This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 442301

IC
611
.D241
R38

REVUE
DU
DAUPHINÉ.

de BOREL
VALENCE

REVUE

DU

DAUPHINÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM. OLLIVIER JULES ET COLOMB DE BATINES.

TOME SIXIÈME.

GRENOBLE,

REY-GIRAUD, LIBRAIRE, PLACE SAINT-ANDRÉ.

VALENCE,

L. BOREL, IMPRIM., RUE SAINTE-MARIE.

M DCCC XXXIX.

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

REVUE
DU
DAUPHINÉ.

Le Sanglier de la forêt de Lonnes.

ESQUISSE DU COMTÉ DE SAVOIE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(DEUXIÈME ARTICLE[1].)

SUITE DU CHAPITRE III.

En même temps qu'il se dépouillait de son armure chevaleresque, le XIVe siècle devenait fiscal, raisonneur et prosaïquement populaire : le légiste cherchait à remplacer le prêtre et le seigneur; le droit romain se substituait au droit canon, et le grand schisme, qui désolait l'église, portait la réforme dans ses flancs.

Le comte Aimon avait appelé auprès de sa personne un habile jurisconsulte, pour exercer la charge de chancelier, et en 1329 il avait institué à Chambéry une cour de justice permanente et suprême[2].

Après lui, Amé VI avait ordonné la tenue régulière des assises générales de mai : cette assemblée, qui avait lieu chaque année, se composait des prélats, des vassaux, des juges des provinces;

[1] Voyez la *Revue*, tome V, page 293.

[2] Capri de Mégève. — Grillet. — De Costa.

sa mission était de remédier aux abus, d'écouter les remontrances des *paoures gens*, et de juger en dernier ressort les causes d'appel. Il arrivait souvent que les assises de mai se convertissaient en états-généraux [1].

Dans ces réunions, les lumières des jurisconsultes ne pouvaient manquer de prévaloir sur la superbe ignorance des hommes d'armes [2], et partout les principes d'une justice régulière tendaient à remplacer la rudesse féodale. Cela est tellement vrai que, même dans l'institution d'un ordre tout chevaleresque, dans les chapitres du *Collier de Savoie*, on lit cette ordonnance : « Se ainsi estoit » que les choses fussent si obscures que clergie y fust nécessaire, » que nous devons joindre avecques les chevaliers deux docteurs » vaillans et prudomes pour mieux mettre les choses en clarté et » à diffinicion [3]. »

Au milieu de ce mouvement général, les lettres et les arts n'étaient pas restés en arrière : le souffle du Dante avait chassé les ténèbres, et quelques rayons du soleil de la science, à son lever, étaient venus refléter sur la rude enveloppe des guerriers et des chasseurs qui composaient la cour de Savoie. Ainsi, notre Perrinet du Pin faisait des chroniques et des romans de chevalerie : ses naïfs récits, entremêlés de beaucoup de fables, décelaient une certaine connaissance de l'art d'écrire. Antoine de Challant composait à Chambéry son *Histoire du roi Modus et de la reine Ratio, sa femme*, traité de chasse embelli de moralités satiriques et religieuses [4].

[1] Grillet.

[2] Lacurne de Sainte-Palaye.

[3] Cibrario et Promis.

[4] Cet ouvrage est attribué à différens auteurs; mais tous les écrivains de Savoie s'accordent à reconnaître la paternité d'Antoine de Challant. La bibliothèque de Genève en possède un manuscrit, remarquable surtout par la richesse des enluminures. C'est le premier livre qu'on ait imprimé dans notre pays : on peut en conclure que la chasse était la grande nécessité

L'architecture et la peinture étaient surtout en honneur et en progrès. On avait abandonné l'ancien gothique, aux formes lourdes et massives, pour le gothique moderne de création mauresque. Maître Jean de Liége[1] était attaché à la personne d'Amé VII en qualité d'architecte, avec le titre d'intendant de ses fortifications et fabriques. Dans le cours de ce siècle[2], divers peintres avaient embelli Haute-Combe, les églises de Chambéry, les châteaux de Chillon et du Bourget. Bonne de Bourbon avait auprès d'elle une femme habile dans *l'imagerie*, qui lui dessinait des figures.

L'art des incrustations et des arabesques était parvenu à un très-haut degré de perfection; l'esprit se dépensait en imaginations d'emblêmes bizarres et de devises parfois piquantes, souvent prétentieuses[3]. L'usage de celles-ci était si général que non-seulement elles couvraient les meubles et les murs des appartemens, mais elles garnissaient en outre les habits et les équipages des grands seigneurs : ainsi, Amé VI paya 230 francs d'or au brodeur Robinet pour l'ouvrage fait à un sien pourpoint vert, dont le dessus de poitrine et les manches étaient couverts de broderies

sociale de l'epoque. Mon confrère Montréal a, dans sa riche collection, un exemplaire du *Roi Modus*, imprimé à Chambéry par Antoine Neyret, le 20 octobre 1486.

[1] De Costa.

[2] Cibrario et Promis.

[3] Besson a rapporté, dans un de ses manuscrits, les devises des tenans du tournoi donné à Chambéry par le Comte Vert. En voici quelques-unes : Malet : *Toujours à temps. Vert et sec.* — D'Orly : *Tout par fortune.* — Candie : *Tout à rebours.* — Sonnaz : *Si n'était.* — Chabod-Lécheraine : *Tout à temps.* — Bressieu : *Je m'en perçoi.* — Bonnatrait : *Sans départir.* — Miolans : *Force m'est.* — Gramont : *J'en suis.*

MM. Cibrario et Promis, dans leur excellent livre intitulé : *Sigilli de principi di Savoia*, rapportent la devise des Challant : *Tout est et n'est pas;* — celle des Lugny : *Il n'y a oyseau de bon nid qui n'ait une plume de Lugny;* — celle des Buttet : *Dieu seul mon but est;* — celle des Grandson, portant une cloche pour cimier : *A petite cloche grand son.*

représentant des mâtins et des lions, avec les nœuds de Monseigneur, et des bouquets de feuillage brochant sur le tout. Un autre brodeur de Chambéry reçut 20 solds de gros tournois pour avoir fait un *gipon à devise* de lions verts. Les tapisseries et les meubles du comte étaient verts; ses pages et ses archers, les harnais des chevaux, les lances elles-mêmes, tout portait cette couleur.

Amé VII, qui avait adopté le rouge, l'avait prodigué de la même manière; ses habits étaient ornés, comme ceux de son père, par divers emblêmes de chasse ou de galanterie : ainsi, on voit figurer dans l'inventaire de son mobilier un pourpoint de satin rouge brodé, avec des galeries grillées et des dames *sus;* un de ses justaucorps représentait une cabane, une chouette et diverses sortes d'oiseaux. Lors de son mariage avec Bonne de Berry, il avait acheté une ceinture d'argent sur laquelle était écrite cette phrase sentimentale : *A vous me outroye;* et la litière qui amena cette princesse de Paris à Chambéry était fourrée d'un fin drap écarlate. Au reste, la meilleure preuve que le luxe était parvenu à un très-haut degré, c'est qu'Amédée VIII fut bientôt obligé de décréter des lois somptuaires.

Cependant ces mœurs polies et galantes, quelquefois licencieuses, étendues à la surface de la société, étaient le lot exclusif des grands seigneurs; elles n'avaient point pénétré dans les couches inférieures, et le sort du populaire était toujours misérable. L'industrie n'avait pas encore créé la richesse pour la classe moyenne[1]; les juifs faisaient seuls tout le commerce; à l'exception de quelques rares artisans, le commun était resté agricole et pasteur. Les habitans des villes et des bourgs murés jouissaient, à la vérité, de larges et nombreuses franchises; mais ils étaient souvent obligés de disputer ces garanties à la violence des seigneurs du voisinage, ou de les défendre contre le mauvais vouloir des

[1] GRILLET.

évêques qui, dans plusieurs cités, jouissaient de toutes les prérogatives du pouvoir temporel. Plusieurs calamités publiques contribuaient d'ailleurs à entretenir la misère : la peste avait paru six fois[1] dans le commencement du siècle; elle sévit de nouveau en 1382, et dura pendant plusieurs années : la violence du mal était si grande que l'on comptait onze maladreries dans le seul décanat d'Annecy. L'art était impuissant : livrés à toutes les rêveries de l'astrologie judiciaire, les médecins allaient chercher dans l'aspect des astres la cause de ces immenses désolations.

Plus terrible peut-être que la peste, un autre fléau s'était répandu dans nos campagnes : elles étaient chaque jour traversées et saccagées par les bandes d'aventuriers connues sous le nom de *compagnies franches* ou *bandolières*, qui se rendaient en Italie, après avoir ensanglanté la France. Les hommes de diverses nations qui les composaient étaient désignés par les noms de *Tuchins*, *Tard-venus* et *Malandrins;* le peuple les nommait *fils de Bélial*[2]. Leurs rapines et leurs excès de tous genres étaient devenus si intolérables, que le Comte Vert fut obligé de passer les monts pour les réduire : ayant défait, sur les bords du Pô, la bande commandée par le *Grand David* et *Robert du Pin,* la chronique rapporte qu'on fit de ces pendards si grande pendaison que depuis Montcalier à Rivoli il n'y avait point d'arbres qui n'en fussent fournis[3].

Mais il est temps de quitter ces fastidieux détails, pour réveiller Aymonet que nous avons laissé dans sa couchette à Ripailles.

[1] De Costa.

[2] Nostradamus, *Chronique de Provence.* — Paradin, *Chronique de Lyon.* — De Costa.

[3] *Chronique de* Servion.

IV.

« Si de jeunesse on doit attendre
« Beau coloris,
» Pâleur qui marque une ame tendre
» A bien son prix. »

(Emile Deschamps, *Ballads.*)

Le page ne dormit pas long-temps. Sur la fin du repas, il avait entendu le prieur annoncer à messire du Pin que Bonne de Berry était au château de Chillon, avec plusieurs nobles dames, et que, sans penser à mal, elles y faisaient leur profit du soleil d'automne : or, cette nouvelle avait eu sur Aymonet une magique influence, car, oubliant ses fatigues de la veille, il s'était levé sans bruit, et devançant le crépuscule du matin, bien enveloppé dans sa cape de drap de Malines, il était parti au grand trot de son cheval sur la route d'Évian.

Quel était son projet? Il comptait sur le hasard, cette providence de la jeunesse. — Où allait-il? L'amour le sait, car le petit dieu, que nul n'évite, avait entamé la cotte de mailles du jouvenceau; aussi les idées les plus riantes et les plus folles roulaient à la fois dans son ardente imagination, à mesure qu'il aspirait avec bonheur la fraîche haleine du lac et des montagnes.

Oh! qu'il est doux de partir au matin, avec l'espoir de rencontrer une amante au détour du sentier!.... La nuit traîne avec elle trop de mélancolie : la rosée du soir pleure sur les cheveux du passant; le moineau se tait sur la branche des forêts qui seules rendent un bruit sourd, pareil aux cris du vent dans les huniers d'un navire; les plantes elles-mêmes penchent vers le sillon leurs corolles allanguies; et toutes les voluptés mystérieuses, qui descendent sur la terre à la clarté des étoiles, n'ont pas la puissance de chasser les nuages de vague tristesse produits par le

sommeil de la nature. Au contraire, avec le matin l'ame s'ouvre aux pensées les plus douces; l'émotion qui l'agite est riante et légère, comme celle du premier homme après que Dieu eut créé sa compagne; les oiseaux sèment par les airs leurs notes rapides et suaves; les plantes relèvent leurs têtes chargées de perles diaphanes, joyaux tombés de l'écrin de la nuit, et qu'elle a sans doute oubliés dans le désordre de sa couche odorante.

Oh ! oui il est bien doux de partir au matin avec une promesse d'amour !.... Alors, comme un coursier ouvrant ses narines généreuses à tous les vents de la bataille, on respire par tous les pores l'air élastique et pur qui couche et fait ondoyer les grandes herbes fleuries; les sapins, groupés sur la route, imprègnent les sens rajeunis de senteurs aromatiques et fortes; la vie pénètre à larges flots; et si la bien-aimée paraît sur la colline, elle rayonne vers le cœur qui l'approche comme la première lueur du soleil sur la cime des montagnes.

Ainsi, pendant qu'il approchait de l'enceinte d'Évian, le page épanouissait son ame à toutes les délices d'une belle matinée.

Aux rayons de l'aube, il put distinguer sur les remparts les armes des bourgeois faisant bonne garde aux priviléges de la commune; mais il fut obligé de prendre un détour, parce qu'il ne lui était pas permis d'entrer à pareille heure dans une cité que le comte Pierre avait déclarée franche et libre, à l'instar des autres villes murées de ses états[1].

Enfin, après avoir traversé une colline, qui élevait au-dessus du lac ses terrasses couvertes de pampres et de châtaigniers, après avoir salué le bois et la vieille tour de Blonay, il descendit à l'extrémité d'un rocher à pic, où l'on voyait quelques cabanes groupées comme un nid de mouettes : c'était Meillerie. Là, ayant emprunté les habits, la barque et les filets d'un pêcheur, le page livra bravement sa fortune et ses amours à l'inconstance des flots du Léman.

[1] Grillet.

Tandis qu'il voguait vers la côte du pays de Vaud, trois femmes étaient réunies dans une salle haute du château de Chillon : leurs causeries matinales remplissaient l'embrasure profonde d'une fenêtre, où l'on venait de leur servir un déjeûner composé de laitage, de fruits et de confiture d'épine-vinette. Ce réduit était pratiqué dans l'épaisseur du mur, avec deux bancs de pierre placés en ligne parallèle : c'était une de ces retraites mystérieuses, ménagées pour les *dits d'amour* dans la cuirasse du manoir féodal; une de ces chambrettes parfumées de douces rêveries, où plus d'une châtelaine oisive a consumé ses jours en langueurs passionnées, tout en filant sa quenouille ornée de rubans roses, ou en promenant sur un ouvrage de tapisserie la nonchalance de ses mains de bonne maison, tandis que le regard du souvenir cherchait le plumail du chevalier dans la poussière de la route lointaine.

Les murs de la salle étaient couverts de taffetas rouge, découpé par des broderies d'argent et d'or qui représentaient *une haquenée, une dame,* et *un écuyer sus.* Un vaste lit à courtines rouges, une rote de ménestrel, un prie-dieu, sur lequel était ouvert un livre de matines à couverture de soie rouge, avec des fermoirs d'argent doré, et des étagères en noyer sculptées comme le portail d'une cathédrale gothique, composaient presque tout l'ameublement. Les reflets de la lumière, nuancés par des vitraux à voussures élégantes et armoriées, arrivaient sur un tapis aux riches couleurs, et laissaient voir dans le fond obscur de la chambre un grand lévrier blanc de race écossaise, dont le museau effilé reposait d'un air pensif entre ses pattes indolentes.

La vivacité française tempérée par une dignité gracieuse, l'animation spirituelle du regard, une robe longue de velours bleu, un manteau de satin et sans collet, un collier portant la devise de *Monseigneur*, un bandeau mi-partie de roses et de broderies d'or, qui divisait des cheveux d'un châtain clair, faisaient facilement reconnaître entre ces trois femmes Bonne de Berry, comtesse de Savoie, perle fine qu'Amé VII avait agrafée sur son cœur.

La plus jeune était venue des hautes montagnes de l'Helvétie : une courte jupe de drap violet, de longs gants de soie qui avaient aussi emprunté leurs nuances à la fleur du printemps, une chaîne d'or qui formait de nombreux méandres sur un corsage écarlate serré et collant sur la gorge, une toque de même couleur d'où tombaient jusqu'à la hanche deux longues tresses d'un blond cendré, la blancheur des races du nord unie à la pureté des formes grecques, des yeux d'un azur aussi limpide que celui des lacs de l'Oberland, une taille élancée et souple comme le jonc de leurs rives, montraient dans Marie de Bergen un type des femmes délicieuses du Hasli, tandis que la déclivité légère de sa tête de vierge aurait pu servir de modèle au pinceau de l'Albane[1].

Ainsi Marie était apparue aux regards d'Aymonet, il y avait cinq mois à peine, lorsque, le jour de la fête des cerises, il avait dansé avec elle sur la pelouse d'Yvonan, au bord oriental du lac de Neuchâtel. Hélas! depuis cette époque le page l'avait revue bien souvent, le jour dans ses pensées, la nuit dans ses rêves; mais il avait inutilement cherché à se rapprocher d'elle, et il maudissait de grand cœur Gérard d'Estavayer, qui gardait cette jeune beauté sous sa tutelle rude et ombrageuse.

La chronique ne dit pas quel était le costume de la troisième femme; le clerc, dont je suis l'humble copiste, nous apprend seulement qu'elle se nommait Catherine de Pecq, qu'elle était mariée au susdit Gérard; et il ajoute, à propos de ses amours avec le sire de Grandson : « Dieu sait comme elle se montra » femme, je dirais volontiers folle, si telle parole n'était mal- » séante pour dame tant estimée. » En effet, malgré le triste

[1] La population du Hasli, d'origine suédoise, est la plus remarquable de la Suisse : les femmes de cette vallée conservent dans la simplicité de leurs mœurs des habitudes d'une élégance recherchée; elles portent ombrelle, et ne quittent presque jamais leurs longs gants de soie. A la blancheur et à l'éclat du teint qui caractérisent les races scandinaves, elles unissent la régularité des formes grecques.

éclat de son amour, Catherine avait conservé l'estime de ses contemporains, et la postérité a ratifié leur jugement, car, dans le pays de Vaud et de Neuchâtel, ce nom est encore vénéré comme un symbole d'amour pur et malheureux. Tout le monde savait que Gérard avait surpris, par des moyens infâmes, une main promise à Othon de Grandson. Le retour volontaire de Catherine, lorsqu'il lui aurait été bien facile de fuir avec le fiancé de son choix, avait encore augmenté le sentiment de pitié respectueuse qui s'attachait à cette femme si tendre et si infortunée.

Le jour de son fatal mariage, au moment où elle traversait la plaine qui s'étend de Fayerne à Avanches, Othon, n'écoutant que son désespoir, avait enlevé Catherine aux hommes d'armes qui l'accompagnaient : les nobles dames et les seigneurs de son escorte s'étaient enfuis dans le plus grand désordre; ils avaient jeté au loin fleurs et rubans de noce; quelques-uns étaient allés se réfugier derrière les meules ou les charriots chargés de foin des paysans alors occupés du fauchage. Mais, sourde aux sollicitations d'un amour qu'elle partageait, entraînée par le sentiment du devoir, Catherine s'était arrachée des bras d'Othon pour retourner auprès de l'homme dont l'écrou du destin lui imposait la chaîne de fer.

Depuis cette aventure, les partisans de Grandson se reconnaissaient aux aiguillettes en rubans dont ils chargeaient leurs souliers, par allusion à la honteuse déroute des amis de Gérard[1]; tandis que ces derniers portaient sur l'épaule droite un petit rateau brodé; et quoique plusieurs années se fussent écoulées, le temps n'avait point affaibli la haine des deux rivaux, dont la querelle divisait en deux camps tous les nobles du pays.

Or, si Catherine avait passé la saison des impétueuses amours, si l'âge et la douleur avaient jeté dans son sein l'amer limon qui suit les épreuves de la vie, sa beauté avait survécu au naufrage de ses

[1] GUICHENON, *Chronique vaudoise*.

espérances. Sous des cils bruns et soyeux, ses regards, d'un bleu profond, aimantaient les pensées du cœur; ses cheveux, noirs comme la plume du coq de bruyère, s'harmoniaient bien avec sa figure dont la pâleur était encore chaude et transparente; et qui l'aurait vue dans la matinée dont nous parlons, tandis que le reflet rose des vitraux colorait sa tête, n'aurait pu s'empêcher de la comparer à ces plantes généreuses dont la fleur, deux fois reproduite dans une seule année, se montre aussi belle dans les jours brumeux de l'automne que sous les ardeurs du printemps.

V.

« Toi viens, enfant, viens et me fais entendre
» Quelque vieux chant mélancolique et tendre. »

M.me Tastu.

Le trio féminin siégeait donc dans l'embrasure de la salle haute; il avait vue sur cette partie du lac qui, rétrécie et courbée comme la corne d'un croissant, reçoit dans ses entrailles splendides les premières caresses du Rhône, son éternel fiancé. Ici, le Jura ne montre plus sa grande ligne un peu monotone derrière les collines du pays de Vaud, pittoresquement encadré par les aiguilles des Alpes. Tantôt illuminé par la vive lumière qui descend des glaciers, tantôt découpé par les grandes ombres des montagnes qui lui donnent une apparence de saint mystère, riche de contrastes et de souvenirs, ce bassin semble former un lac à part à l'extrémité du Léman.

Bonne de Berry disait à ses compagnes, en leur faisant admirer le tableau qui se déployait devant elle : « Hé bien! ma douce » Catherine, trouvez-vous notre Léman aussi beau, à cette » heure, que votre lac tant aimé, où se mirent les tours de » Grandson? Et toi Marie, ma joli suisse, n'auras-tu de l'extase

» que pour la neige fondue dans les coquilles rocailleuses de
» l'Oberland? »

Catherine répondit à voix basse : « Où défaut le remède du
» cœur, peu ou rien profite l'allégement des yeux. » — Mais, secouant ses blonds cheveux, et avec un air d'orgueil, Marie dit gravement : « Jamais Dieu n'épandit sur terre des eaux plus
» claires que celles qui vont roulant de Brienz à Interlaken; et
» le savant Perrinet assurait, l'autre jour, que mon lac est comme
» une idylle de Théocrite ou de Virgilius. »

— « Oh! je sais que rien n'égale sa transparence, si ce n'est
» tes yeux, ma belle, » reprit en souriant la comtesse; « je sais
» aussi que rien n'est doux au cœur plus que les rives du pays
» natal. Ah! comme vous, je regrette, non point les splendeurs
» royales du palais des Tournelles, ou de l'hôtel Saint-Paul, mais
» la brise de France qui soufflait à mon front de jeune fille.
» Pourtant, voyez comme elle est belle ma seconde patrie! voyez
» comme cette admirable nature s'anime et se réchauffe aux
» baisers du soleil! Voyez! les blanches vapeurs du matin
» aspirent avec amour ces vagues bleues, qui semblent se gonfler
» de volupté; et cette voile lointaine, qu'un vent frais détache de
» Meillerie, avance vers nous comme un cygne mélodieux.
» Voirement! les concerts de ce chanteur au blanc plumage
» pourraient seuls célébrer dignement les beautés de ce lac et de
» cette matinée. »

Et les trois femmes penchaient leurs regards vers les profondeurs du Léman; ils plongeaint dans les infinies transparences de l'azur des eaux confondu avec l'or de l'atmosphère. La feuille du lierre, suspendue à l'ogive, ondulait avec les boucles de leurs cheveux, et mêlait son murmure au souffle de leurs poitrines soulevées d'émotion.

La comtesse reprit, après un moment de silence : « L'argile
» humaine est pétrie d'ingratitude : tous les oiseaux saluent par
» leurs chansonnettes le lever du soleil; les cloches des moutiers

» jettent par les airs d'argentines volées, quand nos seigneurs les
» prêtres font tinter leurs sonneries pour la bienvenue de l'*An-*
» *gelus;* mais la voix des hommes se contente de prier en silence,
» ou bien l'ingrate reste muette devant la création de chaque
» jour. »

— « J'y ai songé maintes fois, » dit Marie. « Si j'étais reine
» ou baronne j'ordonnerais par toute ma terre, dans chaque
» ville, château, bourg et village, une troupe de ménestrels,
» avec mandores, harpes et violes, pour fêter l'arrivée du jour.»

— « Voilà une bonne pensée, » reprit la comtesse, « une
» pensée digne du temps où la reine Berthe parcourait ces pays,
» en filant sa quenouille plantée dans la selle de son cheval! »

— « Par malheur! » dit Catherine, « cette pensée serait de
» difficile accomplissement, car, avec les traditions de chevalerie,
» la race des trouvères, troubadours, ménestrels et plaisans
» chanteurs, va se perdant tous les jours dans la Bretagne et la
» Provence. »

— « Hé bien! » ajouta la comtesse, « puisque tu n'es pas
» encore reine ou baronne, faudra, Marie, nous contenter d'en-
» tendre ta voix doulcette. Sans mon vœu de ne chanter mie
» avant d'avoir revu Monseigneur, moi-même j'aurais dit une
» chanson d'amour, tant cette matinée s'infiltre au fond du cœur
» inspiratrice et suave! Mais toi, enfant, tu peux nous dire
» quelque vieux chant de tes montagnes, quelque chant de ten-
» dresse ou de guerre. »

— « Dans le château d'Estavayer, » dit Marie, « J'ai appris
» un lai bien tendre, et que volontiers je chanterais, si, pour une
» de nous trois, il ne devait réveiller aucune peine au fond du
» cœur. »

— « Ah! tu veux parler, » répondit la comtesse, « d'un lai
» composé par Catherine dans l'infortune de ses amours; je désire
» l'entendre, et notre amie le veut bien aussi, n'est-ce pas? car
» la souvenance ne peut pas être une peine ni un péché mortel.»

— Et la châtelaine d'Estavayer ayant donné son assentiment, Marie chanta ces vers qui sont devenus populaires dans le pays de Vaud :

« Ressouvenir de tant doulce manie,
» Au fond du cuer demourez-lui toujours;
» Bien assez fût de délaisser sa mie,
» Mais qu'en oubli ne mette nos amours!
» Du temps passé si chière souvenance
» Ne doit s'éteindre en loyal chevalier;
» Trésors, joyaux, ne royale accointance
» Onc ne sauraient me la faire oublier.
» Donc, quand la mort viendra mes lèvres clore,
» Dernier soupir encor pour lui sera,
» Dernier penser pour lui de même encore.....
» Oublirait-on ce que tant on aima? »

A ces dernières paroles, une larme roulait des yeux de Catherine, tandis que Bonne de Berry baisait au front la gentille chanteuse, en lui disant : « Puisses-tu, ma doulce fauvette, ne » connaître jamais qu'amour heureux et bien placé! »

— « Et pour être heureuse, » ajouta Catherine, « m'est advis » que trop elle ne doit penser à la dernière fête des cerises. »

Marie rougit à ce souvenir du beau page : pour cacher son embarras, elle abaissa ses regards du côté du lac, et fut heureuse de trouver ce moyen de changer le texte de la conversation :

« Voyez! nobles dames, » dit-elle : « la barque, venue de » Meillerie, est maintenant abritée sous la muraille du châtel. »

— « Serait-ce mon cygne de tout-à-l'heure? » demanda la comtesse.

— « Vraiment oui! mais il a mué son plumage en grossiers » habits de pêcheur; et encore il me semble peu adextre en son » métier, car il vient de laisser échapper une *ferrà* des plus » grosses[1]. »

[1] La *ferrà* est un poisson très-connu à Genève.

Les trois femmes regardèrent, en avançant leurs têtes en dehors de l'ogive; mais le pêcheur, qui avait jusque-là jeté machinalement et retiré de même ses filets maladroits, tandis que, le nez en l'air, il furetait de l'œil dans les profondeurs de la fenêtre, rabattit sur son front un chapeau de joncs tressés à larges bords; et du moment qu'il vit qu'on l'examinait, il parut donner à sa pêche toute son attention : aussi, après quelques nouvelles tentatives, il finit par retirer du lac une truite monstrueuse.

« Aux innocens les mains pleines! » s'écria la comtesse : « ainsi est, toujours fut et sera; car voilà une truite digne de » figurer sur la table des bons pères d'Agaune. »

— « Mais, » fit observer Catherine, « cet homme n'est pas » des gens du châtel; en venant pêcher dans ces eaux, il ignore, » sans doute, les réglemens de Monseigneur; et s'il était aperçu » par les gardes, il aurait beau loisir de comparer le menu de » la geole avec celui d'un monastère : pourtant, ce serait à la » male heure, car il a peut-être pauvre femme à nourrir, avec » nombreux enfans sur les bras. »

— « Vous avez raison, » dit la comtesse, « il faut prévenir » ce résultat de son imprudence : ainsi, Marie, prends tes jambes » de gazelle, descends vite l'escalier de la tour; voici la clef de » la poterne ouvrant de ce côté du lac; et va dire au manant » qu'il regagne sa demourance à force d'avirons; mais avant tu » lui bailleras deux sols d'Aiguebelle[1] contre sa truite, car c'est » là vrai morceau de prince ou de princesse. »

[1] « Les monoyes étoient hautes et rares dans ces siècles, puisque pour peu » de livres ou de sols l'on faisoit d'assez grandes choses et des fondations con- » sidérables. » (Dom Luc de Lucinges, *Histoire Ms. du couvent d'Estavayer.*)

VI.

« Cognoissance estoit faicte et occasion
» favorable, d'autant que mère nature avoit
» jà secoué flammèches d'amour sur ces
» deux tendres cœurs au prime abord.

(SIMON DE BLONAY, *le Combat des mariés et des non mariés.*)

En prenant la barque et le costume d'un pêcheur pour venir près de Chillon, Aymonet n'avait eu autre projet que de regarder à distance les murailles bienheureuses où était enclose la dame de ses pensées.

Son amour en floraison était, comme tout premier amour, essentiellement contemplatif; s'il avait eu l'idée que peut-être il rencontrerait Marie, ce vague désir n'avait que traversé son esprit. L'espérance de la voir était combattue par la frayeur d'en être vu : dans son innocence de page et son noviciat d'amoureux, il redoutait l'heure critique d'un premier tête-à-tête. L'attention que les dames avaient donnée à sa pêche l'avait déjà déconcerté; son trouble augmenta lorsque la poterne, s'ouvrant subitement et toute grande, lui permit de voir, à quelques pas de son bateau, le rêve de ses jours et de ses nuits, Marie en personne, et d'abord immobile à cette reconnaissance inattendue : mais elle laissa bientôt échapper un éclat de rire frais, sonore, et dont les accens, nuancés de moquerie légère, étaient peu faits pour rassurer le pauvre Aymonet.

Mis en complète déroute par cette bruyante cascatelle de notes équivoques et railleuses, honteux comme une jeune fille surprise dans la lecture d'un roman, Aymonet n'eut pas le courage de faire face à l'héroïne de cet autre roman commencé dans son cœur; et, saisissant avec vivacité les deux rames du bateau, il fit une prompte retraite vers une île peu éloignée, délicieuse et

étroite découpure de terre, qui paraît flotter sur le lac comme un radeau d'arbres verts.

En le voyant reculer ainsi devant elle, Marie fut décidément prise d'un fou rire, et sa musique désordonnée retentit long-temps aux oreilles du page. Désireuse pourtant de mettre à fin la mission dont la comtesse l'avait chargée, cédant peut-être aussi à quelques sentimens qu'elle ne s'avouait pas, Marie se résolut à un parti dont pourrait s'effaroucher la pruderie de nos mœurs corrompues, mais qui n'avait pour la jeune montagnarde rien que de naturel et d'innocent. Les simples usages de la Savoie et de la Suisse laissaient une grande liberté même aux jeunes personnes de la condition la plus élevée : aussi, pour donner la chasse à l'amoureux corsaire, Marie n'hésita pas à détacher une petite barque amarrée dans le port du château. Plus d'une fois elle avait fait, sans l'aide de mains étrangères, la traversée de Brienz au Giesback, pour le seul plaisir de mouiller ses cheveux aux fraîches ondées de la plus gracieuse des cascades : elle ne manquait donc pas d'une certaine habileté dans l'art nautique; et peu de minutes s'étaient écoulées, lorsqu'elle sauta, en riant toujours, sur le pré vert où le page s'était blotti comme lièvre en son gîte. Mais à peine de son pied d'enfant eut-elle touché la terre, qu'une révolution s'opéra chez elle et dans l'esprit d'Aymonet : celui-ci ne pouvant plus éviter le redoutable tête-à-tête, se souvint seulement de certain regard tendre surpris à la dernière fête des cerises; en présence de la jeune et belle fille, il fut piqué au cœur par un droit aiguillon de courtoisie qui lui rendit toute son assurance. Marie, au contraire, eut la pensée que sa démarche était peut-être une témérité, que le damoiseau était galant, et la feuillée ombreuse : on ne doit donc pas être surpris d'apprendre que le plus vif incarnat de la pudeur alarmée colorait ses joues, et que sa main tremblait dans celle du jeune sire de Menthon, lorsqu'il la fit asseoir près de lui, à l'ombre d'un pommier dont les branches, courbées sous le poids des fruits mûrs, effleuraient la cime des vagues.

Pourtant, avec son merveilleux instinct de femme, elle comprit qu'elle ne devait pas trop déchoir de sa position première, et que la moquerie lui serait une défense; réprimant donc le trouble qui faisait vaciller son ame et ses yeux, son regard affecta un inventaire longuement dédaigneux du costume d'Aymonet; puis, ouvrant ses lèvres plissées en moue railleuse : « Est-ce aujour-» d'hui, » demanda-t-elle, « fête de Saint Nicolas ou de Sainte » Catherine [1], pour qu'un apprenti chevalier courre ainsi la » campagne avec ces ords vêtemens villageois? »

— « Et vous, damoiselle, » répondit-il, « aspirez-vous à » commander les navires que notre seigneur le comte fait appa-» reiller dans sa bonne ville de Nice? Par Saint Bernard de » Menthon! vous maniez les rames aussi bien qu'admiral de la » mer [2]. »

— « Voirement! » reprit-elle, avec un sourire, « je vous ai » pourchassé comme font les frères chrétiens de Rhodes aux » infidèles Sarrazins. »

— « Sans doute aucun, je suis vôtre et captif, mais point » infidèle, et merci je demande. »

— « Hé bien! à genoux, » dit Marie; « confessez vos méfaits; » je déciderai ensuite si je dois vous bailler à rançon. Donc dites » pourquoi vous avez quitté la bannière du bon chevalier de » Grandson? pourquoi un sire de votre lignage a troqué son » haubert contre un chapel de vassal? »

— « Voici! » dit le page, en s'empressant de se mettre aux genoux de son juge, et prenant une mine piteuse que démentait le feu de sa prunelle. « Dans la librairie du couvent de Talloire, » j'ai vu un livre latin poétisé par Ovide, lequel poète, quand » jadis vivait, fut grièvement blessé par amour, et pâtit moult : » or, dans ce livre, nommé *les Métamorphoses*, j'ai lu que lorsque

[1] Grillet.

[2] Champier.

» Cupido, le vaillant archer, avait mis sa pointe au cœur des » Dieux ou des Déesses..... »

— « Oh! le mal appris! » s'écria Marie, en posant un doigt sur la bouche du discoureur, « le mal appris! comment oser » parler des païennes amours à chrétienne damoiselle?.... Mais » sûrement je me suis méprise : au lieu du galant et loyal De » Menthon, possible est que vous soyez un de ces badins et » vagabonds chevaliers de la Grande-Bretagne, qui vont de pays » en pays pour rendre leur vie plus briève, et perdre leur ame » avec. »

Donnant alors à ses paroles un ton de plus en plus contrit, Aymonet s'empressa de répondre : « Hélas! je n'ai reçu l'ordre » de chevalerie, et je ne porte point les couleurs d'une dame. » Simple page, aspirant écuyer, si j'ai beaucoup d'amour, il me » manque une amie. »

Puis, se relevant, il ajouta d'une voix fière : « Oh! si j'avais » une amie, bien vite je serais chevalier, car, pour l'amour » d'elle, à tout venant je prouverais qu'une épée de Savoie vaut » bien une lance de Bretagne! »

Il y eut un moment de silence; la jeune fille était devenue pensive; et, profitant de sa distraction rêveuse, autour de sa taille un bras téméraire s'était furtivement enroulé. — Après cette pose : « Donc, demanda-t-elle, si vous aviez une amie, vous deviendriez un preux du roi Arthur? »

— « Pourquoi non? si je portais une emprise de vous? »

Elle rougit, mais un éclat de rire railleur vint encore à son aide : « Vous êtes par trop outrecuidé, messire, de penser devenir » un Lancelot, puisque moi, simple femme, je vous ai mis en » fuite et fait mon prisonnier. Quant à avoir une amie, il faut » commencer par trouver la fleur dont la vertu fait qu'on est » aimé. » — Et ce disant, après avoir pris la truite en guise de rançon, et permis de prendre sur sa joue un baiser *moitié non, moitié oui*, elle s'élança dans le bateau qui l'avait amenée, laissant Aymonet tout interdit de cette brusque séparation.

Cependant, lorsqu'elle fut à distance de l'île, une fois elle suspendit le mouvement des rames, et tournant la tête du côté du page : « Au revoir ! » lui cria-t-elle ! « Demain nous irons à » Ripailles. Dieu vous garde ! en attendant la fleur d'amour. »

Et lui convoya long-temps du regard le corset écarlate que battaient deux tresses blondes au mouvement oscillatoire du bateau.

Le bruit de la poterne, en se refermant sur cette apparition, tomba tristement sur son cœur ; mais lorsque sa barque se rapprocha de Meillerie, il vit une écharpe agitée par une main invisible, qui semblait lui envoyer un adieu depuis la fenêtre du château de Chillon.

Et le page disait tout bas : « Je trouverai cette gente fleurette » qui fait qu'on est aimé [1]. »

VII.

« Je rentrai dans le cœur de la ville, et
» voyant une petite boutique, au-dessus de
» laquelle on lisait : *Chirurgien et apothi-*
» *caire*, j'y entrai. »

(WALTER-SCOTT, *Rob-Roy*.)

AYMONET reprit à Meillerie sa cape, son coursier et sa dague. Les vêpres sonnaient lorsqu'il revit les murs de Ripailles ; mais il ne

[1] D'après une croyance populaire, on trouve dans nos montagnes une fleur qui est toute-puissante sur le cœur des jeunes filles. — L'année dernière, je montais sur le Senmoz, d'où le regard plonge en même temps sur les lacs d'Annecy, de Genève et du Bourget : mon ami Jean Chappet, simple berger et chasseur intrépide, auquel il a manqué seulement de naître au pied du Mont-Blanc pour acquérir la gloire des Baluzat ou de Gabriel Payot, m'avait accompagné dans cette excursion. Les pâturages étaient émaillés de fleurs aromatiques aux textures délicates et variées qui feraient honneur à nos parterres ; et comme j'en faisais provision : « Oh ! Monsieur, » me dit le berger avec un air de grande conviction, « il y a sur notre montagne une fleur bien » rare et bien merveilleuse : celui qui la trouve est aimé de toutes les filles. » — « Et l'avez-vous trouvée quelquefois ? » lui demandai-je. — « Non : mais je » voudrais bien la découvrir, » me répondit-il avec une imperturbable gravité.

trouva pas le prieuré aussi paisible qu'à son départ : le Comte Rouge venait d'y arriver.

Par les cours, par les préaux, dans toute l'enceinte, c'était rumeur inaccoutumée, avec mouvement perpétuel d'hommes d'armes, de chevaux, de varlets et de chiens.

Les artisans, qui d'ordinaire suivaient la cour afin de réparer les fréquentes avaries éprouvées par les harnais ou les armures, dressaient leurs loges dans le pourpris, et disposaient les étalages comme font marchands à la foire. Qui portait raccommoder un haubergeon ou une lance avec son pannoncel, qui ses éperons ou son *quenivet*, soit couteau de chasse; ici un écuyer courait sur son roussin *amblant;* là un maître veneur, en pourpoint fourré de gris, costume de rigueur pour chasser au sanglier, essayait son cornet d'ivoire, ou montrait à un jeune apprenti le *tiers chapitre du déduit royal*[1].

Pierre de Lompues[2], apothicaire attaché à la suite du comte, avait déjà placé son officine à l'entrée du parc : c'était un petit homme aux formes grêles, à tête chauve, à l'œil creux et ardent. Il venait de ranger dans sa boutique, improvisée avec quelques planches mal jointes, ses torches de cire, ses gâteaux de térébenthine, des vases renfermant de la poudre de fève[3], des sachets ayant figure de cornemuse, cette forme étant la seule qui ait puissance de guérir[4]; enfin il avait mis en lieu sûr sa provision de *mumie* venue des sables arabiques[5]. Cette besogne achevée,

[1] *Le roi Modus et la reine Ratio.*

[2] Tous nos historiens ont désigné ce personnage sous le non de *Pierre de Stupinis :* M. Cibrario, dans ses *Nouvelles*, l'a appelé *Pierre de Lompues;* j'ai suivi cet auteur, parce qu'il a le mérite d'établir les faits historiques sur les monumens originaux.

[3] *Statuta vetera Sabaudiæ.*

[4] Ambroise Paré.

[5] « Autres disent que mumie n'est faite qu'avec les corps morts trouvés ès » sables qui sont ès déserts d'Arabie ; Serapion et Avicenne n'ont connu autre » mumie que l'écume de mer desséchée; autres tiennent que mumie se façonne » en France avec les corps dérobés aux gibets. » (Ambroise Paré.)

maître Pierre s'était placé en faction devant sa porte, l'œil aux aguets, le sarcasme sur les lèvres, l'esprit à la piste des allans et venans pour trouver sur qui décocher une méchanceté. Le *maubec* était dans ces dispositions, lorsqu'il avisa Rup-Dirup, fauconnier à barbe grise, qui amenait en croupe un nain de trois pieds avec une grosse tête, connu sous le nom de *petit maistre Jehan de Monseigneur*[1].

Ce personnage étrange avait été trouvé un matin sur la grève du Bourget. Recueilli par les moines d'Haute-Combe, il avait reçu dans le cloître une éducation soignée; mais l'écolier n'avait pas tardé à dépasser ses maîtres, et, doué d'une facilité qui tenait du prodige, il avait pénétré les arcanes des connaissances humaines. Cependant, on faisait courir sur son origine et sur ses habitudes des bruits assez contradictoires : suivant les uns, petit maistre Jehan était un simple mortel, procréé par faiblesse amoureuse, et que sa mère avait abandonné. L'innocent orphelin, doux et casanier par nature, sortait peu de l'enclos de l'abbaye, et il y passait le temps à lire dans les antiques parchemins.

REPLAT.

[1] J'emprunte aux *Nouvelles* de M. Cibrario la note suivante : « Dans le » compte du trésorier-général pour l'année 1381, on lit : *Item que Monseigneur » ha donné pour une robe à Rup-Dirup VII sol. gross.* Le même compte men- » tionne le *petit maistre Jehan de Monseigneur, et Joffrey, maistre du petit » maistre Jehan.* » — Je prie M. Cibrario de me pardonner si j'ai dérobé à sa riche et brillante palette plusieurs lignes du portrait de *petit maistre Jehan.*

(La suite aux prochaines Livraisons).

QUELQUES NOTES

SUR

LES PROTESTANS DE MENS ET DU TRIÈVE

(ISÈRE).

Divers historiens respectables assurent que les montagnes du Dauphiné ont été habitées par des opposans à la cour de Rome, plus de 600 ans avant la réformation de Luther. Déjà, dès le IXe siècle, l'illustre Claude de Turin, dont la juridiction archiépiscopale s'étendait jusqu'à Marseille, avait établi dans ces contrées des principes de protestation contre les décrets du pape, en publiant de savans commentaires sur plusieurs livres de la Bible, et en s'élevant avec force contre les pélerinages aux tombeaux des saints, le culte des images, des reliques et de la croix[1].

Albert de Capitanéis et Claude Rubis rapportent que lorsque Pierre Valdo et ses disciples furent anathématisés par le pape Alexandre III, dans le concile de Tours, et chassés de Lyon, en 1170, par Jean de Belles-Mayons (ou Maisons), archevêque de cette ville, ils vinrent se réfugier dans les montagnes de Alpes[2].

[1] Jonas, évêque d'Orléans, en son *Livre des Images*. — Moreri, *Dict. hist.*, au mot *Claude de Turin*.

[2] Albert de Capitanéis, *De l'origine des Vaudois*, liv. I, page 1, en son *Histoire de Lyon*. — Moreri, au mot *Vaudois*. — Jean-Paul Perrin, *Histoire des Vaudois*, pag. 6 et 109.

Un disciple de Valdo, nommé Joseph, ayant prêché la doctrine des Vaudois dans le diocèse de Die[1], ils y furent appelés *José-phistes*.

Lorsqu'au commencement du XIIIe siècle, le pape Innocent III et Philippe-Auguste, roi de France, eurent publié une croisade contre les Albigeois, ceux qui purent échapper aux massacres du moine Dominique (le fondateur de l'inquisition) et du sanguinaire Simon de Montfort, se hâtèrent aussi de gagner les Alpes. Par une bulle, délivrée en 1380[2], le pape Clément VII chargea l'inquisiteur François Borreli de repurger les diocèses d'Aix, d'Embrun et du Diois, de tous les hérétiques qui s'y étaient établis. Mais, fortifiés dans des vallées profondes et fermées par des passages étroits, ou sur de hauts plateaux de montagnes que l'on ne pouvait gravir que par des sentiers pénibles, quelques-uns de ces malheureux proscrits purent échapper aux ordres du pontife et aux cruelles exécutions de son délégué.

En septembre 1562, les troupes de Sommerive et de Suse (chefs catholiques) ayant fait lever le siége de Sisteron, et défait la petite armée de Montbrun (chef huguenot), au village de la Gran, près d'Orpierre (Hautes-Alpes), remontèrent le Buech et entrèrent dans le Triève par le col de la Croix-Haute. La ville de Mens fut envahie et livrée au pillage, ainsi que les villages circonvoisins. Ces soldats indisciplinés, et capables de se livrer aux plus grands excès, ne quittèrent le Triève qu'environ trois mois après, à la nouvelle que le duc de Nemours avait été contraint de lever le siége de devant Grenoble. Ils se retirèrent à Avignon, chargés de butin[3].

Dans les premiers jours de janvier 1563, les capitaines Labourel

[1] Le Triève a fait partie du diocèse de Die jusqu'à la révolution de 1790.

[2] Cette bulle est extraite de la chambre des comptes de Grenoble.

[3] Théodore de Bèze, *Histoire des Églises réformées de France*, tome III, pag. 274, 278 et 290.

et La Gazette, qui n'avaient pas voulu suivre le duc de Nemours, aimant mieux continuer la guerre de partisans dans les Alpes, s'emparèrent par surprise de la Mure, la pillèrent et la démantelèrent. Le même auteur rapporte que le sieur de Pipet, qui avait été fait prisonnier, ne sauva sa vie qu'en donnant deux cents écus et trois chevaux à un capitaine italien qui favorisa son évasion[1].

La ville de Grenoble était alors gardée par le sage et vigilant La Coche. Maugiron, ne pouvant y entrer avec sa petite armée, vint établir son quartier-général à la Mure, où étaient déjà Labourel et La Gazette. Les habitans du Triève se mirent aussitôt sur la défensive. Maugiron envoya trois ôtages[2] aux magistrats de Mens, en leur donnant l'assurance qu'il n'entrerait dans leur pays que lorsque leur soumission aux troupes du roi serait réglée par une bonne capitulation. Mais, quand les protestans étaient dans la plus grande sécurité, qu'ils se reposaient sur les ôtages et la foi jurée, Maugiron força le passage du pont de Cognet, pénétra dans le Triève, massacra, sans distinction d'âge ni de sexe, tous ceux qu'il rencontra, brûla les villages des Rives, et se hâta de repasser la rivière du Drac. Une telle perfidie mit les trois ôtages dans une grande anxiété; mais comme ils étaient gens d'honneur et innocens de la déloyauté de leur chef, les magistrats de Mens les renvoyèrent sans leur faire aucun mal, en les priant seulement de considérer au service de qui ils étaient, et contre qui ils faisaient la guerre[3].

Le 20 février suivant, les habitans de Mens, ayant appris que ce même Maugiron et le comte de Suse venaient à eux avec de l'artillerie, s'enfuirent par les montagnes. Les troupes royales ravagèrent tout le pays, « tuant les uns, rançonnant les autres,

[1] De Bèze, *Histoire des Eglises réformées de France*, tome III, page 308.

[2] Les sieurs de Varce, Verdéier et de Lormes.

[3] De Bèze, *Histoire des Eglises réformées de France*, tome III, page 310.

» avec violemens de femmes et de filles, et autres énormes » cruautés, jusqu'à brûler les villages du Percy, le Villard, Saint- » Pancrace, Serre-Berton et les faubourgs de Mens. » Peu de temps après, les soldats de la garnison que Maugiron avait laissée à Mens se révoltèrent contre leur capitaine, nommé Bernard, le tuèrent et s'emparèrent d'une somme de quinze cents francs qu'ils l'accusaient d'avoir volée, sans leur en faire part.

Enfin, au mois de mai de la même année 1563, Maugiron fit publier à Mens l'édit de pacification (qui était du 18 mars), et sous prétexte que cette place était trop petite pour y entretenir une garnison, il fit démanteler la ville et l'abandonna[1].

Neuf ans plus tard, Mens devint une des demeures privilégiées de Lesdiguières. Ils s'y réfugia avec ses beaux-frères et plusieurs de ses amis, aussitôt après le massacre de la Saint-Barthélemi. Ayant appris que Pellat, sieur de Saint-Maurice, avait essayé de corrompre la garnison de Mens, Lesdiguières alla l'attaquer dans son château et le tua.

En 1574, les troupes royales s'étant avancées jusqu'à Vif, d'où elles faisaient de fréquentes incursions en Triève, et portaient l'épouvante jusque dans Mens, Lesdiguières se concerta avec Montbrun qui était cantonné à Saint-Maurice. Ils se donnèrent rendez-vous au Monetier-de-Clermont, où ils arrivèrent séparément et de nuit. La garnison de Vif fut surprise et taillée en pièces.

L'établissement de ses affaires à Mens lui rendant la Mure nécessaire, Lesdiguières partit, une nuit, avec deux cents hommes d'élite; et, après un sanglant combat, où il perdit le brave capitaine Bastien, il se rendit maître de la place.

En 1580, la maison de Guise, qui était toute puissante à la cour, engagea le roi à prendre les troubles et les longueurs des

[1] De Bèze, *Histoire des Eglises réformées de France*, tome III, pag. 311, 314 et 315.

Dauphinois pour une révolte contre l'état, et à y envoyer le duc de Mayenne avec une armée de vingt-deux mille fantassins et deux mille hommes de cavalerie. Après s'être emparé de diverses places dans le Bas-Dauphiné, le duc vint assiéger la Mure. Lesdiguières l'avait mise en état de défense. Il y fit entrer divers excellens capitaines, et lui vint se poster à Saint-Jean-d'Hérans, pour être mieux à portée de secourir les assiégés et de travailler les ennemis. De son côté, le duc prit son quartier au Pibou, et logea une partie de ses troupes à Roison et au Crozet. Il fit d'abord saluer la place d'une furieuse décharge de tous ses canons, croyant intimider les Murois; mais ceux-ci prouvèrent, par de courageuses sorties, qu'ils étaient décidés à bien se défendre. Poligni, un des capitaines de Lesdiguières, allant conduire un renfort de quatre-vingts hommes aux assiégés, mit en déroute trois cents arquebusiers des troupes royales, logées en Beaumont. Quelques fuyards se jetèrent dans le Drac, aimant mieux périr dans les flots que de se hasarder dans la *bachasse*[1].

Les ennemis de Lesdiguières, qu'on appelait les *Dés-unis*, formèrent le projet de le faire assassiner. Averti par Fabry, ministre à Mens, il sut déjouer cet odieux complot par son courage.

Le siége de la Mure se continuait avec activité de part et d'autre. Les assiégés mirent le feu à la ville et se battirent avec un incroyable acharnement. Ils obtinrent enfin une honorable capitulation, et le duc de Mayenne fit raser la Mure.

En 1587, Henri III envoya La Valette, avec des troupes considérables, contre les protestans du Dauphiné. Lesdiguières ayant appris qu'il voulait pénétrer en Triève, y fit avancer ses troupes

[1] La *bachasse* était une caisse d'osier, contenant un ou deux hommes couchés de leur long, suspendue à un cable, et coulant d'une rive à l'autre par le moyen de ceux qui étaient dedans, qui la faisaient aller comme il leur plaisait. (*Remarque* de VIDEL, auteur de l'*Histoire de Lesdiguières*.) Entre les communes de Saint-Sébastien et les Méarots, se trouve un quartier qu'on nomme encore aujourd'hui *le quartier de la Bachasse*.

et s'y établit le premier. La Valette vint jusqu'au Monetier-de-Clermont, où les avant-postes des troupes protestantes lui livrèrent un grand combat; mais, obligées de céder devant le nombre, elles se replièrent sur le pont de Brion.

Pour conserver et entretenir libres ses communications de Mens à la Mure, Lesdiguières avait fait construire un fort au pont de Cognet, et l'avait confié à la garde du capitaine La Colombière. Une nuit que Lesdiguières était en chemin avec Morges, son beau-frère, et quelques troupes, pour s'emparer de deux tours qui dominaient la Mure, ils furent entendus par un nommé La Pierre, maréchal-de-camp des troupes de La Valette, qui, en les entendant venir, se détourna de la route et se cacha avec quelques-uns des siens dans une masure qui était tout près de là. A peine furent-ils passés, que La Pierre se dirigea vert le fort. Il s'y fit introduire sous le nom de La Colombière et tailla en pièces la garnison. Peu d'heures après, le vrai commandant arriva avec son escorte; à mesure qu'ils entraient dans le fort, ils étaient massacrés. Tous auraient subi le même sort, si le capitaine Ruberpré, que les derniers venus emmenaient prisonnier, n'avait pas été salué par des gens de La Pierre qui voulaient lui faire la bien-venue. Les protestans, reconnaissant l'atroce supercherie de leurs ennemis, s'enfuirent. Lesdiguières fit avancer ses troupes pour reprendre la place. Un de ses soldats monta en plein jour sur une échelle de six toises de hauteur, et plaça un pétard sur la porte du fort, qui n'avait pas d'autre accès. L'explosion ayant enfoncé la porte[1], les catholiques s'enfuirent, et Lesdiguières fit démolir le fort, pour n'avoir plus la peine de le reprendre[2].

Si Henri IV éteignit le flambeau de la guerre civile et donna la paix à la France, en allant à la messe; par son édit de 1598,

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome III, page 52.

[2] Tout ce qui a rapport à Lesdiguières est extrait de l'*Histoire de la vie du Connétable de Lesdiguières*, par Louis Videl.

il calma les inquiétudes de ses anciens coreligionnaires, et fit un acte de suprême justice en leur rendant la liberté civile et religieuse. Les protestans du Triève oublièrent bientôt leurs maux passés. La ville de Mens fut choisie, en 1615 et en 1648, pour être le siége du synode du Dauphiné, ainsi qu'en fait foi le recueil des actes des synodes de cette province.

La révocation de l'édit de Nantes, qui répandit la terreur dans tout le royaume, fit expatrier un grand nombre de protestans des Alpes. Plusieurs s'enfuirent en Prusse, en Danemarck, en Angleterre. « Le marquis de la Trousse, commandant militaire du » Dauphiné, ayant envoyé une compagnie de dragons chez » M. d'Hélis, gentilhomme du Triève, celui-ci résolut de sortir » de France, accompagné d'une de ses filles, de Mademoiselle de » la Châtre, d'un autre gentilhomme, fils de M. de Villette, » nommé de la Baume, d'un jeune homme nommé Jacques » Galéaud, d'une femme âgée, fermière de M. du Collet, du » sieur Perrachon et de plusieurs autres personnes. Ils se mirent » en chemin vers la fin du mois de novembre 1685. Ils n'eurent » pas fait quatre lieues qu'ils furent arrêtés. Les demoiselles de » la Châtre et d'Hélis marchaient les premières. Mademoiselle de » la Châtre, qui était armée, tira un coup de pistolet à un paysan » qui voulait mettre la main sur la bride de son cheval. Aussitôt » on sonna le tocsin, et les gens des villages voisins accoururent » pour accabler de coups et enchaîner la petite caravane d'émi- » grans. Tous furent conduits prisonniers à Grenoble, excepté » Mademoiselle de la Châtre, que ses blessures avaient mise aux » abois. On la déposa chez le seigneur du lieu : son épouse, » Madame du Motet, en prit des soins si particuliers que dans » trois mois elle put être conduite à Grenoble. Mademoiselle de » Teissins, épouse d'un président au parlement; Mademoiselle de » Bonsage, épouse d'un conseiller, et Mademoiselle de Francon, » qui étaient les proches parentes de M. d'Hélis, allèrent le vi- » siter plusieurs fois en prison, et le pressèrent de toutes leurs

» forces de renoncer à sa religion. M. le premier président de » Saint-André, lui-même, fit tous ses efforts pour lui faire em- » brasser la doctrine de l'église romaine. Il employa, à cet effet, » les plus habiles moines de Grenoble; mais tout fut inutile : » M. d'Hélis demeura ferme dans ses convictions. Madame son » épouse, étant venue à Grenoble pour le faire servir, lui pro- » posa aussi de signer une abjuration; il en fut très-affligé : — » J'aime bien ma femme et mes enfans, dit-il, mais j'aime encore » plus mon Dieu; je ne ferai jamais cette lâcheté. — Le parlement » condamna M. d'Hélis à avoir la tête tranchée à Grenoble, sa » fille, à être enfermée pendant une année dans le couvent de » Sainte-Ursule[1]; la fermière de M. du Collet, à être pendue aussi » à Grenoble; M. de la Baume et Jacques Galéaud, à être pendus » à Mens. Quant aux autres, les hommes furent envoyés aux » galères, et les femmes enfermées dans la tour Dauphine. Les » parentes de M. d'Hélis allèrent lui rendre visite pour l'engager » de nouveau à consentir à aller à la messe, afin de l'arracher à » l'échafaud. Dès qu'il les vit entrer dans sa chambre, il leur » dit : Vous venez m'annoncer ma délivrance, Mesdames! je » vous en remercie. Permettez que j'en rende grâces à Dieu. —

[1] Mademoiselle de la Châtre fut enfermée, aussi pour une année, dans le couvent de la Visitation-Sainte-Marie, de Grenoble, où elle embrassa la religion romaine et reçut le voile de religieuse, ainsi qu'on le lit dans un *Abrégé de sa Vie* (brochure de 23 pages in-4°) qui vient de me tomber sous la main. L'auteur rapporte fort en détail plusieurs visions par lesquelles elle fut forcée de renoncer aux *erreurs de Calvin*. « Bientôt le couvent lui parut un » paradis, et son cœur nageait dans des joies ineffables. » Mais, pour qu'on ne puisse pas se méprendre sur la nature de la joie et des vertus de la nouvelle sainte, voici les propres paroles que le légendaire met dans sa bouche : « Ma » supérieure, » disait-elle, « sera mon œil, ma main et mon pied : mon » œil, par l'assujettissement de mon esprit; ma main, par ma fidélité à m'em- » ployer à tout ce qu'elle m'ordonnera; et mon pied, pour n'aller et n'avoir » de mouvement que celui qu'elle me donnera, sans jamais disposer de moi- » même. » A cette époque, les huguenots ne pouvaient sauver leur vie que par *la plus parfaite obéissance !*

» Aussitôt il se retira vers son lit pour faire sa prière; après quoi, » il retourna à ces dames et les pria de ne rien lui cacher. Elles » lui dirent ce que portait son arrêt. Il reçut cette nouvelle avec » calme. Il parla à ces dames avec tant de piété et de fermeté, » qu'elles se retirèrent fondant en larmes, bien résolues de tout » tenter pour lui sauver la vie. Elles allèrent chez le premier » président, qui leur dit que s'il voulait se faire catholique, il » leur promettait de faire venir sa grâce du roi. On lui en fit » porter la proposition par un gentilhomme, de ses parens, » mais il la rejeta avec horreur. On lui envoya encore un jésuite, » qu'il repoussa sans vouloir l'entendre. On lui notifia son juge- » ment, et ensuite on le conduisit au supplice avec la fermière » de M. du Collet. En la voyant approcher, il lui demanda si elle » avait persisté dans sa foi : sur sa réponse affirmative, il lui » tendit la main, en lui disant : Touchez-là, ma sœur, nous serons » ensemble aujourd'hui en paradis! — Lorsqu'il fut sur l'échafaud, » il s'écria que, comme Saint Etienne, il voyait les cieux ouverts; » et apercevant de ses coreligionnaires dans la foule des spec- » tateurs, il les exhorta à persévérer dans la foi de l'Evangile, » parce que c'était la seule voie par laquelle ils pourraient être » sauvés. Un jésuite lui mit la main sur la bouche pour l'em- » pêcher de continuer. Il se mit aussitôt à genoux et fit sa prière » à voix basse. S'étant relevé, il se décolleta et mit lui-même la » tête sur le poteau, en invoquant le nom de Jésus-Christ. La » fermière, qui fut pendue en même temps, témoigna aussi, par » ses discours et sa fermeté, qu'elle était heureuse de mourir » pour sa foi. Quelques jours après, M. de la Baume et Galéaud » furent conduits à Mens, ainsi que le portait la sentence du » parlement. Comme ils passaient dans le village de Saint-Jean- » d'Hérans, habité par des protestans, les femmes les suivirent » en pleurant. M. de la Baume, se tournant vers elles, leur dit : » Pourquoi pleurez-vous? Réjouissez-vous plutôt de ce que Dieu » nous a fait la grâce de mourir pour son nom. Pleurez sur les

» malheurs qui vous menacent! — Arrivés à Mens, ils y souffrirent » la mort avec une merveilleuse constance[1]. »

Des protestans qui ne purent s'expatrier, un grand nombre se laissèrent effrayer par les persécutions, ou séduire par les promesses des prêtres, et abjurèrent la foi évangélique, pour rentrer dans le sein de l'église romaine. C'est ainsi que Corps, Vif, Clelles, Barraux, qui étaient autrefois des églises florissantes, n'ont plus un seul protestant. Ce ne fut, sans doute, qu'à la position topographique du Triève, aux hautes montagnes qui l'entourent au levant, au midi, au couchant, et à la rivière du Drac qui coule au nord, que les protestans de cette petite contrée doivent de n'avoir pas été entièrement exterminés comme leurs voisins. Néanmoins, ils ne s'assemblaient qu'en secret et de nuit, dans des bois, à des époques irrégulières, qui n'étaient connues que quelques heures d'avance. Aussitôt qu'un pasteur était arrivé dans quelque maison isolée, la nouvelle en était répandue, avec le moins de bruit possible, chez tous les protestans; et, dès le même soir, on se rendait au lieu indiqué. Une chaire portative était dressée, et une petite table placée au milieu de l'assemblée. Là se célébraient la Sainte-Eucharistie sous les espèces du pain et du vin, les baptêmes et les mariages. Après avoir chanté les louanges de Dieu en français, et imploré les bénédictions de Jésus-Christ sur le roi et tous leurs persécuteurs, ils se hâtaient de rentrer dans leurs demeures, avant le point du jour, pour ne pas éveiller les soupçons de ceux qui étaient chargés de les surveiller.

Pendant près de 40 ans, M. le pasteur Béranger, père de M. le comte Béranger, actuellement conseiller d'état et pair de France, a desservi les églises protestantes du Haut-Dauphiné, en s'exposant aux plus grands dangers. Il fut condamné à mort par le parlement de Grenoble, en 1767, et exécuté en effigie à Mens.

[1] *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France, etc.* Rotterdam, 1688, vol. II, page 163.

Les protestans de Mens et du Triève n'ont joui d'une véritable tranquillité que par l'édit de 1787. — Le culte public y a été suspendu du temps de la terreur. — Un décret impérial, du 25 fructidor an XIII a établi un consistoire, avec deux pasteurs, à Mens. — Le Gouvernement a successivement accordé des pasteurs aux résidences de Grenoble, la Mure et Tréminis. — Le culte se célèbre à Mens dans le château du duc de Lesdiguières, qui a été acquis et approprié à cet usage par la commune et le consistoire. Les paroisses rurales ont aussi des temples, dignes de la solennité du culte, qu'elles doivent à la munificence du Gouvernement, aux secours de quelques conseils municipaux et à des collectes faites parmi les protestans.

ANDRÉ BLANC,
Pasteur, président du consistoire de Mens.

Documens historiques inédits.

JEUX
DE
L'ARBALÈTE, DE L'ARC ET DE L'ARQUEBUSE,
A GRENOBLE.

Lorsque Louis XI, encore dauphin, résidait à Grenoble, il donna aux arbalétriers, pour leur jeu, une place ou plaçage entre les anciens remparts de la ville et l'église du couvent des Dominicains, église et couvent qu'il renferma en même temps dans la cité, par une muraille qu'il fit construire près de la porte Traine[1], et qui allait se réunir à la poterne appelée la Pertuisière[2]. Le don de cet emplacement, destiné aux exercices d'un jeu d'adresse qui servait, à la fois, à l'amusement des habitans, au bien et à l'utilité de la chose publique, date de 1447.

Maître André Bizel, qualifié de *primicier* et de *roi des balistiers*, est mentionné dans un acte du 16 juin 1490[3]. Dans cet acte sont aussi nommés maître Guillaume Paquetat, Antoine Moine, Pierre Gallian et Jean Chastin, tous *balistiers*, lesquels, tant en leur

[1] L'ancienne porte *Romaine*, sur la place Grenette, à l'entrée de la Grande-Rue.

[2] Petite porte à l'extrémité de la rue de ce nom, en face de l'église actuelle du collége.

[3] *Magister Andreas Bizelli, primicerius, vulgariter dictus rex balistariorum.* (Archives de la ville, N.° 727.)

nom qu'en celui de leurs confrères, transigent avec le prieur des mêmes Dominicains, relativement à une clôture le long de l'église du couvent, sur laquelle longueur se prolongeait l'étendue du jeu, clôture qu'ils s'obligent de resserrer s'il arrive qu'on jugé à propos de construire de ce côté quelques chapelles.

Comme les arbalétriers, les archers formaient également une confrérie ou société particulière : chacune avait son roi, qui jouissait de l'exemption des tailles pendant l'année de sa royauté, deux prieurs annuels, ses officiers, et un lieu pour ses exercices. L'une et l'autre avaient les mêmes statuts et les mêmes habitudes; elles fêtaient le même patron, Saint Sébastien, martyr. Chaque année, au commencement de mai, se faisait, dans les deux sociétés, le tir au *papegay*, oiseau de carton ou de papier peint, placé à l'extrémité d'un mât, et qui servait de point de mire aux joueurs. Les consuls étaient invités aux deux réunions; ils s'y rendaient, et comme c'était la ville qui payait le premier prix, on leur présentait, par honneur et par déférence, une arbalète ou un arc, afin qu'ils tirassent les premiers coups. Les confrères tiraient ensuite à leur tour et suivant leur rang de réception : celui-là était proclamé roi du jeu, qui, le premier, abattait l'oiseau. Ce roi était tenu à diverses obligations; il devait donner, le jour de cette fête, une collation à tous ceux de sa confrérie, faire planter des *mais* devant la maison consulaire; il distribuait des étrennes aux tambours, et achetait une certaine quantité de vaisselle en étain fin, pour servir de prix aux confrères.

Le lieu du tir des archers fut d'abord à côté de celui des arbalétriers, le long des anciens remparts et près du couvent des Dominicains; emplacement que leur albergèrent le prieur et les religieux de ce monastère, le 9 janvier 1482, moyennant une rente de 10 sous payable, chaque année, le jour de la Saint-Sébastien, sous les clauses et conditions que cette rente serait réduite à 8 sous pendant les dix premières années, et qu'il serait libre aux archers de restituer ce local, s'ils en trouvaient

ailleurs un plus convenable; mais que, dans tous les cas, ils devraient faire en sorte de continuer à célébrer leur fête dans l'église de ce couvent, suivant l'ancien usage[1]. Benoit Besset et Jacques Seigneuret, prieurs de la confrérie; Jean Boyer, peintre; Gilet Des-Songes; Jean Leveyer, maréchal, et André Rivière, tous archers, présens et parties à cet acte, le promirent pour eux et leurs successeurs; ils émirent, de plus, le désir de voir que leurs confrères, par dévotion pour Saint Sébastien, se fissent enterrer dans le cimetière de cette même église, à moins qu'ils ne jugeassent à propos de choisir une autre sépulture.

Plus tard, ce tir fut transporté au faubourg Très-Cloîtres, au pied des remparts, du côté de l'*Ile*, où était une maison qui appartenait aux archers, et qui fut incendiée en 1636.

A cette époque, on trouve à Grenoble une troisième confrérie, celle des arquebusiers, organisée à-peu-près de la même manière que l'étaient les deux autres, et ayant les mêmes statuts : celle-ci avait commencé vers l'an 1560, sur les offres faites par les consuls de la ville de donner des prix aux habitans les plus adroits qui se serviraient d'armes à feu dans leurs exercices.

Antoine Thomas, dit *la Guerre*, est nommé roi de l'arquebuse, dans une requête de 1619 présentée aux consuls, tendant à obtenir que la somme de 36 livres, allouée par la ville depuis long-temps et destinée aux arquebusiers pour le prix de vaisselle, leur fût continuée.

Gaspard Barre, Jean Soldat et Etienne Gerente, rois, le premier, du *noble jeu de l'arbalète*, et, les deux autres, des *nobles jeux de l'arc et de l'arquebuse*, sont ainsi qualifiés dans des titres de 1642.

C'est l'année suivante que, d'après une délibération du conseil

[1] Divers jardins appartenant à des particuliers, et situés dans les anciens fossés de la ville, sont donnés pour confins à cet emplacement. (*Archives de la commune*, registre dit *de la Chaîne*, parce qu'il était retenu à une table par une chaîne en fer.)

de ville du 27 avril 1643, il fut décidé que dorénavant les rois de ces jeux n'auraient plus à prétendre à l'exemption des tailles; qu'il leur serait simplement alloué par la commune, en forme d'indemnité, une somme de cinquante ou de soixante livres; décision et arrêté qui prévalurent, malgré les remontrances des confrères de ces sociétés, et l'action judiciaire qu'ils intentèrent solidairement aux consuls, pour la conservation de leurs anciens priviléges[1]. Les deux premiers jeux tombaient déjà en désuétude, à cause de l'usage et de l'emploi universel des nouvelles armes : il n'en est plus question à Grenoble dès la fin du même siècle.

Le seul jeu et la seule société de l'arquebuse se maintinrent. Cette société, dont les membres prirent depuis le nom de *chevaliers de l'arquebuse*, fut favorisée et soutenue par la ville, qui, sur la demande du gouverneur de la province, accorda, en 1670, une gratification de deux cents livres, pour frais de voyage des arquebusiers envoyés cette année à Neuville, pour concourir au tirage d'un prix. Cette ville, douze ans après, fit-elle même, à son tour, un appel aux arquebusiers des cités voisines, lors des fêtes pompeuses célébrées à la naissance du duc de Bourgogne. Elle assigna aussi au roi du jeu, chaque année, une somme de cent vingt livres, pour subvenir en partie aux déboursés que nécessitait cet honneur, et, de plus, elle arrêta que, chaque fois que le prix serait remporté par un consul, il serait fait à cette occasion des dépenses extraordinaires, afin que ce consul *pût soutenir la dignité de sa charge et celle du corps municipal*, et que ces dépenses entières seraient supportées par la commune.

On doit citer, parmi les consuls de Grenoble nommés rois de l'arquebuse, Pierre Dorcières, Joseph Pelissier, Lambert Peysson et Hugues Trouiller, qui le furent en 1708, 1725, 1732 et 1733.

J.-J. PILOT.

[1] *Archives de la commune*, procès N.° 42.

RELATION DU PASSAGE

DE S. A. R. DOM PHILIPPE, INFANT D'ESPAGNE,

A GRENOBLE, LE 25 OCTOBRE 1743[1].

« Le 22 octobre 1743, M. l'intendant partit de Grenoble pour aller au-devant de S. A. R. l'infant Dom Philippe[2] : il le rencontra, le 23, près du château de Lesdiguières. Le même jour, le prince vint coucher à Corp.

» Le lendemain 24, il vint coucher à la Mure.

» Le 25, il partit de la Mure, vint coucher à Champ, où plusieurs personnes des plus distinguées de la province, dans la robe et dans l'épée, s'étoient rendues dans leurs équipages, et de là il vint coucher à Grenoble.

» Son arrivée, à quatre heures, fut annoncée par cinquante coups de canon. MM. les consuls de Grenoble, en robes consulaires, l'attendoient à la porte de la ville, et M. d'Heybens, gentilhomme et premier consul, eut l'honneur de lui faire, avant son entrée, un compliment, qu'il écouta avec l'affabilité qui lui est naturelle et la satisfaction que méritoit le discours.

» Comme il avoit eu la bonté d'accepter l'offre que M. l'intendant lui avoit faite de sa maison pour son logement, il y fut conduit, au son de toutes les cloches de la ville, qui se mêla au bruit du canon, jusqu'à la grande porte d'un beau jardin qui est au-devant de la façade de l'hôtel-de-ville, dont M. l'intendant occupe le principal appartement.

[1] *Archives de la Préfecture de Grenoble*, dossier coté N.° 296, 3e division.

[2] Dom Philippe, duc de Parme, infant d'Espagne, né le 15 mars 1720, de Philippe V, roi d'Espagne. Au mois de septembre 1743, il était parvenu à enlever la Savoie au roi Charles-Emmanuel, et la France lui avait permis le passage à travers ses provinces.

» Les rues étoient tapissées sur son passage et bordées de troupes, et à l'entrée du jardin il fut reçu sous un dais magnifique porté par MM. les consuls.

» Il traversa ainsi, avec tous les seigneurs de sa cour et tous ceux qui l'avoient accompagné depuis Champ, les deux grandes allées du jardin, et à l'entrée de son appartement il trouva Monseigneur l'évêque de Grenoble [1], avec un grand nombre de personnes de distinction, qui commencèrent à grossir sa cour : mais un moment après elle devint encore plus brillante, par l'arrivée d'environ soixante dames, respectables dans la province par leur naissance, aimables par leurs grâces naturelles et éclatantes par leur parure, qui furent présentées au prince par M. l'intendant.

» Il reçut ensuite les présens de la ville, qui consistoient en une grande quantité de gants de Grenoble, de fromages de Sassenage et du vin de Côte-Rotie de la première classe.

» Cependant la nuit approchoit, mais elle fut devancée par une illumination ordonnée par MM. les consuls dans toute la ville, et surtout à l'hôtel du prince. Huit cents pots à feu et six cents lampions y continuèrent une clarté presque égale à celle du jour. Une partie de ces lampions marquoient, par leur position, l'encadrement de quarante-huit grandes croisées qui garnissent la façade de l'hôtel de ville; les autres avoient été parsemés avec symétrie dans le parterre et autour d'une grande quantité d'orangers, et faisoient un effet très-agréable à la vue.

» Il y eut à neuf heures un feu d'artifice que le prince voulut bien honorer de sa présence; il fut terminé par trente-six douzaines de fusées.

» L'heure du souper étant venue, M. l'intendant fit servir plusieurs tables qui composoient en tout environ cent couverts. Au fruit, un rideau, qui partageoit une partie de la salle où étoit la table du prince, s'ouvrit tout-à-coup, et dans le même instant une

[1] Jean de Caulet.

troupe de musiciens choisis, du nombre desquels étoient les meilleurs de l'opéra de Lyon, que M. l'intendant avoit fait venir, commença une symphonie qui causa au prince une surprise qu'il a bien voulu depuis avouer lui avoir été agréable. Tout ce qu'il y a de meilleur en sonates et en concerts italiens y fut exécuté. Une belle voix du concert de Lyon y chanta une cantate que le prince parut goûter, et qui fut suivie d'une reprise de symphonie qui dura jusqu'à la fin du repas.

» Quelques parties de jeu, qui avoient été commencées avant le souper, ayant été finies après, les seigneurs qui eurent l'honneur d'assister au coucher du prince se retirèrent chacun dans leur appartement que M. l'intendant avait eu soin de leur faire préparer, ainsi qu'à tous ceux de la maison de S. A. R., qui y trouvèrent leur logement et y furent traités et servis pendant tout le temps qu'elle voulut bien y demeurer.

» Le lendemain 26, le prince reçut les complimens de Messieurs du parlement, de Messieurs de la chambre des comptes, de Messieurs du bureau des finances, des chapitres, et de tous les autres corps séculiers et réguliers de la ville; ensuite M. l'évêque de Grenoble, dont les excellentes qualités lui ont attiré l'estime et la confiance du prince, lui donna, et à tous les seigneurs de sa cour, un dîner splendide, après lequel le prince étant revenu à l'intendance, Messieurs de l'académie de musique, qui y est établie depuis quelque temps et qui y est dirigée par des personnes qui tiennent le premier rang dans la ville, donnèrent à S. A. R. un concert composé du prologue et du troisième acte de l'opéra des *Elémens*, après lequel M. l'intendant fit servir, comme la veille, un souper pour le prince, pour les seigneurs de sa cour, pour les dames et pour beaucoup de personnes de la ville distinguées par leur naissance et leur rang, dont plusieurs furent admises tour-à-tour à la table du prince.

» Le 27, le prince dîna, avec tous les seigneurs de sa cour, chez M. de Piolenc, premier président au parlement de Grenoble,

magistrat autant recommandable par la supériorité de son génie que par l'assemblage de toutes les vertus. Le repas y fut somptueux, et le prince en parut aussi satisfait que de la manière dont M. le premier président et M. de Thourry, son fils, président à mortier, firent les honneurs de leur maison. Le même soir, S. A. R. soupa à l'intendance.

» Le 28, elle dîna chez M. l'évêque, et à son retour à l'intendance, l'académie de musique lui donna un second concert, composé du prologue de l'*Amour des Dieux* et du quatrième acte de l'opéra des *Elémens*, après lequel M. l'intendant fit servir le souper, comme les jours précédens.

» Il y eut pendant deux jours, dans les principales places de la ville, des fontaines de vin, et pendant toutes les nuits que S. A. R. coucha à Grenoble, il y eut dans toutes les rues des feux de joie et une illumination générale.

» Le 29, après un déjeûner à l'ambigu que M. l'intendant fit servir au prince, aux seigneurs de sa cour et à tous les officiers de sa maison, il partit de l'intendance pour Chambéry, à onze heures du matin.

» Plusieurs personnes l'accompagnèrent dans leurs équipages jusqu'à Barraux, ainsi que M. l'intendant, que le prince honora, en partant, de plusieurs marques de bonté, comme il avait fait pendant son séjour à Grenoble. »

— Veut-on savoir ce que coûtèrent à la ville de Grenoble tous ces frais de civilités et de galanteries? rien moins que la somme de 8,537 livres, à-peu-près 16,000 francs de notre monnaie actuelle. C'était payer un peu cher l'honneur que faisait un principicule à la ville de Grenoble de venir vivre à ses dépens[1].

[1] Les pièces de comptabilité qui constatent l'emploi de cette somme sont jointes à la relation précédente.

LA MORT

ET

LA PROSTITUÉE.

J'AIME assez, sur la fin d'une froide journée,
A m'asseoir près du feu, bien gardé des hivers,
Pour entendre, appuyé contre ma cheminée,
La voix du vent passer par les vitraux ouverts.
C'est dans ces momens-là que, sur nos tempes nues,
Se dressent quelquefois des fantômes hideux,
Hallucinations, burlesques, inconnues,
Qui viennent tournoyer et bondir à nos yeux,
Ou des rêves affreux, qui pèsent tant sur l'âme,
Que souvent au réveil, on se demande encor,
En voyant repasser la vision infâme,
Si l'on s'éveille ou si l'on dort!

Pour moi, je sais qu'un jour j'eus un étrange songe,
Etrange!.... et je ne sais, pas même, en vérité,
Quand mon œil fasciné dans le passé se plonge,
Si ce n'était que rêve — et non réalité.

Toujours est-il bien sûr que j'entendis, dans l'ombre,
Deux voix qui se parlaient tout bas, auprès de moi,
Et la première avait un timbre dur et sombre,
Et quand je l'écoutais, j'avais peur, j'avais froid!
La seconde vibrait bien doucement dans l'âme,
Comme ces sons qu'apporte une brise de nuit,
Comme la cloche au loin, comme un doux chant de femme,
Qui dans le ciel monte et s'enfuit.

La Mort.

Tu ne t'attendais pas à me voir apparaître?
Moi, je marche toujours, et pendant qu'on s'endort,
Comme un voleur de nuit, j'entre par la fenêtre,
Sans valets, ni laquais, pour annoncer : La Mort!

La Prostituée.

Oh! oui, je t'attendais, j'en avais l'espérance;
Je savais que le Ciel, en pitié, quelque jour,
Prendrait ma pauvre vie, et ma longue souffrance;
Car jamais un rayon de soleil ni d'amour
N'a brillé sur ce front qui se courbe avant l'âge :
Et j'ai passé ma vie, à l'ombre des douleurs,
A voir les gens heureux me cracher au visage,
Au visage inondé, sillonné par les pleurs!
Où vont, où vont, mon Dieu! ces insultes affreuses?
Oh! vous le voyez bien, du haut de votre ciel,
Et vous pardonnerez aux pauvres malheureuses
Qui boivent sans murmure à la coupe de fiel.

La Mort.

Tu ne regrettes rien de tes biens sur la terre!
C'est que tu ne sais pas ce que c'est que dormir,
Le corps dans une fosse et le front sous la pierre!
Alors, tu baisseras la tête pour gémir,
Tu regretteras tout : cet air que tu respires,
Et ces brises du soir, jouant dans tes cheveux,
Et ces ardentes nuits de joie et de délires,
Et, sur ton front brûlant, les longs baisers de feux!

La Prostituée.

Je n'ai jamais connu de bonheur sur la terre :
Toujours, tête baissée, et suivant mon chemin,
J'ai senti sur mon front peser la vie amère.
Que viens-tu me parler de brises du matin
Jouant dans mes cheveux? — J'ai consumé ma vie,
Toujours loin du soleil, comme un petit oiseau
A qui la liberté pour toujours est ravie.
Oh! que j'aurais donné ce que tu trouves beau,
Ces désordres hideux, ces nuits tristes et sombres,
Et ces baisers brûlant le front, comme un fer chaud,
Pour pouvoir bien m'ébattre et courir sous les ombres,
Ou pour rêver en paix sur le bord d'un ruisseau!

La Mort.

Mais qui donc t'empêchait de changer cette vie?
Qui t'empêchait d'aller, bien loin de ces douleurs,
Avec la liberté que tu t'étais ravie,
Vivre tranquillement dans les bois, sous les fleurs?

La Prostituée.

La prostitution, ce serpent qui fascine,
Une fois qu'elle étreint, ne vous lâche jamais;
Elle étend, elle étend sa puissante racine,
Et chaque jour vous livre à quelqu'instinct mauvais.
Et puis, la pauvreté, la terrible misère,
Avec ses maux, le froid, les plaintes et la faim,
Pour nous épouvanter, vient-elle pas derrière?

La Mort.

Le travail était donc trop rude pour ta main?

La Prostituée.

Hélas! n'avons-nous pas contre nous la paresse,
La folle vanité, deux péchés capitaux,
Qui versent dans nos cœurs une fatale ivresse,
Et qui nous viennent prendre au sein de nos berceaux?
Avec la vanité, plus de bonne pensée,
Alors plus de sommeil si tranquille et si doux;
Plus de rêves dont l'âme est mollement bercée,
Plus d'amour dans le cœur, plus de bonheur pour nous!
Toujours la vanité! — Comme un fantôme blême,
Elle s'attache à nous, pour nous suivre en tout lieu;
Dans le jour, dans la nuit, dans la prière même,
Toujours elle se dresse entre notre âme et Dieu.

La Mort.

Vois-tu, vois-tu là-bas, l'enfer, et sa phalange,
Qui déjà te réclame et qui hurle ton nom!
Va, ton front est souillé, tu n'es plus un archange,
Et le Seigneur pour toi n'aura pas de pardon!

La Prostituée.

Je reconnais la voix du démon qui me tente,
Mais je n'écoute pas. — Je sais que le Seigneur
A, pour chaque douleur, parole consolante :
Je suis purifiée au contact du malheur.
Oh! non, la main de Dieu ne doit pas me maudire!
N'ai-je pas expié les souillures du corps,
Par les tourmens du cœur, par un affreux martyre
De honte, de mépris, et de cuisans remords?
Puis, je n'ai pas grandi dans les bras de ma mère;
J'ai grandi seule et triste, et sans un bon conseil :
Ma mère travaillait pour vaincre la misère,
Elle ne chantait pas, pour bercer mon sommeil,
Car la souffrance éteint la voix dans la poitrine!
Moi, je n'ai pas dormi sous l'or et le velours,
J'ai porté sur mon front la couronne d'épine,
Au lieu de douces fleurs, de bonheur et d'amours!
La nature me fit cependant grande et belle,
Mais pour me perdre mieux; car, vaincue à la fin,
Ma mère, combattant la fortune rebelle,
Me vendit pour de l'or, un jour qu'elle avait faim!.....
Va! pauvre mère! va! que Dieu te le pardonne!
Puisse ta cendre, en paix, dormir dans le tombeau!....

Ne fus-tu pas toujours et souriante et bonne,
Jusqu'à ce que la faim t'eût prise en son réseau?
Et, moi, mon Dieu! je viens comme la Madeleine,
Vous baigner les deux pieds, de mes torrens de pleurs;
J'abjure devant vous tous mes pensers de haine,
Je pardonne à tous ceux qui bravaient mes douleurs,
Je pardonne à tous ceux qui m'ont tant insultée,
A tous ceux qui riaient, en me voyant pleurer,
A tous ces gens qui m'ont flétrie et profanée!
Puisse la faim ne pas aussi les déchirer!

La Mort.

Oh! malheur vaut donc mieux que bonheur et richesse!
Au lieu de le corrompre, il élève le cœur;
C'est lui qui donne à l'homme une forte sagesse,
Et qui fait espérer en un monde meilleur!

A ces mots, cette voix épouvantable et sombre
Me sembla s'éloigner, et se perdre dans l'ombre.
Là dessus, je me mis à rêver gravement,
Puis à baisser le front d'un air triste, en songeant
Que le vent des tombeaux souffle sur tout le monde,
Mais qu'au lieu de souiller par une haleine immonde,
Il nous rend quelquefois le front étincelant;
Que la mort purifie, et, tout en les foulant,
Au lieu de les flétrir, relève les visages.
Alors je me souvins d'avoir lu dans les pages
De ma bible aux feuillets dorés : « *Meretrices*
In regnum cælorum præcedent vos omnes. »

CH. R******.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Lettre à M. Cournot, recteur de l'académie de Grenoble, sur les différens noms donnés à la rivière Isère, par M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'académie de Bourges. Bourges, in-8°.

L'auteur de cette dissertation a fait usage, pour retrouver l'étymologie originelle de la rivière d'Isère, et constater les nombreuses variétés de son appellation, des connaissances philologiques qui lui ont déjà servi à résoudre quelques questions d'histoire et de linguistique. Il suit, à travers les textes des historiens et des géographes anciens, orthographiés différemment par les éditeurs et les commentateurs, les altérations qui nous ont transmis, sous des vocables souvent contradictoires, la dénomination de la rivière qui arrose la vallée du Graisivaudan, et démontre que toutes ces variétés d'idiomes, qui se sont modifiés par succession, dérivent d'une formation aborigène : la formation gauloise. On ne saurait invoquer d'une manière plus ingénieuse que ne l'a fait M. Pierquin, l'autorité quelquefois contestable de l'étymologie. C'est aussi ce qu'il vient de faire, dans un ouvrage actuellement sous presse, l'*Histoire monétaire du Berry*, dont nous avons une épreuve sous les yeux, au sujet de l'étymologie de *Dauphiné* et de *Dauphin*. Il démontre que le mot *Dauphiné* n'est que la traduction grecque du terme gaulois *Allobrogie*, et cette solution l'amène à découvrir l'explication et l'origine du *dauphin*, cette image symbolique que l'on trouve dans les armoiries et dans le nom de la province de Dauphiné et de ses princes

souverains. Nous allons reproduire cette dissertation, encore inédite, qui est de nature à jeter beaucoup de clarté sur une question obscure de notre histoire, si diversement controversée jusqu'à ce jour.

« Le nom gaulois de la province de Dauphiné, d'où vient le titre de *Dauphin de France*, était *Allobrogie*. L'invasion césarienne ayant tout détruit, tout arrêté, nous n'en connaissons pas non plus l'histoire; mais un fait incontestable, pourtant, c'est que, comme toutes les nations gauloises, le Delta-Celtique dut avoir un emblême, un symbole. Quel était-il? c'est ce que nous ignorons. Mais si nous remontons le torrent des siècles, si nous réunissons les débris que nous laissa l'avidité destructive du temps et des Romains, nous pourrons raisonnablement adopter les faits suivans.

» Le Delta-Celtique est connu sous deux dénominations différentes, l'une est donc l'Allobrogie, l'autre le Dauphiné. Si nous recherchons la signification de ces deux expressions, nous trouverons que la première moitié, comme la seconde de ces deux binomes, ont la même valeur. *All* emporte l'idée de tout ce qui est grand et élevé : on retrouve cette racine dans toutes les langues, avec la même acception. Le primitif *D-al*, qui n'est peut-être que le même mot, auquel les Grecs ajoutèrent une lettre initiale, a la même signification, et de plus celle d'*entrée*, de *porte*, d'*origine*, de *fécondité* : de là les mots grecs de *delphys*, *delphax*, *delphakion*, *delphin*, etc.

» Le radical *bro*, ou *brox* avec la terminaison gutturale des Celtes, ou même *bru*, emporte l'idée d'existence, de nourriture; d'où le grec *brotos*, celui qui est obligé de manger pour vivre, le mortel, et *bora*, pâture. La racine grecque *phy*, radical des mots qui emportent aussi la même idée, termine à son tour la dénomination grecque du Delta-Celtique. Si maintenant on rapproche ce que nous avons déjà vu si souvent, et que nous répéterons plus d'une fois encore à-propos des changemens de dénomination des villes et des contrées, on n'hésitera point à reconnaître que le mot *D-Alphys* n'est autre chose que le mot *Allobrogie* traduit en grec. Ceci une fois admis, il ne suffit plus que

de savoir quelle dut être la traduction hiéroglyphique ou symbolique de ce mot, et l'on ne peut point hésiter à croire que ce ne fût le *dauphin*. Les médailles gauloises des Allobroges et des Dauphinois portent, en effet, jusqu'à trois de ces animaux sur leur revers. D'autres fois, ce type figure encore, sous forme secondaire ou tertiaire, sur les médailles des autres nations, ainsi qu'on le verra sur une médaille de Solimara. Voilà donc trois traductions et trois écritures différentes d'une même idée.

» Les colonies grecques qui fondèrent *Massilia*, les colonies rhodiennes qui habitèrent *Rhodanusia*, long-temps avant Munatius Plancus, apportèrent en Gaule les arts de la mère-patrie. Avec eux aussi pénétra dans le Delta-Celtique une représentation plus élégante de ces animaux, à la fois intelligens et beaux, sur lesquels la mythologie et l'art grec ont de si doux labeurs. Cette passion pour l'ami de l'homme fut encore exagérée, et les artistes des rives rhodiennes et phocéennes, ainsi que les Gaulois, placèrent partout, dans les arabesques élégans, les dauphins dans des poses gracieuses et variées : là, ces animaux s'enlaçaient pour former des volutes; on en voit encore la preuve dans un charmant chapiteau d'ordre composite que possède le musée de Vienne : ici, une mosaïque élégante n'avait point d'autre bordure, etc. Ce mythe, adopté par les Gaulois et les Grecs, le fut enfin dans le Delta-Celtique avec une si étonnante profusion, que l'Allobrogie fut réellement aussi une terre dauphinée, et que, sans exagération, on put encore bien la nommer en français le pays-dauphiné par excellence.

» Vers l'année 1120, le fils de Guy-le-Gras prit, à la grande satisfaction des Allobroges, le nom de comte-dauphiné : heureux d'un succès, qu'il pouvait bien prévoir, il outra lui-même cette profusion : son cachet, ses appartemens, ses murailles, toutes les parties de son armure, furent recouvertes de dauphins. La population de la terre dauphinée ou delfinée s'appela elle-même Dauphinoise, et dès 1258, le dauphin remplaça, pour la province du moins, la fleur rhodienne que la ville de Grenoble a conservée, et resta l'emblême, le symbole des armoiries de la terre dauphinée, ainsi nommée immédiatement après ce prince, afin de légitimer son étymologie. La même chose avait eu lieu dans l'antiquité pour les griffons, les arimaspes, les centaures, les cyclopes, etc. : nous ne nous arrêterons donc point à la démontrer.

» A l'appui de cette origine, en rapport avec les habitudes populaires, et même avec la raison, si nous voulions accumuler des preuves tirées de la linguistique, nous ferions remarquer la famille de mots qui en dériva nécessairement. Ainsi, la province ne fut pas nommée *Delphina* ou *Delphinus*, mais bien *Delphinatus*, adjectif dont on fit un subtantif qui dut avoir aussi son adjectif (*Delphinas, atis*). Dès le moment que le nom de la terre devint un titre, comme cela eut lieu mille fois dans l'histoire moderne de la France, il fallut en dériver encore d'autres noms applicables à ceux qui avaient aussi le droit de le porter. Dès ce moment aussi l'épouse du comte fut nommée *Delphina*, son fils *Delphineta* : lorsque la législation résuma les coutumes locales, c'est-à-dire vers le XIe ou XIIe siècle, le serf lui-même devint le *Delphinalis homo*, et les choses qui se passaient selon les exigences de ces mêmes lois l'étaient *dalphinaliter*. La même opération eut lieu en français. Le pays-dauphiné avait un chef qui se nommait Dauphin, son épouse Dauphine, et ses habitans Dauphinois (*Delphinas*) : le substantif étymologique, la source de tous les autres, est devenu ensuite la dénomination exclusive des héritiers de celui qui avait accompli cette œuvre patriotique et populaire.

De tout ce que nous venons de dire, il ne faut pas conclure pourtant que les dénominations analogues eurent partout les mêmes sources. Une ville monétaire de la Grèce antique porta aussi le nom de *Delphinium* : à la forme de ce mot, on voit déjà que sa source est différente; en effet, elle est identique avec celle qui forma le nom de l'Armorique. Ces deux peuples ne fournissent même pas les seuls exemples de ce genre : les Tyrrhéniens obtinrent aussi le surnom de ce poisson (le dauphin), à cause de leur habileté dans l'art de la natation et de la navigation, art auquel ils devaient leur suprématie dans la Méditerranée. Là vint se mêler ensuite, comme partout, la mythologie, et les pirates tyrrhéniens furent dès-lors changés en dauphins par Bacchus[1]. Les circonstances de cette nature forment donc une seconde source d'étymologie pour le même mot, mais écrite de la même manière hiéroglyphique, puisque phonétiquement le mot était le même.

[1] Cicero, *De Republ.*, lib. II, cap. IV. — Servius, in *Æneid.*, lib. VIII, vers. 479, etc.

M. Eusèbe Salverte se demanda aussi d'où vient le nom de *Dauphiné?* D'une allusion métaphorique à l'affection que le dauphin a pour les hommes, répond Ottius, savant estimable qui écrivait en 1671, dans le voisinage de la France. Nos historiens, mieux instruits sans doute que l'érudit de Zurich, racontent que Guy ou Guigues, comte d'Albon et de Vienne, ayant mis un dauphin sur son cachet et dans ses armoiries, le surnom de comte-dauphin lui resta. Ainsi, non-seulement il passa donc à ses descendans, mais on en forma le nom de son épouse, celui de son fils, des termes de législation locale, et le nom même de la principauté dont, par la suite, le fils aîné du roi de France a dû porter le titre. Guillaume V, chassé du comté d'Auvergne, adopte le même emblême que le comte de Vienne; aussitôt il reçoit et transmet à sa postérité le titre de dauphin d'Auvergne, et la dénomination de Dauphiné est attribuée, non pas, à la vérité, à toutes les possessions qui lui restaient, mais à une petite contrée qui a pour chef-lieu le bourg de Vodable.

M. E. Salverte ne croit pas que deux princes, séparés l'un de l'autre par une grande distance, resserrés dans leurs montagnes, bien loin de la mer et de ses habitans, aient pu choisir pour emblême un cétacée peu connu *de leurs temps*, et que cet emblême ait enfanté pour tous les deux un même surnom, dont la durée et l'influence ont été telles, qu'en vain en chercherait-on un second exemple. Voilà ce qu'il est difficile de croire, car des chartes authentiques prouvent que les comtes d'Albon prenaient le titre de Dauphins long-temps avant que Guigues VII eût adopté l'emblême qui y correspond, et ce fait suffit pour faire présumer qu'à l'époque de la création des armoiries, *l'emblême est né du titre*, et que le titre a tenu originairement à des circonstances locales qui se trouvaient les mêmes dans l'un et l'autre Dauphiné. Le Dauphiné d'Auvergne est enclos et resserré comme une île entre l'Allier et deux de ses affluens : la seigneurie d'Albon, premier fief des Dauphins de Viennois, est encore, de même, entre deux petites rivières qui ont leur embouchure sur la rive gauche du Rhône. Deux territoires, dont l'aspect est le même, ont reçu originairement le même nom (Mont-Dauphin, près d'Embrun : il ne nomme pas l'autre) : de ce nom est dérivé, pour leurs posses-

seurs, un même titre, qui ensuite a créé, aux bords de l'Allier et du Rhône, les mêmes armoiries parlantes (les comtes du Forez). L'ancienne langue nationale, conservée dans les pays de montagnes plus long-temps que dans les plaines, a dû fournir ce nom : a-t-elle, en effet, un mot pour désigner un lieu resserré, enclos, entouré? Tel est le cas du celtique *dalfa* (TH. RICHARDS, *Welsh-English Dictionnary*), dont on a dérivé *Dalphin* et *Dauphiné*, et dans le latin des chartes, *Dalphinatus*, *Dalfinus*, *Dalfamiter*. (1140 à 1230)[1], etc.

Peut-on voir un homme du mérite de M. Salverte, connaissant si bien la théorie de la langue des noms propres, et cette langue elle-même, donner, *même en hésitant, et avec la crainte de substituer une erreur à une autre erreur*, de pareilles conjectures? Citerait-on, dans les temps modernes ou dans les temps anciens, un autre exemple d'un sobriquet sans valeur devenant un titre? Ce savant croit-il bien sérieusement que la fantaisie de Guy est la véritable origine de son titre? puis, du nom de ses successeurs, du pays qu'ils gouvernaient, de sa population, et d'une dignité importante en France? Admettons que les choses se soient réellement passées ainsi, et la différence reste la même. En effet, si le comte ne céda point aux vœux patriotiques et réactionnaires de la population, s'il ne fut point obligé, après l'expulsion des Romains, de reprendre la traduction grecque de la dénomination pittoresque et significative donnée par les Celtes à cette somptueuse région des Gaules, ce dont nous avons déjà vu plus d'un exemple, de ressaisir en même temps sa traduction hiéroglyphique antique, et s'en faire honneur, ce qu'on a vu très-souvent aussi, il faut enfin découvrir à son caprice une cause raisonnable, et j'avoue que je ne la trouve pas. Je ne sais pas non plus si le dauphin d'Auvergne, ayant à choisir entre plusieurs titres extrêmement communs, ne préféra pas celui qui était pour ainsi dire seul, ou bien s'il y fut amené par les mêmes conditions artistiques ou vulgaires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faudrait que cette étymologie s'appliquât également, non-seulement à ces deux cas, ce qui serait assez bizarre,

[1] EUSÈBE SALVERTE, *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*. In-8°, tome I, pages 411 à 418.

mais encore que tous les individus qui, en France ou en Italie, portèrent ce nom, l'eussent puisé aux mêmes sources, et c'est ce qui n'a pas eu lieu, comme le savait très-bien M. Salverte. Ainsi, en Italie, par exemple, une branche des Gradengo, de Venise, prend aussi le nom de *Delphini* ou mieux *Delfini*, du surnom qu'avait valu à son chef une grande habileté dans la natation. Les Tyrrhéniens durent le leur à cette même circonstance. Nous avons vu qu'il en fut de même de l'Armorique, etc. Ici le cachet et son emblême disparaissent pour une origine plus raisonnable : n'est-il pas probable que cette maison ambitieuse voulut aussi prendre un titre qu'elle portait sans rivaux à Venise, et dont la France seule lui fournissait l'exemple? c'est du moins en rapport avec l'esprit de son siècle et de sa caste a cette époque.

Mais si l'origine dénominative des Dauphinés d'Auvergne et de l'Allobrogie est identique, pourquoi, dans le premier cas, son application fut-elle limitée, au lieu de s'étendre à tous les états du Dauphin; tandis que, dans le second, on voit cette dénomination appliquée à toute la province? Comment tout un peuple, aussi difficile que les Dauphinois, se serait-il empressé de souscrire au caprice de son souverain, etc., s'il n'y avait été préparé de très-longue main, et par des causes indépendantes d'un pouvoir qu'il supportait toujours si difficilement?

On trouve en Gaule et partout un très-grand nombre de villes et de localités portant exactement le même nom, dû à des conditions géologiques similaires; mais comment se ferait-il dès-lors, d'après cette étymologie, qu'on ne trouverait sur toute l'étendue du globe, dans les temps anciens ou modernes, que deux états portant le nom de Dauphiné? A l'époque où l'Allobrogie prit cette dénomination, nécessaire pour représenter une vie sociale toute nouvelle dont elle devait être l'expression générique, les peuples avaient perdu l'usage de nommer significativement les localités, du moins en Gaule, surtout alors qu'elles en portaient un, et qu'elles pouvaient reprendre celui que la conquête romaine avait fait perdre : ainsi il n'est nullement probable qu'elles l'eussent fait de cette manière. Lorsqu'on donne un nom significatif, et le peuple n'en connaissait point d'autres, c'est toujours un éloge abrégé de la chose nommée, et les peuples sont toujours dans l'habitude, à la fois

orgueilleuse et noble, de caresser leur patrie comme leur mère, comme leur amante; ils en exaltent toujours jusqu'aux moindres qualités : tel est surtout le caractère naturel des Allobroges, qui ne se seraient point pliés au caprice d'un souverain qui aurait voulu les déshériter de la gloire de leur nom antique, sans d'autres raisons, sans d'autres moyens que sa volonté. Les accidens géologiques similaires, dont parle ensuite M. Salverte, sont par trop indifférens, pour y voir la source d'une dénomination significative nouvelle. Ce savant se trompe encore, lorsqu'il s'appuie sur cette circonstance pour donner le même nom à deux autres territoires. Qui ne sait, en effet, que le fort de Mont-Dauphin est de construction toute récente, que Vauban en est l'auteur, et qu'il doit son nom à l'adulation politique?

Quant à la valeur du mot *Dalfa*, dans la question qui nous occupe, elle est fort douteuse, et en l'adoptant, il faudrait pouvoir appliquer cette étymologie à tous les noms locaux, n'importe leur origine, et il n'en est pas un dès-lors que l'on ne puisse expliquer tout aussi naturellement. Nul doute que son existence ne fût bien constatée en Ecosse; on le trouverait même ailleurs, en cas de besoin; mais M. Salverte est-il autorisé à en conclure qu'il faisait partie du dialecte celte parlé dans l'Allobrogie? Rien ne le prouve; et cela fût-il, on ne pourrait même rien en conclure. Pour que cette étymologie eût quelque valeur, il faudrait encore que ce mot se trouvât dans la langue néo-latine de la province, au moment de sa nouvelle dénomination; et j'affirme que le mot *Dalfa*, dans ce sens et même dans tout autre, n'a jamais fait partie des dialectes dauphinois. Reste donc l'étymologie celto-grecque du pays-dauphiné, que nous abandonnons à la critique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1er. *Ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné.*

Bréviaire Viennois. Grenoble, Baratier, 1839, 4 vol. in-32, édition en miniature.

— *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*, par M. Berriat Saint-Prix, seconde édition, insérée dans le tome V de la *Revue du Dauphiné*. Valence, imprim. de L. Borel, 1839, in-8° de 60 pages. Tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, tome V, pag. 87-118, 129-153.

La première édition de cette *Histoire* est de Paris, impr. de Smith, 1820, in-8° de 64 pag. C'est un tirage à part des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* (tome III, 1821, pag. 370-391), à laquelle elle fut lue les 19 avril et 20 mai 1820. L'auteur l'avait d'abord lue en partie, le 23 septembre 1819, à la Société des sciences et arts de Grenoble.

— *Analyse des délibérations du Conseil général du département de l'Isère*, session de 1838. Grenoble, impr. de F. Allier, 1839, in-8° de 409 pag.

Il faut joindre à ce volume une *Lettre circulaire* adressée aux membres du conseil général de l'Isère, au sujet de cette publication (in-4° de 3 pag.).

— *Rapport fait à la Chambre des Députés au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser le département de l'Isère à contracter un emprunt, et à s'imposer extraordinairement pour ses routes départementales*, par M. Ladoucette. Séance du 27 juin 1839. Paris, impr. de Henry, juin 1839, in-8° de 16 pag.

— *Société d'Agriculture de Grenoble.* Grenoble, impr. de F. Allier, 1839, in-8° de 66 pag. avec 2 planch.

Le 1er N.° de ce bulletin a été publié au mois de janvier 1836 (Grenoble, impr. de F. Allier, in-8° de 79 pag.). Celui que je cite est entièrement consacré à l'industrie séricole.

— *Notice sur l'eau sulfureuse d'Allevard (Isère), sur sa conservation et les avantages de son emploi dans la pratique médicale*, lue à la Société de médecine de Lyon, par Alph. Dupasquier. Lyon, impr. de Rossary, 1839, in-8° de 32 pag.

J'ai déjà cité dans la *Revue* (tome IV, pag. 62) une *Notice* sur le même sujet, par le docteur Chataing. — M. Alfred Bougy, de Grenoble, a en Ms. un *Guide aux eaux d'Allevard*.

— *Essai statistique et médical sur les eaux minérales de Grenoble*, par M. Camille Leroy, docteur en médecine. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1839, in-8° de 35 pages.

Extrait du *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère* (tome I, pag. 65-96).

— *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*. Tome I, feuilles 3, 4, 5 et 6, pag. 33-96. Grenoble, imprim. de Prudhomme, 1838, in-8° avec une planche.

Les articles insérés textuellement dans cette seconde livraison sont : 1° une *Note sur le gisement de l'anthracite dans l'Oysans*, par M. Scipion Gras, ingénieur des mines; cette notice est destinée à la Société géologique de France; 2° un *Essai sur la topographie médicale de la ville de Grenoble*, par le docteur Albin Gras; 3° l'*Essai* précité de M. C. Leroy sur les eaux minérales du département de l'Isère.

Voyez la *Revue*, tome V, page 337.

— *La Tallardiade*, poème en huit chants, par Joseph Faure, 2e édition revue, corrigée et augmentée. Gap, impr. de J. Allier, 1839, grand in-8° de 172 pag.

Le héros de ce curieux et spirituel poème est l'abbé Reymond, natif de Quimper, mort maître d'une école primaire à Serres, le 21 janvier 1833, à l'âge de 77 ans, après avoir exploité, pendant près de 18 mois, en 1816 et 1817, la crédulité des habitans de Tallard (Hautes-Alpes), en se faisant passer auprès d'eux pour le neveu d'un prétendu comte de Coetlosquet de Kerlorec.

La 1re édition de cette facétie, inconnue au rédacteur du *Journal de la Librairie*, a été publiée en 1819, sous le titre de : *La Tallardiade, ou les faits et gestes du Chartreux Dom Reymond, surnommé de Vars, pendant son séjour à Tallard*, poème en 6 chants (Gap, impr. de Genoux, 1819, in-8° de 108 p.).

M. Quérard, en citant dans la *Revue bibliographique* (N.° de juin 1839, N.° 288) la *Tallardiade*, donne une liste des écrits de M. J. Faure, d'après une note que je lui avais communiquée, il y a quelqus années, pour le *Supplément* de sa *France littéraire*. C'est par erreur qu'il dit que tous les écrits de M. Faure ont été publiés sous le voile de l'anonyme; il faut en excepter le *Banc des Officiers*, poème (1810), et le *Discours prononcé au collége de Sisteron* (1824).

— *La Cloche de Frustelle*, poème en 4 chants, par l'auteur de *la Tallardiade* (J. Faure). Gap, Allier, 1839, in-12.

— *Notice sur la Grande-Chartreuse*. Paris, impr. d'Henry, 1839, in-folio de 2 feuilles.

— *Notice sur l'Église Saint-Barnard, de Romans*, par M. Hipp. Épailly, architecte. Valence, imprim. de Marc-Aurel frères, 1839, in-8°.

M. Épailly est un des collaborateurs du *Bulletin* de la Société de statistique de la Drome, dont il fait partie.

M. Dochier a publié en 1817 (Valence, impr. de Marc-Aurel) un *Essai historique sur le monastère et le chapitre de Saint-Barnard de la ville de Romans.*

— *Nouvelle Topographie descriptive du département de la Drome*, par Dubois, chef de l'administration préfectorale. Valence, A.-F. Joland, 1839, in-12 de IV et 116 pag., plus une carte du département de la Drome, lithog. à Valence, chez L. Borel.

C'est par erreur que M. Dubois fait naître le comte Français de Nantes à Valence : ce personnage est né à Beaurepaire (Isère). La même erreur a été commise par M. Quérard, dans sa *France littéraire*. — M. Dubois annonce sous presse des *Topographies* des départemens de l'Ardèche, de l'Isère et de la Lozère.

— *Eloge historique de M. L.-V. Cartier, docteur en médecine, etc.*, par M. de Montherot. Lyon, impr. de Baret, 1839, in-8°.

Louis-Vincent Cartier, ancien chirurgien-major de l'hôtel-dieu de Lyon, né en 1768, à Saint-Laurent-de-Mure (Isère), est mort à Lyon le 23 janvier dernier, et non le 13, comme il est dit dans le *Journal de la Librairie* (N.° 3243). Voyez le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par MM. Breghot du Lut et Pericaud (Lyon, 1839, pag. 327). D'après l'extrait de l'état civil de la ville de Lyon, inséré dans les journaux de cette ville, il serait décédé le 29.

J'ai publié dans le *Journal de Vienne* (23 mars 1839) une courte notice nécrologique sur M. Cartier, dans laquelle il est fautivement prénommé Louis-*Joseph*.

— *Une Dédicace excentrique*, par M. Ollivier Jules.

Cet article a été inséré dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener (avril 1839, pag. 583-587), et primitivement dans la *Revue du Dauphiné* (janvier 1839, pag. 34-39). Il est relatif à un poème burlesque intitulé : *Le grand tombeav dv monde, ov jvgement final, etc.* (Lyon, Jean Pillehotte, 1606, in-8°.) Voyez une *Notice* sur Jude Serclier, auteur de ce poème, que j'ai publiée dans la *Revue de Vienne* (tome I, page 332).

— *Notice sur l'origine de l'imprimerie à Grenoble* (1500-1532), par M. le vic.te Colomb de Batines.

Se trouve dans le *Bulletin du Bibliophile* (avril 1839, pag. 592-598). La 1re partie de cette notice (1490-1500) a été insérée dans le même recueil (octobre 1838, pag. 400-404).

— *Catalogue des Livres que renferme la Bibliothèque publique de la ville de Grenoble, classés méthodiquement*, par P.-A.-A. Ducoin, conservateur de cette bibliothèque. Grenoble, Baratier, 1839, in-8° de 732 pag., tome III et dern.

Le tome I a été publié en 1831, et le tome II en 1837. On a tiré des exempl. sur grand papier. Il reste à publier le catalogue des manuscrits. M. J. Ollivier a adressé en 1836 un *Rapport à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, sur les Mss. de la biblioth. publique de Grenoble relatifs à l'histoire de France.* Voyez, au sujet de ce travail inédit (pet. in-fol. de 64 pag.), une note insérée dans le *Bulletin du Bibliophile* (février 1837, pag. 377-78).

— *Correspondance littéraire de Valbonnays, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, membre correspondant honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, publiée d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi, avec une notice historique sur Valbonnays et des notes*, par M. Ollivier Jules. Valence, impr. de L. Borel; Paris, Crozet, libr., 1839, in-8° de CLI p.

La notice historique a été insérée dans la *Revue*, tome V, page 193.

§ 2. — *Ouvrages imprimés en Dauphiné.*

Catéchisme, ou Instruction familière sur la religion chrétienne réformée, 3e édit. Valence, Marc-Aurel frères, 1839, in-12.

— *Conférences sur l'histoire du Christianisme, prêchées à Genève par* E. Chastel, *suivies de notes et de développemens*, tome I. Valence, Marc-Aurel frères, 1839, in-8°.

— *La Nourriture de l'ame, ou Recueil de prières pour tous les jours de la semaine, etc.*, par Jean-Rodolphe Osterwald. Nouv. édit. Valence, Marc-Aurel frères, 1839, in-8°. — La 1re édit. est aussi de Valence, Marc-Aurel, 1830, in-8°.

— *Traité de la folie des animaux, de ses rapports avec celle de l'homme et les législations actuelles, précédé d'un discours sur l'encyclopédie de la folie, et suivi d'un essai sur l'art de produire la folie à volonté*, par Pierquin. Grenoble, Baratier, 1839, 2 vol. in-8°.

La 1re édit. de cet ouvrage a paru en 1835 (Paris, Crochard, in-8°), sous le titre de *Traité historique, pratique et médico-légal sur la folie dans les animaux inférieurs à l'homme.*

— *La Concurrence dans l'instruction publique*, discours prononcé dans la distribution solennelle des prix du collége de Valence, le 29 août 1839, par le principal du collége, M. A.in Barjon. Valence, L. Borel, in-8° de 19 pag.

§ 3. — *Ouvrages composés par des Dauphinois.*

Les Pères de l'Eglise traduits en français. Ouvrage publié par M. de Genoude (de Montélimar). Tomes IV et V. Paris, Sapia, 1839, 2 vol. in-8°.

Ces deux tomes renferment l'*Octavius*, de Minutius Félix; le *Discours aux Gentils*, de Saint Clément d'Alexandrie; les livres I, II et III du *Pédagogue*, du même; *Quel riche peut être sauvé*, du même; *Fragmens des Hypotyposes*, du même, et les sept premiers livres des *Stromates*, du même.

Voyez la *Revue*, tome II, page 263; tome IV, pag. 64 et 258.

— *Exposé des principes généraux du mariage et de la séparation de corps, suivi de la résolution des principales difficultés que présente cette matière*, par Berriat Saint-Prix (de Grenoble). Paris, impr. de Renouard, 1839, in-4°.

— *Simple exposition, ou quelques sentimens sur divers sujets de philosophie, de politique et de morale*, par M. Daligny, conseiller à la cour royale de Grenoble. Grenoble, Prudhomme, 1839, in-18.

— *Essai d'une philosophie sans système, ou inductions philosophiques d'après des faits généraux et non contestés*, par M. ROGNIAT aîné (de Vienne). Paris, Hachette, 1839, 2 vol. in-8°.

M. Rogniat avait déjà publié sur cette matière, en 1836, un *Essai d'inductions philosophiques d'après les faits*. Paris, Lagrange, in-8° de 470 pag.

— *Apologie de l'homme de lettres voué à l'instruction de la jeunesse*, par J. VÉRITIER. Montélimar, impr. de Bourron, 1839, in-8°.

— *Les dix-huit Poèmes de Beethoven. Essai sur le romantisme musical*, par CYPRIEN DESMARAIS (de Moirans). Paris, 1839, in-12.

— *Sixième livre de l'Enéide*, traduit en vers français par M. ROGNIAT aîné (de Vienne). Paris, impr. de Gros, 1839, in-8°.

— *Poésies*, par AUGUSTE ARNAUD. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1839, in-8°. Publiées, avec une notice sur la vie et la mort de l'auteur, par l'abbé PATRICOT, professeur de rhétorique au petit séminaire de Grenoble. Analysées dans le *Courrier de l'Isère* du 11 juillet 1839.

— *Histoire sentimentale et statistique de l'Egypte*, par le marq. DE PISANÇON (de Grenoble). Grenoble, impr. de Baratier, 1839, in-12.

On doit déjà à cet auteur : *Mes Souvenirs en Italie* (Grenoble, imprim. de Baratier, 1833, in-8° de 295 p.). Ce dernier ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, ne s'est pas vendu.

§ 4. — *Musique et Lithographie.*

Mois de Marie, trente-trois chœurs religieux, etc., paroles de M. DRALLIAT, musique de J. ARNAUD (de Grenoble). Grenoble, imprim. de Prudhomme, 1839, in-4°.

— *Grande Ouverture de Benvenuto Cellini*, opéra semi-seria en deux actes, par HECTOR BERLIOZ (de la Côte-Saint-André). Orchestre. Paris, M.me Guérin, 1839.

— *Portrait de M. l'abbé Guyon, missionnaire*. Valence, lithog. de L. Borel.

RECTIFICATION.

C'est par erreur que, dans le dernier *Bulletin bibliographique* (27e livrais., page 339), j'ai annoncé l'*Histoire sainte* de M. JULES TAULIER, publiée à Lyon par Giberton et Brun, comme ayant été déjà publiée à Grenoble par Prudhomme, sans nom d'auteur. La publication de Grenoble ne ressemble en rien, par la forme et par le style, à l'ouvrage de M. Taulier, qui, du reste, n'a jamais été imprimé dans cette ville.

Vic.te PAUL COLOMB DE BATINES.

EXPILLY.

Poète et grammairien, faiseur de plaidoyers, d'arrêts et de harangues, magistrat, négociateur, et même homme de guerre, Expilly fut de tout un peu, et de tout médiocrement, malgré les éloges exagérés que lui ont décernés ses biographes, les adulations poétiques dont l'amitié fut prodigue envers lui, et l'encens qu'il n'a pas dédaigné de brûler lui-même en son honneur et gloire.

Né le 21 décembre 1561, à Voiron, Claude Expilly était destiné à suivre la carrière des armes, que le capitaine Expilly, son père, avait parcourue avec bravoure; mais la mort du capitaine, arrivée le 22 septembre 1574, dans une rencontre avec les protestans insurgés du Valentinois, en plaçant le jeune Expilly sous la tutelle de Jeanne de Richard, sa mère, vint changer cette direction. Jeanne de Richard, qui pleurait un époux enlevé dans la virilité de l'âge, redoutait pour son fils les dangers de la vie militaire : aussi ne négligea-t-elle rien pour donner à ses goûts une impulsion pacifique, et à son éducation une direction littéraire, qui, en cultivant l'esprit, énerve peut-être un peu le cœur.

Le jeune Expilly commença ses études classiques au collége de Tournon, que les Jésuites dirigeaient avec éclat, et les ter-

mina à l'université de Paris, en 1580. Il se rendit ensuite en Italie, où florissaient les hommes les plus illustres dans les lettres et les sciences. Pendant un séjour de deux ans à Turin, il y étudia le droit sous le professeur Manutius, et il continua la même étude à Padoue, où l'avait attiré la réputation de Panciroli et de Menochius[1]. L'attention avec laquelle il recueillit les leçons de ces maîtres célèbres le rendit digne de leur bienveillance, qu'il entretint pendant le reste de sa vie par un commerce épistolaire. L'urbanité de ses mœurs lui procura aussi l'honneur d'être accueilli à Padoue par Sperone Speroni, que la profondeur de sa science, son extrême politesse et l'importance des emplois dont il avait été revêtu, avaient rendu un des principaux ornemens de l'Italie[2]. La même cause lui concilia les bonnes grâces de Vincentio Pinelli, gentilhomme napolitain, qui avait consacré son immense fortune à recueillir dans ses cabinets et ses nombreuses bibliothèques les monumens des arts et des lettres[3]. Tous les trésors de l'antiquité grecque et latine amassés par les Hermolaüs Barbarus, les Bembo, les Manuce, les Bessarion, les Giraldi, les Molza[4], réunis dans ces riches dépôts, furent mis

[1] Gui Panciroli, né en 1523, à Reggio, mort à Venise le 15 mai 1599, jurisconsulte célèbre qui chercha à éclairer l'étude du droit par l'histoire. — Jacques Menochius, né en 1532, à Pavie, où il mourut le 10 août 1607. Le *Traité des présomptions*, dont il est l'auteur, n'a rien perdu de son autorité, quoique, dans l'état de notre législation, le droit romain soit abandonné.

[2] Sperone Speroni degli Alvarotti, littérateur italien, né en 1500, mort le 2 juin 1588. Le mauvais goût de la plupart de ses productions a fait oublier le mérite de son érudition, les beautés de quelques-uns de ses ouvrages, et l'immense réputation dont il jouit parmi ses contemporains.

[3] Jean-Vincent Pinelli, né à Naples en 1535, mort à Padoue en 1601, savant bibliophile, doué de la plus vaste érudition. La riche bibliothèque qu'il avait formée à grands frais était ouverte à tous les gens de lettres.

[4] Hermolaus Barbarus, né à Venise le 21 mai 1464, mort à Rome le 14 juin 1493, issu d'une famille noble de Venise, a contribué à la renaissance des lettres par les excellentes éditions qu'il a données de quelques ouvrages des anciens, et par les immenses travaux qu'il a mis au jour, malgré la brièveté

à la disposition d'Expilly, avec une sollicitude toute paternelle, par Vincentio Pinelli. Mais cette nourriture était trop forte, peut-être, et trop abondante pour cette jeune intelligence, plus ardente que méditative. Expilly lut beaucoup, dévora avec ardeur, mais sans discernement et sans goût, comme le prouve l'érudition aussi abondante que dépourvue de tact dont ses ouvrages sont remplis.

La culture de l'esprit ne fut pas l'unique soin d'Expilly; il se livra, dans les académies, aux exercices qui développent les forces, l'agilité et les grâces du corps, et visita les principales villes de l'Italie. Ce fut pendant le cours de ces voyages qu'il vit plusieurs fois, à Ferrare, l'immortel et malheureux auteur de la *Jérusalem délivrée*. C'était un triste spectacle qu'offrait le poète usé par le génie! Admis en sa présence, Expilly essaya de ranimer les étincelles de la mémoire éteinte de Tasse, en récitant quelques fragmens de la *Gerusalemme* : le chantre d'Armide, réveillé par l'harmonie, répétait tristement ces vers, source de sa gloire et de son infortune. Dernier effort du génie, éclair fugitif dans l'obscurité de la nuit[1]!

Habile dans tous les exercices du corps, maniant avec aisance une épée et un cheval, admis auprès des femmes, dont le commerce donne aux manières cette politesse qui fait le charme des

de sa vie. — Pierre Bembo, né à Venise le 20 mai 1470, mort le 18 janvier 1547, l'un des plus célèbres auteurs italiens qui illustrèrent le XVIe siècle. — Jean Bessarion, né à Trébizonde en 1389, mort à Ravenne le 19 novembre 1472, éditeur et commentateur habile des anciens, avait formé une bibliothèque riche en manuscrits grecs et latins. — Lilio-Gregorio Giraldi, né à Ferrare le 14 juin 1479, mort en 1552, savant profond et poète latin distingué, universellement admiré de tous ses contemporains. — Manuce Alde, famille vénitienne célèbre dans les annales de l'imprimerie et des belles-lettres du XVe et du XVIe siècle. — François-Marie Molza, né à Modène le 18 juin 1489, où il mourut le 28 février 1544; un des meilleurs poètes de son siècle.

[1] Un jeune peintre, notre compatriote, M. Hébert, a naguère traduit avec beaucoup de bonheur ce touchant épisode. Son tableau, qu'il a donné à Grenoble, sa ville natale, est exposé au musée public de cette ville.

relations du monde, il ne manquait à Expilly, pour être ce qu'on appelait alors un gentilhomme accompli, que de faire des vers : il eut bientôt ce privilége; il fit des vers, mais ne fut jamais poète.

La tête remplie des textes et des gloses du droit romain, mélangés de souvenirs poétiques et de réminiscences littéraires, Expilly revint dans sa patrie, avec un goût très-vif pour les études graves et les occupations futiles, dans le dessein d'embrasser la carrière sérieuse du barreau, et de se livrer à toutes les frivolités de la galanterie; alliance bizarre de tendances et de sentimens opposés, qui a frappé de l'empreinte de l'inconséquence la plupart des actes de sa vie.

Avant de se fixer au barreau du parlement de Grenoble, il voulut terminer sa carrière de juriste par le grade de docteur; il se rendit à l'université de Bourges, pour y entendre les leçons du plus profond interprète du droit romain, Cujas, et vers la fin de l'année 1583, il fut de retour à Grenoble, où il se fit inscrire parmi les avocats plaidans et postulans.

Les débuts d'Expilly furent brillans, mais il faut bien se garder, pour les comprendre, de les juger avec nos appréciations modernes, qui ne nous laissent voir dans ses productions les plus estimées de ses contemporains que des chefs-d'œuvre de ridicule, auprès desquels les enflures de Petit-Jean et de l'Intimé ne sont que des imitations décolorées. Il régnait alors au palais une perversion de goût si détestable, que l'éloquence judiciaire ne consistait guère que dans l'étalage de la plus pédantesque érudition, unie à toutes les extravagances de l'euphémisme le plus ridicule. Nous en verrons quelques exemples dans l'examen auquel nous nous livrerons, à la fin de cette notice, des ouvrages d'Expilly.

Expilly avait tout ce qu'il fallait pour réussir : sa lecture était vaste, et sa mémoire ornée des *concetti* de la littérature italienne : bientôt il brilla au premier rang. Mais d'autres circonstances contribuèrent puissamment à lui concilier rapidement la confiance

et la faveur publiques. Doué de cette souplesse de caractère et de cœur, qui est le plus sûr moyen de prospérer dans le monde, si ce n'est d'être un sot et un intrigant, moyen plus infaillible encore, il devint l'ami de toutes les personnes parmi lesquelles il était appelé à vivre : de la noblesse et du parlement, dont il vénérait l'orgueil et la vanité; de ses confrères, avec lesquels il se montrait bon compagnon; de la bourgeoisie, dont les priviléges et les velléités d'indépendance lui fournissaient des phrases; des femmes, enfin, qui n'avaient pas de plus complaisant adorateur. Quant au peuple, il n'en était pas question : les nobles pensées d'Expilly ne s'occupaient pas de choses de si peu de valeur. A toutes ces qualités, joignez-en une autre qui est rarement la compagne de celles dont Expilly était doué, une probité et un désintéressement rares. Telles furent les causes des succès rapides d'Expilly au palais.

Il en ambitionna d'autres, d'un genre moins sévère, auprès des femmes, auxquelles il avait voué un culte de complaisance et d'adulation dont la ferveur ne fut jamais refroidie par les glaces de la vieillesse. Sa muse veraillait infatigablement des fadeurs poétiques en leur honneur, et son esprit inventif méditait sans cesse, pour plaire à leurs caprices et charmer leurs loisirs, des galanteries fort à la mode alors, et connues sous le nom de *ballets* et de *mascarades*. Enchantées d'un homme dont le sigisbéisme obéissait à leurs moindres volontés, elles l'admirent sans réserve à toutes leurs réunions, à tous leurs cercles; et peut-être est-ce à cela que se bornèrent les faveurs qu'il parvint à obtenir de leur reconnaissance, car rarement elles daignent accorder leurs bonnes grâces à ces favoris en jupes, dont la virilité semble compromise par des assiduités empreintes d'une domesticité sans courage et sans dignité. Vivant assiduement dans la société des femmes, il était difficile que le cœur d'Expilly conservât sa liberté : il s'éprit bientôt très-vivement de la jeune Madame Meraude de Baro, veuve de l'avocat Chevalet, à laquelle il adressa un volume entier de poésies, sous le titre des *Amours de Chloride*. Madame

Meraude de Baro était « une jeune veuve, » dit le biographe d'Expilly, « fort belle d'esprit et de corps, et de laquelle il devint » passionnément amoureux; aussi fut-elle la première qui s'em- » para de son jeune cœur, et qui versa dans son ame ces violentes » inquiétudes et ces amoureuses ardeurs qui furent le sujet et la » matière de ce grand nombre de vers qui sont au commencement » de ses poésies, et qu'il a faits pour cette belle, sous le nom de » Chloride, lesquels représentent infiniment mieux que je ne » saurois le faire la grandeur et l'honnesteté de ses premières » amours[1]. »

S'il ne fallait se méfier un peu de ces passions de poète, formulées à grand renfort d'hémistiches, celle qu'éprouvait Expilly était ardente, si l'on en juge par le nombre, vraiment effrayant, de vers grands et petits qu'elle lui a inspirés; mais cette ardeur fut loin de toucher le cœur de celle qui en était l'objet : Madame Meraude de Baro prêtait l'oreille aux doux propos d'un M. Le Cornu, autre poète qui faisait des vers aussi détestables que ceux de son rival, mais qui avait sur lui l'immense avantage d'être revêtu d'une dignité parlementaire[2]. Le mariage de ce conseiller Cornu vint fort heureusement mettre un terme aux langueurs amoureuses d'Expilly, et soulager sa muse qui, depuis cinq ans, s'épuisait en stériles inspirations sur le même sujet. Notre poète prit lestement son parti : Madame Meraude de Baro « estoit très- » belle, » dit-il, « et d'une humeur si douce et attrayante, avec » un esprit de femme si gentil, que je l'aimay et l'a servis de tout » mon cœur durant quatre ou cinq ans, ayant beaucoup de part

[1] *La Vie de Messire Expilly, chevalier, conseiller du roy en son conseil d'estat, et président au parlement de Grenoble*, par Boniel de Catilhon. Grenoble, Charvys, 1660, in-4°, page 29.

[2] Pierre de Cornu, né à Grenoble, dans la seconde partie du XVIe siècle, conseiller au parlement de Dauphiné, auteur d'un volume de poésies licencieuses, dévotes et surtout fort ennuyeuses, intitulées : *Les œuvres poétiques de* Pierre de Cornu, *dauphinois, etc.* (Lyon, Jean Huguetan, 1583, in-8°.)

» en ses bonnes grâces; enfin, elle fut mariée avec le conseiller de » Cornu, sur la fin de l'an 1587 : nos ardeurs estant déjà dissipées » par l'absence. Je l'ay toujours honorée, y estant obligé par » ses faveurs et mérites, et tant que je vivray je serai son ser- » viteur[1]. »

Rendu aux devoirs et aux soins de sa profession, Expilly se livra presque exclusivement aux travaux du palais, car la monomanie du vers lui offrait sans cesse l'occasion de verailler sur les sujets les plus divers. On aurait peine à comprendre la réputation qu'il s'acquit au barreau, si, comme nous l'avons déjà dit, il ne fallait se garder de juger des appréciations littéraires d'une époque d'après celles que nous nous sommes faites aujourd'hui : ce qui nous paraît détestable était alors l'objet d'une admiration sans partage. On ne saurait rien trouver de plus ridicule que les plaidoyers d'Expilly, comme nous le verrons bientôt dans l'analyse que nous présenterons de quelques-uns d'entre eux, et cependant ils provoquèrent les applaudissemens des meilleurs et des plus judicieux esprits, ce qui devrait nous mettre un peu plus en garde contre nos entraînemens et nos admirations, qui, peut-être, un jour, n'exciteront que la pitié d'une génération plus robuste et plus pure, ou du moins dont l'organisation morale aura été considérablement modifiée.

Parmi les adversaires contre lesquels Expilly, dans ses luttes oratoires, eut à joûter, le plus redoutable était Jean de la Croix de Chevrières, avocat-général, qui « avoit une mémoire si » excellente, » dit Catilhon, « un jugement si clair, une si pro- » fonde doctrine, qu'on pouvoit dire de lui que c'en estoit un » abysme, et ne méritoit pas moins le nom d'Olympien que ce » fameux orateur d'Athènes qui tonnoit, qui éclairoit en » haranguant, et portoit, disoit-on, sur sa langue une foudre » terrible[2]. » Lorsqu'une cause devoit être plaidée par ces deux

[1] *La Vie d'Expilly*, par CATILHON, *loco supra*, page 31.

[2] *Ibidem*, page 32.

orateurs, « on accouroit en foule, » continue le même écrivain, « pour voir entrer en lice ces deux braves champions..... Le » sieur de Chevrières paraissoit autant plein, docte et résolu » qu'Expilly, à qui le sang bouilloit encore dans les veines, jetoit » de feux et de lumières dans l'ame de ceux qui l'écoutoient, et » qui les pouvoient raisonnablement comparer l'un et l'autre à » ces vaillants athlètes du poète latin, dont l'un n'establissoit pas » moins sa gloire sur la réputation de ses victoires passées, la » force de ses membres et la pesanteur de ses cestes, que l'autre » tiroit d'avantage de la vigueur de son âge et de l'agilité de sa » personne[1]. » L'emphase comique de cette admiration de cotterie et de petite ville est très-propre à donner une idée fort juste du talent d'Expilly, et le panégyriste était digne, par la dépravation pompeuse de son style, de vanter l'éloquence non moins pompeuse et dépravée de l'orateur.

Les succès d'Expilly au barreau, et surtout l'obséquiosité avec laquelle il flattait, en toutes circonstances, la vanité parlementaire, déterminèrent les gens du roi à se l'attacher en qualité de substitut. Ce fut là le premier degré des fonctions publiques dont il fut successivement revêtu; ce fut aussi pour lui l'occasion de contracter, en 1589, un riche mariage avec la demoiselle Isabeau de Bonneton.

Membre d'un corps qui jouait un rôle si actif au milieu des discordes civiles qui déchiraient la France, la position d'Expilly était d'autant plus délicate, que son tempérament et son savoir-faire le portaient à offrir son dévouement au vainqueur, sans s'attirer la haine du vaincu, qui pouvait triompher un jour. Dans cette perplexité, il s'accommoda prudemment « au party qui estoit » alors (à Grenoble) le plus fort (celui de la Ligue). Ce n'est » pas qu'il ne crut, » ajoute avec naïveté son biographe, « et » qu'il ne dit assez hautement, en diverses occasions, que le

[1] CATILHON, *Vie d'Expilly*, page 33.

» roy de Navarre (Henri IV) viendroit indubitablement à bout » de ses entreprises et de ses ennemis, tant par la division et la » mes-intelligence qui régnoient parmy eux, que parce que le » gros de la noblesse, qui, sans contredit, est la meilleure et » la plus vigoureuse partie de l'estat, demeuroit fortement » attachée aux intérêts de ce prince, et se maintenoit ferme en » son obéissance[1]. » Si cette conduite offre, il est vrai, tous les caractères de la déloyauté et d'une lâche duplicité, il faut avouer qu'elle est la plus sûre et celle qui est ordinairement suivie de résultats, sinon honorables, du moins profitables. Tels furent les principes pratiques qu'avait adoptés ce parti, qui, pendant les agitations de la Ligue, fut désigné sous le nom de *parti des politiques*, dans les rangs duquel se placèrent tous les parlemens de France, et ces habiles gens qui, après avoir louvoyé entre les écueils, arrivent triomphalement au port sans avoir affronté les orages; manœuvre que les révolutions de notre temps ont portée aux derniers termes de l'audace et de l'impudeur.

Cette méthode servit heureusement les intérêts d'Expilly : quoique attaché au parti de la Ligue, qui l'avait plusieurs fois chargé de négociations secrètes auprès du duc de Savoie et à Milan, il s'était fait dans les rangs du Béarnais des amis dont le patronage lui fut d'une grande utilité pour la conservation de ses biens et de ses propriétés. Ainsi, pendant que la guerre civile livrait au pillage et à la dévastation les contrées voisines de Grenoble, ses possessions seules furent épargnées. Il dut ce bon office aux sires du Mestral, de la Buisse et du Bellier, qui l'engageaient avec instance à quitter la bannière de la Ligue; mais sa prudence judiciaire ne devait lui faire prendre ce parti que lorsque la maturité des circonstances lui permettrait d'avoir du courage avec sécurité, et de changer d'opinion politique avec bénéfice.

[1] Catilhon, *Vie d'Expilly*, page 35.

Le sire du Mestral n'eut pas l'honneur d'achever cette conversion, qui attendait du succès des événemens la garantie de sa sincérité : la mort vint le frapper au siége de la petite ville de Crémieu; et dans cette circonstance, Expilly, en déplorant la perte d'un ami, put donner un libre cours à ses larmes et à ses vers; car il fut toujours si impérieusement dominé par la fureur de la versification, que l'incident le plus frivole était pour lui l'occasion favorable de vaticiner avec une intarissable fécondité : ses amis n'avaient le crédit de se marier, de faire des enfans et de trépasser, sans qu'il ne vînt les accabler d'épithalames, d'odes et d'épitaphes, dont la presse ne nous a conservé qu'une faible partie dans un honnête volume in-4°.

Henri III venait d'expirer sous le fer d'un fanatique, et la Ligue, usée par ses propres excès, se débattait avec impuissance sous l'heureuse et vaillante épée d'Henri IV : le triomphe du Béarnais n'était plus douteux, et ce fut l'heure de la conversion d'Expilly, qui, au reste, avait toujours eu la précaution de faire, au fond du cœur, des vœux pour la prospérité du roi légitime. La ville de Grenoble, dominée par une magistrature toute-puissante et dévouée à la Ligue, était tombée, vers la fin de l'année 1590, au pouvoir du plus terrible et du plus habile des capitaines d'Henri IV, Lesdiguières, et depuis cette époque le parlement s'honora de trembler avec adulation sous la terrible main de ce maître, dont les volontés furent toujours des arrêts devant lesquels les siens s'inclinèrent avec humilité. Les parlementaires ligueurs furent expulsés, mais Lesdiguières, au lieu de leur nommer des successeurs, dont la fidélité pouvait être incertaine, acheta leur obéissance par la restitution de leurs offices confisqués, et couvrit du manteau d'une générosité habile la vénalité d'une transaction purement politique. De tous les membres du parlement, celui à la conquête duquel Lesdiguières attachait le plus de prix, était Expilly, à cause des ressources qu'il avait dessein de tirer du crédit qu'il s'était acquis par l'adresse et la flexibilité de son

caractère : cette victoire lui coûta peu de frais, et bientôt le dévouement d'Expilly à sa personne prit un caractère de domesticité si intime, que l'on vit ce grave magistrat accompagner assiduement dans ses expéditions l'homme de guerre dont il était devenu le confident et le conseil.

Ce fut à l'une de ces expéditions, au combat de Pontcharra gagné, le 18 septembre 1591, par Lesdiguières, sur les troupes savoisiennes et espagnoles, qu'Expilly paya militairement de sa personne; circonstance qu'il a complaisamment narrée tant en prose qu'en vers.

Il ne tarda pas à recueillir les fruits de son dévouement à la cause qui était la bonne à ses yeux, puisqu'elle avait triomphé : la place de procureur-général à la chambre des comptes de Dauphiné étant devenue vacante, il l'obtint par l'influence de son patron, dont l'intervention détermina les membres de cette compagnie à fournir au nouveau titulaire une partie de la finance nécessaire à l'acquisition de cette charge. Les importantes fonctions dont Expilly venait d'être revêtu lui conféraient un patronage qu'il aurait pu noblement exercer pour faire triompher les intérêts populaires, dont il lui est arrivé de parler dans quelques-unes de ses harangues; mais un des événemens les plus considérables des annales de la province, auquel il prit une part active au profit des exigences aristocratiques, prouva que son langage n'avait été qu'un mensonge de rhéteur. Le tiers-état, surchargé d'impôts, avait depuis long-temps adressé ses plaintes aux états de la province, et demandé que les tailles fussent également réparties sur la noblesse et le clergé, qui n'y contribuaient que pour une faible portion. Il était naturel que cette légitime réclamation fût repoussée par les deux premiers ordres, dont elle blessait l'orgueil, les intérêts et les priviléges; mais il semblait que la magistrature, qui, en toute occasion, se vantait d'être la tutrice du peuple et la gardienne de ses droits, aurait dû la favoriser, si, malheureusement, l'expérience n'eut prouvé que cette

démonstration oratoire n'était qu'une spéculation de popularité. A l'appui de ses prétentions, le tiers-état exposa, dans une série de mémoires, des considérations développées avec autant de force et de courage que de sens et de logique; mais le temps n'était pas encore venu où ces grands principes d'égalité sociale devaient recevoir la sanction que leur a donnée la révolution de 1789, et d'ailleurs il était facile de voir que les résultats de ce grave litige, qui venait d'être déféré aux cours de judicature souveraine, seraient escamotés par les gens de justice. En effet, la noblesse, le parlement et la chambre des comptes confièrent à des commissaires le soin de défendre leur cause devant le conseil d'état. Expilly, député par sa compagnie, se rendit avec ses collègues à Paris, où les intrigues de tous ces gens en robes finirent par étouffer les cris de ce peuple qui avait l'audace de se plaindre de ses souffrances.

Pendant son séjour à Paris, Expilly, que les préoccupations sérieuses de ses fonctions et le soin des graves affaires qui lui avaient été confiées n'avaient pu distraire des frivolités de la poésie, fit imprimer les vers que lui avait inspirés sa passion pour Madame Meraude de Baro. L'adulation et l'ambition lui firent dédier ce volume à Gabrielle d'Estrées, et l'on vit l'austère magistrat mettre les productions d'une muse quelquefois libertine aux pieds d'une favorite, qui lui « auroit fait ressentir des effets » avantageux de sa bienveillance et de sa grandeur[1], » si la mort n'était venue la frapper.

La vanité, qui était le fonds du caractère d'Expilly et ne lui faisait négliger aucune occasion de se mettre en scène, lui donna l'idée, à la même époque, de révéler par la gravure ses traits au public. Le burin de l'artiste l'a représenté revêtu de la dalmatique romaine, entouré de petits amours armés de torches et de flammes symboliques, du sein desquelles surgissent galamment des branches

[1] CATILHON, *Vie d'Expilly*, page 46.

de lauriers[1]; et pour que l'impertinence fût complète, le verailleur Pontaymeri[2] a rimé, au bas de l'effigie, le quatrain suivant :

Voicy la merveille des ames,
L'honneur des doctes et guerriers,
Qui void changer ses belles flames
En mille branches de lauriers.

Quelques années après, en 1601, craignant sans doute que la gravure ne fût un monument périssable de sa gloire, Expilly fit frapper une médaille sur laquelle il est représenté en buste, toujours accoutré à l'antique, tandis que sur le revers est figurée une femme vêtue d'une toge, tenant dans la main droite une image de la Justice, et indiquant de la gauche un trophée d'armes qui est à ses pieds, avec cette légende : NON INFERIORA SECVTVS; allusion vaniteuse au combat de Pontcharra, où il fit bravement le coup d'épée, malgré le caractère pacifique des fonctions judiciaires dont il était alors revêtu[3].

Après avoir pourvu aux intérêts de sa renommée, en dotant la postérité de son image, Expilly songea à remplir sa mission en répondant, le 10 juillet 1600, par des *remontrances au roy pour les droits de la noblesse*, aux mémoires produits par le tiers-état[4].

[1] Ce portrait a été gravé par Thomas de Leu.

[2] ALEXANDRE DE PONTAYMERI, seigneur de Foucheran, né dans les environs de Montélimar, vers le milieu du XVIe siècle, auteur de plusieurs ouvrages en vers et en prose détestables. Voyez, sur l'un d'eux, la *Revue du Dauphiné*, tome III, pag. 86 et suivantes.

[3] La légende placée autour du buste est ainsi conçue : CLAVDIVS EXPILLIVS . ÆT . XL . VORON. *Claude Expilly, âgé de 40 ans, de Voiron* (1601). M. Champollion-Figeac s'est trompé en écrivant qu'à cette époque Expilly était conseiller du roi : il ne le fut qu'en 1608, et non en 1612, comme l'avance Catilhon, puisque en tête de l'édition de ses *Plaidoyez*, de 1608, il prend déjà cette qualité. (*Lettre inédite de Peiresc, avec des notes* par M. CHAMPOLLION-FIGEAC. Paris, Sajou, 1811, in-8°, page 8.)

[4] Parmi les mémoires qui furent publiés dans l'intérêt du tiers-état, il faut, pour bien apprécier ce grand et populaire procès, lire les suivans : *La juste plaincte et remontrance faicte au roy et à nos seigneurs de son conseil d'estat*

L'argumentation sur laquelle repose le système développé dans ces remontrances se réduit à poser d'abord en principe qu'à l'époque de la cession du Dauphiné à la France, les constitutions du pays avaient exclu de la représentation nationale le tiers-état, c'est-à-dire le peuple, qui, dès-lors, frappé d'incapacité, élevait, sans en avoir le droit, la voix contre la noblesse, le clergé et la magistrature. La conséquence de cette thèse était de réduire les élémens nationaux à la noblesse, au clergé et à la magistrature; proposition dont l'absurdité nous semble bien étrange aujourd'hui, et qui alors était non-seulement dans le domaine de la controverse, mais devait encore triompher sous le patronage d'un sophistiqueur de palais. Expilly s'efforçait ensuite de prouver que la demande du tiers-état était une tentative insurrectionnelle, dont le résultat, en avilissant la noblesse, entraînerait la ruine de la monarchie. Cet amas de subtilités politiques était accompagné de citations classiques, d'images ambitieuses, de comparaisons burlesques[1]. Tout ce gâchis était alors de l'éloquence.

Les répliques du tiers-état furent animées et pressantes, mais le conseil d'état, indécis entre des intérêts si opposés, ajourna sa décision : d'ailleurs, des événemens d'une nature bien diffé-

par le paoure peuple de Daulphiné, touchant le département ou péréquation des tailles, contre les prétendues franchises ou exemptions des nobles, par CLAVDE DE LA GRANGE. Lyon, 1597, in-8°. — *Responses et salvations des pièces produites par les gentz du tiers-estat de Daulphiné, etc.*, par CLAVDE DE LA GRANGE. Paris, Huby, 1599, in-4°. — *Plaidoyez pour le tiers-estat de Daulphiné, au procez qu'il a pardevant le roy et nos seigneurs de son conseil privé, contre les deux premiers ordres du dict pays*, par RAMBAVD. Paris, Le Blanc, 1600, in-8°. — *Second plaidoyé pour le tiers-estat de Daulphiné.* Paris, Le Blanc, 1600, in-8°. — *Replique pour le tiers-estat de Daulphiné aux défences des deux premiers ordres*, par JEAN VINCENT. Paris, Jamet et Pierre Mettayer, 1600, in-8°.

[1] *Très-humbles remonstrances au roy et pledoyé*, par CLAVDE EXPILLY, etc., *sur le procès intenté par le tiers-estat contre la noblesse de Daulphiné*, dans les *Plaidoyez* de M. CLAVDE EXPILLY. Paris, Abel Langelier, 1608, in-8°, 2e partie, pag. 1 et suiv.

rente venaient d'appeler Expilly sur un autre théâtre. A la suite de la guerre qu'Henri IV avait déclarée, en 1600, au duc de Savoie, au sujet des droits qu'il revendiquait sur le marquisat de Saluces, la Savoie avait été envahie, et, pour en régulariser la conquête, un conseil souverain, administratif, judiciaire et financier, avait été érigé à Chambéry. Expilly fut investi de la charge de procureur-général auprès de ce conseil, et lorsque la paix eut été conclue, il eut, avec M. de Chevrières, la mission de veiller à l'exécution de ses clauses, de faire évacuer les places occupées par les garnisons françaises, et d'extraire de la chambre des comptes de Chambéry tous les documens et titres propres à établir les droits de la France sur les terres de Bresse, du Bugey, du Verromey et du bailliage de Gex; documens qui furent transférés aux archives de la chambre des comptes de Grenoble.

Après avoir terminé cette négociation, Expilly fut de nouveau député, avec M. de Chevrières et plusieurs officiers du parlement, pour aller à Paris solliciter le gain du procès de la noblesse contre le tiers-état. Les mémoires du temps ne laissent aucun doute sur le caractère peu honorable de ces sollicitations ou plutôt de ces intrigues qui, le 15 avril 1602, obtinrent du conseil un arrêt favorable aux prétentions de la noblesse. Cette décision, qui sanctionnait les souffrances du peuple, fut l'œuvre d'Expilly, « qui avoit agi avec tant de zèle, de circonspection et de sagesse, » et s'estoit comporté si bien et si judicieusement en ses sollici- » tations, que les puissantes batteries et tous les efforts des » adverses parties avoient esté réduits en fumée, et qu'enfin tout » estoit arrivé en bon port[1]. » Ses contemporains lui attribuèrent l'honneur d'une mesure qui, d'après le jugement des écrivains organes des classes privilégiées assurait le repos et la prospérité publiques, en sacrifiant les intérêts et les droits les plus légitimes des masses. Ajoutons cependant que quelques années plus tard,

[1] CATILHON, *Vie d'Expilly*, page 52.

en 1634 et en 1639, le pouvoir sentit le besoin de modifier ce que cette victoire, remportée par l'égoïsme de la noblesse, avait d'odieux et de funeste pour l'état, en faisant une plus équitable répartition des tailles; tempérament que le biographe d'Expilly appelle une funeste révolution des choses humaines, qui bouleversa l'arrêt du 15 avril 1602, et enveloppa dans une même ruine les victorieux et les vaincus[1].

Les transactions politiques dans lesquelles Expilly avait été appelé à intervenir, en lui acquérant la faveur de la cour, servirent à l'avancement de sa fortune : aussi le voyons-nous, en 1603, malgré la rivalité de puissans compétiteurs, échanger sa charge de procureur-général à la chambre des comptes contre celle d'avocat-général au parlement; office dont le roi voulut qu'il fût pourvu sans opposition, pour le récompenser des services qu'il avait rendus dans les affaires de Savoie. Désormais aussi il fit partie de toutes les commissions instituées pour régler les différends qui s'élevaient sur les attributions judiciaires et territoriales entre la France et la Savoie, ou pour décider divers points d'administration intérieure. Ainsi, en 1606, il fut nommé arbitre, avec MM. de Chevrières et de Ponnat, pour déterminer, avec les commissaires du duc de Savoie, les limites des deux états, et seul il fut chargé par le roi de procéder à la réforme et à la répression des abus qui s'étaient introduits dans l'exaction des péages et des douanes établis sur le Rhône et l'Isère, opération qu'il ne termina qu'en 1610.

[1] Cette réaction fut le résultat de l'infatigable dévouement à la cause populaire de Claude Brosse, syndic des communautés villageoises de Dauphiné, dont la vie, qui fut un long combat, est restée presque inconnue, lorsqu'elle était si digne d'être transmise à la postérité. C'est par ses soins que furent rendus les nombreux arrêts de dégrèvement des tailles dont étaient frappées les communautés villageoises de Dauphiné, arrêts rapportés dans le recueil suivant : *Arrests et réglements donnez par le Roy en son conseil, pour la vérification et réduction des debtes des communautez villageoises de cette province, depuis l'an 1596 jusqu'à présent, obtenus à la poursuite du sieur Claude Brosse, syndic des dictes communautez.* Grenoble, Verdier, 1620, in-8°.

En 1608, l'altération de sa santé conduisit Expilly à Paris, pour s'y faire opérer de la pierre. Après avoir triomphé de cette épreuve, il flaira le vent de la cour, qui lui fut favorable, car il fut nommé conseiller d'état, aux appointemens de deux mille livres par an, traitement qui lui fut payé jusqu'à sa mort, quoiqu'il résidât à Grenoble. A la même époque, il fit paraître la première édition de ses plaidoyers qu'il dédia au chancelier de Sillery[1]. Après avoir accablé ce personnage d'éloges exagérés dans l'épître dédicatoire, Expilly, désolé d'avoir épuisé les ressources de l'adulation, lui tient ce langage : « Mais, Mon-» seigneur, je me jette en une mer sans fonds et sans rivage, » voulant parler de vos services et mérites. Ce n'est le sujet » d'une lettre, ains d'une longue histoire : et puis ce que » j'en pourroy dire, bien qu'il surpassast l'humaine créance, » n'égalleroit pourtant jamais la vérité. » Le résultat de tous ces moyens de parvenir, qu'Expilly savait toujours employer à propos, fut de le bien mettre en cour et de lui faire conférer une foule d'attributions peu en harmonie avec ses fonctions : ainsi, en 1612, il reçut la commission de se transporter à Avignon, pour veiller à l'adjudication des travaux destinés à réparer le pont de Saint-Benezet, dont cinq arches avaient été renversées par l'impétuosité des eaux.

Au milieu de ses prospérités et dans la plus grande faveur de son crédit, des pertes douloureuses vinrent frapper Expilly; mais

[1] *Plaidoyez de* M. CLAVDE EXPILLY, *conseiller du roy et son advocat général au parlement de Grenoble.* Paris, Abel Langelier, 1608, in-8°. — CATILHON, *loco citato*, pag. 72-73, s'est trompé en fixant à l'année 1612 la nomination d'Expilly au conseil d'état, et la première édition de ses *Plaidoyez*. Expilly dit expressément dans sa préface, datée de Paris du 14 août 1608, que dès qu'il se vit attaqué de la pierre, il songea à recueillir ses plaidoyers, qu'il fit imprimer après avoir été opéré. On voit aussi qu'il prend dans le frontispice de l'édition de 1608 la qualité de conseiller du roi; circonstance qui prouve qu'il avait été revêtu de cette charge antérieurement à l'année 1612. D'ailleurs, il paraît que Catilhon n'a pas connu l'édition de 1608, qui n'est pas citée par M. Weis (*Biographie universelle*, tome XIII, page 567).

on est affligé de voir que ces tristes circonstances aient été pour lui autant de motifs de faire en vers l'étalage fastueux, et peut-être un peu étudié, de ses chagrins. Le 12 janvier 1612, il perd sa mère; le 15 janvier de l'année suivante, Laurent de Chaponnay, son gendre, succombe à la fleur de l'âge; et cette mort prématurée fait éclore de son cerveau une foule d'élégies rimées et d'épitaphes en prose. Enfin, non content d'arroser de ses larmes et de ses vers les funérailles de ses amis et des membres de sa famille, il s'avise de chanter les siennes, et se fait construire dans une des chapelles de l'église des religieuses de Sainte-Claire, à Grenoble, un monument funèbre qu'il décore par anticipation de son épitaphe.

Expilly, dont la santé avait été compromise par des maladies graves et une grande assiduité à remplir ses fonctions d'avocat-général, s'était démis, en 1616, de cette charge, en faveur de Claude de Fassion, qui avait épousé sa fille, veuve de Laurent de Chaponnay, et avait acquis l'office de président, comptant trouver dans cette nouvelle direction plus de repos et de loisirs. Dès cette époque, il se livra bien moins aux occupations judiciaires qu'aux négociations politiques, dont il ne cessa d'être chargé jusqu'à sa mort. Il eut successivement la mission d'apaiser les différends qui avaient éclaté entre les habitans de la ville de Gap et leur évêque, de terminer à l'amiable les difficultés qui divisaient le parlement et la chambre des comptes de Dauphiné, au sujet de l'étendue de leur juridiction, et de fixer, dans un mémoire que lui demanda le garde-des-sceaux, entre le Dauphiné et le Comtat-Venaissin, les limites sur lesquelles le pape Urbain VIII avait adressé des réclamations à la cour de France.

Deux événemens funestes vinrent atteindre Expilly, au moment où se réunissaient tant de circonstances propres à flatter son amour-propre : la mort du connétable de Lesdiguières[1], son

[1] Mort à Valence, le 28 septembre 1626.

ami, dont le patronage avait été si favorable à l'agrandissement de sa fortune, et celle d'Isabelle Bonneton, sa femme, à laquelle il était tendrement attaché[1]. L'affliction d'Expilly fut profonde, et, à la suite de si rudes épreuves, il se démit de sa charge de président; du moins c'est là ce que permet de conjecturer un *discours* que lui adresse un sieur Valantier sur la résignation de son office; production écrite en style de Diafoirus, et dans laquelle, selon le goût du temps, il est question de tout, des Grecs et des Romains, du ciel, de l'enfer et du purgatoire[2]. Mais ici encore éclate la manie dont était possédé Expilly de toujours se mettre en scène, et de rendre le public confident de ses chagrins. Conçoit-on qu'il ait eu la vanité, dans cette circonstance, de faire frapper une médaille, dont la face nous le représente en costume de magistrat, tandis qu'on voit au revers une tourterelle perchée sur un ormeau effeuillé et penchée tristement vers une petite chapelle funéraire, avec cette légende : NEC GEMERE CESSABIT[3].

A la suite de la guerre que Louis XIII avait déclarée, en 1629, au duc de Savoie, pour soutenir les prétentions de Charles de Gonzague, duc de Nevers, au duché de Mantoue, la Savoie entière avait été conquise, et le cardinal de Richelieu y avait

[1] Morte le 22 septembre 1627, et enterrée à Grenoble, dans le monument funèbre qu'Expilly avait fait élever, comme on l'a vu plus haut.

[2] *Discours à Messire Claude Expilly, seigneur de la Poëpe, conseillier (sic) du roy en son conseil d'estat et président au parlement de Grenoble, sur le sujet de la résignation de son office*, par VALANTIER. Grenoble, imprimerie de Verdier, 1627, in-8° de 88 pages.

[3] Cette médaille, frappée en 1630, offre autour du buste d'Expilly la légende : CLAVD . EXPILLY . COM . CONSIST . S . D . PRAE . ART. 69. *Claude Expilly, conseiller du roi, président au parlement de Dauphiné, âgé de 69 ans.* Voyez la *Lettre inédite de Peiresc, suivie d'observations historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGEAC (Paris, Sajou, 1811, page 9). — M. Weis s'est trompé en écrivant que, peu de temps avant la mort d'Expilly, les habitans de Grenoble avaient fait frapper cette médaille en son honneur; tandis qu'elle fut exécutée pour consacrer le souvenir douloureux de la perte que venait d'essuyer Expilly. (*Biographie universelle*, tome XIII, page 566.)

organisé une administration française. Expilly, qui, en 1600, avait été appelé, dans des circonstances semblables, à coopérer aux résultats de la conquête, fut investi, en 1630, de la charge de président du conseil souverain établi à Chambéry; fonctions qu'il remplit jusqu'en 1632, époque de la restitution de la Savoie, avec un zèle et une intégrité qui lui valurent les éloges de Louis XIII, dont il ne tarda pas à recueillir de nouveaux témoignages de haute confiance. En effet, en 1633, il reçut trois commissions : l'une lui conférait l'intendance de la justice, de la police et des finances de la ville de Pignerol et de ses dépendances; l'autre était relative aux traités à conclure avec le duc de Savoie, Victor-Amédée, sur les droits, les revenus et les frontières du territoire de Pignerol; par la troisième, il était chargé de déterminer, avec les commissaires du duc, les limites du Dauphiné et de la Savoie. Expilly s'acquitta fort honorablement de ces diverses négociations, et il fut accueilli à la cour de Turin avec une distinction particulière. Le duc et la duchesse l'accablèrent de caresses et de marques de bienveillance, et l'on pense bien que, de son côté, doué d'un fonds inépuisable d'obséquiosité, il ne leur fut pas avare d'adulations. Un incident, futile en lui-même, va nous montrer tout le parti que sa tendance à la flatterie savait tirer des moindres circonstances. Ayant obtenu sa première audience de la duchesse de Savoie, au moment où, s'approchant de cette princesse, il allait lui présenter ses salutations, un faux pas le fit malencontreusement tomber au milieu des courtisans assemblés : mais lui, sans s'émouvoir de cette déconvenue, « Madame, » dit-il à la duchesse, en se relevant, « la fortune, plus sage que » moy, ne secondant pas moins mon inclination que mon devoir, » n'a pas voulu que je me sois présenté devant Vostre Altesse » Royale, sans doute l'une des plus adorables princesses de » l'univers, avec des respects ordinaires et de simples révé- » rences; elle a cru que ce n'estoit pas assez de fléchir seulement » le genouil devant elle, mais qu'il me falloit aussi prosterner de

» tout le corps, ainsy qu'il se pratique encore parmy de certains » peuples, qui s'étendent tout de leur long sur la terre aupa- » ravant qu'ils osent jeter les yeux et adresser leurs prières aux » divinitez qu'ils adorent. » Il est inutile de dire que cette harangue excita l'admiration générale, et Catilhon, qui la rapporte, la signale comme le résultat d'une présence d'esprit et d'une force d'ame qui ne pouvaient appartenir qu'au plus rare génie. Ce qui vaut mieux que ces adulations oratoires, ce fut l'habileté avec laquelle Expilly termina les négociations délicates dont il avait été chargé. Mais ce fut là le terme de sa carrière publique : la vieillesse l'avertissait de se retirer des affaires, il prit congé du duc de Savoie, qui l'avait comblé des égards les plus honorables et les plus flatteurs, et, de retour dans sa patrie, il se renferma dans le cercle de la vie privée. Parvenu à sa soixante et quinzième année, il avait conservé la plénitude de ses facultés, dont l'activité puisait sa source dans des habitudes littéraires et la participation, sinon pratique, du moins intellectuelle, aux affaires publiques; et ce fut au milieu des travaux du cabinet que la mort vint l'atteindre après quelques jours de maladie, le 25 juillet 1636, à Grenoble.

La vie d'Expilly a été écrite par Tomasini, évêque de Citta-Nuova, qui, sans avoir jamais vu Expilly, avait conçu pour lui une vive estime pendant son séjour à la cour de Turin? Cette vie, imprimée dans le *Recueil des Éloges latins* de Tomasini, tome II, p. 79 (Patavii, 1644, in-4°), a été reproduite à la fin de l'ouvrage suivant : *La vie de Messire Claude Expilly, chevalier, conseiller du roy en son conseil d'estat, et président au parlement de Grenoble,* par M.e Antoine Boniel de Catilhon (Grenoble, Charvys, 1660, in-4° de 166 pag.). Boniel, petit-neveu d'Expilly, a payé à la mémoire de son oncle une si large part d'éloges exagérés, que son livre, d'ailleurs écrit avec un ridicule achevé, ne doit être consulté qu'avec méfiance. Cette vie a été écourtée et reproduite par M. Martin, sous ce titre : *Histoire et Vie de Claude Expilly,*

conseiller du roi, etc., par J.-C. MARTIN (Grenoble, Peyronard, 1803, in-8° de 24 pag. et 18 pag. de notes). Enfin, on trouve aussi des notices biographiques sur Expilly dans les *Vies des Jurisconsultes anciens et modernes*, par TAISAND, édition augmentée par FERRIÈRE (Paris, Prault, 1737, in-4°); dans la *Bibliothèque Française* de l'abbé GOUJET, tome XV, page 380; dans la *Biographie universelle*, tome XIII, page 567; dans l'*Album du Dauphiné* (Grenoble, Prudhomme, 1re année, in-4°, pag. 110 et suiv., article de M. DUCOIN père).

Il nous reste maintenant à faire apprécier en peu de lignes le mérite des ouvrages aujourd'hui parfaitement oubliés d'Expilly.

Tous les ouvrages d'Expilly portent la même empreinte, celle du mauvais goût, de la froideur et de l'absence complète d'inspiration. La poésie fut le début de sa carrière littéraire et devint l'occupation favorite de toute sa vie. La passion qu'il éprouvait pour Madame Meraude de Baro lui inspira ses premiers chants; il rima ensuite à tout propos et sur tous les tons, avec une profusion dont la presse ne nous a laissé qu'un faible échantillon dans un volume in-4° de 460 pages, car après sa mort on trouva parmi ses manuscrits une foule de vers inédits, dont on ne doit regretter la perte ni dans l'intérêt de sa gloire ni dans celui du lecteur.

Les poésies d'Expilly se divisent en trois parties qui se réfèrent à trois périodes de sa vie, et nous donnent une juste idée de trois situations différentes, non de son génie, car ce serait profaner l'expression d'une grande chose, mais bien de son esprit[1].

[1] *Les Poëmes de Messire* CLAVDE EXPILLY, *conseiller du roy en son conseil d'estat et prézidant au parlement de Grenoble.* Grenoble, de l'impr. de Pierre Verdier, 1624, in-4° de 461 pag. et 5 pag. de table. La 1re partie avait déjà paru à Paris, chez Abel Langelier, in-4°, 1596. — Les hymnes et les récits consacrés aux journées de Pontcharra et de Salbertrand, imprimés à la page 177 et suiv. de la seconde partie, avaient paru aussi à Grenoble, sous ce titre : *La Bataille de Pont-Charra et Journée de Salbertrand, gaignées par Monseigneur le duc d'Esdiguières, pair et maréchal de France, maréchal*

La première partie, entièrement écrite sous l'influence des passions amoureuses d'Expilly, est dédiée à Gabrielle d'Estrées, à laquelle le poète tient ce langage : « Je ne sauroy mieux assigner » mes vers à l'éternité, qu'an leur donnant l'essor avec les favo- » rables ailes de vostre nom, que la longue cheute des ans ne » les verra jamais abymez sous les ruines du monde..... Les » ayant si bien logez, avec la lumière de vostre gloire, ils se » pourront défandre contre les ténèbres ingrates de l'oubly. » Vain espoir, dont se berce la vanité des poètes médiocres ! On parle encore de la beauté de la *charmante Gabrielle*, mais que sont devenus les noms de ces poètes qui bourdonnaient leurs vers adulateurs à ses pieds? Le vôtre, Messire Claude, n'est-il pas depuis long-temps enseveli dans les *ténèbres ingrates de l'oubli*, quoiqu'il vous ait plu de vous faire dire en méchans vers, par un de vos thuriféraires :

« Expilly ! de qui les ouvrages
» Doivent survivre à tous les âges,
» Et dont même les immortels
» Tireroient avec plus de gloire
» L'éternité de leur mémoire,
» Que des tamples ny des autels. »

Et votre livre ne serait-il pas désormais inconnu, si la vigilance de quelque honnête bibliophile ne l'eût tiré des mains de l'inexorable épicier, pour en charger curieusement les tablettes de sa bibliothèque?

général aux armées du roy, et lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, décrites par Messire CLAVDE EXPILLY, *conseiller du roy en son conseil d'estat et président au parlement de Grenoble.* A Grenoble, Marniolles, 1621, in-4° de 4 pag. et un folio de frontispice. — On trouve à la fin du *Registre Delphinal* de THOMASSIN (Ms. de la bibliothèque de Grenoble, N.° 452-4) une copie manuscrite du récit et de l'hymne sur la journée de Pontcharra, qui offre quelques variantes et dont le texte est bien moins étendu que dans l'édition de 1624.

Expilly appartient à l'école de Ronsard, dont il reproduit servilement les défauts, sans rappeler son originalité. Comme son maître, il hérisse ses vers de vocables grecs et latins, et sacrifiant la pensée à la forme, gonfle son style d'une fausse grandeur, par le faste des épithètes et le luxe de la description. Comme Ronsard, il a composé ou plutôt pondu, sous le titre d'*Amours*, un nombre effrayant de sonnets, d'élégies et de chansons, en l'honneur de la dame de ses pensées, Meraude de Baro, et d'une foule de Chloris, d'Amarille et d'Eriphile. Toutes ces sottises amoureuses, outre leur mortelle uniformité, n'ont même pas le mérite ordinaire de ces sortes de productions lorsqu'elles sont l'expression d'un sentiment vivement éprouvé ; l'entraînement et la verve. La fausse chaleur qui les anime n'est qu'une imitation froide et sans spontanéité. Veut-on savoir avec quelle délicatesse M. le président exprimait sa flamme à sa maîtresse et nous fait la confidence de ses convoitises ?

« Que ne permettez vous, o mains injurieuzes,
» Que ie puisse toucher ces tetins amoureux,
» Ces pommes de Venus, le seiour bienheureux
» De l'archer Gnidien, et des Graces ioyeuzes.
» Amour, si ta puissance est tele que l'on dit,
» Si le ciel, et la terre à tes lois obéit,
» Si tu as un carquois de fleches infinies,
» Quand je voudray baizer de Madame les yeux,
» Quand je voudray toucher son sein delicieux,
» Charge de plom ses mains, et les rens engourdies. »

L'expédient est ingénieux, mais le dieu qu'il invoquait fut sourd à sa prière, et de désespoir Expilly en prit un rhume de cerveau, ce qui était probablement la maladie de langueur en usage parmi les amoureux de son temps :

« Ce rheume tant salé qui me presse si fort,
» Coulant depuis six mois ainsi qu'une fontaine,
» Me ronge les poûmons, acourcit mon haleine,
» Et nul remede pris n'arreste son efort.

» D'un pié lent et tardif il me meine à la mort.
» Je n'apele pourtant votre sience vaine,
» Villeneuve savant : la cauze de ma peine
» Des herbes ne reçoit l'ordinaire confort.

» Comme en un alambiq, mes flames éterneles
» Poussent en mon cerveau ces eaux continueles,
» Qui distilent après sur mes poûmons cavez.

» Las ! il faudroit éteindre une ardeur tant extreme :
» Mais notre Dieu Phœbus n'y peut rien pour lui meme,
» Ne vous étonnez donc si vous ne le pouvez. »

Ne voilà-t-il pas un tableau noble et touchant des ravages d'une passion qui donne un rhume de cerveau à ce brave Expilly, dont le sang finit cependant par s'allumer sous l'ardeur de la fièvre avec une si furieuse incandescence qu'il s'écrie :

« Le poux me bat plus fort que trois Cyclopes nuz,
» Forgeant le foudre aigu, ne battent une enclume. »

Scarron n'eût pas mieux trouvé. Cependant, au milieu de ce déluge de vers burlesques qu'Expilly, dans son mauvais goût, croyait être noblement pensés et plus noblement exprimés encore, on en rencontre quelques-uns qui ne manquent ni de grâce ni de pureté, tels que ceux-ci :

« Tandis que Madame sommeille
» Dans un pré tapissé de fleurs,
» Voicy une indiscrete abeille
» Qui des fleurs cherchoit les humeurs :
» Elle voit sa vermeille iouë,
» Où la roze, et le lys se iouë,
» Et soudain y vole sucer
» Le miel qu'ele veut amasser.

» Abeille, en ton erreur trop sage,
» Heureuze en ta temerité,
» Tu ravis le deziré gage
» De ma longue fidelité :

» Helas ! Amour, quele esperance
» Ay-ie de ma perseverance ?
» Si un autre en ravit le miel
» Que doi-ie attendre que le fiel ? »

La seconde partie des œuvres poétiques d'Expilly est dédiée au connétable de Lesdiguières : elle est bien moins folâtre que la première, et se ressent des préoccupations et des manœuvres que l'ambition et le désir de parvenir suggéraient à l'auteur. Presque toutes les pièces qu'elle renferme, inspirées par l'adulation, sont consacrées à célébrer les louanges et les exploits de Lesdiguières et des personnages considérables dont il importait à Expilly de se concilier la bienveillance et le patronage : toutes sont remarquables par leur médiocrité.

La troisième, sous le titre d'*Epitafes*, est un recueil de productions funèbres consacrées à la mémoire des personnes avec lesquelles Expilly avait eu des relations : pas un de ses amis n'avait le crédit de mourir en paix sans être inhumé dans ses vers. Au milieu de ces pièces, de la même facture que les précédentes, se trouve intercalé un supplément en prose à l'histoire de Bayard, morceau précieux par ses détails, que Videl a reproduit textuellement dans une édition de la vie du bon chevalier[1].

De tous les ouvrages d'Expilly, celui qui a eu le plus de succès, puisqu'il compte au moins neuf éditions, est, sans contredit, son recueil de plaidoyers et d'arrêts[2] : ces plaidoyers,

[1] *Histoire du Chevalier Bayard, etc.*, avec son supplément, par M. CLAVDE EXPILLY, etc. Grenoble, Nicolas, de l'imprimerie de Fremon, 1650, in-8°.

[2] *Plaidoyez de* M. CLAVDE EXPILLY, *conseiller du roy et son advocat général au parlement de Grenoble, avec quelques arrests et réglemens notables du dit parlement.* Paris, Abel Langelier, 1608, in-8° de 394 et 184 pag. — C'est la première édition. On connaît ensuite celles de Paris, 1612, in-4°; — *idem*, 1619, in-4°; — *idem*, 1621, in-4°; — Lyon, 1628, in-4°; — *idem*, 1636, in-4°; — *idem*, 1652, in-4°; — *idem*, 1662, in-4°.

dans lesquels l'auteur déploie toutes les richesses de sa faconde oratoire, sont éminemment propres, par l'excès même de leur ridicule, à nous donner une juste idée du mauvais goût dont était frappée l'éloquence judiciaire du XVIIe siècle, et le nombre de leurs réimpressions nous prouve que les monumens de ce mauvais goût étaient l'objet de l'admiration générale. En jetant les yeux sur ces miracles littéraires du palais, il est facile de se convaincre que les harangues burlesques de l'Intimé et de Petit-Jean et les scènes plaisantes de Molière sont loin d'égaler les modèles, dont elles ne sont que des imitations incomplètes : les plaidoyers d'Expilly ne laissent point de doute à cet égard. La marche de ces plaidoyers est uniformément la même : l'orateur expose le fait, en recherche les analogues, avec d'incroyables ressources d'érudition, dans les textes des Anciens, l'entoure de toutes les sentences que peut lui fournir la littérature grecque, latine et hébraïque, et après avoir sué d'ahan, formule sa conclusion. La discussion de la cause se réduit à dix lignes; les divagations savantes et bouffonnes remplissent vingt pages. Par exemple, il agite la question de savoir si un horloger qui s'est engagé, moyennant salaire, à régler l'horloge qu'il a construite, peut exiger l'exécution de ce contrat, lorsque l'horloge, détruite, a été refaite par d'autres mains. Une horloge, que marque-t-elle? les heures : alors digression sur les heures, sur leur origine, leur influence, leurs vertus et leur computation chez les divers peuples de l'antiquité. Macrobe, Horace, Lambin, Soran d'Ephèse, Pausanias, Homère, le poète Olen, Apulée et Athenée, les ont chantées et divinisées. Les Romains les avaient distribuées d'une tout autre façon que les Grecs, et les Juifs à leur guise. Puis vient l'histoire des clepsydres, montres, cadrans, avec toutes ses phases depuis l'horloge dont il est question dans l'entrevue d'Isaïe avec le roi Ezéchias, et successivement chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Arabes, jusqu'au XVIe siècle; et tout cela avec un luxe de citations qui révèle une lecture immense et

souverainement indigeste[1]. Ailleurs, il demande l'application des réglements contre le dommage causé aux champs par le bétail et notamment par les chèvres. Tout ce que les poètes, les naturalistes et les polygraphes ont écrit sur, pour ou contre cet animal est passé en revue, sans oublier l'anecdote de la chèvre Amalthée : il y est même question de leur barbe, dont Pline a parlé[2]. Toutes ces balivernes, qui se reproduisent dans chacune des harangues d'Expilly, étaient très-sérieusement débitées et plus sérieusement écoutées encore et admirées par Messieurs du parlement, qui sortaient des plaids ravis d'une si rare éloquence.

On peut remarquer, en lisant les diverses productions d'Expilly et surtout ses poésies, qu'elles sont imprimées d'après la réforme orthographique dont quelques novateurs avaient fait, au XVIe siècle, l'impuissant essai, si ridiculement reproduit, depuis peu d'années, par des plagiaires qui n'ont pas eu même le mérite d'innover. Enthousiasmé de cette réforme, Expilly ne se contenta pas de l'adopter, il voulut encore la vulgariser, et en 1618 il publia l'*Ortographe Francoise selon la prononciation de notre langue* (Lyon, in-folio), traité qui n'est guère qu'une contre-façon des idées émises par Meigret, Peletier du Mans, Rambaud, Joubert[3]. Comme tous les esprits superficiels, qui ne se doutent pas que l'on n'improvise pas plus les orthographes que les langues, Expilly s'indignait de la tyrannie de la routine; « il estoit impossible, »

[1] Troisième plaidoyer de l'édition de 1668, pag. 36 et suiv.

[2] Treizième plaidoyer, pag. 199 et suiv.

[3] *Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise*, par Loys Meigret. Paris, 1545, in-8°. — *Dialogue de l'ortografe e prononciacion francoese*, par Jaqves Peletier dv Mans. Lyon, Jean de Tournes, 1555, in-8°. — *La Declaration des abus que l'on comet en ecrivant et le moien de les eviter et representer nayvement; ce que jamais homme n'a fait*, par Honorat Rambavd. Lyon, Jean de Tournes, 1578, in-8°. *Dialogue sur la cacographie fransaise avec des annotacions sur l'ortographe de* M. Jovbert, imprimé à la suite du *Traité du ris* de Laurent Joubert. Paris, Chesneau, 1579, in-8°.

disait-il, « que nostre langue put surmonter la durée de plusieurs » siècles et qu'à l'advenir on la put prononcer comme on la » prononce aujourd'huy, si l'on n'écrivoit comme l'on parle : » que la langue grecque et la latine n'auroient plus de vogue, » ny de crédit, et seroient entièrement éteintes, si jadis, et » lors qu'elles estoient en usage, l'on eut écrit autrement que » l'on parloit; que cette vieille et pédantesque façon d'écrire, » estoit une tyrannie ridicule, et tout-à-fait insupportable, que » pour bien estre écrit selon l'ortographe qui doit estre pratiquée, » une simple femmelette estoit plus propre à l'enseigner qu'un » grand clerc, docteur ou régent d'université : il accusoit fort de » cette faute et rendoit grandement coupable de cet abus le » dictionnaire de Robert Estienne, qui, pour faire dériver le » langage françois du grec et du latin, adjoutoit à l'escriture » beaucoup de consonantes inutiles et superflues, et mettoit une » lettre pour une autre; car, quel inconvénient y a-t-il? là où » l'on prononce un A de mettre un A, au lieu d'un E qui ne se » prononce pas, comme en ces mots *entendement*, *ensemblement*, » puis que l'on prononce *antandemant*, *ansamblemant*[1]. » La réalisation d'un pareil système eût entraîné la ruine de l'origine et de la filiation étymologique de la langue, c'est-à-dire des éléments qui constituent le sens et la logique de son vocabulaire. Mais, en admettant que la langue écrite doive être la représentation exacte et laconique de la langue parlée, il aurait fallu préalablement inventer le moyen propre à réduire la prononciation à une invariable uniformité : or, comme l'unité de prononciation est une chimère plus introuvable encore que la langue universelle, le résultat des réformes orthographiques a été de nous offrir les échantillons incohérens de cent idiomes hybrides formulés au gré de la prononciation particulière de chaque néographe. Reste encore une autre difficulté : veut-on que l'écriture exprime fidèlement la prononciation et la valeur des sons? créez d'abord une écriture

[1] *Vie d'Expilly*, par CATILHON, page 79.

phonographique avec un autre alphabet que le nôtre, qui ne l'est pas le moins du monde. Ces objections, prises parmi une foule d'autres tout aussi insolubles, ne se présentaient guère à l'esprit d'Expilly, qui, voulant créer une orthographe nouvelle, ne se doutait pas qu'il fallait nécessairement aussi inventer une nouvelle grammatologie. Impuissant lui-même à se guider dans le cahos où il s'était jeté, ce pauvre orthographier s'est mépris à chaque pas sur l'application de sa réforme; à chaque page de ses œuvres, le même mot est orthographié différemment, et il s'excuse de cette maladresse, à la fin de l'un de ses livres : « Je suis marry » que l'ortografe moderne, que j'ay voulu suivre, n'ait été » exactement osservée an cete impression, memes aux androis » où j'ay retranché les S, qui ne se prononsent point, et an ceux » où les E se prononsent en A. Notre langage ne sera jamais » agréable aux étrangers que quand on écrira les mos comme » on les *prononce*. » Remarquez que dans ce peu de lignes Expilly n'a pas su éviter la bévue dont il fait l'aveu : le verbe *prononcer* y est écrit de deux façons différentes.

Expilly a été aussi l'éditeur et en partie l'auteur d'un recueil de pièces funéraires consacrées à la mémoire de Laurent de Chaponnay, son gendre[1], et l'on trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi une harangue qu'il adressa à Louis XIII, à Chambéry, dans le mois de juin de l'année 1630[2].

OLLIVIER JULES.

[1] *Le tombeau de Laurens de Chaponay, seigneur de Bresson, gentilhomme dauphinois, où sont contenues quelques lettres de consolation, des vers, des proses, des inscriptions et des épitaphes et autres éloges en l'honneur du défunct.* Lyon, par Amy-de-Polier, 1616, in-4° de 56 pages. — La bibliothèque de Grenoble possède, sous le N.° 3237, un exemplaire de ce rare opuscule, chargé de corrections orthographiques faites par EXPILLY.

[2] *Harangue faite au roy Louis XIII par le sieur Expilly, président au parlement de Grenoble et commis par sa majesté à la charge de président au conseil souverain de Savoye, accompagné des autres conseillers du conseil venant saluer sa majesté à Chambéry.* Juin 1630. Ms. de la bibliothèque du roi, collection de Dupuy, volume XLVI, page 150.

Le Sanglier de la forêt de Lonnes.

ESQUISSE DU COMTÉ DE SAVOIE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(TROISIÈME ARTICLE[1].)

SUITE DU CHAPITRE VII.

Au dire des autres, *petit maistre Jehan* était soupçonné de certains rapports de famille avec le grand ennemi de l'eau bénite; on prétendait qu'il s'était glissé dans le couvent, avec le projet de décevoir et d'embabouiner l'esprit des moines; on disait encore que, lorsqu'il était renfermé dans sa cellule, on l'avait entendu converser dans un idiome païen avec un être invisible. De fait, bien souvent, lorsque tous les frères dormaient encore, bien avant l'heure de sonner les primes, la maîtresse-cloche d'Haute-Combe s'était ébranlée *proprio motu* (ce qui veut dire, Mesdames, sans bedeau, ni marguillier), et avait fait un vacarme à réveiller dans sa couche de plomb le prélat de Cantorbéry[2]. Aucuns soutenaient que, dans les momens solennels où les eaux du Bourget étaient soulevées par la tempête, on avait vu *petit maistre Jehan* sortir du cloître et se promener sur le lac au milieu des éclairs : alors le nain grandissait, et grandissait tellement et si bien, que

[1] Voyez la *Revue du Dauphiné*, tome VI, page 5.

[2] Voyez le 10e extrait à la suite de l'*Esquisse du Comté de Savoie au XIe siècle.*

sa tête allait se confondre dans les nuages du mont du Chat, d'où son souffle animait au combat tous les vents déchaînés.

Quoi qu'il en soit de ces propos divers, il paraît certain que *petit maistre Jehan* avait acquis, par étude ou paction diabolique, connaissance des choses futures. Comme il était, du reste, facétieux et docte, le Comte Rouge l'avait pris sous sa protection : mais le nain préférait à tout le séjour d'Haute-Combe, et rarement il se montrait à la cour de Savoie; on avait remarqué, d'ailleurs, que les apparitions qu'il y faisait, de temps à autre, étaient ordinairement suivies de quelque grand désastre : ainsi lorsqu'on célébrait au château de Pont-d'Ain les noces d'*Amé Monsieur* avec Bonne de Berry, petit Jehan s'était montré tout-à-coup dans la salle du bal; et le soir même, comme la chronique le rapporte, le château fut *parfaitement enflammé*.

Pierre de Lompues n'ignorait pas l'équivoque réputation du nain; mais l'irrésistible envie de lancer un quolibet l'emporta sur la prudence et la peur dans l'esprit de l'apothicaire :

« Oh! hé! » s'écria-t-il, quand Rup-Dirup et son mystérieux compagnon passèrent près de lui, « oh! hé! sire fauconnier, » pour quel déduit sur votre perchoir dressez-vous nocturne » oisillon? »

— « Chut! » lui répondit l'autre, « tenez votre langue bien » enclose, maître Pierre, ou mal vous en adviendra. Petit » maistre Jehan est certes bon compagnon de route, mais il ne » faut pas lui échauffer les oreilles. Comme je passais le pont » d'Hermance, il a, venant je ne sais d'où, grimpé sur mon » cheval; et force ni prières n'ont rien valu pour l'en faire » descendre. »

Pendant ce colloque, le nain paraissait absorbé par quelque rêverie triste et profonde; aussi, encouragé par son silence, Pierre de Lompues eut la témérité d'ajouter : « Rup-Dirup, ma » vieille barbe grise, prends garde qu'on ne te marque dans la » nature, car tu as bien l'air d'aller droit au sabbat. »

Mais, à peine avait-il achevé, que les yeux du petit Jehan brillèrent d'un éclat surnaturel, en même temps qu'il ripostait : » Apothicaire vénéfique et maubec, écoute bien ceci : pour » guérir les maux de tête, as-tu en magasin la corde[1] d'un » pendu? Hé bien! soigne-la, Pierre de Lompues, elle pourra te » servir un jour. »

Aymonet, qui arrivait en ce moment, entendit cette saillie du nain, et il en rit, comme tous les assistans, aux frais de Pierre de Lompues, que l'on détestait généralement, à cause de sa mauvaise langue : mais, dans la suite, quand on sut tout ce qu'on devait savoir, le page et bien d'autres se souvinrent de la prophétie du petit Jehan.

Enfin, après avoir traversé les cours et le populaire, et mis son cheval au ratelier, le jeune sire de Menthon entra dans la grande salle du prieuré, où il trouva le comte de Savoie entouré de ses fidèles et amis, les sires de Challant, d'Arvillard, Henri de la Fléchière, de Costa, Annequin de Bruxelles, et d'une foule d'autres, car une cour est comme un jeu d'échecs, noble jeu venu d'Orient et favori de Charlemagne[2] : le roi n'y peut faire un pas sans les pions ses sujets.

Au-dessus de son brillant cortége, la tête mâle et gracieuse d'Amé VII s'élevait comme la couronne du chêne entre les bouleaux de la forêt; tous les yeux étaient tournés vers la plume d'autruche rouge qui se balançait sur son chapeau de castor également rouge[3]. Lorsqu'il aperçut Aymonet, il lui dit avec bonté : « Je » regrette, mon jeune ami, de n'avoir pu amener avec moi le » bon chevalier du pays de Vaud; il a été retenu à Neci pour » terminer aucuns différends avec Rodolphe de Genève[3]; mais

[1] La corde d'un pendu, liée autour des tempes, guérit radicalement un mal de tête quelconque. (Ambroise Paré.)

[2] Besson, *Mss.*

[3] Cibrario et Promis.

» il ne tardera pas de nous rejoindre. En attendant, ne trouves-tu » pas, beau fils de Menthon, que nous avons céans assez bonne » compagnie? » — Puis, se tournant du côté de notre ami Perrinet, le comte ajouta : « Çà, notre chroniqueur, ton chevalier » à *l'éparvier blanc* fut-il jamais plus que moi, cejourd'hui, » entouré de fine fleur de chevalerie? »

— « Non, certes! » répartit messire du Pin, « et oncques » prince n'en fut plus méritant qu'un Amé de Savoye : c'est » l'amour des peuples qui toujours a donné à nos vaillans comtes » ce gentil nom de baptême, et si noble entourage[1]. »

— « Oui-dà! une flatterie, messire le savant?..... Je la par- » donne cette fois, parce qu'elle est justice pour mes ancêtres. » Mais sus, Messieurs! à table! puis au coucher! car après ce » voyage nous avons plus besoin de bon repos que de long » entretien avec les dames. »

Cet avis fut adopté avec acclamation; et bientôt les éclats d'une joie franche et naïve se mêlèrent au bruit des flacons. Perrinet du Pin a consigné le fait en ces propres termes : *Leva risée si grant, que le soulassement d'icelle dura si parfont en la nuyt, que heure vint de soy retraire.*

VIII.

« Il est sur ce rivage une race flétrie,
» Une race étrangère au sein de sa patrie. »

(Casimir Delavigne, *Le Paria.*)

Le lendemain, Aymonet partit pour Genève, où il espérait rencontrer Othon de Grandson. Perrinet du Pin, qui ne pouvait guère se passer de la société du page, dont la gentillesse et les

[1] P. Monod.

saillies le divertissaient beaucoup, voulut l'accompagner dans cette course.

Nous avons dit que le chevalier du pays de Vaud avait été obligé de s'arrêter à Annecy; mais il pressa la conclusion de ses affaires, afin d'arriver à temps pour la grande chasse qui se préparait à Ripailles. Cependant Othon ne se promettait pas d'y trouver du plaisir : depuis plusieurs années, son cœur était fermé à toutes les joies du monde, et il n'attendait rien de l'avenir. Une lave brûlante avait dévoré sa jeunesse : depuis lors, toutes les puissances de son ame convergeaint, dans son passé, autour d'un seul point lumineux, vers cette blanche lueur que tout mortel qui a aimé cherche dans les souvenirs de son matin.

Dernier rejeton d'une famille dont l'illustration se perdait dans la nuit du Xe siècle[1]; riche, puissant, de grand renom dans les armes, parvenu à cet âge où l'ambition vient compléter toute existence virile, le châtelain de Grandson aurait pu obtenir la main de la plus haute dame, et s'élever aux plus brillans honneurs. Il réunissait tous les élémens de succès, car la haine aveugle d'un rival acharné pouvait lui servir de marche-pied.

Mais tandis que Gérard le poursuivait de ses calomnies, Othon ne répondait que par le mépris des forts aux attaques d'une haine incessante. Aucune pensée ambitieuse n'avait de prise sur cette ame fatiguée : gardant toute sa foi à l'élue de ses jeunes années, le monde n'avait pour lui aucun attachement; et il aurait cherché dans la paix du cloître l'oubli d'un amour défleuri d'espérance, si un intérêt de loyauté ne l'avait retenu à la cour du Comte Rouge.

Elevé avec ce prince, car il avait commencé par être page de son père, Othon avait voué à son maître une amitié sans bornes : or, il savait que depuis long-temps des trames ténébreuses

[1] *Historiæ patriæ monumenta.*

s'agitaient autour d'Amé VII; il avait saisi un fil des perfides intrigues dans lesquelles se trouvaient mêlés le prince de Morée, le prince Louis de Bourbon, et d'autres agens subalternes, tels que Gérard d'Estavayer et Louis de Cossonay, lieutenant-général du comte.

Dans ces circonstances, Othon s'était donc cru obligé de rester à la cour, afin de veiller sur la personne de son maître; il attendait le moment d'avoir réuni assez de preuves pour démasquer et convaincre les traîtres.

Depuis quelques jours, ces intrigues paraissaient plus actives, et de vagues pressentimens occupaient l'esprit du sire de Grandson : c'est avec peine qu'il avait vu le comte partir sans lui pour le prieuré de Ripailles; lorsqu'il fut libre de le rejoindre, il s'empressa de quitter Annecy.

De cette ville à Genève la route n'était qu'un sentier à peine tracé au milieu des bois; le voyage était dangereux : des malandrins, échappés à la destruction de leurs compagnies, infestaient la contrée qui s'étend depuis le château du Barrioz à la vallée des Usses, où s'élève aujourd'hui le pont Charles-Albert, cette merveille herculéenne de l'industrie moderne.

Othon, qui avait hâte d'arriver, craignant de tomber dans un guépier d'adversaires indignes de lui, jugea prudent de ne pas suivre le chemin ordinaire; mais il paraît qu'il ne fit pas mystère de son projet. Il traversa donc le Fier au-dessous de Crans, et se dirigea du côté de Sallenôves, où il comptait passer la nuit. Tandis que, livré à ses pensées mélancoliques, il chevauchait à travers les marais d'Epagny, un nuage gris descendait sur la cime pointue de la montagne de Mandallaz, et déployait sa teinte livide comme les ailes d'un oiseau des ténèbres; c'était le signe certain d'un orage, si l'on peut ajouter foi à ce dicton populaire :

« Quand Mandallaz met son chapel,
» Le voyageur prend son mantel. »

Bientôt tomba une pluie dense et froide comme un brouillard d'automne. Le sol mouvant du marais ne permettait pas d'avancer vite; à chaque instant le cheval enfonçait dans les flaques ou les fondrières : ces circonstances ajoutaient à la tristesse d'Othon, et ses idées se brunissaient de la teinte désolée du paysage. Arrivé à l'endroit où la montagne se rapproche des collines de Poisy et baigne ses pieds dans le marais, il découvrit un homme à figure sinistre, couvert d'une saie à longs poils, qui paraissait en faction dans ce défilé, et qui s'enfuit à toutes jambes dès qu'il aperçut le chevalier. Celui-ci entrait alors dans une gorge étroite et romantique; elle est traversée par un cours d'eau voilé de saules argentés; on entend le bruit joyeux d'un moulin sous des noyers au large feuillage; un peu plus loin se déploie le bassin de la Balme couronné de tours féodales, et l'on voit, suspendus aux flancs de la montagne, les restes d'un manoir connu dans la contrée sous le nom de *château des Fées :* il est, en effet, bien difficile de concevoir que des pieds humains aient jamais pu gravir le rocher à pic qui conduit à ces ruines; les pas légers des filles de l'air pouvaient seuls escalader ce nid d'aigles; il fallait leurs mains diaphanes pour trouver un appui dans les rares brins d'herbes que laissent croître les fissures du précipice. Aussi, lorsqu'on est rassemblé autour du feu de la veillée, on raconte d'étranges choses accomplies dans le château des fées : entre autres merveilles, les anciennes du village vous diront que celui qui oserait porter, pendant la nuit de Noël, un vase d'argile à l'entrée de ces ruines, le trouverait, au soleil levant, tout rempli de pièces d'or; mais, en revanche, soyez sûr que le diable n'y perdrait rien.

Au pied du château, et sur la route suivie par Othon, s'élevait un cabaret montrant pour enseigne l'écu des comtes de Genève surmonté d'une touffe de sapin : il servait quelquefois de rendez-vous de chasse à ces hauts et redoutés seigneurs, quand il leur

plaisait de lancer leurs faucons sur les bécassines du marais, qu'on appelle encore aujourd'hui *le marais de la cour*. Le tavernier et sa famille avaient pris la fuite dès le matin et abandonné leurs pénates, à l'approche d'une troupe armée qui, réunie dans ce moment devant la porte de ce temple de Bacchus, offrait un spectacle des plus bizarres : c'était un pêle-mêle d'hommes, de femmes, d'enfans et d'animaux, assez pareil à ces campemens de bohémiens que l'on peut rencontrer sur les bords des chemins écartés, ou dans les carrefours des bois. Il y avait pourtant une différence notable : nos parias vagabonds, contre lesquels je conserve une dent de lait, pour les frayeurs qu'ils m'ont causées dans mon enfance, sont bons tout-au-plus à servir de croquemitaines dans la bouche des nourrices; d'ordinaire, ils bornent leurs exploits à voler quelques poules dans une ferme isolée; et, grâce à nos réglemens de police, il n'ont pas même un méchant mousqueton pour repousser les attaques du loup, s'il prenait fantaisie à cette grise moustache de venir rôder autour du feu que ces malheureux, sans patrie et sans nom, allument le soir dans les brumes de la forêt. Leurs visages cuivrés conservent encore une expression astucieuse ou farouche, mais il est pourtant facile de reconnaître que la souffrance est le sentiment qui y domine; sur leurs joues amaigries on voit que la faim a passé bien souvent avec ses ongles de fer. Hélas! dans notre société on n'a laissé aucune place pour les existences nomades et primitives!.... Au contraire, les malandrins, alors rassemblés sous le château des fées, avaient larges faces enluminées, marquant le goinfre et le ribaud. Tous étaient armés, tant bien que mal : qui d'une arbalète ou d'une dague, qui d'une lance; deux ou trois étaient montés sur des chevaux enlevés de la veille à la charrue de quelque paysan; l'un d'eux portait à l'arçon une massue en cuivre, et au poing une longue épée; un autre portait une brigandine, armure inventée dans ce temps-là. Le chef de cette

bande était connu sous le nom du *Grand-Chanoine*[1], parce que, pour le métier des armes, il avait jeté le froc aux orties; cependant il avait retenu de son premier état un livre d'oraisons accroché à sa ceinture de cuir, et il portait une aumusse à la place d'un heaume; il n'avait d'autre arme qu'une grosse barre de fer, car, à l'instar du fameux évêque de Beauvais, il pensait que l'église défendait bien aux clercs de verser le sang avec le glaive, mais qu'il était, d'après les canons, très-licite d'assommer les gens.

Des étoffes de couleurs éclatantes, et divers meubles empilés au centre de la troupe, servaient de siége à deux ou trois femmes encore jeunes, parées de grotesques oripeaux, et dont les traits flétris annonçaient assez qu'elles avaient jeté la plume au vent. Une autre femme était juchée sur un âne avec deux nourrissons suspendus aux côtés du bât, dans des paniers d'osier.

L'homme que nous avons vu prendre la course en découvrant Othou à l'entrée du défilé, arriva près de cette troupe, et à peine eut-il dit un mot à l'oreille du *Grand-Chanoine*, que celui-ci entra dans le cabaret.

[1] Au temps du comte Edouard, vivait un capitaine des compagnies nommé le *Grand-Chanoine;* voici un passage de la chronique de Servion où il en est parlé : « Or, il y avoit en la compagnie du comte Edouard un tant » vaillant et bel homme qui s'appeloit le Brabançon; il étoit monté sur un » cheval de Flandres bien armé, et portoit une massue de cuivre à son » arçon et une longue épée en son poingt, lequel par force d'armes rompit » trois fois l'avant-garde du Dauphin, courant là où étoit le Dauphin pour » le croire prendre et tuer. Quand le seigneur de Vaud vit que lui et ses gens » étoient si mal menés par ce chevalier, qui tout tuoit et abattoit, il dit au » *Grand-Chanoine*, qui, à pied, tenoit une grosse barre de fer : *Fiers le destrier* » *de ce terrible homme qui nous a tant fait de mal, et je t'aiderai.* A ce » moment, repassa le Brabançon devant : alors le *Grand-Chanoine* haussa la » barre de fer, et férit si durement le destrier, qu'il n'y vallut chanfrein qu'il » ne l'abattît à terre. Et le seigneur de Vaud, qui vit le Brabançon sous son » cheval, descendit et l'alla tuer sous son destrier, dont après il fut blâmé de » ne l'avoir fait prisonnier. »

IX.

« La vengeance est le breuvage le plus
» agréable que puisse goûter un mortel :
» il faut donc le savourer en s'en abreu-
» vant goutte à goutte, et ne pas l'avaler
» d'un seul trait. »

(WALTER-SCOTT, *L'Abbé.*)

DANS une chambre enfumée, où des verrières opaques, battues par la pluie, ne laissaient pénétrer qu'un jour faux et douteux, deux personnes armées de pied en cap conversaient à voix basse : une d'elles paraissait un seigneur de haut rang, si l'on en jugeait par la richesse et le poli de son armure; mais sa visière était baissée, son écu n'avait point d'armoiries. L'autre personnage était un simple écuyer : son visage astucieux et sombre décelait des passions aussi basses qu'énergiques. Tous deux se promenaient avec l'agitation qui trahit les anxiétés de l'attente.

— « Si Othon ne suivait pas cette route!.... Si l'on nous » avait trompés!.... » dit le premier.

— « Au diable ne plaise! » répondit l'autre. « Monseigneur » de Morée nous a certainement bien avisés : le même coup va le » délivrer d'un ennemi, et vous d'un rival. C'est ici, » ajouta-t-il avec un éclat de rire, « c'est ici que la cloche maudite va rendre » son dernier son[1]. »

Après un moment de silence, le grand seigneur reprit : « J'ai » eu tort, Franconis, de suivre tes conseils; pareil guet-à-pens » est réprouvé par toutes les lois de la chevalerie, et ma ven- » geance ne devait pas finir si obscure. »

— « Vous êtes libre, mon maître, » répartit l'écuyer, « vous

[1] Allusion à la devise des Grandson : *A petite cloche grand son.*

» êtes libre de préférer les scrupules surannés de la chevalerie » à vos justes ressentimens d'homme et d'époux : mais, dans ce » cas, je vous le jure, Franconis quittera une bannière coiffée » par déshonneur de femme, et impuissante à laver l'injure dans » le sang de son auteur : ainsi donc, messire d'Estavayer, il faut » choisir entre l'opprobre et la vie d'Othon? »

Gérard allait répondre par un cri de fureur à ce discours qui venait de réveiller tous ses motifs de haine, quand le Grand-Chanoine ouvrit la porte, en disant : « Or çà, Messeigneurs, l'espie » est de retour; il va venir un cavalier dont l'écu porte bande » de gueules et trois coquilles d'argent[1]. »

— « J'en mercie Satan! » s'écria Gérard.

— « A l'œuvre donc, » dit l'écuyer, « et qu'il meure de male » mort! »

— « Tout beau, mes maîtres! » fit le Grand-Chanoine, en les arrêtant sur le seuil, « avant l'heure il faut payer le salaire. »

— « Cent livres lauzannoises seront ta récompense. »

— « Le sang d'Othon pèse le double. »

— « Hé bien! voilà deux cents livres, enfant de Bélial! et sus! » à ta besogne. »

— « De plus, » ajouta le Grand-Chanoine, « vous ferez célébrer » dans le couvent d'Estavayer deux messes pour chacun de mes » compagnons qui viendraient à périr dans cette querelle. »

En disant ces mots, qui témoignaient de l'alliage, trop fréquent à cette époque, des actions mauvaises avec les idées religieuses, tous trois sortirent du cabaret, et ils trouvèrent le sire de Grandson déjà cerné par les malandrins. Deux d'entre eux, qui avaient voulu s'emparer de la bride du cheval, étaient tombés percés d'un même coup de lance. A cette vue, il y eut un moment d'hésitation. L'arrivée du Grand-Chanoine et de ses deux compagnons ranima l'attaque : vingt coups de dague ou d'arbalète

[1] Besson, *Mss.*

tombèrent à la fois sur l'armure d'Othon; mais elles avaient résisté dans maintes rencontres à des chocs plus terribles, et, tout en frappant de droite et de gauche dans cette nuée d'assaillans, le sire de Grandson ne songeait qu'à se frayer un passage jusqu'au chevalier que sa visière baissée ne lui permettait pas de reconnaître, et qui se tenait à l'abri derrière les instrumens de sa vengeance, pareil au maître paresseux qui ne daigne pas mêler son travail à celui des moissonneurs dont il a payé la journée.

— « A nous deux ! » lui criait de Grandson, « à nous deux le » combat à outrance ! à nous deux ! cœur félon et mal assis, » lâche et traître, caché dans la nuit de ton armure comme un » champion de Lucifer !.... » — Et son regard flamboyant semblait pénétrer sous le masque de fer de l'inconnu.

Enfin ils s'étaient rapprochés. Othon frappa un si rude coup sur la cuirasse de son ennemi, que le bois de sa lance fut brisé jusque dans le poignet : Gérard chancela comme un homme ivre; mais bientôt raffermi en selle, il fut assez adroit pour éviter la main terrible, quoique désarmée, qui s'allongeait pour l'étreindre et qui déjà touchait son épaulière.

Le sire de Grandson n'avait pu exécuter ce mouvement sans se dresser sur l'étrier, en avançant sur le col de son cheval : le Grand-Chanoine profita du moment; sa barre de fer fit voler en éclats la selle d'acier et les bardes du fidèle palefroi, qui tomba sur ses jarrets comme un bœuf à l'abattoir. Dans cette lourde chute, les lacets du casque s'étaient rompus; et pendant que le chevalier cherchait à se dégager, l'écuyer Franconis lui porta un coup d'épée vers la naissance du cou, au défaut du gorgerin : le sang jaillit en abondance. Othon était étendu sans donner signe de vie; deux fois Gérard avait levé son gantelet, comme pour en frapper le visage de sa victime; mais deux fois il avait reculé. Franconis allait porter un second coup, quand Gérard, arrêtant son bras, s'écria : « Non ! s'il n'est pas mort, laissez-le vivre, » car ma soif de vengeance n'est pas encore éteinte ! »

Ce disant, il lança son cheval au galop sur la route d'Annecy; son écuyer le suivit; les malandrins regagnèrent les forêts du Barrioz, en suivant le pied de la montagne de Mandallaz.

Dès qu'il s'aperçut du départ de ces hôtes importuns, le tavernier, qui s'était caché dans les broussailles voisines, s'empressa de rentrer au logis; mais le pauvre homme trouva grand désarroi dans son ménage ; tous ses meubles étaient brisés ou renversés, ses deniers blancs et gros tournois avaient été outrageusement larronnés, ses gerbes de fleur de sarrazin avaient servi de litière aux chevaux, toute sa provision de vin avait coulé dans l'outre du diable.

Cependant ses désastres personnels ne l'empêchèrent point de compâtir aux malheurs de son prochain : ayant trouvé Othon respirant encore, il s'était empressé de lui donner les premiers secours réclamés par sa position : ainsi, aidé par le sonneur de cloches de la Balme, il parvint à coudre la plaie en bourdonnant quelques paroles empruntées aux Saintes-Ecritures, et qui, d'après la superstition du temps, avaient pouvoir d'arrêter l'épanchement du sang [1].

Par bonheur pour le sire de Grandson, il passa d'aventure une chevauchée des gens du duc Louis de Bourbon; parmi eux se trouvait un mège ou physicien, nommé *Johannes de Grandivilla* [2]. Il administra au blessé des soins plus intelligens qu'on n'aurait pu en espérer de l'état de la chirurgie à cette époque. Du reste, le fer n'avait pas pénétré bien avant, ni attaqué les organes essentiels à la vie. Transporté au château de Sallenôves, Othon fut rétabli dans deux ou trois jours, grâce à l'habileté du disciple d'Esculape.

[1] On croyait pouvoir arrêter l'effusion du sang avec ces paroles sacrées : *De latere ejus exivit sanguis et aqua.* (Ambroise Paré.)

[2] De Pingon, *Augusta Taurin.*

X.

« Là fut venu par aventure
» Un saiges clercs ki la nature
» De fisique toute savoit. »

(*Dolopathos*, roman d'Herbers, Mss. du roi.)

Magister Johannes de Grandvilla, ou maître Jean de Grandville, était venu en Savoie depuis peu de temps. Ce personnage inspirait un respect mêlé de craintes superstitieuses : tandis que son port majestueux, son front vénérable, sa blanche barbe tombant jusqu'à la ceinture, rappelaient un des sages du Portique; le peuple considérait avec effroi son costume étrange, et croyait que des maléfices étaient cachés dans les plis de sa large tunique orientale. D'où venait-il? Suivant les uns, le duc de Bourbon l'avait amené d'Afrique, et ses vêtemens, moins chrétiens que mauresques, prêtaient à cette supposition; suivant d'autres, il était né sous le soleil qui mûrit les plantes subtiles et vénéneuses au pied du volcan de Parthénope. Après avoir étudié l'art de guérir en Espagne et en Arabie, il s'était mis sous la protection du prince de Morée, qui l'avait ensuite recommandé au duc de Bourbon. Du reste, il passait pour très-expert en nécromancie et cabale judaïque; on le supposait livré à la pratique des sciences occultes, telles que la transformation des métaux et la mixture des poisons. Il avait passé le dernier été au château du Bourget, avec toute la cour de Savoie; et ceux qui avaient pu entre-bâiller l'huis de sa chambrette, située au plus haut d'une tour, assuraient avoir vu des manuscrits de formes diverses, les uns reliés en bois, les autres couverts d'or ou de velours; *item*, une sphère de métal avec un astrolabe représentant les signes et planètes qui peuplent

la région célestine; *item*, deux statues d'hommes en bronze, dont le corps était tatoué de plusieurs *circules*, points et caractères devant servir aux œuvres de diablerie; *item*, plusieurs sortes d'eaux distillées par vierges alambics, avec os de trépassés et racines arrachées au clair de la lune.

Mais, quoi qu'il en soit de sa réputation de sorcellerie, ses connaissances positives, le charme de sa conversation, la supériorité de son intelligence, captivèrent l'esprit d'Othon, durant sa courte maladie. Attaché par la reconnaissance à celui qui venait de sauver ses jours, il jura par sa foi de chevalier que si jamais *magister Johannes* l'appelait à son besoin, son épée lui viendrait en aide; et lorsqu'il fut en état de supporter le voyage, ils partirent ensemble pour Ripailles.

En arrivant près de Genève, ils rencontrèrent messire du Pin et Aymonet, qui, tous deux, alarmés de l'absence prolongée d'Othon, s'étaient mis en quête et lui venaient au-devant.

La joie du revoir fut grande de part et d'autre; et les accolades finies, on se remit en route.

Messire du Pin, qui tenait à faire briller son érudition en présence du physicien africain, se livrait, chemin faisant, à des dissertations plus ou moins véridiques sur l'histoire des pays qu'ils parcouraient. Ainsi, en longeant les murailles de Genève, il entra dans des détails longs et obscurs sur l'origine et la nature des différens pouvoirs qui se disputaient la souveraineté de cette ville; il entreprit même d'expliquer les droits que les comtes de Savoie pouvaient exercer, en présence des juridictions rivales de l'évêque et de la commune.

— « Il est connu, » dit le sire de Grandson, « que pour » rendre dans cette ville justice à leurs sujets, les comtes de » Savoye sont obligés d'y demander territoire[1]. »

— « Mais bien souvent ils ont passé sur la demande, » dit

[1] Spon.

Perrinet. « Plusieurs y ont séjourné, donné des fêtes à grand » triomphe, battu monnaie, élu leurs sépultures, exercé » omnimode juridiction tant au civil qu'au criminel, jusqu'à faire » pendre aux fenêtres de son hôtel un syndic séditieux[1]. Pourtant, » mal adviendra de tant de pouvoirs qui se tiraillent : un beau » jour la bourgeoisie mettra son chaperon de feutre au-dessus » de la couronne du comte et de la mitre épiscopale, si pire encore » n'advient!..... Je dis pour conclusion que la seigneurie de » Genève est de nature équivoque et multiforme. »

— « Et cela n'est pas étonnant, » fit observer Aymonet (enchanté de placer un mot dans cette conversation transcendante), « cela n'est pas étonnant, puisque la cité de Genève a été fondée » et nommée par Janus, lequel avoit double visage[2]. »

— « Je croyais, » dit le physicien, « que le nom de Genève » avait son origine dans les nombreuses plantes de genévriers » trouvées sur son emplacement[3]. »

— « Erreur! » répondit Perrinet, « le nom de Genève vient » très-certainement de Janus, qui en a été le fondateur; et si ce » Janus ne portait pas un nom tant païen, j'estimerais qu'il n'est » autre que Noë, à qui l'on a prêté deux visages, parce qu'il a » vu avant et après le déluge[4]. »

— « Et la meilleure preuve, » ajouta Aymonet, « de la fondation de Genève par Janus, c'est qu'on trouve dans certaines » boutiques de la cité nombre de Juifs, lesquels sûrement sont » dignes fils de ce Janus à double face. »

[1] P. Monod.

[2] Della Chiesa.

[3] Spon. — Pescatore.

[4] Della Chiesa.

XI.

« A furore Normanorum
» Libera nos, Domine. »
(Anciennes Litanies.)

Les quatre voyageurs arrivèrent le soir du même jour au prieuré de Ripailles, où les avait précédés un frère-lai de Talloires, porteur d'une lettre à l'adresse d'Aymonet; elle était conçue en ces termes :

« Messire de Menthon, notre cher fils en Dieu, *Aimonete* » *carissime*,

» Je me recommande à votre noble et gracieuse seigneurie, » tant comme je puis; désirant de tout mon cœur de savoir de » bonnes nouvelles de votre honorable estat et bonne santé, que » notre seigneur Dieu sache et vous doint comment vous désirez, » et comment pour moi je voudrais. Si votre courtoisie s'enquiert » de mon estat, je suis en bon point de corps, grâce à mon » créateur; mais, hélas! mon esprit, depuis une pièce de temps, » est perturbé par grandes tribulations. Or, à qui ferais-je part » de mes amertumes de cœur, sinon à vous, notre puissant et » gracieux voisin, défenseur naturel de notre moutier, à vous » *carissime Aimonete*, que j'ai élevé comme blanche fleur de lis » dans notre jardinet de Saint Benoit?

» Sans doute, mon fils, vous êtes loin de posséder la sapience » des vieillards; mais, orphelin dès votre enfance, par le tré- » passement du bon chevalier de l'Annonciade messire Burchard » de Menthon, votre illustre père[1], les ombres des aïeux ont » protégé votre faiblesse; le soleil de leur gloire vous a mûri

[1] Della Chiesa.

» avant l'âge. Je peux vous reprocher, il est vrai, de trop aimer
» le déduit de vénerie, les joûtes, les dames et autres momeries;
» mais on dit que ces péchés sont qualités de noblesse : il faut
» bien suivre la loi de son lignage. Ainsi, que Saint Bernard
» vous soit en aide! et oyez mon triste cas. Sous prétexte de
» dévotion à Monseigneur Saint Benoit, depuis deux jours en çà,
» sans être attendu ni convié, est arrivé céans hault et puissant
» prince et redouté seigneur Monseigneur Amédée, prince de
» Morée, lequel a amené avec lui, Dieu nous protége! assez
» bon nombre d'écuyers et suivans d'armes, voire même aucunes
» dames et des jongleurs aussi, tous ensemble valant peu ou rien;
» car ils ont introduit la confusion et l'abomination dans le pai-
» sible pourpris de mon dit sire Saint Benoit. Ce qui plus me
» navre, mon très-cher fils, c'est que les brebis confiées à ma
» garde ne sont que trop disposées à suivre les voies de perdition :
» nos frères enfreignent le précepte d'obéissance à leur prieur,
» ainsi que les autres règles de l'ordre; ils banquettent au lieu de
» jeûner, remplacent les oraisons par le jeu ou autres choses
» pires encore; pour bref dire, ils semblent n'obéir qu'aux dix
» commendemens de l'Antechrist, dont le sanglier représente les
» dix propriétés, ainsi que je vous l'ai fait voir, *Aimonete ca-*
» *rissime*, en vous expliquant le livre de Gasse de la Bigne sur
» les déduits de chasse[1]. Quant à mon dit seigneur Amédée, s'il
» n'était issu de l'estoc de Savoye, volontiers le nommerais-je,
» entre nous, Asmodée, fils aîné du diable, lequel mettait tous
» les jours à mort les maris de Sara, et dont il est fait mention
» au livre de Tobie[2]. Il ne sort guère du couvent qu'à la nuit
» noire, bien caché sous robe et capuchon comme un enfant de
» Saint Benoit : or, je le soupçonne de couvrir sous peau de

[1] LACURNE DE SAINTE-PALAYE. — *Le Roi Modus et la Reine Ratio.*

[1] Ce jeu de mots sur Amédée et Asmodée se trouve dans la bulle lancée par le pape Eugène contre Félix V, après l'élection de celui-ci au concile de Bâle.

» brebis quelque traîtrise lupine, d'autant que certaines trames » paraissent machinées près d'ici; et messire de Grandson a déjà » failli en être la victime, comme vous l'aurez sans doute appris.

» De tout ce que dessus, je crois que bien vous ferez d'aviser » notre très-hault, très-puissant, très-redouté et cher seigneur » et comte Amé de Savoie, que Dieu conserve! La présente n'est » même qu'à cette intention. Sur ce, notre beau et cher fils de » Menthon, je suis votre serviteur à l'aide de Dieu, qui vous » doint très-bonne vie et longue joie de ce que votre noble » cœur désire[1].

» *Scripsit :*

» *Le Prieur de Talloires*, HENRI DE BALMIS[2]. »

« *P. S.* Si vous chassez dans la forêt de Lonnes, *carissime* » *Aimonete*, ayez soin d'éviter la rencontre du sanglier; il est, » dit-on, aussi terrible que lion rugissant, *tanquàm leo rugiens.* »

Aymonet ayant communiqué cette épître à Othon, celui-ci en fit part au Comte Rouge. Le conseil attaché à la personne du prince fut immédiatement convoqué. Le chancelier, messire de Dumy, seigneur de Conflans, était d'avis que, par le fait seul d'un voyage entrepris de ce côté des monts sans le congé du suzerain, le prince de Morée avait commis acte de rebellion, et qu'il était urgent de s'assurer de sa personne.

Cet avis était appuyé par Othon de Grandson, qui savait que Gérard d'Estavayer fomentait des troubles dans le pays de Vaud, et que depuis long-temps il cherchait à y recruter des partisans pour le prince de Morée. En effet, désespérant de satisfaire son

[1] J'ai emprunté quelques formules de cette missive à une lettre écrite par Jean de Bourbon à Amé VIII; elle est rapportée par Capri de Mégève dans son *Traité historique de la Chambre des comptes.*

[2] BESSON.

besoin de vengeance pendant la vie d'Amé VII, Gérard s'était voué corps et ame à la fortune de la branche aînée.

Mais le comte de Savoie fut loin de partager l'opinion de ses fidèles conseillers : il dit qu'il serait mal séant d'user de violence envers son cousin, tandis que celui-ci n'avait encore manifesté publiquement aucun projet hostile; il soutint que le prince de Morée était libre d'aller et de venir comme bon lui semblait, qu'il était feudataire mais indépendant, et qu'on n'avait pas à s'inquiéter de ses démarches pendant qu'il rendait foi et hommage. La proposition du chancelier fut donc abandonnée, et il fut décidé que, pour le moment, on se contenterait d'avoir l'œil ouvert sur la conduite du prince de Morée. On résolut également d'envoyer Aymonet dans sa seigneurie de Menthon. Voisin du couvent de Talloires, portant le plus beau nom et le plus influent de la contrée après celui des comtes de Genève, comptant de nombreux tributaires avec une ceinture de châteaux et de grangeages autour du bassin d'Annecy, le sire de Menthon, malgré sa jeunesse, pouvait, par sa seule présence, contrarier les tentatives de rebellion.

Enfin, le Comte Rouge termina la séance en disant : « Nous » sommes venus à Ripailles pour fêter la Saint-Martin, chasser » et vivre en joie : ainsi, bonsoir aux affaires! Puis, à tout » seigneur tout honneur : un roi doit passer avant un prince. » Donc, il est bien séant de visiter le grand roi du bois de » Lonnes avant notre cousin de Morée. » — Ces mots achevés, on entendit un gémissement sourd partir d'un coin obscur de la salle du conseil : c'était *petit maistre Jehan de Monseigneur* qu'on n'avait pas aperçu jusque-là, et qui semblait se réveiller d'un profond sommeil.

REPLAT.

(La suite aux prochaines livraisons).

PROMENADE

ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE

DANS LE DÉPARTEMENT

DE LA DROME[1].

(PREMIER ARTICLE.)

Valence. — Crest. — Die.

A mesure que le voyageur parti du nord voit s'élever au-dessus de l'horizon la grande tour de la cathédrade de Valence, le paysage change de caractère et revêt des formes de plus en plus sévères et accentuées. Une transition assez brusque dans la température et l'aspect du pays s'était déjà fait remarquer aux environs de Vienne : cette ville, éloignée à peine de 30 kilomètres de Lyon, n'a déjà plus le ciel brumeux et enfumé de la grande cité ; ses alentours sont déjà plus sauvages ; ses rives ont des contours moins doux ; un soleil plus ardent y féconde des vins plus généreux, et le mont Pilat, dont la silhouette se dessinait gracieusement comme un nuage bleu à l'extrémité des immenses promenades de Lyon, le mont Pilat soulève en face de l'antique

[1] Extrait de l'*Art en Province*, 4e année, pag. 57 et suiv. — Nous nous sommes empressés de reproduire dans la *Revue* ces intéressantes pages tirées de l'*Art en Province*, recueil remarquable que M. Desrosiers, de Moulins, dirige avec un si louable dévouement à la science. *(N. du D.)*

capitale des Allobroges ses larges épaules de granit couvertes de sapins. Toujours arrondies sans cesser d'être grandioses, les ondulations de la chaîne primitive, sur la rive droite du Rhône, cessent en face de Valence, pour faire place aux roches secondaires. Un haut rocher calcaire, pelé, aride, couronné par les ruines hardies du château de Crussol, marque la limite des deux systèmes de terrains; au nord s'étendent les vignobles si connus de Saint-Péray; il se lie vers le sud à une côte calcaire comme lui, aride comme lui, éventrée de distance en distance par des ravins sans eau, hérissée de volcans éteints, gigantesques blessures d'où s'écoulaient jadis des fleuves de basalte.

Sur la rive gauche, le style du pays n'est plus le même. Un plateau médiocrement élevé s'étend depuis les pieds des Alpes qui commencent à quelques lieues dans l'intérieur des terres, jusqu'au bord du Rhône, où il s'interrompt brusquement. Un voyage dans cette plaine unie serait une punition pour ceux que le soleil du Midi, tout seul, ne satisfait point. On n'y trouve ni terre, ni eau, ni arbres. Le sol est presque uniquement composé de cailloux roulés, débris d'une grande alluvion ancienne; les ruisseaux qui descendent en grand nombre des Alpes s'arrêtent et s'infiltrent en partie dès leur entrée dans ce bassin; enfin des mûriers dépouillés de leurs feuilles, des aubépines poudreuses, quelques chênes galeux et rabougris y montrent seuls leurs rameaux flétris. En revanche des myriades de mouches y bourdonnent, et des cigales, plus nombreuses, sans contredit, que les feuilles des arbres, y croassent en dévorant jusqu'au dernier brin d'herbe.

Souvent il m'est arrivé, en me promenant dans cette partie du Dauphiné, de rire de la bonhomie des Parisiens qui croient entendre chanter la cigale dans le valon de Montmorency ou sur le coteau de Ménil-Montant. Des hommes fort instruits d'ailleurs, des littérateurs certes très-distingués, tombent tous les jours dans cette erreur. Ces Messieurs croient encore avoir entendu le cri de l'*orfraie*, le soir, dans des ruines ou sur le toit d'une chaumière.

Hélas! vous avez confondu l'orfraie avec l'effraie. L'effraie ou fresaie est une sorte de hibou, un petit oiseau nocturne qui vit de rats et pousse un cri plaintif (*Strix flammea*). L'orfraie est un aigle, un noble *falco*, cousin du porte-foudre, d'une taille élevée, d'un vol robuste; elle a des serres terribles et un bec recourbé, avec lesquels elle déchire de petits quadrupèdes et broie leurs os; de-là son nom de *falco ossifragus*, que nous avons traduit par *orfraie*. L'orfraie fixe le soleil, ô Parisiens! elle vit retirée et inaccessible; et j'ai vu des bergers cruellement blessés par l'orfraie pour avoir défendu leurs agneaux contre elle. Vous voyez donc bien que vous n'avez pas entendu l'orfraie chanter le soir dans un tronc d'arbre ou sur le toit d'un vieux château.

Quant à la cigale, ô Parisiens! vous ne la connaissez pas davantage. La cigale est un insecte hémiptère qui habite le Midi de la France, où son voisinage est un fléau. Ceux qui ont dit que la cigale chantait sont dépourvus de tout sentiment musical, ou bien il n'ont jamais entendu la cigale. Duprez ni Rubini ne diraient certainement pas que la cigale chante. Appelle-t-on un chant le grincement de la crécelle du jeudi-saint, ou celui d'un flambeau traîné sur une table de marbre?..., Figurez-vous, si c'est possible, cinq cent mille chandeliers de cuivre tirés à la fois et à contre-mesure sur cinq cent mille tablettes de cheminée, vous aurez une idée faiblement approximative du *concert* des cigales dans les champs desséchés du Midi. Et la cigale chante!!!.... Ce qu'on entend chanter aux environs de Paris, dans les haies, à travers les prés, ce sont les *orthoptères sauteurs*, qui forment les genres *gryllus, locusta, etc.*, c'est-à-dire les *grillons, criquets* et *sauterelles :* or, les cigales n'ont pas la moindre ressemblance avec les sauterelles.

Quand on a bravement pris son parti sur les cigales et la sécheresse, la plaine de Valence est une admirable chose pour un amateur de paysages, surtout dans la direction du Midi. Il se peut que dans ce tableau tout ne soit pas régulièrement beau : le plateau est brûlant et monotone; la côte de l'Ardèche est d'un

ton poudreux (c'est ici le défaut général); les *sierras* de Pont-en-Royans et de Crest sont plus sauvages que pittoresques; l'ensemble est plus triste que gracieux; mais malgré l'étrangeté de cette vue, il est des personnes qui ne la quittent qu'à regret. On ne peut l'aimer ni la haïr médiocrement. En effet, il y a là tant d'éclat dans le soleil, tant de limpidité dans le ciel, le Rhône est si majestueux, les Alpes sont si grandioses et si bizarrement découpées, qu'il faut admirer ou s'enfuir.

J'ai dit que les ruisseaux qui descendent des hautes montagnes du Dauphiné se perdent à leur arrivée dans les galets de la plaine. Leurs eaux ne sont pourtant point totalement perdues : ce sont elles, probablement, qui reparaissent sur les bords du fleuve, vers le milieu de la hauteur verticale du plateau. Tout porte à croire que c'est ce qui a décidé les fondateurs de la ville de Valence à l'asseoir dans cet endroit.

Malgré son antiquité et son importance, Valence ne possède qu'un petit nombre de monumens remarquables; ce sont des murailles gothiques, romanes, et même romaines, un tombeau de la Renaissance connu sous le nom de *Pendentif de Valence*, une magnifique maison dans le genre gothique fleuri du XVIe siècle [1], enfin une cathédrale byzantine, d'un style rare et curieux [2].

Placé dans la partie de la ville qui avoisine le Rhône, et sur la pente même du plateau qui vient mourir au bord du fleuve, Saint-Apollinaire n'a point de façade, à proprement parler. Cette église est composée de trois nefs, dont les deux latérales ceignent le chœur et se terminent par deux absydes demi-circulaires. Il est fâcheux que les maisons et les misérables échoppes qui l'entourent presque de tous côtés ne permettent pas d'en suivre de près les

[1] L'*Album du Dauphiné* a publié des vues des murs de Valence, du pendentif, de la maison gothique de M. Aurel et de la tour de la cathédrale.

[2] M. Delacroix, dans sa *Statistique*, cite un escalier de la Renaissance, dans la maison de Mme Dupré-Latour.

détails. Après la tour, que son élévation fait remarquer de fort loin, et le mur méridional qui donne sur la place du pendentif, le chevet est la partie qu'on peut admirer le plus à son aise. L'hémicycle du chœur offre deux étages au-dessus du toit de la basse nef; le premier, qui touche ce toit, est percé de cinq fenêtres à plein-cintre avec archivoltes ornés de trous carrés. Chacune de ces fenêtres est séparée de sa voisine par deux contre-forts peu saillans ornés de denticules; elles sont surmontées par cinq paires de fenêtres à plein-cintre plus petites, dont les retombées médiales reposent sur des colonnes à chapiteaux; ici le mur est lisse, les contre-forts ne se prolongeant pas au-delà des pleins-cintres de l'étage inférieur. En reculement sont les parois est des bras de la croix, percées, de même que l'absyde, de chaque côté, d'une grande fenêtre au premier étage, et d'une paire d'ouvertures plus petites; au deuxième, les extrémités du transcept sont cachées dans les maisons voisines.

Au-devant se présente le développement des nefs latérales qui entourent le chœur, comme je l'ai déjà fait remarquer. Une seule grande fenêtre est percée dans cette circonférence entre les deux absydes. Chacune de celles-ci est étayée par quatre colonnes à chapiteaux en demi-saillie, faisant l'office de contre-forts et disposées par paire. La fenêtre unique dont elles sont éclairées du côté de la place n'a pour ornement qu'un gros tore ou boudin qui entoure l'archivolte, et de-là va se raccorder à droite et à gauche avec les abaques des chapiteaux qui couronnent les colonnes contre-forts. Ces parties avancées sont décorées au niveau du toit par un rang de petites consoles ou modillons analogues aux machicoulis. Des murs inégaux, des appentis, des toits irréguliers et de misérables échoppes gênent toute la partie de l'église que je viens de décrire. Ailleurs, les murs extérieurs et visibles du vaisseau sont d'une grande simplicité. On n'y trouve qu'un rang de fenêtres à plein-ceintre médiocrement ornées et séparées par des contre-forts. Sous le toit règne une ligne de modillons.

La grande tour placée à l'ouest de la cathédrale est encore une œuvre fort remarquable; quoiqu'on n'y trouve pas cette élégance et ce galbe pittoresque propres aux tours du genre gothique, elle se distingue par un caractère imposant, une sorte de splendeur et de solennité qui s'harmonisent heureusement avec le style du paysage et le climat de Valence. Elle est composée de cinq étages en retraite les uns sur les autres à proportion de leur élévation. Ils sont percés de jours à pleins-cintres, dont la forme, l'ornementation et le nombre sont variés. Des cordons ornés de modillons et de consoles les séparent; enfin, le dernier est surmonté d'une balustrade à jour d'un effet assez lourd qui supplée médiocrement à l'absence d'un couronnement pyramidal. Certes, il serait difficile de trouver un clocher dont la composition eût exigé moins de frais d'imagination; on ne peut se dissimuler pourtant que celui de Saint-Apollinaire est plein de noblesse, malgré sa forme obtuse, ni qu'il produit un fort bel effet dans le paysage. Il m'a semblé que la tour de la cathédrale de Valence est une des plus élevées qu'on puisse trouver dans le Midi de la France, parmi celles qui appartiennent à la même époque[1].

L'église de Valence fut fondée vers l'an 212, par Félix, Fortunat et Achillée, disciples de Saint Irénée, évêque de Lyon; mais le vaisseau actuellement existant ne date que du milieu du XIe siècle. Elle fut consacrée le 5 août 1095, par le pape Urbain II, qui se rendait au concile de Clermont, où fut résolue la première croisade. Une inscription qui n'existe plus, mais qui a été conservée par les savans, constate ce fait important pour l'histoire de l'art[2].

[1] Cette tour était autrefois couronnée d'une flèche qui fut détruite par la foudre en 1821. Cette flèche fut alors remplacée par le cinquième étage; mais cette construction nouvelle ayant fait fléchir les parois inférieures, ébranlées déjà par la foudre, on a été obligé de démolir entièrement cet édifice en 1838. *(N. du D.)*

[2] *Statistique* de M. Delacroix, page 625. — 1835.

Cette basilique est d'ailleurs si homogène et si bien caractérisée, que l'archéologue le moins érudit, à défaut de titres authentiques, retrouverait sans peine son âge sur chacune de ses pierres.

Malgré les charmes que le climat du Midi a toujours eus pour moi, malgré la vivacité et l'abondance de lumière que le mois de juillet versait sans relâche sur la plaine, peut-être même à cause de cette vivacité et de cette abondance, je ne tardai pas à remonter le cours de la Drome, qui se jette dans le Rhône à quelques lieues au-dessous de Valence. Après avoir côtoyé de chaudes collines couvertes de villages rians, surmontés de châteaux féodaux plus ou moins en ruine, on rencontre la petite ville de Crest, située sur le penchant d'un rocher calcaire, premier échelon des hautes montagnes du Dauphiné. Crest communique avec la rive gauche de la Drome au moyen d'un pont de sept arches, moitié gothique, moitié moderne. L'aspect extérieur de la ville est éminemment pittoresque; des constructions garnies d'appentis rustiques y sont mêlées à de vastes ateliers modernes où se prépare la soie, et dont les lignes plates et régulières ne manquent point d'un certain effet grandiose. Un gigantesque donjon du moyen-âge, élevé sur le sommet du mamelon qui domine la ville, augmente encore cet effet, soit par l'immensité de sa masse, soit par son heureuse position.

Seul reste d'un vaste château démoli par ordre de Louis XIII, le donjon de Crest ressemble à une vieille sentinelle du moyen-âge placée sur les limites de la civilisation moderne. Il regarde d'un air méprisant les nombreuses manufactures qui donnent la vie à la vallée de la Drome, et m'a paru une énergique protestation de l'ère de sang contre les envahissemens de la pacifique industrie. Ses dimensions effraient encore par leur énormité, quoiqu'il ait subi du temps plus d'une dégradation[1]. Il est formé de quatre

[1] *Album du Dauphiné*, première année.

murs, dont celui du nord, élevé de cent cinquante pieds, est entièrement détaché des deux autres. Chaque face a quatre-vingts pieds de largeur environ, et l'épaisseur des parois à la base est de dix-huit pieds; plus d'un salon très-confortable occupe moins de place que la seule embrasure d'une de ses fenêtres. Quoique l'époque précise de son érection soit inconnue, on peut la reporter avec quelque certitude vers la fin du XIIe siècle, ou les premières années du XIIIe. On l'attribue aux sires de Poitiers, comtes de Valentinois, dont la puissante maison possédait une grande partie du département actuel de la Drome. Les ogives sont, dans sa construction, mêlées au plein-cintre, surtout dans la partie inférieure. Au sommet, trois voûtes plaquées contre la muraille nord, à laquelle elles adhèrent par des machicoulis, annoncent une restauration ou un exhaussement un peu plus moderne. Comme *fabrique* purement pittoresque, le donjon de Crest mérite l'examen des artistes; son antiquité, sa masse, l'irrégularité originale de ses parois, et surtout son admirable couleur en font un sujet d'observations fort intéressant. Le ton des pierres qui le composent est excessivement doré et puissant, et pourtant l'édifice entier s'*enlevait en clair* sur un ciel sans nuages, tant est grande la limpidité et la transparence de l'air dans ce beau pays.

A partir de Crest, la vallée de la Drome se resserre de plus en plus. On côtoie de hautes montagnes pelées et tristes, d'où descendent quelques torrens; au bord de la rivière des manufactures et des bourgs assez animés reposent le voyageur de l'aride uniformité de la route. Des descriptions latines attestent le séjour des Romains dans cette partie du Dauphiné; mais près de là est une ville assez riche en ce genre pour que nous y arrivions sans délai.

Die, autrefois *Dea Augusta Vocontiorum*, ville importante et capitale du pays des Voconces, aujourd'hui petite sous-préfecture, tranquille, isolée, est bien déchue de son ancienne splendeur. Elle possédait au moyen-âge un évêché qui a été supprimé et dont

il reste une cathédrale romane assez peu intéressante. La plupart des matériaux en avaient été pris à des édifices antiques. Mais ce qui fait aujourd'hui la gloire de Die aux yeux des touristes, c'est la grande quantité de débris romains qu'on y rencontre. L'abbé Martin, pasteur de Clansayes, a publié quarante-quatre inscriptions romaines provenant de Die : quelques-unes d'entre elles, qui n'existent plus, ont été tirées de Muratori et du voyage des PP. Martenne et Durand. M. Delacroix cite dans sa *Statistique de la Drome*, article *Die*, six tauroboles et cinquante-trois inscriptions. On trouve encore dans cette intéressante cité des murailles romaines et romanes construites en partie de débris arrachés à des monumens plus anciens, deux portes antiques sur l'une desquelles nous reviendrons, des bas-reliefs, des restes d'amphithéâtre, d'aqueducs, de palais romains, etc.

La porte Saint-Marcel, à Die, est un arc de triomphe, dans l'opinion de tous les savans. Voici, à ce sujet, les propres paroles de M. Delacroix, le plus moderne des auteurs qui en ont parlé, à ma connaissance : « La porte Saint-Marcel, avec ses deux tours, » est un arc de triomphe auquel furent ajoutées, dans le moyen-» âge, des constructions qui contrastent avec ce qui reste de cet » antique édifice. L'arc est d'un fort beau dessin; le dessous est » orné de roses et de festons; la façade extérieure est tout unie, » mais la façade intérieure est ornée d'une grosse tête de bœuf » dans le milieu, et d'une figure de Triton de chaque côté. On » n'est pas d'accord sur le temps auquel remonte ce monument, » non plus que sur son objet. Des connaisseurs l'ont rapporté à » Domitius Ænobarbus, pour avoir soumis les Salluviens; quel-» ques-uns à Q. Fabius Maximus, pour avoir défait Bituitus, roi » d'Auvergne; d'autres à Marius qui traversa le pays des Vo-» conces après sa victoire sur les Teutons et les Ambrons; d'autres » au préteur Pontinius, pour avoir vaincu les Allobroges. Il en » est aussi qui l'ont attribué au règne d'Auguste; d'autres, enfin, » à l'empereur Constance, pour la victoire que, vers l'an 353, il

» remporta sur Magnence à la Bâtie-Montsaléon, appelée alors » *Mons Seleucus.* »

C'est bien à tort, ce me semble, que les érudits se sont donné tant de peine pour fixer le nom et l'époque du vainqueur auquel on aurait élevé cet arc de triomphe. La porte Saint-Marcel a toujours été une porte et rien autre. Avant de discuter cette question, commençons par la bien préciser :

La porte Saint-Marcel fait partie de l'ancienne ceinture de murailles de la ville de Die; cela est évident pour quiconque a vu les lieux. Elle est essentiellement romaine, soit par sa conception, soit par son ornementation et ses autres détails; elle est placée au sud-est de la cité, au haut d'une côte escarpée aboutissant à un petit ruisseau qui coule hors des murs. Au-dedans de la ville, elle étale un certain luxe de sculpture; au-dehors, ce n'est qu'un plein-cintre sans ornemens, encadré entre deux tours circulaires contemporaines de la porte elle-même, car elles sont construites des mêmes énormes blocs de grès, et portent sur leur hémicycle extérieur la continuation d'une corniche horizontale très-simple qui divise en deux parties à-peu-près égales la hauteur actuelle du monument. Si la porte Saint-Marcel était un arc de triomphe, à qui pourrait-il appartenir? Serait-ce à Domitius Ænobarbus, le premier sur la liste?

Mais on n'a pas songé que les Voconces n'étaient pas romains à l'époque de Domitius Ænobarbus[1]; on n'a pas songé que la colonie romaine de Die n'existait pas encore sous Auguste; ni Strabon qui vivait sous Tibère, ni Pomponius Méla, géographe du règne de Claude, n'en font mention. Bien plus, le précis auteur de l'histoire naturelle, Pline l'Ancien, qui vivait sous Vespasien, n'en dit pas un mot, et cependant il cite Luc et Vaison, deux autres cités des Voconces[2]. Tacite et Ptolémée citent aussi ses

[1] Voy. Pline l'Ancien, XVII, c. 1.
[2] Voy. Pline, III, c. 4.

voisines, mais ils se taisent au sujet de Die; et pourtant Tacite et Ptolémée vivaient l'un sous Trajan, l'autre sous les Antonins. Il faut donc en conclure que Die est postérieure aux premiers empereurs de cette famille. En effet, Die se trouve dans l'itinéraire d'Antonin et dans la Table Théodosienne sous le nom de *Dea Vocontiorum*. La Notice des Gaules la nomme *Civitas Deensium*[1]. Cette raison et d'autres encore qui seraient superflues et trop longues à déduire, nous semblent suffisantes pour exclure de la liste des triomphateurs célébrés à Die, Domitius Ænobarbus, Q. Fabius Maximus, Marius, Pontinius et Auguste. Il nous reste donc le seul Constance qui vainquit Magnence en 353. Voyons si le nom de Constance est plus raisonnablement choisi que les autres.

Il semble que le premier but d'un arc de triomphe était de rappeler à la postérité le nom de celui pour qui on l'érigeait, et l'objet des honneurs qu'on lui rendait; dès-lors des inscriptions étaient gravées sur le monument, des bas-reliefs, des statues éternisaient le souvenir de la victoire ainsi que la honte des vaincus; des trophées ornaient ces édifices, les armes des nations subjuguées y étaient représentées soit en faisceaux, soit dans le cours de l'ornementation; ces nations elles-mêmes y étaient figurées dans les fers, avec leurs costumes et accoutremens nationaux. Cela se voit sur tous les arcs de triomphe et n'a pas besoin d'être prouvé. Ici, rien de cela. Des rosaces, des caissons, des têtes de bœufs et de Tritons, voilà tout; pas un mot indiquant une dédicace, pas une seule allusion plastique aux combats ni à la gloire. Rien que des emblêmes insignifians et généraux, qui s'appliquent à toute construction, à un cirque comme à un théâtre, à une porte comme à une demeure privée. Les caissons, rosaces et Tritons sont partout : l'amphithéâtre et la porte d'Auguste à Nîmes sont ornés de têtes de taureaux; la maison d'Auguste à Rome possédait

[1] Voy. *Antiquités de Die et d'Orange*, par l'abbé Martin, 1818.

le même ornement. Bien plus, comme je l'ai déjà fait remarquer, la porte Saint-Marcel est décorée à l'intérieur, mais nue du côté de la campagne, et là elle se présente accompagnée de deux énormes tours qui indiquent un ouvrage purement défensif. Etait-il donc bien convenable de tourner du côté du champ de bataille précisément le dos du monument; car la porte de Die a un revers, ce qui ne se voit dans aucun arc de triomphe à ma connaissance; et la Bâtie-Montsaléon est située à-peu-près en face de l'ouverture! Puis, cette porte ne ressemble-t-elle pas, par sa disposition, à toutes les portes de villes fortifiées de l'ère romaine[1]; enfin, le style de l'architecture n'est-il pas concluant, et ne la reporte-t-il pas à l'ère des Antonins. Constance n'a donc rien à faire là, non plus que les vainqueurs qui l'ont précédé.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que mes raisons sont bonnes. La porte de Die ne peut être qu'une porte, on le prouverait au besoin par cent autres motifs, si l'absence d'ornemens et la présence des tours du côté de la campagne n'en était pas un suffisant.

Sur le penchant du coteau qui supporte la ville de Die, est une délicieuse promenade ombragée d'arbres touffus et séculaires; des cippes, des corniches, des inscriptions antiques y sont épars; la vue y est magnifique. De là, je contemplai un orage qui se formait sur les montagnes des sources de la Drome, après une chaude journée du mois de juillet 1830. Les crêtes dépouillées de

[1] Les arcs de triomphe étaient disposés en lieu plat, de manière à ce qu'on pût les contempler sur les deux faces; or, la porte Saint-Marcel est perchée au haut d'une pente si rapide, que les voitures n'osent si hasarder aujourd'hui, malgré les éboulemens et les alluvions qui en ont comblé le bas en partie. Il faut observer de plus que l'ouverture en dehors est basse et étroite, telle que doit l'être celle d'une porte fortifiée; dès qu'on l'a franchie, la voûte antique s'élève et se développe, tant en hauteur qu'en largeur. Il est évident que cette percée devait être fermée; je regrette d'avoir oublié d'examiner s'il s'y trouve des gonds antiques. Les soldats se tenaient sans doute à l'abri sous le vaste portique intérieur. D'ailleurs, qu'est-ce donc qu'un arc de triomphe sous lequel une légion n'eût pu passer sans baisser ses étendards !....

Glandas et du Vercors s'éclairaient d'une lumière livide et mystérieuse à chaque éclair, puis se cachaient de nouveau dans l'ombre des nuages noirs. La pluie se mit à tomber par torrens : bientôt un bruit sourd et continu se fit entendre du côté d'où venait l'orage; il me sembla s'accroître rapidement. En un clin d'œil les chemins qui descendent à la Drome furent couverts de gens qui se dirigeaient vers la vallée. Die n'est pas bâtie sur le bord de la rivière, mais sur un mamelon, dans l'angle que forment la Drome et le torrent de Romeyer. Je suivis la foule, et nous arrivâmes au bord de l'eau, paisible encore et limpide à merveille. Le bruit croissait toujours; enfin, l'inondation arriva comme la foudre, entraînant des feuilles, des poutres et des arbres arrachés par l'ouragan. C'était comme une grosse colline grise qui roulait sur la plaine du sable et des cailloux; au bout d'une demi-heure, elle conservait encore une convexité bien sensible dans son milieu. Je compris alors ce qui frappe de stérilité le bord des torrens dans le Midi de la France, et d'où viennent ces grèves énormes si peu en rapport avec de minces filets d'eau; et pourquoi l'on prend tant de précautions contre des ruisseaux d'une enjambée? C'est que ces torrens roulent des montagnes d'alluvions; c'est que leurs rives sont couvertes tous les ans d'une nouvelle couche de boue et de gravier.

Mes braves Dauphinois, hommes, femmes, enfans, étaient dans l'eau jusqu'aux genoux, retroussant culottes et jupons, sans songer à mal, probablement, et se mettaient à pêcher *en eau trouble*. Paniers, sacs, claies d'osier, chapeaux et sabots, tout était filet dans ce moment; je vis prendre, en moins de deux heures, environ trois cents livres de poissons dont les plus gros ne pesaient guère que six onces. Le lendemain la Drome était rentrée dans son lit; les débris qui couvraient ses bords attestaient seuls les dévastations de la veille.

H. LEYMARIE.

(La suite à une prochaine livraison).

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES CAUSES

DE L'INTRODUCTION ET DE LA DESTRUCTION

DE LA FÉODALITÉ EN DAUPHINÉ.

On a beaucoup écrit pour et contre la féodalité, et chacun s'est inspiré moins des faits que de ses passions. Idolâtres sectateurs des doctrines aristocratiques, les uns se sont évertués à faire ressortir tout ce que cette société avait de grandiose et de chevaleresque, tout ce qu'elle renfermait de poésie et d'élémens premiers; les autres, soldats sous le drapeau d'une démocratie exclusive, n'ont trouvé que haine et colère contre le passé : eux aussi ils ont peint, mais cette fois ce n'étaient plus les tournois, les batailles colossales, les maximes d'honneur et de fastueuse hospitalité; car ils esquissaient en larges traits les misères et les désordres de cette époque si féconde en résultats divers et souvent diamétralement opposés; et dans ce conflit d'opinions qui se heurtaient, l'esprit qui compare cherchait l'histoire du moyen-âge, et ne rencontrait que la philosophie du dix-huitième siècle, la politique du dix-neuvième.

Entre ces deux excès, il est une route qui offre sans doute un champ moins vaste à l'éloquence, mais qui s'appuie sur l'exacte observation des faits : c'est celle de l'impartialité. Nous pourrions

bien, nous aussi, anathématiser l'époque féodale, et cela de prime abord; nous pourrions bien, nous aussi, fermer les yeux sur ses bienfaits, pour ne parler que de ses effroyables calamités; mais, peu jaloux de cette gloire de bien dire, nous préférons dire vrai.

Toutes les victoires, tous les efforts de Charlemagne n'avaient abouti qu'à rendre impossibles de nouvelles invasions de Barbares : le génie de ce grand politique n'avait pu rattacher à sa dynastie les peuples de son obéissance; il les avait contenus; mais une haine profonde contre la maison carlovingienne s'était enracinée en eux; et comme la faire éclater sous son règne eût été chose trop dangereuse, ils attendirent l'avénement de son fils Louis-le-Débonnaire, plus justement surnommé l'*incapable*.

Alors commença la décadence du grand empire; alors tombèrent toutes les institutions de Charlemagne. La puissance de la royauté s'éclipsa, et Charles-le-Chauve ne la rétablit point.

C'est à ce dernier prince que commence l'histoire de la féodalité et de la nation française. Avant lui notre nationalité n'existe pas; car les Mérovingiens ne sont qu'une dynastie allemande, et les trois premiers Carlovingiens ne sont qu'une transition. L'ère de la nation française s'ouvre au traité de Verdun et s'inaugure par l'établissement du système féodal.

Tandis que la royauté allait s'affaissant sous son propre poids, un ordre s'élevait rapidement, qui devait plus tard lui rendre son lustre premier : c'était le clergé. Tout le pouvoir se concentra entre ses mains. Il y avait déjà long-temps que Clotaire Ier avait dit : « Les évêques sont nos véritables rois. » Mais sous Charles-le-Chauve son influence prit un essor bien autrement puissant. Ce monarque n'essaya point de lutter contre un corps révéré de tous; il s'humilia, posa le diadême sous la mitre épiscopale et reconnut aux évêques le droit de le déposer. Voici comme il s'exprime lui-même dans un capitulaire : « Ayant été oint du saint-chrême, et » placé sur le trône, le sceptre en main, par le consentement et » l'acclamation des évêques, je ne pourrai plus être détrôné que

» par eux, et je suis tout prêt à me soumettre à leurs corrections
» paternelles. »

Le clergé était certes digne de cette suprématie. Seul dépositaire des lumières du siècle, il était de beaucoup supérieur en intelligence et en habileté aux rois et aux nobles. Toute civilisation était concentrée entre ses mains, et l'usage qu'il fit de cette faculté n'est pas son moins brillant éloge. Mais, exposé aux incessantes invasions des Northmans et des pirates sarrazins, le pays avait besoin d'un gouvernement plus militaire. La royauté aurait dû saisir l'occasion de rétablir sa prépondérance; mais l'incapacité notoire de Charles-le-Chauve recula devant cette tâche. Trahi par celui qui devait le défendre, le pays résolut de se défendre lui-même; mais, au lieu de se concentrer en grandes unités de province, la défense se morcela en cantons, et la féodalité apparut armée de pied en cap et indestructible dès la première heure de son existence.

Charles vit avec effroi ce grand mouvement qu'il n'avait su empêcher; il tenta de l'étouffer à sa naissance, et ne retira que honte et défiance de cette entreprise mal concertée.

Ainsi, l'institution du système féodal jetait ses racines, pendant que la royauté marchait à une décomposition rapide. Dès les premiers mois de sa belliqueuse enfance, la féodalité se montra digne de sa mission de défense territoriale; et Robert-le-Macchabée frayait par ses exploits à sa famille le chemin du trône. De nombreuses forteresses surgirent sur tous les points du sol, sous le prétexte spécieux d'arrêter les invasions, mais en réalité pour se défendre contre toute pensée de centralisation. Le pays fut hérissé de châteaux, et la conquête étrangère devint impossible; mais aussi toute sécurité intérieure disparut rapidement.

Charles-le-Chauve osa un dernier effort qui, pour être couronné de succès, eût eu besoin d'être moins tardif : il tint un *champ de mai*, et se complut à y déployer toute la magnificence de la grandeur impériale, mais on n'y remarqua que sa faiblesse et l'abais-

sement de son pouvoir. L'assemblée s'occupa d'une foule d'objets, mais sans aucun fruit : il fut porté un réglement sur la réforme des abus, et jamais il ne fut mis à exécution. On discuta sur les moyens de rétablir la puissance nationale et de rendre à la monarchie une ombre de pouvoir. Les barons laissèrent pérorer et se tinrent clos dans leurs nobles castels. Ils tremblèrent pourtant lorsqu'il eut été décrété que tout château, forteresse ou moyen de défense, non approuvé par le roi, serait incontinent détruit, avec prohibition d'en construire à l'avenir. Ils se rassurèrent pourtant, vu l'incapacité de Charles : celui-ci, en effet, n'ayant à ses ordres aucune force disponible, vit en frémissant le nombre des châtellenies aller toujours croissant; il sentit que c'en était fait de sa puissance; mais au lieu de chercher à en conserver les débris en donnant tous ses soins à l'administration intérieure, il s'embarqua dans des guerres étrangères et n'en retira que confusion. Réduit pour avoir une armée à mendier les secours de ses vassaux, il fut contraint à reconnaître l'hérédité seigneuriale et à signer la charte de la féodalité à la mémorable assemblée de Kiessy-sur-Oise.

Dès-lors tout change de face; il ne s'agit plus de la défense territoriale, mais de la domination de famille. Cantonné dans son manoir, chaque baron s'occupe de recruter des forces et de jeter sur des bases solides l'avenir de sa dynastie. En même temps l'histoire cesse d'avoir un centre unique. Le clergé, qui comprend toute la portée de la réaction, désespère du salut de la royauté et se retire de la lutte ouverte; mais, habile et politique, il se pose pour médiateur entre le suzerain et le vassal, entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, entre l'oppresseur et l'opprimé. Le peuple reste indifférent; car, d'une part, ses haines contre la dynastie carlovingienne sont vivaces, et de l'autre, il sent que la nouvelle révolution ne s'accomplit qu'au profit de quelques milliers de familles privilégiées. Le temps n'est pas loin où il sera livré pieds et poings liés à la tyrannie et à la rapacité de ses seigneurs.

Il y a quelque chose de singulier dans cette aversion des peuples

pour toute centralisation, et de ce fait découlent d'importans événemens. La féodalité ne rencontra tant de facilité pour s'établir que par cela qu'elle s'était posée comme l'adversaire de toute concentration. Toute cette révolution ne fut pourtant pas purement cantonale : un seigneur nommé Boson entreprit de se créer une royauté au sein même de l'empire carlovingien, et il réussit, moins par ses talens que par la préférence du peuple pour le système féodal; et ceci est si vrai que l'histoire des souverains de Paris (car leur influence réelle se borne à-peu-près à leur capitale) ne nous offre que conspirations et trahisons, tandis que celle de la féodalité est remarquable par une fidélité à toute épreuve. C'est ainsi que Boson, pressé par tous les rois de la famille carlovingienne, s'étant trouvé réduit aux plus dures extrémités, parvint à rétablir ses affaires par l'inébranlable attachement des siens. Il mourut roi, et sa monarchie subsista sous le nom de Bourgogne-Cisjurane : elle comprenait les pays situés entre la Saône et le Jura, la Haute-Loire et les Alpes. Quelques années après Boson, Rodolphe Welf, comte de la Bourgogne-Transjurane, se fait élire roi à Saint-Maurice-en-Valais, et ses états s'étendent du Jura au Rhône et à la Reuss.

De tout ceci il faut conclure que la féodalité fut nécessaire pour son époque, et qu'elle fut un progrès, non pas progrès absolu, mais progrès comparatif. Son résultat fut d'arracher la patrie aux invasions étrangères et de constituer la nationalité. Il est évident que la royauté était complètement incapable; la gangrène s'était mise dans le corps social, et le mal, pour être extirpé, demandait un prompt et énergique remède. Le clergé qui, par ses lumières et sa science des hommes et des choses, eût pu amener les affaires à bien, entouré d'une atmosphère de batailles, se trouvait hors de sa sphère. Il ne resta pourtant pas sans influence, et si quelques élans d'humanité se firent jour à cette époque, c'est à lui seul qu'on en est redevable. Mais tous ses efforts échouèrent dans la rude tâche de ramener tout à l'unité, parce que chaque seigneur étant le seul

législateur de ses terres et de son domaine, il y avait autant de coutumes que de fiefs.

De cette diversité de législation advint que les communications d'une province à l'autre furent très-difficiles, souvent même impraticables. Du haut de leurs donjons, les barons rançonnaient sans pitié le voyageur et le frappaient d'un droit de péage d'autant plus onéreux qu'il était répété, et que pour traverser à-peu-près l'étendue d'un département actuel, la même cérémonie se renouvelait une vingtaine de fois. Aussi toutes les relations commerciales se bornaient-elles à un colportage obscur et de peu d'importance; aussi advint-il qu'une province mourait de faim à côté d'une autre qui regorgeait d'abondance. Bientôt une distinction profonde s'établit entre les habitans du même sol, et l'on dit : les Angevins et les Français, les Poitevins et les Français, les Champenois et les Français, comme aujourd'hui les Belges et les Français.

Cette interruption de communications qui, dans la suite, fut une si grande source de mal, fut nécessaire dans le principe; car, habitués à la vie errante, les hommes de cette époque ne s'attachaient pas au sol. Les barons formèrent la résolution de leur inspirer des mœurs plus casanières, et, à cet effet, ils se servirent, sinon du plus doux, au moins du plus efficace des moyens. Par l'impossibilité de voyager, ils les condamnèrent à naître, vivre et mourir sous le même toit. Les pélerins subirent la loi commune; aussi un pélerinage fut-il regardé comme l'œuvre la plus méritoire et l'expiation la plus rude, et ce bien avec raison, si nous considérons quelle était dans son intérieur l'organisation de la société féodale.

D'abord, comme une aire de vautour, sur la crête des monts, à l'entrée des gorges, au passage des rivières, se rencontre le château du seigneur, habitation ordinaire de sa famille, de ses hommes d'armes, de ses domestiques. Recherchant toujours des positions fortes et élevées, escarpées et difficiles, les barons n'avaient rien tant à cœur que de se mettre à l'abri d'un coup de

main. D'ailleurs, l'assiette inexpugnable de leurs places favorisait grandement leurs usurpations, et ils pouvaient, dans l'ignorance de l'art militaire, lutter avec chance de succès contre un pouvoir supérieur. La population du fief, toujours à portée d'arbalète, était comme l'avant-poste; c'était toujours elle qu'atteignaient les fléaux de la guerre, et le vilain, méprisé, tyrannisé en temps de paix, était destiné à n'avoir aucun repos. Quelquefois pourtant le curé obtenait des adoucissemens; il résidait toujours dans le village, et, comme aujourd'hui, il avait toute civilisation entre ses mains.

Mais il fut un jour où l'église se féodalisa et oublia pour quelques années sa mission : c'est l'époque de la chûte de la maison carlovingienne. Le clergé, sans cesse exposé à la rapacité des barons, avait perdu toute son influence temporelle; ses possessions territoriales lui avaient été enlevées les unes après les autres. Les hautes dignités de l'ordre furent l'apanage de la violence et de la débauche : les nobles léguèrent à leurs puînés les évêchés et les grands monastères, et des soldats, bardés de fer, se proclamèrent pasteurs, et portèrent sur le siége épiscopal la dissolution de leurs mœurs et la flétrissure de leurs crimes. Il y eut alors une grande scission, une séparation profonde : d'une part, le haut clergé s'abandonnait à tous les désordres imaginables; de l'autre, le clergé inférieur donnait l'exemple de toutes les vertus les plus héroïques. On vit les évêques faire à main armée des incursions sur les terres de leurs voisins. Seigneurs féodaux, ce leur fut même un devoir, et, dit Montaigne : « comme les femmes qui » succédoient aux pairies avoient, nonobstant leur sexe, droict » d'assister et opiner aux causes qui appartiennent à la iuris- » diction des pairs : aussi les pairs ecclésiastiques, nonobstant » leur profession, estoient tenus d'assister nos roys en leurs » guerres, non seulement de leurs amis et serviteurs, mais de » leur personne aussi. L'évesque de Beauvais se trouvant avecque » Philippe-Auguste en la bataille de Bouvines, participoit bien fort » courageusement à l'effect; mais il luy sembloit ne devoir toucher

» au fruict et gloire de cet exercice sanglant et violent... vouloit
» bien assommer, mais non pas blecer, et pourtant ne combat-
» toit que de masse. »

La féodalité s'était glissée de bonne heure en Dauphiné et y avait jeté de profondes racines. L'éloignement des premiers Carlovingiens n'avait pas peu contribué à la rendre forte et indestructible. Boson la consolida, et lorsqu'à la mort de Rodolphe III, le royaume d'Arles, composé des deux royaumes de Bourgogne-Transjurane et Cisjurane, passa à Conrad II, empereur d'Allemagne, les comtes de Vienne s'étaient rendus tout-puissans. Cette révolution s'accomplit entièrement au profit de la féodalité. Relevant de l'empire, en tant que feudataires, ils purent avec raison se regarder comme indépendans, ces barons turbulens et inquiets qui, avant cette crise décisive, avaient déjà une liberté de fait, sinon légale. Plusieurs causes hâtèrent ce développement, mais elles se confondent dans l'histoire générale du système. Quelques familles s'élevèrent sur les débris de maisons voisines, se saisirent d'une suprématie vainement contestée et préparèrent la nationalité provinciale. Les comtes d'Albon devaient paraître en première ligne.

Il est triste pour nous de désespérer de reconstruire jamais l'histoire de cette période si féconde en grands événemens, de cette période qui comprend l'enfantement d'une société entière; le peu de documens contemporains de cette époque ne sauraient nous guider, car ils épaississent les ténèbres plutôt qu'ils ne les dissipent; et nous sommes réduits à former des conjectures et à accuser l'insoucieuse aridité de ces moines, seuls chroniqueurs du moyen-âge, qui tous les cinquante ans écrivaient une ligne sur la dernière page de leur missel, de ces moines qui, comme l'observe le judicieux auteur de l'*Esprit des lois*, « savaient à-peu-
» près de l'histoire de leur temps ce que les villageois savent
» aujourd'hui de celle du nôtre. » Rien n'est sec comme les chro-

niques du IXe au XIIe siècle; rien n'est plus haché que les récits du VIIIe, c'est-à-dire des quatre siècles pendant lesquels domina l'élément féodal. Tout se borne à un précis décharné, sans couleur, et quelques mots suffisent à la narration des événemens les plus importans. C'est ainsi que long-temps auparavant la *Chronique de Saint-Denis* relatait en ces termes la grande invasion des Sarrazins, commandés par Abdéranne : « Les Sarrazins passèrent la » Gironde, saccagèrent Bourdeaux; outre passèrent jusques à » Poitiers, tout mirent à destruction; ardirent l'église Saint- » Hilaire, de quoi fut grand dolour : de là mûrent pour aller en » la cité de Tours, pour détruire l'église Saint-Martin, la cité et » toute la contrée. Là li vinrent au devant li glorieux prince » Charles, à quanques il put, etc. »

Voilà tout ce qu'arrache à ces faiseurs de chroniques l'événement le plus important d'un siècle! Comment donc auraient-ils retracé les diverses phases de la féodalité? Et encore tous les monastères ne daignaient pas s'humaniser à ce point; aussi, comme on l'a dit, fallait-il être un bien grand saint ou un bien grand homme pour alonger les syllabes de ces moines taciturnes. Un fait digne de remarque, c'est que les quelques pages qu'ils nous ont laissées par forme d'aumône parlent moins des révolutions politiques que des intérêts du clergé. Ils ne se feront point scrupule de passer sous silence les commotions d'une société en mal d'enfant, mais ils rougiraient de taire le nombre des couvens qui se fondent.

Les monastères, en effet, allaient couvrant la surface du pays; aussi advint-il un temps où les barons contemplèrent en pâlissant le résultat de leurs donations : ils résolurent de reprendre ce qu'ils avaient accordé; mais mal leur en prit. Les évêques, forts de science et de lumières, avaient exploité à leur profit le mouvement général, et dans beaucoup de provinces s'étaient adjugé le gouvernement temporel des grandes villes. Ainsi Grenoble, ainsi Vienne. Ce fut alors une lutte à main armée, lutte qui se termina

par la défaite du clergé, mais aussi par l'abaissement de la féodalité.

En même temps une autre puissance marchait à la domination : c'était la royauté. Profitant habilement de l'état de choses, elle fit des prêtres ses alliés les plus fidèles; et ceux-ci lui prêtèrent, avec le secours de leurs talens et de leur expérience, le puissant appui des masses populaires, qui commençaient à penser et à se demander si le système féodal, utile et nécessaire à son origine, était bien l'expression de l'actualité. Sans le concours du clergé, la royauté n'eût jamais eu chance d'avenir; avec lui, elle se trouva en état de se mesurer avec ses adversaires; et le rusé Philippe-Auguste consolida les ébauches de l'infatigable Louis-le-Gros.

La maxime d'état des premiers Capétiens fut celle-là; aussi leurs successeurs trouvèrent-ils l'ouvrage avancé. Les vertus du bon roi Robert formaient avec les exactions des nobles un contraste qui n'était pas trop à l'avantage de ces derniers. Sans doute, si tous les Capétiens eussent ressemblé à ce prince monacal, leur dynastie eût été culbutée sans retour; mais il était peut-être nécessaire qu'un tel souverain apparût un instant.

Or, que faisait le Dauphiné, tandis qu'autour de lui se heurtaient tant d'élémens divers?

Il suivait le mouvement universel, mais avait ceci de particulier qu'il semblait n'abandonner qu'à regret les institutions qui l'avaient couvert de gloire et de misère; étrange mariage de la pauvreté et de la richesse! Rien n'était beau comme les paysages de l'Isère, couronnés de tours féodales; rien ne parlait avec plus d'énergie au cœur du soldat que l'aspect de ces puissans châteaux assis sur la cime des monts et qui y paraissaient comme suspendus; rien n'offrait autant de luxe de végétation que les belles campagnes de Moirans et de Tullins, et que la vallée si pittoresque du Graisivaudan. Chaque pic des Alpes était devenu une forteresse inexpugnable. Le Queyras, Gap, Embrun et toute cette ligne qui s'étend

dans la montagne était une pépinière d'héroïques aventuriers. Valence se ressentait de la civilisation plus avancée, mais aussi plus efféminée, des provinces méridionales. Dans cette ville, les deux nuances du Nord et du Midi, qui faisaient des Provençaux et des Français deux peuples différens, se heurtaient à toute heure. Vienne consacrait à Saint-Maurice sa cathédrale, à la conception si haute et si religieuse. Les conciles qui se pressaient dans ses murs lui conservaient son rang de métropole de la province des Gaules, et l'arrêt qui anéantissait l'ordre des chevaliers du Temple était fulminé de son sein. Les nobles manoirs de Bayard et de Vizille s'édifiaient, tandis que le delphinal château de Beauvoir apparaissait majestueux et souverain et admirait ses créneaux reflétés par l'Isère. La Grande-Chartreuse s'élevait, comme une autre Pathmos, dans le désert, et servait de refuge à des douleurs poignantes, à de foudroyantes infortunes, à de malheureuses amours. Moirans montrait avec un juste orgueil son célèbre prieuré, mais cachait l'article de sa charte qui punissait l'adultère d'une amende de soixante sols, tandis que Saint-Jean-de-Bournay se glorifiait de la rude expiation à laquelle il soumettait en pareil cas. Les hardis barons des Alpes ne reconnaissaient d'autre suzerain que leur forte épée; ceux de la plaine, plus exposés, subissaient en frémissant un vasselage que souvent ils éludaient. Les Dauphins établissaient leur suprématie, et bientôt tout ressortit d'eux. Le grand mouvement social allait toujours se développant avec une énergie renaissante; et les hommes de la province apportèrent à la conquête d'autres institutions les mêmes élans d'activité et d'audace qu'ils déployaient sur les champs de bataille : habitués à la vie tumultueuse des camps, naissant souvent, mourant souvent sous la tente, ils ne purent abjurer leurs mœurs militaires et chevaleresques; vieux soldats enfantés du vieux levain, ils réduisaient tout au pied d'une bataille.

La féodalité avait fait son temps : d'état progressif, elle s'était faite rétrograde, et n'avait de souci que celui d'opprimer et de

s'enrichir. Législateurs souverains, les seigneurs frappèrent tous leurs réglemens au coin de cette pensée première; ils vendirent les permissions de mariage, ne souffrirent qu'à prix d'argent qu'on enseignât à lire et à écrire aux enfans, levèrent sous différens titres des contributions ruineuses et arbitraires, clouèrent l'homme à son fief et déshéritèrent l'enfant qui n'y résidait pas. Ces exactions ne suffissient pas; car, fastueux et prodigues, ils dépensaient en un jour le travail d'un canton. Ils imaginèrent alors d'instituer les corvées et des taxes sur les denrées; quelques-uns allèrent plus loin, ils se firent marchands, et tout monopole se concentra entre leurs mains. En même temps ils cherchaient dans le pillage et le brigandage à main armée de quoi subvenir à leurs profusions. Mais du sein de ce chaos sortirent les maximes d'honneur, les élans magnanimes, le respect aux femmes, la haine pour la servitude.

Il convient de revenir un peu sur nos pas et de faire l'anatomie de cette société qui va disparaître dans un orage, après avoir été fondée par un orage. Cherchons donc les liens qui unissaient les seigneurs entre eux et formaient un tout compact, uni et entier, de ces milliers de fractions.

D'abord un fait se présente; c'est la position respective du suzerain et du vassal : le premier doit à l'autre protection, et celui-ci lui rend hommage et assistance. Tous deux sont tenus en outre à certains devoirs l'un envers l'autre : ainsi, le suzerain ne lèvera pas la main contre son vassal, ne le vexera pas dans la possession de son fief, ne lui déniera ni justice ni aide, car il perdrait son droit, et les terres du vassal deviendraient allodiales, c'est-à-dire ne relevant de personne; mais celui-ci, à son tour, ne manquera jamais, sous peine de félonie, d'assister son seigneur dans ses guerres; il ne se portera à aucun acte attentatoire à l'honneur, à la puissance, à la considération de celui dont il est feudataire, car il serait puni de la confiscation de son fief et réduit à la condition de roturier.

Le droit de guerre, celui de battre monnaie, de rendre justice, étaient une conséquence directe de la charte féodale; et l'égalité à-peu-près complète des forces des seigneurs maintenait tout dans le même état. Mais lorsque le clergé eut entrepris de préparer une révolution, tout changea de face. Ils ne désespérèrent pourtant pas encore, car à peine s'aperçurent-ils qu'un mouvement immense agitait la société dans ses abymes, quoiqu'il fût particulièrement concentré dans la France du Nord, car le Midi possédait depuis longues années des institutions moins barbares.

Ce fut au Mans qu'éclata la grande révolution communale. Les nobles virent avec effroi surgir une sorte de république, et pâlirent à la vue des bourgeois qui se gardaient eux-mêmes derrière leurs murailles. Louis-le-Gros, quoiqu'il ne fût pas un bien grand politique, comprit tous les avantages que pouvait retirer la royauté en appuyant les tentatives populaires. Mais ce n'est point à lui que revient la gloire de la résolution; c'est à un prêtre, l'abbé Suger, et mieux encore, c'est au clergé presque entier. Le roi mit ses soins, nous dit son ministre, qui en même temps était son biographe, à protéger les églises, à assurer la paix des laboureurs, des artisans et des pauvres, car la paix et le repos étaient depuis long-temps inconnus au royaume de France.

Les barons revinrent enfin de leur aveuglement; ils ouvrirent les yeux sur leurs véritables intérêts. Mais il était trop tard: l'exemple du Mans avait porté ses fruits, et le clergé ne lui laissait aucun repos. « La communauté populaire fut établie, » dit la chronique, « par les seigneurs évesques et abbés, pour que le » peuple, avec ses enseignes et les bannières des saints, suivît le » roi aux siéges et aux batailles. » En d'autres termes, la royauté s'unit étroitement à l'église, arma le peuple et s'en fit le plus sûr rempart contre la féodalité.

Louis-le-Gros n'avait en quelque sorte que préparé le terrain. Philippe-Auguste, prince rusé et adroit, qui feignait de partager les passions de son siècle pour les diriger, continua son ouvrage

avec bonheur. Il vendit à toutes ses villes des franchises et en retira des sommes considérables, surveilla la distribution et la rentrée des impôts, établit une justice sévère, fit construire de nombreuses fortifications, exerça les milices bourgeoises, ces milices qui devaient lui donner la victoire à Bouvines.

Les seigneurs ne virent dans la conduite du politique monarque qu'un moyen de battre monnaie; aussitôt ce fut à qui vendrait à ses roturiers le droit de commune, de porter les armes et de se gouverner par soi-même. Il y eut alors en France un royaume, composé de vingt mille républiques; l'équilibre des forces fut rompu; huit provinces, sous un seul règne, passèrent entre les mains du souverain de Paris. Les justices seigneuriales restèrent mortes sur le champ de bataille; « l'absurde jugement de Dieu » disparut; des lois remplacèrent les us et coutumes; des cours d'appel révisèrent les décisions de juges prévenus ou mal éclairés, et le plus religieux de nos rois, assis au pied d'un chêne, s'acquitta en personne du premier et du plus saint des devoirs qu'impose la couronne.

A ces causes de décomposition de la société féodale s'en joignit une autre non moins énergique, ce fut l'élan qui entraîna toutes les populations vers la croisade, et fit dire à Anne Comnène : « Il » semblait que l'Europe entière, arrachée de ses fondemens, se » précipitait sur l'Asie. » Ne vivant que de guerres, les seigneurs donnèrent le signal, et lorsque retentit le cri de : « Dieu le veut! » ils prirent à peine le temps de mettre ordre à leurs affaires. C'est alors que, pour subvenir à leur fastueuse prodigalité, ils engagèrent leurs domaines, vendirent leurs dernières chartes d'affranchissement, puis allèrent dévotement piller les villes qui se trouvaient sur leur passage; et, observe le chroniqueur, « bien » en ôtèrent le gras, bien y laissèrent le maigre. »

Les croisades eurent des résultats précieux. Le baron daigna pour la première fois s'humaniser avec « son bon frère le pauvre » et piéton pélerin; » il est vrai qu'il s'en dédommagea sur les

Sarrazins. Aussi l'archevêque Baudry, contemporain de cette lutte célèbre, après avoir fait en ces termes l'éloge de l'armée chrétienne : « Là tout le monde était frère; le comte s'offrait de lui-» même aux travaux les plus durs..... L'armée française était » regardée avec amour par le père céleste, » nous apprend-il qu'à la prise de Jérusalem « on vit des choses vraiment admi-» rables : à quelques-uns on coupait la tête; les autres servaient » de but aux flèches ou étaient contraints de sauter du haut des » tours; d'autres étaient brûlés vifs; on voyait par les rues et les » places des monceaux de têtes et de pieds; mais tout cela n'était » rien en comparaison du Temple : là, » ajoute le prêtre provençal, « nous avions du sang jusqu'aux genoux et jusqu'aux » mors de nos chevaux. »

Ce fut pourtant alors que se produisirent les maximes et les faits chevaleresques, et que les mœurs échangèrent leur rude âpreté contre une douceur plus chrétienne. Les barons rapportèrent de l'Orient, avec d'innombrables trophées, la coutume des tournois et l'usage des armoiries. Le peuple en revint avec des idées plus dignes de la majesté d'une grande nation. C'est aussi alors que la femme jouit d'une considération qui doit aller toujours s'accroissant, et que ce mot sublime de la législation romaine : « *Uxor, nomen dignitatis, non voluptatis* » reçoit sa large et honorable application.

De retour en France, les nobles trouvèrent les affaires bien avancées : hormis les quatre grandes principautés d'Aquitaine, de Flandre, de Bretagne et de Bourgogne, tout fléchit devant le pouvoir du roi. Celui-ci leur enleva le droit de battre monnaie et de s'armer les uns contre les autres; et, « comme selonc le droict » de nature, chascun doict naistre franc, » il se hâta d'affranchir, à prix d'argent, tous les serfs de son domaine; mais en même temps, sous un prétexte spécieux, il retira leurs armes aux bourgeois, pour ne les leur confier qu'aux jours de guerre, et leur envoya des chefs de sa nomination.

Pendant toute cette période, le Dauphiné n'était pas resté oisif; mais au lieu de marcher à une décomposition, il avait étroitement resserré les liens de son unité. Les Dauphins avaient pris la main haute sur tous les barons, et s'étaient créé une suzeraineté indépendante. La plupart de ces souverains furent habiles; quelques-uns comprirent le mouvement général et en surent profiter avec non moins d'adresse que de bonheur.

La noblesse dauphinoise ne faillit pas à l'éloquent appel aux armes de Pierre l'Ermite; sur tous les champs de bataille elle signala sa valeur : française, elle fit la gloire de la France; et toute la nation salua avec un juste orgueil, avec un enthousiasme mérité, la grande et héroïque province qui venait confondre ses destinées avec les siennes, lorsque Humbert II de la Tour-du-Pin légua sa souveraineté à Philippe de Valois, à condition que l'aîné des fils des rois de France porterait le titre de *Dauphin*.

A cette époque, le Dauphiné était tout français; tous ses désirs se tournaient vers sa réunion avec la grande monarchie. Lassé des désordres féodaux, il aspirait à une tranquillité assise sur des bases inébranlables; il cédait à ce besoin de rapprochement qui dominait toute la civilisation.

La royauté était hors de page; les nobles le sentaient, mais persistaient à ne pas l'avouer. Ils tentèrent un dernier coup de collier; ce fut leur ruine complète. Sous un prétexte spécieux, Charles VII établit un corps de troupes permanent, à la solde du roi, « voulant, » dit l'ordonnance, « faire cesser les grands excez » et pilleries des gens de guerre. » Les seigneurs ne s'y méprirent pas; mais ils rencontrèrent en Louis XI un adversaire bien autrement acharné, bien autrement habile. Souple avec les rudes, intraitable avec les faibles, politique avec tous, n'ayant souci de la valeur d'un serment, feignant tout et dissimulant tout, il les livra à l'expéditive justice de son terrible compère, le grand-prévôt Tristan-l'Ermite. En vain forment-ils une ligue puissante : l'indécise bataille de Montlhéry amène une pacification artificieuse et

factice; ils paieront de leur tête cette dernière velléité, et quand Louis XI descendra dans la tombe la féodalité l'aura précédé.

Alors la noblesse reconnaît que ses prétentions sont un anachronisme; elle se tourne vers les idées guerrières et court s'illustrer à la conquête de l'Italie et de Naples. Le Dauphiné jette le plus grand éclat. Les Terrail, les Allemand, les Sassenage rivalisent d'ardeur et de gloire avec les Beaumont, les Molard, les Guiffrey, les Salvaing, les Mioland. Un Montoison décide du gain de la journée de Fornoue; les Eynard, les Clermont soutiennent avec honneur la haute illustration de leur race; mais tous sont effacés par le type le plus pur de la chevalerie, par le guerrier *sans peur et sans reproche*, par l'immortel Bayard !

Une réaction s'opérait qui devait enlever à la féodalité l'espoir de se rétablir jamais; c'était le retour à l'étude des écrivains antiques. Deux inventions prirent vie en même temps.

La première, c'est celle de la poudre à canon, probablement transmise de la Chine en Europe par l'intermédiaire des nations mahométanes, et employée en Espagne dès le commencement du XIVe siècle. Le résultat de cette découverte fut immense; sa première conséquence fut l'égalité absolue de tous les hommes sur les champs de bataille; sa deuxième fut la destruction complète de la milice féodale. Avant elle, la défense avait sur l'attaque un avantage immense : retranché dans son donjon, un petit baron pouvait lutter contre le pouvoir central. Dès-lors l'épaisseur des murailles ne fut plus une garantie d'impunité : l'homme du peuple fut l'égal du noble; et le chevalier bardé de fer, écrasé par le fusil du plébéien, fut contraint d'abandonner la partie, se contentant de maudire ces « armes félonnes ». La royauté y puisa une nouvelle force, et bientôt elle fut en état de se suffire seule. Un exemple curieux de ce fait, c'est l'article de l'édit de 1441 qui déclare « qu'il n'est jà nul besoin d'assembler les trois estats pour mettre » sus les tailles. »

La deuxième grande invention n'est pas moins importante.

L'imprimerie est pour l'ordre moral ce que la poudre à canon est pour l'ordre physique. Elle rend impossible le retour de la féodalité, et prépare les grandes révolutions modernes et l'enfantement d'une société plus régulière.

Depuis sa réunion à la monarchie française, le Dauphiné suivait complétement le mouvement général; mais l'ardeur belliqueuse et indépendante « de l'écarlate de la noblesse de France » s'accommodait peu de l'état de mutisme auquel elle était condamnée. Rongeant le frein avec dépit, elle attendit l'occasion de faire parade de sa bravoure, à défaut de sa gloire : les guerres de religion la mirent en première ligne, mais ce fut aux dépens du sang dauphinois.

THÉOPHILE CORBET.

AYMAR DU RIVAIL[1].

L'ÉCRIVAIN auquel nous allons consacrer ces lignes est assurément et à juste titre fort inconnu, et cependant il a obtenu la faveur peu commune d'être inhumé deux fois dans la *Biographie universelle*, sous deux dénominations différentes, comme si, le prenant pour un personnage politique de nos jours, on eût trouvé deux personnes distinctes dans son individualité. Cette mesure, à vrai dire, est excellente à introduire dans une *Biographie des Contemporains*, mais elle est fort déplacée à l'endroit du discret et honnête conseiller Aymar du Rivail, qui, voué exclusivement aux travaux modestes de l'érudition, ne connut jamais l'art si savamment professé aujourd'hui de changer de rôle au gré des circonstances, et ne sut prendre, comme l'aîné des Dupin, la précaution de conserver une *robe de dessous*, en cas de besoin. Ce galant homme est appelé AIMAR RIVAULT par l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, M. Montcloux-la-Villeneuve, qui le fait vivre sous les règnes de Charles VII, de Louis XI et de

[1] Cette notice, qui, par sa spécialité, devait trouver place dans la *Revue du Dauphiné*, a été insérée aussi dans le tome Ier de la *Revue bibliographique*, que rédige le plus instruit et le plus infatigable de nos bibliographes, M. QUÉRARD, auteur de la *France littéraire*. *(N. du D.)*

Charles VIII, et ne donne sur ses ouvrages que des notions incomplètes ou erronées [1]; tandis qu'au 38e volume de la même collection, M. Weis le nomme AIMAR DE RIVAL et le fait naître vers le milieu du XVe siècle [2], ce qui est une seconde erreur, puisque, d'après un relevé fait sur les registres manuscrits du parlement de Dauphiné, il résulte qu'il fut nommé conseiller à cette cour en 1521, six ans après la publication de son *Histoire du droit canon et du droit civil*, ouvrage qu'il composa, d'après le témoignage de Guy-Allard, à l'âge de vingt-cinq ans [3]. C'est donc vers l'année 1495 qu'il faut fixer sa naissance.

Les historiens du Dauphiné ne nous ont point laissé de documens biographiques sur Aymar du Rivail; tout ce que l'on sait, c'est qu'il était issu d'une famille noble de ce nom, portant *d'azur à trois étoiles d'or*, originaire de Saint-Marcellin; circonstance qui a fait présumer qu'il était né dans cette ville [4]. Chorier se borne à rappeler « qu'il fut possesseur de la plus belle femme de son » temps : elle s'appeloit Margon. Il l'aimoit éperduement, et on » en fait des récits bien plaisants. Il est mal aisé d'être bien sage » et bien amoureux [5]. » Aymar du Rivail lui-même ne parle jamais de lui dans l'*Histoire* inédite *du Dauphiné* qu'il a rédigée, si ce n'est pour mentionner en peu de mots la part qu'il a prise à quelques événemens du règne de François Ier [6] : ainsi, en 1515, il

[1] *Biographie universelle*, tome Ier, page 349.

[2] *Ibidem*, tome XXXVIII, page 138.

[3] *Dictionnaire historique du Dauphiné*, par GUY-ALLARD; Ms. de la bibliothèque de Grenoble, 2 vol. in-fol., tome II, verbo *Rivail*, N.° 452 — 3.

[4] *Bibliothèque du Dauphiné*, par GUY-ALLARD. Grenoble, Gilibert, 1680, in-18. — Guy-Allard, après avoir dit avec raison qu'Aymar du Rivail n'avait que vingt-cinq ans en 1515, ajoute qu'il « florissoit soubs Charles VII, Louis XI et » Charles VIII; » bévue qui a été répétée sans examen et avec cette scrupuleuse fidélité que l'on ne rencontre que chez les faiseurs de dictionnaires.

[5] *Histoire générale du Dauphiné*, par NICOLAS CHORIER. Lyon, Thioly, 1672, tome II, page 513.

[6] Si les biographes, qui citent cet ouvrage sans l'avoir connu, avaient pris la

assiste à la bataille de Marignan [1]; circonstance qui justifie le titre de *miles* qu'il ajoute, en tête de son *Histoire du Dauphiné*, à celui de conseiller. Il nous apprend aussi qu'il vivait dans l'intimité du chevalier Bayard, et il nous a laissé le récit d'un événement douloureux qui l'affligea profondément, la perte qu'il fit de son fils âgé de six ans, en 1531 [2].

Tels sont les renseignemens incomplets que le temps nous a transmis sur un écrivain qui ne fut pas sans quelque célébrité parmi ses contemporains, et dont les bibliothécaires légistes nous ont généralement conservé le nom dans leurs inventaires. Le seul ouvrage imprimé émané de sa plume, que l'on connaisse, est une *Histoire du droit civil et ecclésiastique*, dont la première édition parut à Valence en 1515, sous ce titre : *Aymari Rivallii Allobrogis, ivris-consvlti ac oratoris, libri de historia ivris civilis et pontificii. Venundantur Valentiæ in biblioteca Ludouici Oliuelli bibliopolæ universitatis Valenc. iurati.* In-4° de 129 et 18 folios; ouvrage élémentaire que les progrès de la science du droit ont fait complétement oublier, mais qui ne fut pas sans autorité au XVI° siècle, puisqu'il eut au moins huit éditions. Il faut chercher la date de la première édition, celle de Valence, à la fin du privilége octroyé par François Ier : *Doné à Grenoble le VIII iour dauost, lan de grace mil cinq cens et quinze et de nostre regne le premier* [3]. Les éditions suivantes ont été imprimées à Mayence : 1527, in-8°; — 1529, in-8°; — 1530, Mayence, Schœffer, in-8° de 8 et 351 pag.; — *idem*, 1533; — *idem*, 1539; — *Lvgdvni, apvd Joan. Tornaësivm et Gvil. Gazeivm*, 1551, in-8° de

peine de le parcourir, ils se seraient abstenus de faire vivre sous Charles VII l'écrivain qui a raconté, jeune encore, puisqu'il n'avait que trente-cinq ans, une partie des événemens du règne de François Ier.

[1] *De Allobrogibus*, etc.; Ms. de la bibliothèque du roi, N.° 6014, fol. 342.

[2] *Ibidem*, fol. 351, 356, 368.

[3] M. Weis a, par erreur, donné à cette édition la date de 1554. (*Biograph. univ.*, tome XXXVIII, page 138.)

16 et 272 pag.; — réimprimé aussi dans le *Tractatus tractatuum sive tractatus illustrium jurisconsultorum in utroque jure Cæsareo et Pontificio* de FRANÇOIS ZILETTI. Venise, 1584, 1585, 29 vol. in-fol.[1]

Ciaconius attribue aussi à Aymar du Rivail un commentaire sur le concordat de Léon X et de François Ier[2], mais sans autre détail. Enfin, les bibliographes citent encore de cet écrivain une histoire inédite du Dauphiné; ouvrage dont ils ont tous parlé traditionnellement sans l'avoir connu, et sur lequel nous allons présenter quelques éclaircissemens. Cet ouvrage, écrit en latin sous ce titre : *Aymari Rivallii, Delphinatis, domini Rivallieriæ, Blariaci et Loci Dei, christianissimi regis consiliarii et militis, de Allobrogibus*, in-4° de 286 folios, est déposé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale, sous le N.° 6014[3]. Il a malheureusement souffert des mutilations qui le rendent incomplet[4].

L'ouvrage d'Aymar du Rivail, sous le rapport des recherches, n'est pas sans intérêt et sans utilité pour les annales de la province de Dauphiné; mais il est surtout fort curieux sous le rapport des idées romanesques et fabuleuses que les chroniqueurs et le dominicain Annius de Viterbe avaient accréditées dans le domaine de l'histoire. L'écrivain dauphinois s'empare de toutes les rêveries publiées par Annius, sous les noms de Berose, de Manethon, de Fabius Pictor, les accommode à son sujet, et les offre comme d'irrécusables témoignages des illustrations de sa patrie, qui se perdent dans les ténèbres de la plus haute antiquité. Il annonce

[1] Les auteurs du *Dictionnaire universel* distinguent à tort la réimpression faite par ZILETTI de l'édition de Valence.

[2] *Bibliotheca, libros et scriptores.* Parisiis, 1731, in-fol., page 326.

[3] En papier. Il en existe une copie à la bibliothèque de Grenoble, sous le N.° 123, faite par les soins de M. Champollion-Figeac, et l'auteur de cette notice en possède une aussi.

[4] Les folios 231 à 328 ont été enlevés.

dans un préambule qu'il divisera son œuvre en sept livres, par respect pour l'ordre de la création, ce qui est très-édifiant et fort peu raisonnable; mais, entraîné sans doute par l'abondance des faits, il finit par oublier cet engagement, et son entreprise inachevée s'arrête au milieu du neuvième livre.

Le premier livre est une description de l'Allobrogie et des principales villes du Dauphiné, dont les origines ne remontent rien moins qu'à l'arche de Noé et au siége de Troie. La savante et sérieuse érudition avec laquelle sont contées ces balivernes fait le plus grand honneur à la naïvèté de l'ingénieux conseiller au parlement de Grenoble. Mais le second livre est plus digne encore d'admiration, car il nous donne la généalogie des princes Celtes qui régnèrent sur les Allobroges et à la tête desquels se trouvent placés les enfans de Noé et les géans. Comment douter que le Dauphiné n'ait eu le bonheur d'être gouverné par des rois géans, puisque Aymar du Rivail a vu de ses propres yeux la portraiture de l'un d'eux, dont on découvrit sous Louis XI les ossemens cyclopéens; histoire tout aussi authentique que celle du roi Theutobochus. Après la domination des géans, qui ne firent que des sottises, vient le partage de la terre entre les enfans de Noé, et à Samotès, fils de Japhet, échut, entre autres contrées, celle qui a reçu plus tard le nom de Dauphiné. A partir de ce prince se déroule sans interruption une série de monarques dignes de figurer à côté des dynasties chinoises et égyptiennes : Magus, Sarron, Dryus, le père des Druides; Bardus, Longus, Lucus, Hercule, Gallatès, et enfin le vénérable Allobrox qui donne son nom aux Allobroges. Au milieu de ce gâchis, l'historien n'oublie pas de faire intervenir les traditions grecques qui jouent un si grand rôle dans nos anciennes chroniques nationales. Troie détruite, les enfans de Priam vont à l'aventure chercher fortune : ainsi Francus, un des descendans d'Hector, s'empare de la couronne de je ne sais quel principicule Celte et devient la tige des Français. Toutes ces fadaises ont été pendant des siècles l'objet d'une vénération générale, et ne

pas y croire eût été commettre un crime de lèse-majesté nationale; d'ailleurs, elles sont formulées aussi ingénieusement que maintes chronologies savamment édifiées qui ont passé ou passeront.

La patience et l'adresse avec lesquelles le bon Aymar du Rivail a su accommoder ces inventions de moines aux annales particulières de sa province sont incroyables, et son ouvrage, n'eût-il d'autre mérite que celui-là, ne serait pas indigne de l'attention des curieux. Mais il se recommande par d'autres qualités d'une plus réelle utilité. Ainsi, le premier livre renferme sur les villes de la province des documens archéologiques et des recherches que l'on ne retrouve pas ailleurs. Le troisième embrasse toute la période de l'invasion et de l'occupation romaines. Le quatrième retrace l'existence historique du Dauphiné sous la domination des Burgondes, et le suivant sous les Francs jusqu'à Charles-le-Chauve. Dans le sixième, il est question du royaume de Bourgogne, né du démembrement de la monarchie de Charles-Magne, jusqu'à la réunion de ce royaume et du Dauphiné, qui en faisait partie, à l'empire d'Allemagne, sous Conrad. Les trois premiers feuillets seuls du septième livre subsistent. Le huitième et le commencement du neuvième ont été enlevés [1]; le reste de ce dernier rappelle les faits dont la province de Dauphiné fut le théâtre, depuis Louis XII jusqu'en 1535.

L'ouvrage d'Aymar du Rivail, dans la partie narrative et distincte des fables puériles dont est semé le second livre, n'est appuyé ni d'autorités ni de pièces justificatives. Cependant, quelque abrégées que soient les notions historiques qu'il renferme, il est utile de le consulter lorsqu'on veut étudier d'une manière

[1] Cette soustraction ne peut être fort ancienne, car Guy-Allard a fait usage dans son roman de *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philipine-Hélène de Sassenage, histoire dauphinoise* (Grenoble, Nicolas, 1673, in-12, page 8 de la préface), d'un passage tiré de la partie qui n'existe plus aujourd'hui.

approfondie les annales de la province de Dauphiné. Sous le rapport de la critique, il faut le juger avec une extrême indulgence, car l'écrivain, qui ajoutait foi à toutes les sornettes folles des chroniqueurs, ne pouvait pas apporter dans ses autres appréciations une raison bien ferme et bien élevée.

OLLIVIER JULES.

Le Sanglier de la forêt de Lonnes.

ESQUISSE DU COMTÉ DE SAVOIE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(QUATRIÈME ARTICLE[1].)

XII.

« Il ne fut ny ne sera jamais homme qui
» du tout se puisse tenir d'aymer, tant
» qu'il y aura beauté au monde, et que
» les yeux auront puissance de regarder. »
(LONGUS, traduction d'AMYOT.)

GRACE au flair d'un amoureux, et par la vertu de l'aimant que la nature, cette bonne mère, a logé dans le talon d'une jolie fille, Aymonet et Marie ne tardèrent pas à se rencontrer : c'était deux jours avant celui de la grande chasse. Les premières gelées blanches brillaient sur la pointe des arbres, et se nuançaient aux touffes lilas des veilleuses, cette dernière parure des prés avant qu'ils revêtent leur manteau d'hiver.

Entre Rives et Ripailles, un massif de noyers étendait ses feuilles larges et moirées de taches rouges, signe de leur chute prochaine; leur vaste ombrage se dessinait dans l'azur paisible du lac; les teintes des arbres, confondues avec l'eau, se prolongeaient dans une liquidité transparente, infinies, fraîches et mystérieuses comme les enchantemens du jardin d'Armide. Sous ce massif, les

[1] Voir la *Revue du Dauphiné*, tome V, page 293; tome VI, pag. 5 et 95.

mains enlacées et les cœurs de même, Marie et le page devisaient à voix basse. Ils étaient là depuis long-temps, car la première brise du matin les avait rencontrés, et déjà le soleil au zénith trouait la voûte ombreuse, inondant de ses gerbes dorées les blondes tresses de Marie; mais qu'importait la marche des heures? une lumière autrement vive et pure était descendue dans l'ame des deux enfans, car un aveu s'était glissé entre une larme et un sourire. Or, quel homme, s'il n'a été déshérité dans ce monde de tout lot de bonheur, quel homme a perdu le souvenir du premier aveu qu'une bouche amie a murmuré contre la sienne? qui ne se rappelle ce jour, le plus beau que notre ange gardien nous ait donné sur la terre, ce jour où, dépouillant la robe d'adolescence, nous avons dressé avec orgueil le front encore chaste, qu'un baiser de femme venait de choisir et de consacrer entre tous? Alors, une vie neuve, riche d'émotions, ayant foi dans l'avenir, s'ouvre à l'ame, qui fléchirait sous le poids d'un bonheur inconnu, sans l'appui d'une autre ame confondue avec elle.

Oh! sois béni dans mes souvenirs, jour de chaste ivresse et d'amour pur, toi, qui m'as fait comprendre le bonheur des esprits célestes, et qui es déjà emporté si loin, si loin, dans le sablier de l'infatigable vieillard qui jamais ne s'arrête!

Allez donc, enfans heureux un jour! allez, insoucians et joyeux! Le poète respectera vos suaves confidences; il redirait mal les paroles d'un amour plein de sève et de fraîcheur, car le poète a vu blanchir ses cheveux, et il entend venir un chant de deuil. Près de vous, heureux enfans, un autre amour, dépouillé de son auréole, prononce les mots tristes qui servent d'épilogue à tous nos rêves de jeunesse. Ici, l'espérance dorée à la lumière du matin; là, des regrets sous les pâles rayons du soir.

XIII.

« L'avenir sonne; arrête! Oh! que nous marchons vite!
» Qu'une heure a peu de poids sur un cœur qui palpite!
» . . . . . .
» Alors, je rêve un monde où dureront toujours
» Les caresses du cœur, et les libres amours, »

(M.me Desbordes-Valmore, *Les Mots tristes.*)

Peu d'étrangers connaissent la Savoie; le plus grand nombre se contentent de la traverser en chaise de poste : ces véhicules de l'indolente opulence font d'ordinaire leur entrée, pour aller en Italie, ou par Frangy ou par les Échelles; or, ces deux routes n'offrent de notre Savoie qu'une image froide, pauvre et décolorée. Si l'on excepte le défilé de Challes, vestibule assez digne des Alpes; si l'on excepte la grotte où l'on aime à relire une page de Rousseau, la grotte que l'empereur a percée du pommeau de son épée, tandis que son éperon victorieux traçait sur le Mont-Cenis une route qui eût étonné les Césars; si l'on excepte encore Aix-les-Bains, avec ses ruines romaines, avec sa vie fashionable, courte comme celle d'une fleur d'été, Aix, d'où le passant ne peut pas même découvrir les eaux du Bourget, on conviendra que ces deux routes n'ont rien d'attrayant pour le voyageur. Tout le monde n'est pas obligé d'admirer Chambéry, triste ville de moëllons alignés, attifée comme la perruque d'un clerc au parlement, raide comme le baudrier d'un gendarme. Vient ensuite la pauvre Maurienne, cette vallée de désolation, avec ses rochers nus et dépouillés, avec son noir limon qui la fait ressembler au squelette d'un géant de Nubie[1].

[1] Aucuns prétendent que la Maurienne a tiré son nom de la couleur noire du terrain. (Monsignor della Chiesa-Corona-Reale.)

Pour connaître la Savoie, il faut la suivre depuis Meillerie, sous les gracieux bosquets d'Evian, de Ripailles et de Coudray : il faut gravir les belles montagnes du Genevois, du Faucigny ou de la vallée de Beaufort, et partager avec le paysan des Bauges le gruau du chalet; il faut visiter Chamouny, ce vert joyau enchâssé dans une guirlande de glaciers, Sixt et ses cascades blanches comme les filles nuageuses de Morven; il faut que le regard ait pénétré les profondeurs des forêts où s'abritent le chamois et le faisan, qu'il ait joué avec la lumière ruisselante sur les vagues du Léman ou du lac d'Annecy. Il faut saluer aussi la Tarentaise avec ses traditions romaines ou féodales, ses tribus de mineurs, ses couronnes de mélèze, et ses tapis de bruyère aimés du chasseur.

Or, ceux qui connaissent la Savoie savent bien qu'il n'est pas rare de rencontrer des bois presque exclusivement composés de sapins : leurs troncs ne sont embarrassés d'aucune plante parasite; à leurs ailes sombres nul autre arbre vient mêler son feuillage : ils ont attiré à eux toute la puissance vitale que portait le sein nourricier de la terre voisine, en sorte que l'on peut librement circuler sous leur voûte, comme autour des mille piliers d'un temple gothique. Seulement, sous leur ombre une petite mousse étend son velours diapré de changeantes couleurs. Au soleil couchant, les pieds et le panache du bois sont illuminés seuls; le corps reste voilé : alors, il est beau de voir les filets dorés de la lumière courir sur la mousse, la découper en broderies chatoyantes comme un tapis du sérail, se jouer autour des troncs brunis, ou se suspendre aux longues barbes grises des vétérans de la forêt.

Souvent, au centre du bois, on rencontre un petit pré dont l'herbe rase semble servir de miroir aux sapins qui le bordent; quelquefois, plusieurs de ces vertes oasis sont liées ensemble, séparées seulement par un étroit massif : on dirait une broche d'émeraudes agrafée aux plumes noires de la toque d'un chef.

Un silence solennel, à peine interrompu par le gazouillement des mésanges ou le cri rare d'un geai qui passe, règne dans ces

solitudes, où l'œil ne voit que l'herbe de la clairière, sa ceinture de mats pavoisés noir, et le bleu du ciel pour pavillon.

Vous tous qui souffrez, pauvres blessés aux jeux du monde, venez donc vous asseoir sous la grande ombre de nos forêts alpines! Leurs solitudes, comme autrefois celles du cloître, reposent l'ame fatiguée de son pélerinage : on dirait qu'elles ont un dictame pour fermer toutes les plaies du cœur. La rêverie se balance à leurs vertes futaies, ainsi qu'un hamac mortuaire suspendu aux lianes des Florides.

C'est dans une de ces forêts, à deux milles environ au-dessus de Ripailles, que Catherine et Othon se trouvèrent réunis après une bien longue séparation. Au coucher du soleil, ils étaient venus s'asseoir au bord d'une fontaine qui sourdait sans bruit du milieu d'un pré défendu par une ceinture de sapins. La biche et le faon altérés venaient boire la nuit dans ce bassin solitaire.

Catherine, qui toujours avait immolé sa tendresse sur l'autel du devoir, n'aurait jamais accepté un pareil rendez-vous, si elle avait eu quelque autre moyen d'obtenir d'Othon son assentiment à un projet qu'elle avait formé pour leur mutuelle tranquillité.

Gérard n'avait jamais aimé Catherine : par orgueil il avait disputé sa main à un rival préféré. Depuis que le sort avait assuré son triomphe, il trouvait un plaisir barbare à tourmenter sa victime par de feints soupçons ou d'outrageantes impostures. Réduite à trembler pour sa propre vie, Catherine pourtant oubliait ses souffrances et ses craintes personnelles dans les terreurs que lui faisaient éprouver les menaces qui s'adressaient à Othon. Il est vrai que depuis quelque temps la malheureuse avait obtenu une sorte de répit; même sa vie coulait assez calme en apparence, car Gérard était presque constamment éloigné d'elle, occupé de ses mystérieuses intrigues; mais ce calme inaccoutumé n'était-il pas celui qui précède un orage? Le guet-à-pens auquel Othon avait failli succomber dans la gorge de la Balme avait réveillé toutes les angoisses dans le cœur désolé de sa compagne de

jeunesse. Or, elle avait pensé que l'éloignement du chevalier apaiserait la jalousie de Gérard, éteindrait sa passion de vengeance, et que du moins elle ne tremblerait pas chaque jour devant l'idée d'un meurtre.

C'était donc pour obtenir d'Othon son exil volontaire qu'elle lui avait assigné ce rendez-vous dans la forêt, avec la ferme résolution de se séparer de lui de suite qu'elle l'aurait fait consentir à son projet. Pourtant, à l'heure où nous les retrouvons dans la clairière, elle avait laissé tomber sa main dans une main amie. Othon venait de promettre qu'il partirait pour l'Angleterre, aussitôt qu'il pourrait concilier le désir de Catherine avec ses devoirs de fidèle vassal, et il disait : « Adieu, nobles montagnes de Savoie » et d'Helvétie! Mieux vaudrait la mort que départir, lieux sacrés » par la souvenance! Hélas! Catherine chère, qui donc a mué en » si grande tristesse nos jours tissus d'or et de songes rosés? » Quelle sinistre comète a donc emporté notre radieuse étoile du » matin d'amour? » — Des larmes roulaient des yeux de la châtelaine. Après un court silence le guerrier ajouta : « Comme cette » étoile, mon cœur aussi a cessé de rayonner : éteint pour toute » énergie, un appétit de gloire n'a pas même puissance de secouer » son léthargique sommeil; et aucunes fois je me prends à douter » si ma main est assez forte pour soutenir encore l'épée de che- » valerie. »

— « Othon mien, ne parle pas ainsi! Fiancés nous sommes » pour un autre monde : au doigt que couvrira toujours ton » gantelet glorieux et sans tache, passer je veux l'anneau d'éter- » nelle union. »

— « Que le sire Dieu abrège donc ces temps d'épreuves! » s'écria Othon; « ma veillée d'armes est déjà trop longue, et mes » yeux fatigués cherchent l'aube du jour sans fin..... Puis, je ne » sais quel pressentiment d'un malheur inouï vient déjà, comme » un fantôme des ténèbres, agiter mon armure avec un bruit si » lamentable qu'il me glace au fond de la poitrine..... Amie,

» écoute! on a vu des sentinelles, engourdies par le sommeil ou » le froid, tomber lâchement sur leurs armes avant que le coq » ait chanté.....; et moi, Catherine, j'ai froid au cœur! »

— « Hé bien! que ce baiser te réchauffe et te bénisse! » dit la châtelaine éplorée, en posant ses lèvres au front de son fiancé; puis, soudain repentante de cet élan de l'ame, elle voila de ses mains amaigries le feu profond de ses regards.

Et long-temps leurs bouches restèrent muettes; ils parlaient du cœur; ils se plongeaient dans cette ivresse de la mémoire où surnagent les débris du bonheur perdu; long échange de regrets et de souvenirs! enchantement d'infinies douleurs et de tendresses infinies!... Leurs voix étaient devenues plus solennelles : « Oh! pour- » quoi, » disait le chevalier, « pourquoi n'avoir pas voulu me » suivre quand c'était l'âge d'aimer? Je t'aurais conduite dans des » retraits profonds, où notre vie serait oubliée comme celle des » chevriers, et tranquille comme cette source d'eau pure; la » vengeance aurait perdu nos traces dans la poussière des cascades : » sur la cime vierge des montagnes, bien loin des hommes et près » de Dieu, j'aurais emporté mon trésor d'amour! »

— « Pour vivre avec toi, » reprenait Catherine, « j'aurais » troqué riches atours et royale parure contre les haillons d'une » fille d'Égypte; j'aurais donné couronnes et joyaux, terres et » baronnies : oui! tout j'aurais donné, sauf l'espérance de ton » salut et du mien..... »

S'arrachant alors à une chaste et dernière étreinte, elle ajouta : « Othon mien! il est temps de se quitter; et puisqu'un fatal » amour, un amour réprouvé, dans ton cœur demeure encore, » que du moins ce sentiment t'excite aux grandes choses, aux » belles armes, à la gloire. Il y a trop de noblesse en toi, pour » que de tant d'amour tu ne conserves qu'une lie inféconde. » Bientôt, j'espère, le Seigneur m'ouvrira un de ces monastères » saints où toutes les douleurs et toutes les fautes trouvent un » refuge contre les tempêtes du monde : là, ma vie reposera

» comme la feuille desséchée qui dort au fond de cette fontaine.
» Mais si ton nom arrive alors jusqu'à moi, porté sur un
» vent de gloire, songe que le cœur de Catherine pourra se sou-
» venir et battre aussi d'orgueil. Adieu! adieu! au revoir dans
» cet autre monde où toujours on aime! »

La nuit commençait à descendre; les amans s'étaient levés pour retourner au prieuré; alors une ombre passa, suivie d'une autre ombre, sur la lisière du pré blanchi par les rayons de la lune qui venait de montrer son globe d'argent sur la pointe d'un sapin : ces deux ombres disparurent dans l'épaisseur des arbres.

« J'ai bien peur! » murmura Catherine, en appuyant sa tête pâle sur l'épaule de son ami.

— « C'est une étrange vision! » dit le chevalier. « Il m'a
» semblé reconnaître l'écuyer de Gérard. » Et il voulait le poursuivre, mais Catherine l'en empêcha.

Bientôt résonnèrent au-dessous d'eux les pas lointains des veneurs qui venaient commencer les *quêtes*. Tout-à-coup, un souffle puissant et rude comme le vent du nord parcourut la forêt; on entendit toutes les feuilles frissonner, et les ailes des sapins se choquèrent comme les armures d'un trophée. — « C'est
» le roi de Lonnes qui parle, » dit un des veneurs; « il a de
» bonnes oreilles, et le bruit de nos pas le fait retirer dans sa
» bauge, au plus épais et dans le plus fort du bois. »

— « Que Dieu nous soit en aide! » dit un autre veneur. « Ce
» souffle vient du sabbat; c'est la musique des sorcières qui
» trompettent et sifflent dans les os creux des morts! »

Cependant, après avoir aiguisé ses défenses contre le tronc d'un chêne, le sanglier s'était couché dans un taillis de houx, en fixant sur la lune ses yeux rouges et ardens. Tout bruit avait cessé; seulement deux geais, qu'il avait réveillés, alternaient des accords sauvages, pareils aux sons funèbres du coronach que les montagnards écossais font entendre à la mort d'un chef de clan.

XIV.

« Tous les jours leur sont festes, et observent
« diligentement ung proverbe claustral : *De*
« *missâ ad mensam.* »
(RABELAIS, liv. 3, ch. 15 de *Pantagruel.*)

AIMABLE dame, qui avez écouté jusqu'ici notre grave légende, peut-être espérez-vous que je vais me montrer reconnaissant de votre patience en vous faisant assister à la noble chasse? Qui sait si vous ne songez, dans le fond de votre cœur, que je vous placerai, pour mieux voir, en croupe de quelque galant chevalier, sur un blanc palefroi? Hélas! tous les Dieux de l'Olympe peuvent attester que mon plus vif désir serait de chevaucher avec vous, à travers les taillis, sous les ombreuses feuillées, et d'aller en votre compagnie où la folle de la maison nous conduirait!..... Mais, pour jeter quelques lueurs sur un douloureux mystère qui bientôt passera sous vos yeux, je suis forcé de suspendre mon récit et de suivre Aymonet qui, lui aussi, est privé d'assister à la chasse.

Le Comte Rouge lui ayant donné ses ordres, le page monta à cheval, après son entrevue avec Marie, et ce souvenir consolateur abrégea la route de Ripailles à Menthon. C'est proche de ce dernier lieu que nous allons le rejoindre. Le prieuré de Talloires, sur la fin du XIVe siècle, avait plutôt l'apparence d'une forteresse que d'une maison de prières : il était défendu en partie par le lac, en partie par des murs épais et des fossés profonds, dont on retrouve encore les vestiges bien apparens du côté de la montagne. Les bons moines qui habitaient cette riante solitude ne vivaient pas absolument dans la paix du Seigneur : de vastes clos de vignes, de grasses chevances, avaient fertilisé le péché de paresse; sa lèpre avait contaminé la bergerie de Saint Benoît; le relâchement de la règle avait semé la corruption.

Un écrivain qu'on ne soupçonnera point de partialité[1], le jésuite Constantin de Magny, ne s'est pas gêné pour qualifier les révérends de *bêtes sauvages*; il assure qu'avant la réforme de Talloires, due aux courageux efforts de Claude de Granier et de Saint François de Sales, on trouvait dans les cellules moins de bréviaires que de dés ou de cartes, moins de chapelets que d'arquebuses, et que, somme toute, ce couvent était pire qu'une forêt pleine de léopards.

Nous avons déjà vu, par la missive du vénérable prieur Henri de Balmis, que l'obéissance à leur chef spirituel n'était pas la vertu dominante chez les religieux. L'insubordination et le désordre avaient augmenté surtout depuis l'arrivée du prince de Morée et des personnes de sa maison. Ayant fait d'un acte de dévotion le motif apparent de sa visite, il la prolongeait sous divers prétextes : tantôt, c'était une promenade à la chapelle de la Madeleine, dont les noires murailles, au pied des neiges de la Tournelle, s'harmonisent bien avec la grandeur sauvage du tableau que présente cette partie du lac; tantôt, c'était pélerinage ou procession vers les lieux vénérés des fidèles, comme, par exemple, l'hermitage de Saint Germain, d'où l'œil mesure avec effroi la chute d'une cascade que le saint, si l'on en croit la légende orale, a franchi un jour, afin d'échapper aux perfides caresses du malin, qui s'était déguisé sous les formes lascives d'une femme folle de son corps. C'était le moment des belles soirées d'automne; aussi, des bateaux, sur lesquels flottaient des panaches et des robes de soie mêlées à des robes de bure, se croisaient continuellement sur le golfe étroit qui s'étend de Talloires à Duing : souvent des appels joyeux ou des refrains d'amour s'élevaient des sinueuses profondeurs du rivage.

Henri de Balmis se dispensait toujours d'accompagner le prince dans ces excursions moins religieuses que profanes; mais, trop

[1] *Vie de Monseigneur Claude de Granier*, par CONSTANTIN DE MAGNY.

faible pour résister au torrent, le bon prieur avait bien été forcé d'abandonner à la providence la conduite de ses brebis émeutières; et pour se dérober au spectacle de leurs déportemens, il se tenait renfermé dans sa cellule, employant ses heures à prier, gémir et digérer dans le calme de sa conscience.

Pourtant, quelques jours après son épître au sire de Menthon, une heure avant l'embrunir du soir, le prieur sortit mystérieusement par la poterne, placée sous une tourelle dont les ruines couvertes de lierre sont encore debout en cette année de grâce 1839, et il enfourcha un de ces animaux à longues oreilles dont la vie modeste, utile et pleine d'abnégation, pourrait donner des enseignemens sages à notre orgueilleuse nature. Ainsi juché sur cette monture apostolique, les mains pieusement croisées sur l'abdomen, le prieur reçut les coups de bonnet des petits garçons, qui découvraient à son passage leurs têtes roses et couronnées de cheveux blancs comme la crême du chalet[1]; il reçut aussi maintes révérences des jolies paysannes qui portaient au pressoir les paniers des vendanges : mais, cette fois, tant ses préoccupations étaient grandes! il oubliait de répondre aux saluts et aux révérences par le propos familier ou le sourire paterne qui les accueillait d'ordinaire.

Pendant qu'il gravit le rude chemin pavé de larges dalles qui conduisait alors au village des Granges, nous indiquerons sommairement ce qui avait produit chez Henri de Balmis cette fougue excentrique de ses habitudes. Des vassaux du couvent lui avaient

[1] On peut voir, dans le roman de *Waverley*, que les cheveux des enfans écossais ont cette même couleur blanche; au reste, ce n'est pas le seul trait de famille que l'on puisse remarquer entre nos montagnards et ceux de la Calédonie ; j'en ai retrouvé plusieurs autres dans les ouvrages de Walter-Scott. Mon ami Constant Despines m'a assuré qu'il avait reconnu dans l'idiome écossais plusieurs mots de notre patois. Tout cela étonnera peu, si l'on réfléchit que l'origine gallique est commune aux deux peuples; et j'avoue que je suis fier pour mon pays d'un si glorieux parentage. (Voyez l'introduction à l'*Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry.)

rapporté que depuis plusieurs nuits, à l'heure où ils tendaient leurs filets, ils avaient vu des hommes encapuchonnés descendre avec des précautions suspectes dans la grotte du roc de Chaire. Le révérend prieur, Dieu lui pardonne ce jugement téméraire ! avait pensé d'abord qu'il s'agissait de quelques rendez-vous amoureux; mais un pêcheur lui ayant assuré qu'il avait vu briller des armes sous le froc de ces prétendus moines, et l'arrivée du prince de Morée donnant de la gravité à cette circonstance, damp Balmis soupçonna qu'il y avait sous roche plus que peccadille coutumière. Dans le but d'éclaircir ses doutes, avec ferme volonté de sermonner au besoin, et suivant l'occurrence, les fauteurs de rebellion, il résolut bravement de se faire conduire dans la grotte qu'on lui avait signalée; mais, craignant de trahir son projet en s'embarquant au port de Talloires, il avait imaginé d'aller requérir l'assistance d'Aymonet qu'il savait de retour, et de prendre avec lui un bateau sur le rivage de Menthon. Dans ces dispositions d'esprit, le bon prieur et son âne venaient de traverser le hameau des Charvines, avec son riant vallon, auquel je souhaite un Gessner, quand un grand lévrier accourut auprès d'eux. Les sauts et les gambades du nouveau venu semblèrent exciter une noble ambition chez le bucéphale des moulins : aussi le cavalier était-il obligé de faire un appel vigoureux à tous ses principes d'équitation, lorsqu'une voix jeune et claire siffla le lévrier : c'était celle d'Aymonet.

« Hélas! mon fils, » dit le prieur, en le reconnaissant, « de » vous je requiers assistance et conseil. Les jours de mon pélerinage sont mauvais et déjà longs; il faut un jeune bras pour » terrasser le loup des montagnes. L'orde bête de rebellion s'est » introduite dans l'enclos du berger. *Aimonete carissime!* je vais » en votre seigneurie, comme les fils d'Israël en la terre de » Gessen, parce que les Égyptiens détestent les pasteurs de » brebis. »

Après ce superbe exorde, plusieurs fois suspendu par l'obésité

de l'orateur, il fit connaître le motif de ses inquiétudes et le but de sa démarche.

— « Hé bien! mon père, » répondit le page, « vous n'aurez » autre batelier que moi. A vrai dire, l'ennui me prenait à la » gorge dans mon tant vieux châtel, et ce soir j'allais chercher » ébattemens dans votre joyeux enclos de moinerie; mais je pré- » fère courir aventure où il y a devoir à remplir et los à » gagner. » — Avec un soupir, il ajouta : « Une promenade sur » le lac, sous les rayons de la lune claire, convient moult à mes » pensées. »

En tenant ces propos et d'autres, ils descendirent au bord du lac, sous des arbres couronnés de larges et ombreuses feuillées. Un batelier avait élu domicile dans une pauvre cabane enfoncée dans terre, mais dont les murs offraient la solidité et la régularité d'assises dont le peuple-roi a gardé le secret : une couverture de chaume avait été placée sur les ruines de thermes romains, et une maison avait ainsi été bâtie sans beaucoup de peines ni de dépenses. Henri de Balmis ne manqua pas de faire remarquer l'antiquité de cette masure et sa première destination. Il ajouta : « Vous savez que près d'ici on trouve une source d'eau froide et » miraculeuse, ayant vertu de rendre la santé aux malades; mais » du temps des Romains, il existait une autre fontaine jetant des » vapeurs chaudes, comme un soupirail de l'Etna : un de vos » ancêtres l'a fait perdre par motif d'économie et autres bonnes » raisons. »

En tout autre moment, le sire de Menthon aurait contesté cette tradition populaire; mais le temps pressait, et la barque était prête. Son maître voulait la conduire; Aymonet s'y opposa, en faisant observer au prieur que la présence d'un tiers pourrait contrarier leur entreprise, et qu'il importait de ne pas livrer à la gueule du premier vilain venu la réputation de puissans et nobles personnages. Ces considérations décidèrent le prieur, qui, à son grand regret se vit privé de l'appui qu'auraient pu fournir dans l'occasion les bras robustes du patron.

Au fait, comme il mettait les pieds dans la barque, sa résolution première abandonna entièrement le pacifique prieur; il se prit à regretter le calme de sa cellule et ses sandales chaudes au coin du foyer, cet Eldorado de l'individualisme. Mentalement il maugréa les billevesées tracassières des grands seigneurs, qui obligeaient sa révérence à quitter, pour l'humide élément, *le bon plancher des vaches*, car ainsi l'on nomme Cybèle-la-Nourricière dans notre simplesse montagnarde. Peut-être aurait-il rebroussé chemin, sans la présence d'Aymonet, dont l'exemple et l'entraînement domptèrent son hésitation. Il se coucha plutôt qu'il ne s'assit dans le bateau. Lorsque le vent connu sous le nom de *traversin* fit vaciller l'embarcation sur l'écume des vagues, la peur et le roulis troublèrent si fort ses facultés digestives, que long-temps avant d'avoir longé le promontoire de Chaire, il était étendu à fond de cale, immobile et sans voix.

XV.

« Allons jusqu'au rocher : on y sent
» une fraîcheur aussi délicieuse que si
» l'on nageait dans l'onde, au clair de
» la lune. » (GESSNER.)

Le roc de Chaire sépare Talloires de Menthon, et fait partie des célébrités qui bordent le lac d'Annecy : la mère apprend à son fils le nom de cet écueil redoutable, lorsque ses mains d'enfant touchent pour la première fois un imprudent aviron; plus tard, à cet âge d'insouciance et de bonheur où l'on compte autant de fêtes que de jours, est-il un seul des compagnons de mes premières années qui ne soit venu faire entendre ou sa flûte ou sa voix à l'écho renfermé dans les cavités sonores du colosse de pierre, tandis que notre barque dessinait mollement un sillage d'azur sous le bon soleil des vacances?

La partie supérieure de ce rocher offre des contrastes étranges : là des prés verts, des bouquets de sapinettes, des vallons gracieusement enroulés dans la bruyère, et voilés par une ceinture de noires futaies; délicieux vallons! où l'on aimerait bâtir un hermitage et un rêve d'amour, si l'idylle et la poésie étaient encore de ce monde! Puis, au détour d'un sentier, des fondrières profondes, des roches brisées, arides et blanches comme des *sierras* espagnoles.

Vus depuis le lac, les flancs des rochers ne présentent en grande partie qu'une falaise à pic, élevée de plusieurs centaines de pieds, que rase parfois l'aile du grèbe ou du cormoran; l'écueil s'abaisse vers son extrémité méridionale, et s'allonge sur les eaux comme la tête d'un phoque endormi au rivage. Si l'on voulait suivre cette comparaison, peut-être trouverait-on un peu de ressemblance entre la gueule béante de l'animal et la grotte dont nous avons parlé dans le précédent chapitre. On ne peut pénétrer dans cette caverne que par le moyen des bateaux : le lac est presque au niveau de l'ouverture; et dans les grandes crues ses eaux remplissent l'intérieur. Le porche est très-élevé, large à la base, rétréci vers le haut; quelques touffes d'herbes ou de plantes grimpantes croissent dans les parvis du calcaire, dont les veines rouges et ardoisées se reflètent en mosaïque dans le bleu profond et pourtant limpide du lac. Je n'ai jamais pu voir ce site, à la fois sauvage et gracieux, sans qu'il n'ait réveillé dans ma mémoire les poétiques souvenirs de la Grèce ou de l'Ausonie : à chaque instant, il me semblait que la déesse allait sortir de la grotte avec son cortége de nymphes.

Mais les deux personnes qui en occupaient le coin le plus obscur, dans le moment où Aymonet s'embarquait avec le prieur, étaient, je vous l'assure, beaucoup moins intéressantes que l'antique Calypso ou la fraîche Haïdée[1]. Nous pourrions même, sans trop

[1] Byron, *Don Juan*, chant II.

leur faire injure, les prendre pour des oiseaux de nuit; car c'est la seconde fois que nous les rencontrons en lieu suspect et sombre : déjà nous les avons vues dans la chambre enfumée du cabaret de la Balme. En deux mots, c'était Gérard et son digne écuyer.

Ils avaient congédié le bateau qui les avait conduits dans la grotte. Ils parlaient bas; leurs visages étaient sombres comme leurs voix. Les vêtemens de Franconis étaient souillés et en désordre, comme après une course rapide; mais sa figure et son ame surtout étaient plus squalides que sa parure.

Ce personnage détestait Catherine et Othon, suivant la loi de toute bassesse à l'égard de ce qui est noble et grand. Ayant l'air de servir Gérard avec un zèle sans bornes, il le détestait cordialement, d'abord parce que Gérard était son maître, ensuite parce qu'il lui devait sa position dans le monde, et que la reconnaissance était un fardeau pour sa vile nature. Une seule personne semblait échapper à sa haine : c'était Marie, dont il osait convoiter la fortune et la main. L'aimait-il? peut-être, car les démons aussi savent aimer.

Ses regards et ceux du sire d'Estavayer étaient dirigés du côté de Talloires.

« Je n'avise aucune barque; possible est que le prince ait mué » de projet, » dit Gérard.

— « Ou bien il perd son temps et le nôtre à psalmodier avec » les moines, » dit l'écuyer. « Toujours vous ai pronostiqué que » mal adviendra de ce cœur failli, changeant et mobile comme » la plume d'un chapel de femme. »

— « Non, par Dieu! il n'en sera pas ainsi : l'ambition l'ai- » guillonne, et Louis de Cossonay étouffe ses frayeurs. Mais » quelles nouvelles apportes-tu de Ripailles? »

— « Peu ou rien, » dit Franconis, en même temps que son visage marquait l'ironie, le dépit et le plaisir qu'il prenait à irriter la jalousie de son maître. « J'en suis parti au moment » où les veneurs commençaient les quêtes pour la chasse, et j'en

» rapporte peu ou rien; car vous êtes assez vieux, messire, pour » avoir appris que femmes sont toujours disposées à dire au » rebours leurs litanies. »

— « Parle sans préambule! » dit Gérard, en fronçant le sourcil.

— « Sachez donc, mon noble maître, que l'une des deux » tourterelles dont je devais surveiller la cage, a quitté son per- » choir pour aller je ne sais où, volant à tire-d'ailes comme jeune » fauconneau. L'autre..... »

— « Hé bien! » dit Gérard, dont les talons ferrés broyaient les dalles de la grotte.

— « Quant à noble dame Catherine, » reprit l'écuyer, « je » pense qu'il serait sage de l'enfermer dans un cloître, et de l'éloi- » gner d'une cour où l'on voit plus d'aiguillettes au bout des » souliers que de rateaux brodés sur l'épaule. Je l'aurais même » conduite près de vous, bon gré maugré, si je n'avais redouté » l'ire de la princesse française. En attendant, je me suis hâté de » vous apporter mes discrets avis, et de venir vous annoncer que » Marie de Berghen s'est mise à courir le monde sans votre per- » mission. »

— « Au diable ce lutin! » s'écria Gérard. « Mais est-il vrai » que le seigneur des Aiguillettes soit déjà guéri de sa blessure? »

— « Guéri entièrement; tandis que si vous m'aviez laissé » achever la besogne commencée par les malandrins, cinq pieds » de bonne terre présentement couvriraient le corps de votre » ennemi. »

— « Non, » dit Gérard, « ton zèle t'avait fourvoyé : ma ven- » geance peut-être sera lente, mais terrible et sûre; je la veux » resplendissante au soleil comme le glaive d'une armée. »

— « Et en attendant, messire, le bras d'Othon sert de soutien » à la belle châtelaine, » dit Franconis, en laisant échapper un rire moqueur. « Tous deux vaguent le soir par les clairières, » comme simple varlet avec fille de Bohême. »

— « Tais-toi, car tu mens! » dit Gérard, qui venait de bondir comme un sanglier touché par l'épieu du chasseur.

— Mais conservant un sang-froid satanique, l'écuyer continuait : « A vrai dire, jà il faisait nuit; c'était peut-être sophistique » illusion, produite par le diable qui hante la forêt; pourtant le » mège qui m'accompagnait a eu même vision; et si ne répugnais » à croire tant grande félonie, aussi jurerais-je d'avoir bien vu et » reconnu. »

— « Silence! te dis-je, » s'écria Gérard, en portant la main sur son épée. « Vassal chétif! es-tu chargé de mon honneur à » défendre?..... »

Cette discussion fut terminée par l'arrivée d'une barque : deux torches, placées à la proue, éclairaient sa marche silencieuse. Le prince de Morée et Louis de Cossonay, tous deux cachés sous des habits de moines, descendirent bientôt dans la grotte.

Dans ce même instant, la brise qui courait sur le lac apporta du rivage opposé le bruit d'une voile qu'on déferle; puis une mélodie étrange s'harmonisa au léger clapotage des vagues : on aurait dit un de ces accords prolongés que les pâtres de l'Helvétie échangent sur leurs montagnes; accords dont la voix des cascades ou des forêts de pins semble avoir enseigné la mélopée bizarre. Ce chant ne pouvait être entendu des personnages cachés dans la grotte, mais il semblait s'en rapprocher; et qui aurait écouté depuis le bord du rocher aurait retenu à-peu-près le sens des paroles suivantes :

« A moi les vents et les étoiles!
» Et plus rapide que les daims,
» Vole, ma barque, à pleines voiles!
» Vole au noir banquet des lutins!

» C'est l'heure sombre des mystères :
» Esprits de l'air, esprits de l'eau,
» Courez vite par les clairières.....
» Tou rjsou vole, petit bateau!

» Oh! si j'étais lutin ou fée,
» Je volerais dans les airs bleus;
» J'aurais émeraude agrafée,
» Et blanche aigrette à mes cheveux;

» Sur ce rocher qu'enferme l'onde [1],
» Un beau châtel je bâtirais;
» Et les preux de la Table-Ronde
» A mes fêtes j'inviterais;

» A mes genoux j'aurais des pages,
» Et des *trouveurs* aux chants joyeux;
» J'aurais beaux atours, équipages;
» Mais je n'aurais qu'un amoureux.

» Si j'étais fée, aux châtelaines
» J'irais dire : « N'oubliez pas
» Que la charité vous fait reines,
» Et que des pauvres sont en bas. »

« La bonté fonde la puissance :
» Oh! si j'étais fée ou lutin,
» A l'oreille du roi de France
» J'irais dire : « Soyez humain!..... »

« A moi les vents et les étoiles!
» Pour démasquer les cœurs félons,
» Vole, ma barque, à pleines voiles,
» Frapper à l'antre des démons!

» A moi les vents et les étoiles!
» Et plus rapide que les daims,
» Vole, ma barque, à pleines voiles,
» Vole au noir banquet des lutins!

[1] Le château de Duing. Il passe pour être l'ouvrage des fées.

XVI.

« La jeune fille alarmée éloigna son léger esquif
» du rivage par un mouvement rapide de l'aviron,
» et quand elle se vit à une certaine distance, elle
» croisa plus étroitement le plaid qui cachait son
» sein. »

(VALTER-SCOTT, *La Dame du Lac.*)

CEPENDANT les conspirateurs se livraient à une discussion très-animée.

Gérard avait fait part au prince de Morée de ses préparatifs dans le pays de Vaud; tous ses partisans étaient prévenus et n'attendaient que le signal de la révolte. Mais le lieutenant-général, Louis de Cossonay, qui avait été chargé de sonder le terrain dans le comté de Savoie, ne rendait pas, à beaucoup près, un compte aussi favorable des dispositions des habitans. Or, le prince reculait devant une levée de boucliers, en voyant qu'il ne serait pas appuyé des lances savoisiennes.

« Depuis trop peu de temps, » disait le prince, « la baronnie
» de Vaud est réunie à notre domaine; cette conquête du petit
» Charlemagne n'a jamais été soumise entièrement, et ses
» armoiries sont trop fraîches peintes sur l'écu de Savoie, pour
» qu'un appel aux armes sorti des bouches vaudoises trouve de
» l'écho dans le cœur des vallées qui ont formé l'antique patri-
» moine de ma famille. »

— « Qu'importe! » disait Gérard, dont l'impétuosité et les désirs de vengeance ne pouvaient s'accommoder d'un retard. « Il
» ne chaut que le populaire de Savoie veuille ou non veuille;
» vous êtes son suzerain par droit de primogéniture, et
» l'obéissance viendra quand vous aurez parlé du haut des tours
» de Maurienne construites par le vieux Bérold; c'est là que de
» prime-saut vos fidèles Italiens planteront votre bannière, en

» même temps que vos amis vaudois vous soumettront le reste de » la contrée. »

— « Purs rêves et châteaux fantastiques! » répondait le sire de Cossonay. « Sans doute, Monseigneur, la loi des fiefs, promul- » guée en diète à Roncaglia, a été outrageusement violée au » préjudice de votre branche; mais on a vu des exemples de » semblables passe-droits dans les maisons de Gênes et de Saluces[1]. » C'est par volonté expresse du comte Philippe et des états-géné- » raux que votre branche a été exclue : or, il serait plus facile » de faire descendre son bonnet depuis le roc Turpin[2], que de » faire marcher au rebours de leurs antiques arrêts ces assem- » bléées rétives de prélats, barons et gens des communes. »

— « Oh! si j'avais cent lances savoisiennes autour de mon » cimier! cent lances seulement! » reprenait le prince. « Mais » n'ayant pour appui que des nobles vaudois, ou la fidélité dou- » teuse de mes vassaux ultramontains, j'aime mieux appeler mon » cousin en combat singulier, et prendre Dieu pour juge. »

— « Or, vos dévoués serviteurs, » dit à son tour l'astucieux Franconis, « ne vous laisseront pas embarquer en pareille entre- » treprise. Souvenez-vous, Monseigneur, de la hache et de l'épée » qui ont si rudement travaillé sous les murailles de Bourbourg. » Mais, où défaut la force convient d'employer la ruse; et si déjà » l'on n'avait reculé au moment d'agir, si l'on avait laissé le phy- » sicien parachever son œuvre astrologique, quand il tirait horos- » cope annonçant mort prochaine, à cette heure le prince de » Morée porterait l'anneau de Saint Maurice. »

Comme l'écuyer achevait ces paroles, une bouffée de vent entra

[1] De Costa.

[2] Montez sur le roc Turpin, au-dessus de Dingy-Saint-Clair, près d'Annecy; du haut de ce rocher, qui est à pic, lancez votre chapeau ou votre bonnet dans l'espace, et il remontera plutôt que de descendre dans la vallée : c'est du moins ce qui est certifié par les paysans du voisinage, et ce qui m'a beaucoup affligé par rapport à Newton.

dans la grotte, fit vaciller la lumière des torches, et l'on entendit ces mots rouler sur les vagues :

« A moi les vents et les étoiles!
» Et plus rapide que les daims,
» Vole, ma barque, à pleines voiles,
» Vole au noir banquet des lutins! »

Les conspirateurs tressaillirent et se regardèrent dans un muet étonnement, tandis que le prince s'écria : « Arrière! arrière! » tentateur! »

La voix du lac apporta alors cette fin de strophe :

« Vole, ma barque, à pleines voiles,
» Frapper à l'antre des démons! »

Il y eut encore un moment de silence mêlé d'effroi. Les hommes les plus braves de ces temps superstitieux affrontaient chaque jour la mort dans les batailles ou les combats singuliers, mais ils tremblaient à l'idée du moindre contact avec les esprits du monde invisible.

Cependant, par une de ces évolutions si promptes et si fréquentes sur nos lacs des montagnes, à cause des gorges qui les environnent, la brise avait brusquement changé de direction; la voix mystérieuse ne se fit plus entendre; et Gérard, tout le premier, recouvrant la parole :

« Avons-nous, » demanda-t-il, « des cœurs de donzelles, pour » être effrayés par l'affolage d'une amoureuse errant au clair de » lune?... »

— « Ne perdons pas un temps précieux, » dit Cossonay. « Pour ne pas nous exposer à mauvaises rencontres, prestement » rentrons au prieuré. »

— « Certes, » reprit Gérard, « mieux aurions-nous fait d'y » prendre capuchons, que de nous attacher à la fortune d'un » prince dont les projets sont plus inconstans que les brises du » lac. »

— « Arrière, tentateur! » répéta le prince.

— « Sachez donc, Monseigneur, » dit Gérard, « que jusqu'à » cette heure je vous ai servi dévotement, parce qu'il me semblait » que mêmes moyens feraient triompher votre cause et la » mienne; mais je ne suis homme à exposer mon trésor, mon » riche trésor de vengeance sur une onde mobile, avec une » planche trouée par les récifs de couardise. Or, vous plairait-il, » pour la dernière fois, entendre mes conseils?..... »

— « Parle, » dit le prince d'une voix sourde.

Dans ce moment, la barque d'où s'élevait naguère une chanson bizarre arriva sans bruit, et doucement poussée par la vague, jusqu'à l'entrée de la caverne. Les acteurs de la scène intérieure ne pouvaient pas la découvrir, parce que la lumière des torches, placées entre eux et l'ouverture, les empêchait de voir à une certaine distance, et de pénétrer l'obscurité des ombres qui étaient descendues sur la surface du lac. Ainsi protégée, une jeune fille se dressa sur la proue, et, appuyée contre la vergue, la tête légèrement avancée, elle prêta une oreille attentive aux discours des conspirateurs.

« Oui, Monseigneur, » disait d'Estavayer, « c'est l'heure ou jamais » de récupérer les droits dont votre branche a été spoliée contre « manifeste justice : le mège est habile, et les astres nous sont » favorables. Repousserez-vous la couronne que le destin vous » présente? Voyez! Nice et Piémont, Bresse et Bugey, Savoie et » Vaud, ne sont-ce pas joyaux de prix? Voyez Saluces, qui finira » par entrer dans votre mouvance! Voyez encore ce comté de » Genevois, qui va s'accoler à vos domaines, parce que si noble » terre ne peut tomber de lance en quenouille! Voyez! toutes ces » seigneuries ne vous feront-elles pas une couronne plus vaste et » plus forte que celle que portait le dernier roi de Bourgogne? » Hé bien! l'héritier de Savoie est né d'hier à peine; et lorsque » le rouge panache sera étendu sous les marches d'Haute-Combe, » entre le sceptre et vous, prince de Morée, que restera-t-il?

» rien qu'un berceau, rien qu'une tête d'enfant : enfant et ber-
» ceau peuvent sombrer sous la houle d'une régence.... »

A peine achevait-il ces mots, que l'apparition, debout sur la proue du bateau, s'écria d'une voix solennelle et sonore, quoique douce encore et harmonieusement modulée : « Silence, prophètes » de malheur! traîtres et félons, silence! »

Tous les regards stupéfiés se tournèrent vers l'entrée de la grotte; mais on ne voyait rien qu'une forme vaporeuse dont la blancheur se confondait avec les ondulations d'une voile; un bras de femme sortait seul du brouillard, étendu comme celui d'une prêtresse antique sur la fumée du sacrifice; et la voix continuait :

— Écoute, prince de Morée, écoute-moi! Oui, entre toi et le » sceptre il n'y aura plus qu'un berceau; mais ce berceau cou- » ronné porte la destinée d'un peuple; il surnagera sur l'abyme » comme la corbeille de joncs exposée parmi les roseaux du » Nil!

» Écoute, prince de Morée, écoute-moi! Il n'y aura plus qu'un » enfant pour te barrer les marches d'un trône : mais Saint » Georges viendra en aide à son chevalier[1]! Prince! souviens-toi » du présage qui est descendu avec l'eau sainte sur le front de cet » enfant! »

Cette allusion à ce qui s'était passé lors du baptême de *Monsieur de Savoie* augmenta la stupéfaction des auditeurs terrifiés : aucun d'eux n'ignorait[2] que trois mouches à miel étaient venues se poser, une sur le front, les deux autres sur les mains du jeune Amé, et

[1] « Tandis que le comte Amé alloit en France, survint une griève maladie au » jeune Amé, son fils, de laquelle sa grand-mère et sa mère-comtesse eurent » très-grande peur; il leur fut conseillé que si elles vouoient à Saint Georges, » et le fissent faire chevalier à son honneur, qu'il guériroit; elles vouèrent le » vœu, et le firent faire chevalier par monseigneur Guillaume de Granzon; et » peu de temps après il fut guéri librement, tellement que depuis ne se sentit » de cette maladie. » (*Chronique Ms.* de SERVION.)

[2] *Chronique Ms.* de PERRINET DU PIN.

que tous les efforts pour les chasser avaient été inutiles, pendant que le prêtre nommait enfant du Christ celui qui devait porter un jour la couronne de duc et la tiare des successeurs de Pierre.

La voix solennelle continuait toujours : « Prince de Morée et » d'Achaïe! souviens-toi de la foi jurée; souviens-toi de tes ser- » mens de feudataire, de tes sermens de chevalier! sinon un » demi-siècle ne s'écoulera pas, et ta branche sera desséchée » jusque dans les racines, comme un arbre inutile que la foudre » a frappé! Sus! sus! prince de haut lignage, relève-toi pour » écraser du pommeau de ton épée le reptile qui souffle dans ton » cœur le poison de la félonie! »

Et la main de l'être invisible montrait Gérard d'Estavayer, qui, la bouche écumante, s'élança tout-à-coup vers le fantôme supposé, en hurlant ces paroles : « Ange ou démon! qui que tu sois! diable » enchaîné ou délié, je te défie au combat à outrance! »

Mais, à l'approche de ce redoutable ennemi, la diseuse d'oracles a levé son aviron; un coup bien porté retentit sur le heaume du chevalier; et, fière de cet exploit, elle appuie contre les parois de la grotte le bout de son arme improvisée, en cherchant à courir au large. Pourtant cette manœuvre ne peut se faire sans montrer deux longues tresses blondes : à cette vue, Gérard entre tout armé dans le lac; déjà son gantelet de fer a saisi et déchiré un pan de robe de l'imprudente sirène : elle pousse un cri perçant que répète l'écho du rocher; ses yeux se voilent; à moitié penchée en dehors du bateau, elle va tomber évanouie dans l'abyme du lac. Tout-à-coup une barque nouvelle paraît à l'entrée de la grotte; un jeune homme s'élance d'un bond auprès de l'audacieuse jeune fille, la relève et la soutient d'un bras, tandis que l'autre brandit une épée nue, en poussant le cri de guerre des Menthon : « *Toujours! partout Menthon!...*

« *Amen!* » dit un gros et noir personnage, qui se relevait en bâillant du fond du bateau, où il paraissait avoir fait un bon somme.

Cette dernière apparition achevant de bouleverser toutes les idées du prince et de ses complices, ils se jetèrent dans leur embarcation, et s'éloignèrent à force de rames, aussi consternés que les convives du festin de Balthazar.

REPLAT.

(La suite aux prochaines livraisons.)

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

NÉCROLOGIE.

La magistrature française vient de perdre, dans la personne de M. Ollivier, ancien conseiller à la cour de cassation, un de ses membres, qui, pendant plus de trente ans, l'a constamment honorée par la dignité de ses mœurs, la supériorité de ses lumières et la profondeur de son savoir.

M. François-Antoine-Joseph Ollivier, né le 21 juin 1762, à Loriol (Drome), d'un père qui cultivait patriarchalement ses champs, fit des études brillantes, et bien jeune encore vint se fixer à Grenoble, sous le patronage d'un avocat consultant dont les lumières et la haute probité avaient rendu le nom populaire dans toute la province de Dauphiné, M. Barthélemy d'Orbanne. Ce fut à l'école de cet homme éminent que se développèrent les heureuses qualités qui ont signalé la carrière publique de M. Ollivier; une modestie rare, un amour infatigable du travail, un désintéressement que n'ébranlèrent jamais les séductions de la fortune et de l'ambition.

Initié de bonne heure à tous les secrets de la science du droit par l'étude de la théorie, et formé à la connaissance de la pratique par la triture des affaires, il débuta bientôt au barreau du parlement de Grenoble, et, dans le petit nombre de causes qu'il y

plaida, se fit remarquer par la maturité de son jugement, la solidité de sa dialectique et la sobriété de sa parole. Dire beaucoup de choses en peu de mots, telle était la règle, si contraire aux usages du palais, qu'il s'était imposée et dont il ne dévia jamais pendant toute la durée de sa carrière judiciaire. Un des plus savans magistrats qui aient siégé à la cour de cassation, le président Barris, se plaisait à citer les rapports et les conclusions qu'il a prononcés à la section criminelle de la cour suprême comme des modèles de lucidité, de sens et de savoir, unis à la propriété de formuler en peu de termes et nettement toutes les modifications de la pensée.

La Révolution vint interrompre les travaux de M. Ollivier et donner une direction nouvelle à ses idées. Issu d'une classe plébéienne, il était impossible qu'il ne partageât pas le mouvement révolutionnaire qui promettait de réaliser de si légitimes et de si justes espérances; mais ce fut avec cette modération de l'homme qui, par un dévouement exclusif à la science, s'est placé en dehors des passions politiques et de leurs turbulentes préoccupations. La magistrature parlementaire, dont il était naturel qu'il suivît les entraînemens, se livrait alors contre le gouvernement à une opposition que lui inspiraient l'orgueil, la vanité et l'ambition, et qu'elle renia égoïstement lorsque vint le temps de donner des gages de son dévouement à la cause populaire. M. Ollivier crut à la vertu factice de la magistrature parlementaire et à la sincérité de ses manifestations; il commit cette erreur des ames droites et simples, qui, ne connaissant de la vie pratique ni le profond égoïsme, ni les impulsions intéressées, sont destinées à être dupes en toutes choses.

Ce fut sous l'influence de cette disposition d'esprit qu'il vint assister à la fameuse assemblée de Vizille, que l'on a faussement appelée le berceau de la révolution française, et qui, composée en grande majorité d'élémens purement aristocratiques, n'avait certes rien de populaire. Ni son âge, ni sa position sociale ne l'y avaient

appelé : la fermentation publique y avait seule guidé ses pas. Il ne tarda pas à se convaincre que le mot magique de *peuple* n'était, dans la bouche de la noblesse d'épée et de robe, qui prévalait dans cette réunion, qu'une étourderie et un mensonge, et le triomphe des élémens populaires en 1790 confirma ses prévisions.

Retiré auprès de son père pendant les orages de la terreur, obligé d'ailleurs d'éloigner les soupçons des autorités, qui l'accusaient d'avoir favorisé l'émigration de ses beaux-frères, il vécut dans la retraite, la consacrant, avec toute l'ardeur d'une intelligence créée pour l'étude, aux travaux de sa profession. Sa clientelle bientôt devint considérable, et malgré les soins qu'il prenait pour se cacher dans l'ombre, il ne tarda pas à obtenir les témoignages de la considération publique.

Nommé par le libre suffrage de ses concitoyens au directoire du département de la Drome, le 24 vendémiaire an IV, il remplit pendant neuf mois les fonctions de procureur-général-syndic avec cette fermeté de modération et cette inaltérable justice que l'on ne rencontre, au milieu des entraînemens d'une période d'excès et de violences, que dans les ames qui sont douées du courage de la vertu. A l'expiration de ses fonctions, il reprit le cours de ses travaux et se fixa au barreau de Valence, où la clientelle la plus honorable le plaça bientôt au premier rang des avocats plaidans et consultans.

Les tribunaux étaient alors une arène dans laquelle les passions politiques mettaient chaque jour en jeu la vie et la fortune des citoyens. Les affaires les plus importantes furent confiées au zèle et au talent de M. Ollivier, qui eut le bonheur, dans les circonstances les plus graves, de faire triompher la justice en imposant à la haine des partis. Environné de tous les élémens propres à faire rapidement une brillante fortune, tandis que ses confrères recueillaient largement, autour de lui, le bénéfice des circonstances, son désintéressement et sa probité lui firent oublier le soin de ses intérêts privés, car, avec beaucoup de savoir, il

manquait de ce savoir-faire qui vaut mieux que la science pour faire son chemin en ce monde.

Cependant son mérite personnel avait seul, chose rare, attiré sur lui les regards de l'autorité. A son retour d'Égypte, Napoléon, qui n'oubliait pas, l'avait accueilli, à son passage à Valence, avec les égards les plus flatteurs, et lorsque sa main réparatrice eut fait succéder l'ordre à l'impuissance du Directoire, il le nomma, en 1802, membre de la cour de justice criminelle du département de la Drome.

Porté, en 1804, par les suffrages unanimes du collége électoral de la Drome, parmi les candidats au corps législatif, il fit partie jusqu'en 1814 de la chambre des représentans, qui, en 1810, l'avait choisi pour un de ses secrétaires. En 1811, il passa de la cour de justice criminelle de Valence à la cour impériale de Grenoble, avec les fonctions d'avocat-général, qui convenaient éminemment à la nature de son talent : animé d'une chaleur d'ame qui puisait ses entraînemens dans une conviction toujours sincère, doué d'une élocution brillante et des qualités solides de l'orateur, ses réquisitoires méritèrent plus d'une fois de servir de modèles.

Les dernières années de l'Empire avaient jeté les esprits dans une lassitude qui explique la chute de Napoléon et le retour inattendu des Bourbons. M. Ollivier accueillit avec confiance cette ère nouvelle qui promettait, avec la paix, de sages libertés publiques, et ce fut sous l'influence de cette prévision qu'il fut nommé par le département de la Drome membre de la chambre des députés, en 1814. Etranger aux luttes ardentes de la tribune, dont le tenait éloigné la modération de son caractère et de ses opinions politiques, sa place était dans les bureaux, où l'appelaient la variété de ses connaissances et sa remarquable aptitude. Dans le cours de la session de 1814, il se fit entendre comme rapporteur des projets de loi sur la *naturalisation des habitans des départemens séparés de la France* (16 septembre 1814, in-8° de 12 p.), et sur les *boissons* (22 octobre 1814, in-8° de 67 pag.). Il donna

aussi son *opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus* (26 octobre 1814, in-8° de 22 pag.), et sur celui de la *réduction du nombre des juges à la cour de cassation* (24 décembre 1814, in-8° de 24 pag.).

Au commencement de l'année 1815, il fut nommé conseiller à la cour de cassation, où pendant dix-huit ans il a rempli, à la section criminelle, tous les devoirs de cette haute magistrature avec une supériorité remarquable.

Envoyé de nouveau, en 1820, à la chambre des députés par le département de la Drome, il s'y occupa spécialement de matières pratiques. Il donna successivement son opinion sur la *circonscription des colléges électoraux*, sur le *dégrévement de* 1821 (in-8° de 16 pag.), sur les *évaluations du revenu imposable* (in-8° de 15 pag.), sur le *budget des recettes de* 1821 (in-8° de 5 pag.), sur le projet de loi tendant *à modifier l'art.* 351 *du code d'instruction criminelle* (8 mai 1821, in-8° de 12 pag.), sur *le chapitre du budget de* 1822 *relatif aux boissons.*

Des renseignemens émanés d'une correspondance officielle nous apprennent que le juste crédit dont était entouré le nom de M. Ollivier avait fait jeter les yeux sur lui pour le faire entrer, en 1822, dans une combinaison ministérielle où les sceaux lui auraient été dévolus. Mais, hâtons-nous de le dire, par ses habitudes de cabinet, la simplicité de ses mœurs, sa complète ignorance des hommes et des choses de la vie gouvernementale, M. Ollivier était absolument étranger aux secrets de la politique, à ses agitations et à ses roueries; et lorsqu'en 1827 il remplit pendant quelques semaines les fonctions de censeur, sa participation à cette mesure fut aussi peu en harmonie avec la tendance de son esprit que nous semble étrange aujourd'hui le culte idolâtrique voué à la liberté de la presse par les vieux rédacteurs podagres du *Constitutionnel*, qui la bâillonnaient sous l'Empire.

La véritable place de M. Ollivier était à la cour de cassation, et l'on peut se convaincre, en lisant le recueil des arrêts de la section

criminelle de cette cour, de l'assiduité avec laquelle il remplissait les devoirs de son état. Quant à ses connaissances profondes dans la science du droit, il suffira de dire, pour en donner une juste idée, qu'elles étaient hautement appréciées par l'homme le mieux fait pour en comprendre la valeur, M. le président Barris.

Depuis plusieurs années, M. Ollivier s'occupait d'un vaste travail sur la jurisprudence de la section à laquelle il appartenait; mais, à force de le réduire à ses élémens les plus substantiels et les plus concis, il en avait rendu la publicité impossible. Beaucoup de recueils se sont enrichis de ses observations, auxquelles il n'a jamais attaché son nom, si l'on excepte deux articles sur les *tribunaux maritimes* et les *tribunaux militaires*, insérés dans le *Répertoire de Jurisprudence* de M. Favard de Langlade, tome V, pag. 801 et 806.

Nommé membre de la légion d'honneur sous l'Empire, à une époque où cette institution, dévolue au mérite, n'était pas tombée dans la déconsidération où elle se trouve aujourd'hui, il fut successivement élevé aux grades d'officier et de commandeur.

Après plus de trente et un ans de services, M. Ollivier se détermina à prendre sa retraite, c'est-à-dire à renoncer à tous les élémens qui alimentaient sa vie intellectuelle, par un motif de délicatesse bien rare : il craignait que les infirmités de la vieillesse ne vinssent altérer l'intégrité et la plénitude des facultés propres à remplir dignement le ministère de la justice. Ses prévisions à cet égard ne se réalisèrent pas, car jusqu'à sa dernière heure son intelligence est restée saine; mais, jetée brusquement hors de la voie qu'elle avait parcourue pendant si longues années, elle s'était pour ainsi dire reployée sur elle-même, ne se révélant de nouveau au dehors que lorsqu'elle retrouvait les traces encore fortement empreintes dans ses souvenirs.

Aux qualités éminentes de l'homme public et du magistrat habile, M. Ollivier joignait toutes celles qui rendent l'homme privé digne de respect et de vénération. Animé d'un désinté-

ressement que lui inspirait un profond sentiment religieux, et dont la pureté et l'élévation ne pouvaient être comprises des ames égoïstes, sa conduite, en beaucoup de circonstances, parut étrange aux yeux des personnes qui ne voient dans les fonctions publiques et le crédit que vous accorde le pouvoir qu'un moyen d'agiotage et de spéculation. En possession, sous le ministère de M. de Villèle, d'une influence qu'il devait à son seul mérite, il ne la fit jamais servir à l'agrandissement de sa fortune et à l'avancement de sa famille : sa mémoire est à l'abri de toute accusation de népotisme. Il poussa même cette abnégation à l'excès : deux fois le fauteuil de la présidence de la section criminelle de la cour de cassation lui fut offert; il le refusa deux fois par des motifs de la plus noble délicatesse.

Sa vie privée se recommande aussi par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. A une très-haute piété il joignait surtout les œuvres, et c'est des aumônes abondantes qu'il répandait en secret que dérive la médiocrité de sa fortune. Ses principes religieux, il les puisait dans les méditations continuelles qu'il faisait de l'*Évangile*, de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des *Pensées de Pascal*. La lecture de l'Évangile lui avait enseigné cette sublime philosophie aux yeux de laquelle l'humanité n'est qu'une société de frères égaux devant Dieu; elle lui avait appris à mépriser les misères de l'orgueil et toutes ces préoccupations que les préjugés du monde jettent dans les ames mesquines et vaniteuses. Le privilége de la naissance n'existait pas à ses yeux, et il n'attachait de prix qu'à celui de la vertu. Dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, il puisa les préceptes de cette indulgence de cœur et de cette inépuisable charité que peuvent seuls apprécier dans toute leur plénitude ceux qui ont pénétré les secrets de son intimité. Avec Pascal enfin, il apprit à maîtriser les mouvemens de l'égoïsme et à se détacher des choses de la terre.

Ce fut dans cette situation d'esprit que la mort est venue mettre un terme à la carrière de M. Ollivier. Il la voyait venir sans effroi,

et ceux qui ont eu le bonheur d'être les dépositaires des épanchemens de son cœur savent avec quelle sérénité d'ame il en parlait. Frappé de diverses atteintes d'apoplexie, sa santé s'affaissa sans retour vers la fin du mois d'août de l'année 1839, tandis que, pendant ses dernières heures, son intelligence sembla recueillir des forces nouvelles pour entrer dans une vie meilleure. Il est mort le 10 septembre 1839, à une heure du matin, à sa maison de campagne, à Allex (Drome), où il vivait dans la retraite depuis le mois d'août 1833.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1er. *Ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné.*

Rapport du Préfet de l'Isère au Conseil général de ce département. Grenoble, impr. de F. Allier, 1839, in-8°.

— *Procès-verbal des délibérations du Conseil général du département de la Drome* (session de 1839). Valence, imprim. de L. Borel, in-4° de 72 pages.

— *Nouveau projet de répartition de la contribution foncière* (pour le département de la Drome), par M. Mermoz, directeur des contributions directes du département. Valence, imprim. de L. Borel, in-4° de 88 pages.

— *Procès-verbal des délibérations du Conseil général du département des Hautes-Alpes.* (Session de 1838). Gap, imprim. de J. Allier, 1839, in-4° de 76 pages.

— *Lettre sur le projet de retrancher de l'arrondissement d'Embrun le canton d'Orcières et les communes de Breziers, Rochebrune et le Sauze,* par Tholozan, avocat à Embrun. Gap, imprim. de A. Allier, 1839, in-4° de 7 pages.

— *Coup-d'œil sur l'agriculture, et projet d'une Société d'émulation pour l'arrondissement de Vienne.* — Adressé à M. le sous-préfet, le 10 août 1839, par Zénon Nicod. Vienne, imprim. de Timon, 1839, in-8° de 44 pag.

— *Dissertation géologique sur le terrain néocomien du département de la Drome,* par Duval. — Insérée dans les *Annales des sciences physiques et naturelles de la Société royale d'agriculture de Lyon* (livr. de mars 1839).

— *Essai sur la topographie médicale de la ville de Grenoble*, par le docteur Albin Gras. Grenoble, imprim. de Prudhomme, 1839, in-8° de 7 pages. — Tirage à part du *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère* (tome Ier, pag. 58-63). — Dominique Villars a publié en 1787 (Grenoble, J. Allier, in-8° de 77 pag.) un *Mémoire sur les maladies les plus fréquentes à Grenoble, suivi d'un Essai sur la topographie de cette ville.*

— *Annuaire pathologique de l'établissement thermal d'Allevard, pour* 1838, par le docteur Chataing. Grenoble, imprim. d'Allier, 1839, in-8°, avec un tableau.

— *Mémoire du docteur Billerey, inspecteur titulaire de l'établissement thermal d'Uriage, contre M. le comte de Saint-Ferréol, propriétaire de cet établissement.* A M. le ministre de l'agriculture et des travaux publics. Grenoble, imprim. de F. Allier, 1839, in-8° de 56 pages.

— *Société des Amis des arts de Grenoble. Explication des ouvrages de peinture, dessin, sculpture*, etc., *exposés au musée de Grenoble le 1er juin* 1839. Grenoble, imprim. d'Allier, 1839, in-12.

— *Notice sur Saint Avit, archevêque de Vienne.* — Forme le chap. VI de l'*Histoire littéraire de la France* avant le XIIe siècle, par J.-J. Ampère (Paris, Hachette, 1839, tome II, pag. 192-209). Voici les divisions de ce chapitre : *Saint Avit, écrivain ecclésiastique. Homélie sur les Rogations. Poésie chrétienne. Son Paradis perdu comparé à celui de Milton. Milton l'a-t-il connu? Lettres à différens évêques. Opinion de Saint Avit sur la primauté de divers siéges. Lettre à Gondebaud, roi des Burgondes. Le clergé catholique appelle les Francs. Influence des Francs dans la Gaule.* — Saint Avit passe pour être né à Vienne, vers le commencement du Ve siècle. J'ignore d'après quel document MM. Breghot du Lut et Péricaud (*Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*; Lyon, 1839, page 19) le font naître d'une famille patricienne d'Auvergne.

— *L'Église de Saint-Antoine*, par M. Vital-Berthin. Vienne, imprim. de Timon, 1839, in-8° de 32 pages. — Tirage à part de la *Revue de Vienne* (tome II, pag. 298-326).

— *Observations et réflexions de Louis Davin, habitant à Saint-Quantin-sur-Isère, sur l'agrandissement de la place et de la ville de Grenoble, sur le projet de route de Grenoble à Romans, ou à Valence, par les rives gauches du Drac et de l'Isère, relativement à la navigation à la vapeur sur l'Isère, et sur divers autres objets.* Grenoble, Baratier frères, 1839, in-8°.

— *Sommaire des plus caractéristiques particularités de la physionomie du pays*, par M. Chaix, de Briançon. Briançon, Chautard, 1839, in-8° de 16 p. — Extrait d'un ouvrage que M. Chaix doit publier sous le titre de *Investigations du département des Hautes-Alpes.* Il formera 3 vol. in-8°, accompagnés d'un *Atlas* gr. in-fol. contenant des vues, plans et planches statistiques.

— *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules. *Fascicule* 3, pag. 293-467. Valence, Borel, 1839, gr. in-8°, pap. vélin. — Tiré à 150 exemplaires seulement. Ce 3e fascicule, qui termine le 1er volume, renferme : 1° *Correspondance litéraire inédite de Valbonnays*; 2° *Notice sur les éditions incunables de Grenoble de* 1490 *à* 1532. Il a été fait un tirage à part à 86 exemplaires, dont 8 sur papier de couleur, de la correspondance de Valbonnays.

— *Notice sur deux ouvrages fort rares sortis des presses de la Correrie, imprimerie particulière de la Grande-Chartreuse*, par M. Colomb de Batines. — Insérée dans le *Bulletin du Bibliophile* (août 1839, pag. 794-798). Extrait d'une *Bibliographie spéciale des ouvrages imprimés à la Grande-Chartreuse* qui sera publiée prochainement.

— *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterives, contenant une grande partie des actes de la diplomatie française depuis* 1784 *jusqu'en* 1830, par le chevalier Artaud de Montor. Paris, Adrien Leclerc, 1839, in-8°. — Tirée à un exemplaire sur papier couleur de chair et à 25 sur papier de Chine. Ne se vend pas. C'est d'extraits de cet écrit que se compose

l'article inséré dans le supplément de la *Biogr. universelle* (t. 66, p. 489-549). — Alexandre-Maurice Blanc de Lanautte, comte d'Hauterives, directeur des archives au ministère des affaires étrangères, né le 14 avril 1754, à Aspres-lès-Corps (Hautes-Alpes), est mort le 28 juillet 1830.

— *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.* Tome Ier, feuilles 7-10. Grenoble, impr. de Prudhomme, 1838, in-8°. — Voy. la *Revue*, tome II, page 444. Les principaux articles originaux insérés dans cette livraison sont : 1° *Notice sur les restes d'une voie romaine, qui existent dans l'Oisans*, par M. Scipion Gras ; 2° *Observations sur l'industrie minérale de Vienne*, par M. de Miremont ; 3° *Introduction à l'étude de la statistique du département de l'Isère, suivie d'un Essai de classification bibliographique renfermant l'indication de tous les documens nécessaires à la rédaction d'une Statistique de l'Isère*, par M. Olliviier Jules, etc.

— *Bulletin de la Société de Statistique, des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drome*, tome II, feuilles 10, 11 et 12. Valence, L. Borel, 1839, in-8°. — Cette livraison renferme les discours prononcés dans a séance solennelle tenue par la Société de statistique pour la distribution des récompenses, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie du département de la Drome, et le programme de cette distribution. Il a été fait un tirage à part de ce bulletin.

§ II. *Ouvrages imprimés en Dauphiné.*

La voix de Dieu qui appelle les pécheurs à la repentance et à la conversion, ou *Discours sur Ézéchiel*, par Richard Baxter. 3e édition, Valence, Marc-Aurel, 1839, in-12.

— *Méditations religieuses*, par Samuel Vincent, avec une *Notice sur sa vie et ses écrits*, par Ferdinand Fontanès. Valence, Marc-Aurel, 1839, in-8°.

— *Épîtres aux Français, faisant suite aux Épîtres catholiques*, par P.-G. André (d'Orléans). IXe Epître. *Sollicitude chrétienne*. Valence, Marc-Aurel, 1839, in-8°.

— *Le Ministre protestant aux prises avec un Prêtre catholique romain*, ou *Réponse à la brochure de M. l'abbé Desmoulins, intitulée : Rome et Genève*, par André Blanc. Grenoble, imprim. d'Allier, 1839, in-8°. — La brochure de M. Desmoulins a eu deux éditions, l'une en 1838, l'autre en 1839.

— *L'Age du protestantisme, extrait des registres de l'Écriture-Sainte*, ou *Réponse à M. le pasteur Blanc*, par l'abbé Desmoulins, Grenoble, Baratier frères, 1839, in-8°. — Ces deux brochures concernent la polémique suscitée à Grenoble en 1838, entre les catholiques et les protestans, par les prédications de l'abbé Guyon.

§ III. *Ouvrages composés par des Dauphinois.*

La Sainte Bible, en latin et en français, trad. nouv. d'après la Vulgate, avec des notes littéraires critiques, un discours préliminaire, les Prolégo-

mènes, et les différences de l'hébreu et des Septante au bas des pages, par M. DE GENOUDE (de Montélimar). Tome III, in-4°. Paris, Sapia, 1839.

— *Traité sur les sept péchés capitaux*, par un prêtre du diocèse de Valence (J.-F. BLETON). Lyon, Pélagaud, 1839, in-18.

— *Les Codes Français en miniature, annotés de la conférence des articles entre eux*, par BOURGUIGNON (de Vif). Nouv. édit. augm. Paris. Warée, 1839, in-32.

— *Les mêmes*, suivis de deux *Appendices. VIIIe édit., rev., corrig. et augm.* Paris, Thorel, 1839, in-18. La 1re édit. est de Paris, Guillaume, 1818, in-8°.

— *Nouvelle Grammaire française simplifiée, élémentaire et complète*, ou *l'Art d'apprendre et d'enseigner la grammaire française*, par QUEYRAS (du Briançonnais). Lyon, Pélagaud, 1839, in-12.

— *Manuel de Géographie*, par MM. MEISSAS (des Hautes-Alpes) et MICHELOT. 6e édit. Paris, Hachette, 1839, in-18, avec une carte.

— *Manuel des Surnuméraires de l'enregistrement et des domaines*, par M. FLOUR DE SAINT-GENIS (des Hautes-Alpes). 3e édit. Paris, 1839, in-8°. — La 2e édition a été publiée en 1838. Paris, Roret.

— *Mémoire sur la législation et la jurisprudence des routes royales et départementales*, par M. DOYAT, ingénieur en chef (de l'Isère). Paris, Carillan-Gœury, 1839, in-8° de 176 pag. — Tirage à part des *Annales des Ponts et chaussées*. M. Doyat a fait insérer en 1837, dans le même recueil, un travail fort remarquable, intitulé : *Mémoire sur la législation et la jurisprudence des cours d'eau non navigables et non flottables* (1re série, 1837, 2e semestre, pag. 273-334).

— *Système légal des poids et mesures, à l'usage des écoles primaires élémentaires et supérieures, des pensions et des artisans de toutes classes*, par F. BELOT. 2e édit. Grenoble, Ferrary, 1839, in-12 de 168 pages, avec un tableau. — Le Conseil général de l'Isère a souscrit pour 500 exemplaires, qui seront distribués aux écoles primaires du département. La 1re édition, publiée en 1838 (Grenoble, impr. d'Allier, in-12), ne porte que les initiales de l'auteur.

— *Résumés d'histoire naturelle*, par N. MEISSAS (des Hautes-Alpes). *Botanique*. Paris, Périsse, 1839, in-12, avec 7 planches.

— *Histoire de France, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours*, par AMÉDÉE GABOURD (de Grenoble). Tome Ier. Paris, Cannet, 1839, in-12.

— *Paléographie des classiques latins, d'après les plus beaux Mss. de la biblioth. roy. de Paris. Recueil de* fac-simile *fidèlement exécutés sur les originaux et accompagnés de notices historiques et descriptives*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION fils (de Grenoble), avec une *Introduction* par CHAMPOLLION-FIGEAC. Livraisons 1, 2 et 3. Paris, Panckouke, 1839, in-4°, avec 10 pl.

— *Paléographie universelle, collection de* fac-simile *d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documens de l'art graphique, chartes et manuscrits existant dans les archives et les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre*, publiés d'après des modèles écrits,

dessinés et peints sur les lieux, par M. SILVESTRE, et accompagnés d'explications historiques et descriptives, par MM. CHAMPOLLION-FIGEAC et AIMÉ CHAMPOLLION fils (de Grenoble). Paris, Firmin Didot, 1839, in-fol. — L'ouvrage sera composé de 600 planches et 300 pages de texte.

§ 4. — *Lithographie et Musique.*

J.-P. Bachasson, comte de Montalivet (de Valence). Lithogr. Paris, A. de Brémont.

— *Comte d'Autichamp* (dauphinois). Lithogr. Paris, Lemercier-Bénard.

— *Portrait de Clot-Bey.* Lithog. Marseille, Molinier. — Clot-Bey, médecin du pacha d'Égypte et directeur de l'école de médecine d'Abou-Zabel, est né à Grenoble.

— *Portail de l'ancienne église de Tain.* Lithogr. Paris, Castille.

— *Grande-Chartreuse.* Lithogr. Paris, Arthus.

— *Grande-Chartreuse.* Lithogr. Paris, Lemercier-Bénard.

— *Benvenuto Cellini*, opéra semi-seria en deux actes, musique d'HECTOR BERLIOZ (de la Côte-Saint-André.) *Morceaux détachés.* Paris, Schlesinger.— M. J. d'Ortigue vient de publier une brochure intitulée : *De l'Ecole musicale italienne et de l'Académie royale de musique, au sujet de l'opéra de M. Berlioz.* Paris, impr. de Pollet, 1839, in-8°.

Vic.te PAUL COLOMB DE BATINES.

CHAMPIONNET.

Parmi les pages sanglantes sur lesquelles se déroulent les annales de notre Révolution française, si sublime et si belle dans ce qu'elle a fait de grand, si cruelle et si déchue, au contraire, dans ses abaissemens, quelques-unes brillent d'un éclat sans tache; ce sont celles qui nous retracent les fastes militaires de la nation. C'est qu'à vrai dire, tous les nobles mouvemens du cœur, toutes les inspirations des ames généreuses, tout ce que le peuple enfin porte en lui d'élévation, de désintéressement et de vertu s'était refugié dans l'armée; tandis que la patrie était douloureusement dévorée par ces hommes à passions mauvaises que vomissait incessamment l'écume en fermentation des assemblées publiques. Il est dans l'histoire de l'humanité peu de spectacles aussi dignes d'admiration que celui qui est offert par ces enfans intrépides de la France, se levant spontanément en armes pour défendre la terre natale contre tous les rois de l'Europe : devant cette immortelle époque, si féconde en courage et en triomphes, s'effacent les plus beaux souvenirs de la Grèce et de Rome. C'est qu'alors, dans ces grands jours, le patriotisme n'était pas ce mot sonore et menteur que profèrent avec leur enthousiasme d'emprunt ces parleurs de tribune, qui font aujourd'hui marchandise de courage en pleine paix; mais à son appel surgissaient par milliers des héros qui, pauvres et dévoués, allaient mourir glorieusement pour la liberté!

Ce n'est pas un des phénomènes les moins étonnans de la Révolution que cette rénovation profonde qui s'opéra dans les élémens de l'armée. Le privilége de la naissance avait jusqu'alors accordé les grades supérieurs à des noms héréditaires, tandis que les fils du peuple, condamnés à verser obscurement leur sang, vieillissaient dans une gloire subalterne. Mais vient à souffler le vent révolutionnaire, et devant lui soudain il chasse tous ces colonels musqués, couverts de pompons et de rubans, qui bivouaquaient galamment sous les lambris de Versailles, et faisaient leurs premières armes dans les ruelles des dames de la cour; puis tout-à-coup des derniers rangs des soldats sortent en foule des généraux, dont l'illustration, empreinte de je ne sais quelle simplicité antique, rappelle la gloire pure et sans faste du plus parfait des héros de la Grèce, Épaminondas! — Jourdan, Kléber, Marceau, Hoche, Bernadotte, Desaix, Augereau, Dugommier, quels plus beaux noms avons-nous à envier aux temps anciens!

C'est une circonstance bien digne aussi d'étonnement que la profusion avec laquelle le patriotisme et l'enthousiasme militaire firent surgir cette multitude d'hommes supérieurs, dont un seul, en des temps ordinaires, eût suffi à la gloire de toute une époque. Mais depuis tant de siècles le peuple, méconnu, dormait de ce sommeil que lui avait fait la tyrannie, que lorsqu'il vint à s'éveiller, il se prit à enfanter avec une prodigieuse fécondité.

C'est de l'un de ces hommes, sorti des rangs obscurs de la société, à qui la providence, qui le destinait à de grandes choses, refusa peut-être des aïeux pour humilier l'orgueil de ceux dont il avait, soldat pauvre et sans nom, essuyé les dédains, que ces lignes vont retracer la vie.

Le 24 mai 1762, naissait clandestinement à Valence un pauvre enfant que l'illégitimité de sa naissance frappait de réprobation à son arrivée en ce monde. Son père était un M. Grand, maître de poste, conseiller à l'élection et même avocat, qui, à son lit de mort, épousa la paysanne qu'il avait séduite et rendue mère.

A l'âge de quatorze ans, une lâche plaisanterie sur la tache de son origine gonfle le cœur de cet enfant; il s'expatrie, s'engage dans les gardes-wallones du régiment de Bretagne, et, compagnon de La Tour-d'Auvergne, va faire le siége de Gibraltar, sous le commandement du duc de Crillon. Le duc les faisait l'un et l'autre combattre à ses côtés, « parce que, » disait-il militairement, « les » bâtards sont heureux à la guerre. » Ce fut là tout ce que gagna dans sa première campagne le jeune Championnet : il revint simple soldat dans sa ville natale.

Cependant une ère nouvelle s'était levée pour la France; mais ce n'était pas sans secousses et sans déchiremens, et l'Europe, alarmée au bruit de cette terrible dislocation, venait en armes menacer le pays qui en était le théâtre. Aussitôt la nation s'émeut, et de toutes parts le patriotisme enfante des soldats. On ne peut se faire une idée aujourd'hui de cet enthousiasme, dont les souvenirs s'éteignent avec ceux qui furent animés de ses flammes, qu'en se rappelant que quatorze armées françaises, presque toujours dénuées de ressources, trouvèrent dans l'amour de la patrie l'énergie qui leur fit vaincre l'Europe coalisée contre elle. Dans toutes les villes, dans les plus petits villages, des volontaires vinrent offrir leur bras, et chaque district fournit son bataillon. Celui de Valence avait été formé par les soins de Championnet, et la reconnaissance de ses concitoyens lui en donna le commandement : il avait trente ans.

Dès son début dans la carrière militaire, Championnet déploya ce caractère d'humanité et de modération dont la vie des camps offrait des exemples si remarquables et si opposés à la violence des passions sanguinaires qui déchiraient l'intérieur de la France. Chargé par le comité de salut public, en 1793, d'exterminer dans le Jura les adversaires de la Convention, il éluda les ordres impitoyables qu'il avait reçus, apaisa l'agitation publique sans faire répandre le sang d'un seul citoyen, et ne signala sa terrible mission que par une bienveillance inépuisable.

Il eut occasion bientôt de déployer son courage pour une plus noble cause. Envoyé à l'armée du Rhin, il prend une part active aux affaires de Brumpt, de Bischweiller, d'Haguenaut, de Weissembourg, pénètre le premier dans Landau débloqué, s'empare de Spire, de Worms et de Frankenthal. Hoche, remplissant le vœu de l'armée, dont ces brillans faits d'armes avaient conquis l'admiration, le nomme général de division sur le champ de bataille et dès ce jour devient son ami.

Le secret de l'ascendant des généraux de nos armées républicaines sur leurs soldats s'explique par la liaison intime et fraternelle des intérêts des premiers avec ceux des seconds : tous à la même école apprenaient l'art de la guerre, avec une égale communauté de gloire dans les combats, de travaux et de privations dans les camps. Ce fut là le point caractéristique du génie militaire de Napoléon. Issu d'une race plébéienne, Championnet n'oublia jamais que si, par sa haute position, il devait le premier donner à ses compagnons d'armes des leçons de vertu et de courage, il devait aussi trouver en eux des exemples à imiter. Le trait suivant, qu'il raconte avec beaucoup de simplicité, est une preuve de sa conduite à cet égard. « Le lendemain d'un enga-
» gement malheureux, sur les hauteurs de Neustadt, je vis deux
» conducteurs de mon artillerie pendus à un arbre par l'ennemi,
» et à moitié brûlés sur un bûcher de fascines. L'horreur de cette
» action me fit donner un ordre barbare; tous mes soldats
» jurèrent de ne faire aucun prisonnier. Un combat s'engage;
» mes troupes sont cruellement fidèles à leur serment. Un jeune
» homme de quatorze ans, de Valence, ma patrie, tambour
» dans mon bataillon, conduit devant moi un grenadier autrichien
» de la plus haute taille. — « Général, en voilà un que je vous
» amène. » — « Malheureux! as-tu oublié mon ordre? » —
« Général, il était sans armes. » — La sublimité de cette réponse
» me fit rougir; j'embrassai le tambour. Il me fallut toute l'auto-
» rité d'un chef pour le forcer à recevoir tout l'argent que j'avais

» sur moi. Le lendemain, ce vertueux enfant, qui promettait » tant à la patrie, fut emporté par un boulet de canon. »

Au printemps de l'année 1794, les armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, commandées par les généraux Kléber, Moreau, Bernadotte, Lefebvre, Colaud, Montaigu et Championnet, se concentrent, sous la direction du général Jourdan, pour attaquer les alliés réunis sous le prince de Cobourg et les généraux de Beaulieu, Kray, Mack et Clairfait. Déjà Championnet s'était emparé des positions prises par l'ennemi dans le bois de Silengen, et après avoir réduit Arlon, avait fait passer la Meuse à sa division, à Dinan, lorsqu'enfin les deux armées s'avancèrent l'une contre l'autre dans les champs de Fleurus (26 juin 1794). Les Français comptaient dans leurs rangs 90,000 hommes; ils avaient à lutter contre 110,000 alliés; mais on sait au prix de quels prodiges de valeur et de manœuvres savantes et hardies la supériorité du nombre fut vaincue dans cette célèbre journée. La coopération de Championnet fut glorieuse. Six de ses escadrons furent d'abord attaqués par le prince de Kaunitz, qu'il parvint à écarter bientôt en manœuvrant de manière à le tourner et à le séparer du reste de son armée; puis, après avoir soutenu le feu de l'artillerie ennemie pendant quatre heures, à la tête de sa division, qu'il avait appuyée à une redoute de dix-huit pièces de canon, trompé par un faux avis, il allait faire un mouvement rétrograde, lorsqu'un ordre de Jourdan le tire de son erreur; alors il se précipite à la tête de ses escadrons, et contribue puissamment au gain d'une victoire plus décisive que celle que cent ans auparavant le maréchal de Luxembourg avait remportée aux mêmes lieux sur le prince de Valdeck [1].

[1] On sait que les aérostats furent employés pour la première fois comme moyens militaires à la bataille de Fleurus. La veille, Jourdan, monté dans une de ces machines, fit ses reconnaissances pour le lendemain. Voici comment Championnet s'exprime à ce sujet dans ses mémoires inédits, dont ce fragment est rapporté dans une histoire inédite aussi de sa vie, par M. Savoie, ancien notaire à Romans : « En lisant ces rapports, où le talent de l'invention brille

De Fleurus, l'armée victorieuse s'étendit sur les rives de la Roër, jusqu'au Rhin. Championnet s'empara de Juliers; Cologne lui ouvrit ses portes, et partout où le conduisit la victoire, il sut adoucir par sa bienveillance les rigueurs de la conquête. Admirateur des vieilles gloires nationales, il fit élever à Glostercamp un monument sans faste sur les lieux où était mort héroïquement le chevalier d'Assas.

Cependant le comité de salut public avait formé le dessein de porter la guerre au cœur de l'Allemagne, et les généraux Pichegru et Jourdan recevaient l'ordre de passer le Rhin. Jourdan combina les mesures stratégiques nécessaires au succès de cette opération, que rendaient si difficile la présence de l'armée ennemie sur la rive opposée et la formidable artillerie qui garnissait les remparts de Dusseldorff. Puis, se méfiant avec raison des lenteurs de Pichegru, il confia à Kléber la périlleuse entreprise de franchir le fleuve en face même de Dusseldorff. Championnet était spécialement chargé de cette expédition, sous la direction de Kléber.

» souvent aux dépens de la vérité, on serait tenté de penser que la gloire de » cette journée est due à quelques aunes de taffetas gommé, et que le canon » et la baïonnette n'ont été que des accessoires. Les vedettes isolées dans cet » observatoire ont eu soin d'entretenir les gazettes, les oisifs et les ignorans » des services éminens qu'elles avaient rendus; il n'est pas jusqu'aux ouvriers » qui tenaient les cordes de la machine, qui ne se soient attribué le gain de la » bataille. Cependant aucun avis important n'est venu de ce poste. Ce n'est » pas de ces observateurs aériens que le général en chef a eu des nouvelles des » mouvemens de l'avant-garde qui lui donnait tant d'inquiétude et qu'il croyait » en retraite, ce qui a manqué de compromettre le succès de la journée. » Enfin, le peu d'utilité de cette machine tant vantée a été si bien reconnu, » qu'on a totalement renoncé à de nouvelles épreuves. Le ridicule des aéro- » nautes me suggère une réflexion dont tous les généraux sentiront la justesse : » si l'affaire réussit, le moindre tambour veut en partager l'honneur; et si, » malgré les ordres les plus sages et les mouvemens les mieux combinés, la » victoire nous échappe, la faute entière retombe sur celui qui commande; » c'est ainsi que Saint-Just me rendait responsable sur ma tête du sort de cette » journée. » — (La courte notice inédite sur Championnet, par M. Savoie, appartient aujourd'hui à M. Cany, notaire à Romans, qui me l'a communiquée avec une extrême bienveillance.)

Il sentait de quelle importance était la prise de Dusseldorff, puisque, pour exécuter les mouvemens du général en chef et couper la retraite à l'ennemi, il était impérieusement nécessaire de s'en rendre maître ou de vive force ou par une prompte capitulation, afin d'éviter que l'aile droite, séparée du reste de l'armée française, ne fût culbutée dans le Rhin et écrasée par les forces ennemies. Tandis qu'il parcourait les bords du fleuve pour reconnaître les postes autrichiens, il aperçut un héron immobile au milieu des eaux, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière d'Erfft : ce fut un trait de lumière qui, en lui faisant reconnaître l'existence d'un banc de sable de cent toises de longueur en cet endroit, le força de faire remorquer ses nacelles vers une rivière affluente au Rhin, près de Grimlinghausen, à deux lieues au-dessus de la position qu'il avait choisie avant cet incident. Dans la nuit du 4 au 5 septembre (1795), il fait conduire sur les bords du fleuve l'artillerie nécessaire pour protéger son débarquement, veille à ce que les roues et les agrès en fer soient empaillés, et fait défiler en silence ses soldats vers les bateaux, à sept heures du soir. — « Demain, leur dit-il, nous entrerons au soleil levant dans Dussel-» dorff, ou nous serons morts glorieusement pour la patrie. Sous » peine de mort, que nul d'entre vous ne fasse feu pendant la » traversée. » — Onze heures venaient de sonner, et la lune brillait au ciel, lorsque les bateaux, à peine détachés de la rive gauche du Rhin, sont aperçus par l'ennemi. Le feu de toutes les batteries autrichiennes est aussitôt dirigé sur la flotille, tandis que l'artillerie française, à son tour, foudroie les bataillons ennemis. Le croisement des feux, les clartés soudaines de l'artillerie, auxquelles succédaient les ténèbres de la nuit, une navigation lente sur un fleuve rapide, tout se réunissait pour jeter le désordre parmi les petits bateaux dont se composait la flotille. Plusieurs déjà, dans cette traversée périlleuse, avaient été engloutis dans les eaux, lorsqu'enfin deux vont aborder au rivage. Les soldats alors ne sont plus maîtres de leur impatience; ils se jettent dans

les flots, prennent pied, et déjà, aux cris de *Vive la République!* ils ont enfoncé les bataillons autrichiens et pénétré jusque sur les glacis de Dusseldorff. L'ennemi, épouvanté d'abord de tant d'audace, reprend la défensive, à l'aide des renforts qu'il vient de recevoir, et le feu de la mousqueterie durait depuis une heure, lorsqu'arrive Championnet. Son intrépidité fait redoubler les efforts, et les rangs des Autrichiens sont rompus. Tandis que l'ennemi fuit de toutes parts, Dusseldorff, bloqué et canonné, capitule à cinq heures du matin, et les deux mille hommes de troupes palatines qui l'occupaient mettent bas les armes et défilent devant sept cents grenadiers français. Les annales militaires offrent peu de faits d'armes plus brillans et plus terribles par la rare intrépidité de ceux qui l'exécutèrent et les circonstances périlleuses au milieu desquelles il fut accompli. Kléber et Jourdan en attribuèrent hautement la gloire à Championnet.

Peu de jours après, Championnet prend à diverses reprises le village de Costheim, qu'il est obligé d'incendier pour empêcher l'ennemi de s'en faire une position; affaire, d'après son propre témoignage, la plus sanglante et la plus acharnée de toute sa carrière militaire.

L'extrême pénurie à laquelle était réduite l'armée de Jourdan, qui était le résultat des combinaisons perfides de Pichegru, le force bientôt à faire une retraite qui fut aussi honorable pour lui que ses triomphes. Kléber et Championnet la favorisèrent de tout leur courage. Kléber, en confiant à celui-ci la défense du plateau de Bendorff, qui devait protéger un pont qu'il faisait jeter sur le Rhin, lui dit ce peu de mots : « Mon ami! vaincre ou mourir!... » Si l'ennemi nous attaque, point de coups de fusil; la baïonnette » en avant! » — Le pont s'acheva, et la retraite put s'opérer avec sécurité.

Un armistice de quelques mois, proposé par Clairfait et accepté par Jourdan, suspendit les hostilités, et les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle entrèrent en cantonnemens.

L'année suivante, la campagne s'ouvrit sous des auspices plus favorables, et au moment de la rupture de l'armistice (30 mai 1796), Championnet était cantonné avec sa division dans le Hundsruck. La part qu'il prit aux opérations préliminaires de la campagne fut très-active, mais elle eut un caractère d'individualité beaucoup plus prononcé dans les suivantes. Jourdan, obligé de faire franchir de nouveau le Rhin à l'armée de Sambre-et-Meuse, jeta une seconde fois les yeux sur Championnet, auquel il adjoignit le général Bernadotte. Le passage s'effectua à Neuwied, en plein jour, aux éclats de la musique militaire, et Neuwied fut emporté au pas de charge, malgré la résistance de l'ennemi épouvanté de cette fougueuse attaque. Maître de la rive droite du Rhin, Championnet dégage Dusseldorff, défait à Seltz une division de cavalerie, s'empare de Wurtzbourg, et marche sur Bamberg, où, à la tête de ses escadrons, il taille en pièces les Autrichiens qui écrasaient un corps de cavalerie française. Après l'action, il allait camper dans les belles plaines de Francfort, lorsque le spectacle des misères qu'entraînerait la destruction des riches moissons qui se déroulent sous ses yeux, s'offre à sa pensée et le dissuade de son dessein. Ses soldats, brisés de fatigue, se remettent en marche et vont bivouaquer plus loin.

La rapidité des événemens ne permet pas d'analyser dans ses détails la coopération de Championnet; on ne peut la constater qu'en termes généraux. Ainsi, après s'être emparé du fort de Kœnigstein, réuni à Bernadotte et à Kléber, il écrase les Autrichiens à la bataille de l'Aich, les bat une seconde fois et pousse ses reconnaissances jusqu'aux portes de Ratisbonne.

La première partie de la campagne d'Allemagne avait été féconde en triomphes, la seconde fut signalée par des revers; mais si l'agression avait été glorieuse, la retraite ne le fut pas moins pour l'armée et pour ses généraux. A la suite d'une manœuvre savante, combinée pour protéger la retraite de son corps d'armée, Jourdan écrivait de Soulzbach à Championnet : « Arrêtez-vous !

» Tout mon espoir est en vous pour sauver le parc et les équipages.»
» — « Les ennemis ne passeront pas! » répondait Championnet, et prenant aussitôt ses positions sur les hauteurs du défilé dans lequel il était engagé, il fait face de partout aux Autrichiens, les repousse sur tous les points, et sauve l'artillerie et les bagages.

La journée de Wurtzbourg fut loin d'être aussi favorable (3 sept. 1796). Jourdan, pour dégager cette place, lutta avec 16,000 hommes contre 40,000 Autrichiens commandés par le prince Charles et le général Wastensleben; mais le courage et la science de la tactique furent obligés de céder devant la supériorité du nombre. La retraite des deux armées d'Allemagne fut le résultat de cet échec.

Fatigué de lutter sans cesse contre les inconséquences du gouvernement directorial, Jourdan venait de se démettre du commandement d'une armée qu'il avait pendant deux ans conduite à la victoire et sauvée par d'habiles retraites. Retiré à Cologne, Championnet, qui avait cessé d'entretenir avec lui des relations bienveillantes, vint le voir, et lui tendant la main : « Lorsque vous » commandiez l'armée, » lui dit-il, « je crus avoir à me plaindre « de vous; depuis que vous êtes devenu mon égal, je reconnais » que moi seul ai eu tort, et je viens vous demander votre » amitié. » Elle fut inaltérable dès ce jour.

Kléber, Lefebvre et Bernadotte, en butte aussi aux persécutions haineuses et sans dignité du Directoire, avaient pris le même parti que Jourdan : la responsabilité d'une armée affaiblie, désorganisée et sans ressources échut donc en partage à Championnet. Il céda bientôt ce fardeau au général Hoche, que ses victoires avaient rendu célèbre à vingt-quatre ans. Hoche réorganise l'armée, confie l'aile droite à Lefebvre, et la gauche, forte de 22,000 hommes, à Championnet, qui traverse la Vupper et enlève à la baïonnette les positions d'Uckerad et d'Altenkirchen. Enveloppée de toutes parts par les savantes manœuvres de Hoche, l'armée

autrichienne était écrasée, lorsque la nouvelle des préliminaires de la paix signés à Leoben vint arrêter les troupes françaises dans leur marche victorieuse (18 avril 1797).

Appelé à commander en Hollande les forces de la République, et à coopérer à l'invasion de l'Angleterre méditée par le Directoire, Championnet eut à signaler son courage à Ostende, en repoussant victorieusement les Anglais qui avaient débarqué dans le dessein de rompre les écluses de Schilikens. Mais ce ne fut là qu'un aliment éphémère donné à son activité, qui allait trouver bientôt l'occasion de se développer sur un plus vaste théâtre : il venait d'être nommé général en chef de l'armée de Rome.

Parmi les puissances coalisées contre la France, la petite cour de Naples se distinguait par son zèle furibond, ses intrigues fomentées par des femmes et des favoris, et son ardeur à vouloir engager la lutte. Ferdinand IV, prince incapable, faible et dominé par sa femme, avait placé sa confiance entière dans l'amiral anglais Nelson, qu'il regardait comme un dieu tutélaire. La folie de ce pauvre prince, qui marchait à sa ruine, était incroyable. Il avait ordonné la levée du cinquième de la population de ses états, doublé les impôts, faisait faire des neuvaines à Saint Janvier, et avait appelé pour commander ses armées le général autrichien Mack, célèbre par ses revers et la malheureuse conception de ses projets militaires. Pour comble d'extravagance, Mack avait été reçu en triomphe à Naples, et on lui avait décerné le titre ridicule de *libérateur de l'Italie*, avant d'avoir combattu. L'armée napolitaine s'étant mise en marche, envahit les états romains, et pouvait facilement écraser les Français dispersés à droite et à gauche de l'Appenin, si, au lieu de fractionner les 60,000 hommes qu'il commandait, Mack eût voulu les concentrer. Mais c'était là une manœuvre trop simple pour un esprit exclusivement préoccupé des calculs de la théorie.

Les instructions données par le Directoire à Championnet portaient de se replier, dans le cas d'une attaque de la part de

l'armée napolitaine, jusque sur les frontières de la république cisalpine, afin de venir s'appuyer à l'armée commandée par Joubert; mais il crut devoir éluder un ordre dont la pusillanimité lui semblait déshonorante. Il se borna à évacuer Rome, dont la défense était impraticable avec le peu de forces qui étaient à sa disposition, et laissa dans le château Saint-Ange une garnison à laquelle il promit solennellement de revenir vainqueur au bout de vingt jours. Tandis qu'il effectuait sa retraite pour être en mesure de rentrer bientôt dans la lice avec avantage, le roi de Naples et le général Mack venaient jouir à Rome de leur triomphe d'un jour.

La position de Championnet était d'autant plus critique que ses forces étaient disséminées, et que, d'ailleurs, elles étaient, comparativement à celles de l'ennemi, d'une extrême infériorité numérique; mais il sut trouver dans son courage et son activité des ressources qui allaient être le gage de ses succès. Après avoir pris toutes ses dispositions, il attendit que l'ennemi s'avançât pour le combattre. Le général Mack, peu habitué à la pratique de la guerre, et dominé par des préoccupations systématiques qui frappaient d'impuissance ses combinaisons stratégiques, avait dirigé en cinq colonnes contre les troupes françaises les 40,000 hommes de la gauche de son armée, et sur tous les points il avait été battu honteusement par 6,000 hommes, à la tête desquels se trouvait le général Macdonald (5 décembre 1798). Ces revers, auxquels on devait si peu s'attendre, avaient singulièrement rebuté le général Mack; cependant il forma le projet d'enfoncer le centre de l'armée française et de couper ses communications; mais Championnet s'empressa de concentrer ses troupes, afin de paralyser les efforts de son adversaire et de le combattre avec avantage.

Le général Mœsk, chargé de tourner la division de Macdonald, vint, après un premier échec essuyé à Magliano, occuper Otricoli avec des forces considérables. Sa position était formidable; mais Macdonald, sans lui donner le temps de profiter de son opportunité,

le fait attaquer audacieusement par le général Mathieu, qui le culbute victorieusement en peu d'instans, et le poursuit, la baïonnette aux reins, jusque sous les murs de Calvi, dont la garnison est obligée de se rendre à discrétion.

Démoralisé par des revers si imprévus, Mack ne songea plus à prendre l'offensive, et abandonnant tous ses projets d'agression, il ordonna une retraite générale, et se porta en toute hâte sur Rome, laissant derrière lui une forte arrière-garde pour le protéger. Mais les rôles étaient changés, et l'armée française n'avait plus à se défendre; elle attaquait sans relâche. Tandis que le corps d'armée du général Mack touchait aux murs de Rome, la division de Macdonald, qui était à sa poursuite, y pénétrait aussi. Ainsi se réalisait la promesse faite naguère par Championnet à la garnison du château Saint-Ange : les troupes françaises rentraient dans Rome le 15 décembre (1798) après dix-huit jours d'absence, pendant lesquels elles avaient détruit plus de 15,000 Napolitains, pris quarante pièces de canon, vingt drapeaux et presque tous les équipages d'une armée pourvue avec luxe de tous les approvisionnemens de guerre.

Ainsi, par les manœuvres habiles de Championnet, le roi de Naples perdit en quelques jours, sans avoir livré de bataille décisive, ses conquêtes et une armée avec laquelle, par la seule supériorité du nombre, il aurait dû écraser la poignée de Français qui allaient bientôt lui arracher la couronne, dont le rendaient indigne son impuissance et son impéritie. Son retour à Naples exaspéra le peuple, qui attribuait avec raison tous les malheurs de la guerre à une cour odieuse et coupable, qui mit le comble à ses folies en donnant des armes aux Lazzaronis. Ces espèces de barbares, devenus les maîtres de Naples, tournent bientôt leur fureur contre ceux qui les avaient armés, et, dans leur épouvante, le roi, sa cour et ses indignes favoris s'échappent furtivement le 11 nivôse (31 décembre 1798), s'embarquent sur l'escadre de Nelson, après avoir enlevé d'immenses richesses et un trésor de vingt

millions, et vont cacher dans la Sicile leur lâcheté et leurs folies.

Après avoir expulsé l'armée napolitaine des états romains, Championnet conçut le dessein hardi d'envahir le royaume de Naples. Avant d'entrer en campagne, il donna ses soins à la réorganisation du gouvernement républicain dans Rome, et prit des mesures pour faire cesser les abus scandaleux dont la population romaine était la victime. Mais il était plus facile de vaincre les ennemis de la France que de lutter contre les hordes de spéculateurs qui venaient, à la suite de nos armées, recueillir le bénéfice de la victoire, et souiller des exactions de l'avarice la gloire de la conquête. Ces misérables, que l'on retrouve à la suite de toutes les révolutions, dont ils exploitent les résultats à leur profit, avaient réduit, par leurs déprédations, la belle et riche Italie à cet état de misère dont Courrier nous a laissé une si éloquente peinture. « Dites, » écrivait le 8 janvier 1799, Paul-Louis à son ami Chlewaski, « dites à ceux qui veulent voir Rome qu'ils » se hâtent; car chaque jour le fer du soldat et la serre des agens » français flétrissent ses beautés naturelles et la dépouillent de sa » parure. Permis à vous, Monsieur, qui êtes accoutumé au lan- » gage naturel et noble de l'antiquité, de trouver ces expressions » trop fleuries ou même trop fardées; mais je n'en sais pas d'assez » tristes pour vous peindre l'état de délabrement, de misère et » d'opprobre où est tombée cette pauvre Rome, que vous aviez » vue si pompeuse, et de laquelle à présent on détruit jusqu'aux » ruines. On s'y rendait autrefois, comme vous savez, de tous » les pays du monde. Combien d'étrangers, qui n'y étaient venus » que pour un hiver, y ont passé toute leur vie! Maintenant il » n'y reste que ceux qui n'ont pu fuir, ou qui, le poignard » à la main, cherchent encore, dans les haillons d'un peuple » mourant de faim, quelque pièce échappée à tant d'extorsions » et de rapines..... Le pain n'est plus au rang des choses qui » se vendent ici : chacun garde pour soi ce qu'il en peut avoir » au péril de sa vie. Tout homme qui n'est ni commissaire, ni

» général, ni valet ou courtisan des uns ou des autres, ne peut
» manger un œuf. Toutes les denrées les plus nécessaires à la vie
» sont également inaccessibles aux Romains, tandis que plusieurs
» Français, non des plus huppés, tiennent table ouverte à tous
» venans. Allez! nous vengeons bien *l'univers vaincu!*[1] »

Championnet signala au Directoire, dans la dépêche qu'il lui adressa le 25 brumaire an VII, la conduite de ces hommes cupides, qui, en rendant odieuse aux peuples conquis la domination française, paralysaient les conséquences de la victoire. « Un essaim de
» fripons et de voleurs a tout englouti, » disait-il, « tout dévoré.
» Ils sont encore à l'affût pour s'emparer du peu qui reste. Les
» sangsues de la patrie se cachent sous toutes les formes; mais,
» fort de la confiance dont vous m'avez honoré, citoyens Direc-
» teurs, ayant l'espoir d'être avoué par vous dans tout ce que je
» ferai pour ôter aux fripons le pouvoir d'envahir les ressources
» de l'armée, je les découvrirai, et je ferai disparaître ces harpies
» dévorantes[2]. »

Championnet donna la plus grande publicité à ses plaintes; mais la conduite des hommes qu'il flétrissait avec tant d'énergie trouvait un appui scandaleux auprès du Directoire, qui, comme tous les gouvernemens faibles et sans moralité, s'entourait d'agens méprisables, avec lesquels il partageait les fruits de la fraude et de la spoliation. Nous verrons bientôt que dans cette lutte engagée entre l'honneur et l'improbité, l'honnête homme, comme il arrive presque toujours, sera puni du crime d'avoir eu le courage de dire la vérité.

L'accomplissement des projets de conquête formés par Championnet sur le royaume de Naples était entouré d'obstacles devant lesquels on eût reculé dans des circonstances moins entraînantes.

[1] *Œuvres* de Courrier. Paris, Desrez, 1838, in-8°, page 237.

[2] *Correspondance inédite* de Championnet; Ms. appartenant à M. Cany, notaire à Romans. 1 vol. in-fol., page 23.

Les forces napolitaines, abondamment approvisionnées, étaient numériquement bien plus considérables que la petite armée française, et les populations au milieu desquelles on allait s'engager, cruelles et perfides, avaient été excitées par leur prince à se livrer au massacre le plus impitoyable. Les troupes françaises, au contraire, se trouvaient dans le dénuement le plus complet, et les places occupées manquaient des munitions de guerre nécessaires à leur propre défense. Telles étaient les conjonctures au milieu desquelles Championnet commença ses opérations.

Ses premières manœuvres furent dirigées contre Capoue, qu'il fit investir le 3 janvier 1799, par les généraux Macdonald et Mathieu, qui forcèrent intrépidement le camp du général Mack, et le contraignirent à se retirer avec ses troupes dans l'intérieur de la ville. Mais les insurrections populaires qui éclataient de toutes parts, et les assassinats commis à chaque instant par les paysans napolitains, avaient rendu la position de Championnet si critique, qu'il ne lui restait d'autre ressource que le désespoir du courage, lorsque la garnison de Capoue, intimidée par l'attitude menaçante des assiégeans, capitula le 10 janvier, abandonnant tout le matériel militaire de la place, qui était immense.

Un armistice fut le résultat de cette capitulation. Ses principales clauses renfermaient les stipulations les plus honorables pour le gouvernement français. Outre une indemnité de dix millions de livres tournois mise à la charge du roi des Deux-Siciles, pour couvrir les frais de la guerre, il fut convenu que les troupes napolitaines évacueraient le territoire de la république romaine. Les conventions les plus avantageuses furent stipulées aussi en faveur du commerce français; et cependant ce traité, qui, dans les circonstances si critiques où se trouvait l'armée de Championnet, devait être considéré comme un triomphe inespéré, allait devenir bientôt un des principaux chefs de l'accusation que le Directoire, dans son avilissement, méditait contre le vainqueur du roi de Naples. En effet, tandis que Championnet faisait parvenir

les conditions de l'armistice au Directoire, celui-ci, prévenu par ses délateurs et ses agens secrets, prenait l'initiative pour lui imputer d'avoir violé la constitution, en traitant spontanément avec les ennemis de la République; puis, avec une inconcevable légèreté, dans une dépêche suivante il approuvait hautement sa conduite, qu'il avait flétrie la veille[1].

La correspondance de Championnet laisse planer les soupçons les plus graves sur le général Macdonald, dont la jalousie ne fut pas étrangère à la défaveur dont le général en chef de l'armée de Naples devait être bientôt frappé par le Directoire. Championnet se plaint de lui avec amertume dans un grand nombre de lettres. Le 25 nivôse, il écrit au directeur Barras :

« L'esprit de jalousie de Macdonald fait tort à l'armée, et » l'inexécution des ordres que je lui ai donnés a constamment

[1] Pour se convaincre de l'incurie avec laquelle s'exerçait l'administration du Directoire, il suffira de rapporter, au sujet de l'armistice de Capoue, les détails suivans. L'armistice fut conclu le 21 janvier 1799 (21 nivôse an VII). Le 13 janvier (24 nivôse), Championnet en fait part au Directoire, qui, en ayant été instruit défavorablement par les ennemis du général, lui adresse le 30 (11 pluviôse) une dépêche dans laquelle, après une critique amère de l'armistice et de ses conséquences, il lui reproche d'avoir *excédé ses pouvoirs* et *violé la constitution*. A peine cette dépêche était-elle sortie des bureaux du Directoire, que celles de Championnet lui parviennent : alors, le lendemain 31 (12 pluviôse), nouvelle dépêche adressée à Championnet en ces termes :

« Le Directoire exécutif, citoyen général, ignorait la situation critique où » se trouvait l'armée de Rome au moment où vous avez conclu l'armistice » du 22 nivôse, qu'il ne connaissait que d'une manière indirecte. Ce n'est » qu'aujourd'hui qu'il reçoit vos dépêches des 18, 24 et 27 nivôse. D'après » cela, vous devez regarder comme non avenue toute la partie de sa dépêche » en date d'hier qui porte improbation de cet armistice, et ne vous occupez » que de celle qui vous charge de marcher en avant, d'abolir la monarchie » dans les Deux-Siciles, et d'établir nos communications avec Corfou, Malte » et l'Égypte. »

Dans l'espace de douze heures, le Directoire blâmait et approuvait la même opération. Telle fut, pendant toute la durée de son existence, la marche inconséquente et claudicante de ce gouvernement bâtard que devait briser la robuste main de Napoléon.

» contrarié l'exécution de mes projets. C'est à votre amitié que » je confie ces aveux. Je vous prie de le faire rappeler de l'ar- » mée[1]. » — Le même jour, il mande à Joubert : « Macdonald » vient de me demander de se retirer à Rome, pour y attendre » son rappel qu'il a demandé au Directoire. Je lui ai accordé sa » demande : trop heureux de me débarrasser du plus cruel de » mes ennemis! Je sais qu'il cherche à me perdre à Paris; je » vous prie de le recommander[2]. » — Au Directoire, il transmet des éclaircissemens plus détaillés : « Citoyens Directeurs, lorsque » j'arrivai à l'armée, le général Macdonald commandait les » troupes stationnées dans la république romaine; sa réception » m'annonça un ennemi. Je fus prévenu par les républicains pro- » noncés de me méfier de ce général; on osait même l'accuser » ouvertement d'avoir ordonné, en cas d'attaque des Napolitains, » l'évacuation des troupes du territoire romain. Je calmai les » esprits, en disant qu'un militaire qui était revêtu de la confiance » du gouvernement devait être à l'abri de tout soupçon. Cinq » jours après mon arrivée à Rome, le général Mack déclare la » guerre à coups de canon : j'ordonne alors d'autres dispositions, » et l'armée napolitaine apprend qu'on n'attaque pas impunément » l'armée française. J'ai prodigué au général Macdonald des » louanges et de l'argent; rien n'a pu arrêter sa jalousie. Je dois » même vous dire que si, dans plusieurs circonstances, il eût » exécuté mes ordres, Mack serait en mon pouvoir.

» Le général Macdonald ne se cache plus, il se déclare ouver- » tement mon ennemi. Il m'a demandé cinq places de généraux » de brigade pour ses chefs de brigade, et plus de trois cents » places d'officiers. N'ayant pas voulu accéder à ses demandes, » il n'a pas craint de le dire à ces chefs, et a cherché à se faire » par ce moyen vil un parti qui peut devenir très-dangereux.

[1] *Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, page 228.

[2] *Ibidem*, page 229.

» J'avais une tout autre opinion du général Macdonald : j'avais » cru trouver en lui un homme animé des seuls sentimens de » l'amour de la patrie, mais je me suis trompé. Il m'a demandé » à se retirer à Rome, pour y attendre son rappel, qu'il vous a » demandé, et vraisemblablement y recueillir sa fortune : je lui » ai accordé sa demande, et vous prie de l'envoyer ailleurs que » sous mes ordres. Salut et respect. — CHAMPIONNET[1]. »

Les prévisions de Championnet étaient justes; elles se vérifièrent lorsque Macdonald lui succéda au commandement de l'armée de Naples.

La capitulation de Capoue et les conventions de l'armistice, qui en étaient le résultat, faisaient évanouir sans doute une partie des obstacles qui s'opposaient au succès des projets de Championnet. Le roi de Naples, qui n'avait pas eu le courage de mourir en défendant sa couronne, s'était retiré loin du théâtre de la guerre; l'armée de 70,000 hommes avec laquelle il était entré en campagne était anéantie; le général Mack venait de perdre, par son inhabileté et ses fautes nombreuses, la réputation militaire dont il jouissait chez les puissances liguées contre la France; mais restait la formidable insurrection des classes pauvres, des paysans et des bandits montagnards, provoquée par un prince qui n'avait pas rougi, dans sa faiblesse, de faire un appel à l'assassinat, en publiant dans une ordonnance qu'*aussitôt que les Français auraient mis le pied sur le sol napolitain, toutes les communes devaient se lever en masse et commencer le massacre.* Cet appel n'avait que trop bien allumé la haine et la vengeance d'une partie de la nation conquise contre les troupes conquérantes, qui étaient plus cruellement décimées par les assassinats et les massacres commis par des bandes d'insurgés qu'elles ne l'avaient été par les milices régulières du général Mack. Aussi le premier soin de Championnet, après la reddition de Capoue, fut-il de réduire ces bandes

[1] *Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, page 230.

d'assassins, à la tête desquelles marchaient des prêtres et des moines, et dont le principal chef était un ancien voleur, fameux dans le pays par des meurtres nombreux. Par ses ordres, le général Rey les attaque à Traëta et à Castel-Forte, et les taille en pièces. Les généraux Monnier et Duhesme ne furent pas moins heureux dans leurs expéditions contre ces bandes.

La réunion de toutes les divisions dont se composait l'armée de Championnet lui permit de s'occuper de sa réorganisation, et de donner aux vues politiques qu'il méditait sur le royaume de Naples une direction plus active. Afin de préparer la révolution qui devait être le résultat de la conquête, il créa un comité, à la tête duquel il plaça un Napolitain, patriote réfugié, qui n'était pas sans influence sur les mécontens du pays. Ceux-ci ne tardèrent pas à correspondre avec le comité, qui, instruit de ce qui se passait journellement à Naples, donnait à ses agens la direction propre à favoriser les vues du général français. Mais la fermentation que la capitulation de Capoue avait fait éclater parmi les habitans de Naples vint accélérer le mouvement révolutionnaire conçu par Championnet. Le peuple napolitain, en apprenant la nouvelle de l'armistice, s'était livré à tous les excès de la rage, accusant les officiers de la couronne de trahison; tandis que les Lazzaronis, armés par les ordres du roi au moment de sa fuite honteuse, avaient pris une attitude menaçante qui faisait trembler les citoyens paisibles et laissait présager la résistance la plus terrible lorsque les Français entreraient à Naples.

Au milieu de cette conflagration des esprits, le commissaire chargé de recevoir la contribution stipulée par le traité de Capoue entre à Naples avec un sauf-conduit, et se place sous le patronage du vice-roi, le prince Pignatelli; mais sa présence met le comble à l'irritation populaire : menacé d'être assassiné par une troupe de furieux, un patriote parvient à lui sauver la vie en perdant la sienne. Ce meurtre devint le signal de l'anarchie, et les deux partis qui divisaient Naples se dessinèrent alors nettement. Les

patriotes, partisans des vues politiques propagées par les conquérans, appelèrent dans leurs rangs la partie saine et laborieuse de la population, qui voyait enfin que ses plus chers intérêts étaient liés au triomphe des armes françaises. Les Lazzaronis, au contraire, poussés par les moines et le fanatisme religieux le plus grossier, ne virent plus dans le général Mack, ce *libérateur de l'Italie* reçu naguère avec tous les honneurs du triomphe, et ses officiers, que des *Jacobins* séduits par l'or des Français. Ils menacèrent d'incendier le palais du vice-roi, qui eut le temps à peine de se jeter dans un canot pour se retirer en Sicile, et ils auraient massacré le général Mack, si par une fuite soudaine il ne s'était soustrait, avec quelques-uns de ses officiers, à leur fureur. Il ne restait d'autre asyle à ce général que le camp de ses ennemis, où il fut généreusement accueilli par Championnet, qui, dans cette circonstance, oublia noblement le langage inconvenant avec lequel son adversaire l'avait traité dans sa correspondance; il le fit asseoir à sa table, lui laissa avec courtoisie son épée, et lui donna des passe-ports et une escorte pour se retirer à Milan, où quelque temps après le Directoire le fit arrêter avec déloyauté, comme prisonnier de guerre.

La fuite du général autrichien exaspéra les Lazzaronis, qui le considéraient comme l'artisan des désastres publics : dès cet instant ils se livrèrent aux plus grands excès contre les nobles et les bourgeois qu'ils accusaient de jacobinisme. Le prince de Moliterne, qu'ils avaient mis à leur tête, ayant voulu les modérer, leur devint suspect; ils le remplacèrent par deux d'entre eux, Paggio et Michel-le-Fou, et marchèrent sur un des avant-postes français, qui, surpris d'abord, finit par les repousser. Cette agression était une infraction aux clauses de l'armistice, qui autorisait le général en chef de l'armée française à s'emparer de Naples; mais, s'il était facile de balayer en rase campagne un peuple immense, sans frein et sans discipline, le combattre dans les rues d'une vaste cité devenait une entreprise aussi périlleuse qu'imprudente. Heureusement, les violences commises par les Lazzaronis firent sentir

à toutes les classes intéressées à l'ordre que l'entrée des Français serait le terme de leurs maux; elles se joignirent aux partisans des Français, et le prince de Moliterne, à leur tête, promit de s'emparer du fort Saint-Elme et de le livrer aux assiégeans au moment où ils donneraient l'assaut.

Toutes ces mesures prises, le 20 janvier, Championnet fait avancer les divisions commandées par les généraux Dufresse, Kellermann, Duhesme et Rusca, qui s'emparent des villages de la banlieue et des faubourgs de Naples, après avoir battu les Lazzaronis sur tous les points. Pendant les deux jours suivans, l'armée française continua à se rendre maîtresse de positions importantes et à refouler les insurgés dans les murs de Naples, qui avaient déployé un courage que trahissait l'indiscipline. Enfin, le 23, Championnet, prévenu que ses partisans, après s'être emparés, selon leur promesse, du château Saint-Elme, n'attendaient qu'un signal pour diriger le canon de ce fort sur la ville, ordonne une attaque générale. Les Lazzaronis, retranchés dans les maisons, se défendaient avec une rare énergie, et pour pénétrer dans les rues il fallut marcher sur leurs cadavres amoncelés. Les soldats français, de leur côté, si inférieurs en nombre, déployèrent la plus incroyable intrépidité : la lutte, animée par le désespoir et la vengeance, fut terrible, surtout dans le quartier habité par les Lazzaronis, où les flammes de l'incendie éclairèrent un effroyable massacre.

Sur tous les points cependant la victoire couronnait l'audace de l'armée française, lorsque son général en chef pénètre jusqu'à la place del Pigni, au milieu des flots de la population paisible, qui invoque sa générosité. Championnet lui adresse la parole avec douceur, promet de pourvoir à la subsistance du peuple et d'apporter un remède à ses souffrances, s'il met un terme à sa résistance; puis, flattant avec adresse ses sympathies superstitieuses, il s'engage à faire respecter l'église et les reliques de Saint Janvier, patron de la ville de Naples, et promet sa protection aux ecclésiastiques. A ce

langage inattendu émané d'un homme que les préventions avaient dépeint aux yeux des vaincus comme le propagateur ardent du jacobinisme et de l'irréligion, une révolution soudaine s'opère parmi ce populaire en fermentation, et lorsque, sur la demande de Michel, un des chefs des Lazzaronis, une garde d'honneur fut placée à la porte de l'église de Saint Janvier, la joie est au comble, les Français sont reçus avec allégresse, et leur général est proclamé le libérateur de la ville de Naples. L'archevêque, de son côté, cédant aux conseils de la prudence, publiait une ordonnance dans laquelle il annonçait que la liquéfaction miraculeuse du sang de Saint Janvier était un gage éclatant de la protection accordée par le ciel aux conquérans, et la révolution fut faite[1].

[1] Nous trouverons des détails plus précis sur cet épisode si brillant de nos annales militaires, dans la lettre adressée le 6 pluviôse an VII (25 janvier 1799) au Directoire :

« Je vous annonce, citoyens Directeurs, que l'armée française occupe Naples » et tous ses forts. Trois jours de combats consécutifs ont suffi à peine pour » soumettre l'immense population de cette ville, soutenue par les débris de » l'armée royale qui s'y était jetée. Le délire et le fanatisme avaient armé » soixante mille hommes; le même nombre était sur mes derrières et sur » mes flancs. Mais les Français avaient tant d'outrages à venger, que la valeur » a suppléé au nombre.

» Vous connaissez les conditions de l'armistice que j'avais conclu; vous en » aurez senti les avantages : le résultat est celui que je vous avais offert. En » servant les Napolitains, j'ai détruit l'armée napolitaine. Le général Mack » s'est retiré en Allemagne; le roi a fui en Sicile; les patriotes ont le dessus; » la révolution est faite. Un monarque de moins, une république de plus, » voilà la situation des choses.

» Je réunissais l'armée devant Capoue, tandis que le général Rey continuait » à diriger ses colonnes mobiles pour désarmer les environs de Sessa, les bords » du Garigliano, et rétablir la communication, qui ne commence à être moins » interceptée que depuis trois jours seulement.

» L'armée vivait sur la foi des traités. Les rapports journaliers m'apprenaient » que la tête du général Mack était mise à prix, qu'une grande fermentation » régnait dans Naples. En effet, le général Mack est obligé de se réfugier » parmi les Français. Les Lazzaronis désarment une partie de l'armée royale, » s'emparent des canons, des parcs d'artillerie, et menacent de nous attaquer. » Les soldats désarmés arrivent en foule; on les reçoit, on les enrôle.

» L'effet suit de près la menace des Lazzaronis : ils attaquent les avant-

Telle fut l'issue d'une campagne qui valut à Championnet la plus brillante réputation militaire, et pendant le court espace de laquelle quinze à vingt mille Français chassèrent de ses états, pour y fonder

» postes au Ponte-Rotto ; ils sont repoussés. Je ne demandais que ce coup » d'éclat; d'ailleurs aucune des conditions imposées par le traité n'était » remplie; j'étais donc dégagé du fantôme de l'armistice que j'avais conclu.

» L'armée, toute faible qu'elle était, se trouvait réunie : la division du » général Rey manquait seulement au cadre de mes forces; mais il fallait » voler au secours des patriotes de Naples. — Le mouvement s'exécute. — La » première division, commandée pendant l'absence du général Lemoine par » le général Dufresse, fait prisonniers à Aversa trois cents cavaliers; un » colonel s'empare d'un équipage de pont de cent cinquante caissons et quinze » pièces de canon.

» La seconde division, commandée par le général Duhesme, prend position, » après avoir battu en plusieurs rencontres des milliers de paysans et brûlé un » village.

» Le chef de brigade Broussier, qui se retirait de Bénévent et faisait » l'arrière-garde du général Duhesme, sort avec le 17e de ligne, le 7e régi- » ment de chasseurs à cheval, et est enveloppé par 6,000 paysans; il se fait » jour. Broussier cherche une position avantageuse; il feint de fuir, dresse » une embuscade, y attire l'ennemi, le charge, lui tue huit cents hommes, en » blesse mille. Ce combat s'est donné près des *Fourches-Caudines*, où les » Romains passèrent jadis sous le joug des Samnites.

» J'ai nommé général de brigade le citoyen Broussier : sa grande valeur et » ses talens militaires le rendent depuis long-temps un des officiers les plus » recommandables de l'armée. J'espère et j'attends, citoyens Directeurs, que » vous confirmerez cette nomination.

» J'ordonnai le lendemain aux deux divisions de marcher en avant, de » resserrer la place de Naples, de couronner toutes les hauteurs et de culbuter » tout ce qui se présenterait : je l'avoue, je ne m'attendais à aucune résistance.

» Cependant la fusillade s'engage avec la première division; l'ennemi est » repoussé, il perd du canon sous Capo di Chino. Tandis que cette action se » passe, le 12e de ligne marchait pour s'emparer de la belle position de Capo » di Monte : la position est emportée à la fin du jour. — Le général Duhesme » ne trouvait plus d'obstacles sur sa gauche; il marchait pour resserrer la » ville; il est attaqué sur trois colonnes, mais les carabiniers de la 27e légère » et les grenadiers de la 73e repoussèrent et culbutèrent les Lazzaronis et les » troupes de ligne qui étaient mêlées parmi eux. Cette action fut très-vive. » Le général Monnier donna l'exemple de l'audace et tomba blessé. Le citoyen » Ordonneau, aide-de-camp du général Duhesme, est mis hors de combat » par un coup de mitraille. La blessure du général Monnier est jugée dange- » reuse. Ce malheur ajoute aux regrets de l'armée qui perdrait un de ses

une république, un monarque sans courage, victime de son incapacité et de la lâcheté de ses courtisans.

Dès cet instant, Championnet devint le maître du royaume de

» meilleurs généraux. J'ai nommé sur le champ de bataille chef d'escadron le » capitaine Ordonneau, officier très-distingué.

» Le général Broussier, l'adjudant-général Thiébaut poursuivirent les » brigands et les jetèrent dans la ville. On ramène vingt pièces de canon. Le » feu est mis aux maisons. Les rues étaient jonchées de cadavres. La nuit met » fin à ce combat. Le général Duhesme replie ses troupes.

» J'ai rendu justice au chef de bataillon Thiébaut en le nommant adjudant- » général. Pendant tout le cours de cette campagne il en a rempli les fonctions : » le général Duhesme en fait le plus grand éloge. L'aide-de-camp Demoli a » mérité le grade de capitaine, et le maréchal-des-logis le citoyen Payen, » attaché au 16e régiment de dragons, celui de sous-lieutenant.

» La situation de Naples devenait affreuse pour les habitans : je crus devoir » les faire sommer de se rendre, de déposer les armes : les Lazzaronis reçoivent » le parlementaire à coups de fusil. Cet excès de délire m'affligea.

» L'armée passa la nuit en position sur les hauteurs de Naples. L'insolence » des assiégés m'avait aigri ; les braves que l'armée avait perdus, les assassinats » partiels que la lâcheté commettait tous les jours, justifiaient les besoins de » la vengeance. Je donne l'ordre de l'attaque pour le lendemain. Les colonnes » marcheront armées de torches incendiaires; elles ne s'avanceront que de » ruine en ruine; elles fusilleront tout ce qui porte les armes. Sur ces entre- » faites, j'apprends que les patriotes napolitains ont suivi mes conseils : ils » sont dignes d'être les amis des Français; ils se sont emparés du fort Saint- » Elme : le brave Moliterno y commande. Je profite du silence de la nuit » pour y jeter deux bataillons : ils y sont reçus aux cris de : *Vive la République!* » Le canon du fort Saint-Elme tonne. Ce signal est convenu : l'armée s'élance, » elle attaque avec fureur, elle est reçue de même; jamais combat ne fut plus » opiniâtre, jamais tableau ne fut plus affreux.

» Les Lazzaronis, ces hommes étonnans, les régimens étrangers et napo- » litains échappés des débris de l'armée qui avait fui devant nous, sont des » héros renfermés dans Naples. On se bat dans toutes les rues; le terrain se » dispute pied à pied. Les Lazzaronis sont commandés par des chefs intrépides. » Le fort Saint-Elme les foudroie, les terribles baïonnettes les enfoncent; ils » se replient, reviennent à la charge, s'avancent avec audace, gagnent souvent » du terrain. Cependant la moitié de la ville est conquise à la fin du jour.

» Dans cette journée mémorable, les troupes, officiers et généraux ont fait » des merveilles. Le général Kellermann commandait l'attaque de droite, » débouchant par Capo di Monte. Le chef de brigade Calvin était entré par le » faubourg de Capo di Chino, et le général Duhesme, longeant la mer, avait » à réduire le quartier des Lazzaronis, protégé par le fort del Carmine.

Naples, et il se hâta de désarmer les Lazzaronis et de rétablir l'ordre. Après avoir, conformément aux intentions du Directoire, proclamé son armée *armée de Naples*, il donna ses soins à l'orga-

» La 11e, la 12e et la 97e demi-brigades et la 15e de chasseurs, conduites par » le brave Calvin, enfoncent l'ennemi, le poussent au-delà de la rue de Tolède, » lui prennent vingt-cinq pièces de canon et se maintiennent. Le général » Dufresse fait le plus grand éloge des braves Pignatelli, originaires de Naples, » chauds patriotes, d'un courage à toute épreuve : l'un d'eux, chef de légion, » s'est emparé de Castel-Nuovo; son frère, chef d'escadron, chargeant à la » tête de quelques chasseurs du 25e régiment, a pris quatre pièces de canon.

» Le général Dufresse, commandant cette division, a fait preuve d'un grand » courage; au milieu des plus grands dangers, il a parfaitement conduit et » dirigé l'attaque, et certes sa conduite est digne d'éloges. Les plus grands » éloges sont dus au chef de brigade Calvin, que j'ai nommé général de bri- » gade, à l'adjudant-général Berthier, et au chef d'escadron Gauthrin, dont » je vous prie de confirmer le grade d'adjudant-général que je lui ai donné. » L'adjoint aux adjudans-généraux Duverrier s'est parfaitement conduit. » L'adjoint Daiguillon a eu un cheval blessé sous lui. La 97e a perdu un de ses » chefs de bataillon. Les blessés sont nombreux.

» Vous remarquerez avec intérêt le trait suivant : Baudoin, brigadier au » 19e régiment de chasseurs, charge une pièce de canon avec trois grenadiers » (leurs noms ne me sont point parvenus); ils s'emparent de la pièce, la » braquent contre l'ennemi, font cinq décharges : les trois grenadiers sont » tués, et le brave Baudoin revient blessé du combat. J'ai nommé sur le champ » de bataille chef de bataillon le capitaine Fabre, de la 17e : il s'est particu- » lièrement distingué et depuis long-temps il mérite ce grade.

» Je vous prie d'adresser une lettre de félicitation au général Duhesme, » commandant l'aile de gauche. Accoutumé à vaincre et à payer d'exemple, » il a conduit ses troupes avec autant de valeur que de talent. Il a fait une » horrible boucherie de ces malheureux Lazzaronis; il leur a pris toute leur » artillerie. Le général Broussier a enlevé quatre drapeaux au régiment alba- » nais qu'il a fait prisonnier.

» Tel est le résultat de la journée du 2 pluviôse. L'armée, au milieu de » Naples et des débris des maisons incendiées, environnée d'une population » immense et toute armée, garde sa position. J'espérais que l'exemple terrible » de la vengeance forcerait les Lazzaronis à demander quartier : loin de là, » ils escarmouchent toute la nuit, multiplient leurs attaques, et enfin attendent » avec courage la marche des colonnes françaises. J'ordonne donc une troi- » sième attaque, l'enlèvement du fort Neuf, celui del Carmine et l'incendie » général du quartier des Lazzaronis.

» Le combat recommence avec fureur. Les Français sont vainqueurs sur » tous les points; le château Neuf est emporté; il ne reste plus que celui del

nisation du gouvernement républicain destiné aux pays conquis. Vingt et un citoyens furent choisis pour composer provisoirement la représentation nationale de la nouvelle république, à laquelle fut donné le nom antique de *République Parthénopéenne*. Les représentans furent investis de l'autorité législative et exécutive jusqu'à l'organisation définitive du nouveau gouvernement. Mais Championnet, pensant avec raison que l'autorité civile serait impuissante à comprimer les élémens perturbarteurs qui devaient tendre nécessairement à ébranler son œuvre, se réserva la sanction des lois et maintint par conséquent la suprématie du régime militaire[1]. Cette mesure, commandée par les circonstances, éveilla

» Carmine. La ville est menacée d'un sac général. Enfin j'offre encore des » paroles de paix pour sauver les patriotes échappés au malheur. Je persuade » les prêtres, le peuple les écoute, un de leurs chefs est gagné; l'espérance » renaît, le citoyen paisible se montre, le calme s'établit, et ce même peuple » qui se battait en désespéré pour la cause d'un roi perfide, revenu de son » délire, bénit les Français et fait retentir le cri de *Vive la République!* Les » horreurs de la guerre ne sont plus que sur les décombres qui nous envi- » ronnent. Des pavillons tricolores flottent sur tous les forts, qui reçoivent » garnison française.

» L'armée prend position, et je la proclame aujourd'hui *armée de Naples :* » c'est une récompense qui doit immortaliser sa gloire. L'historien fidèle dira » un jour que cette armée, attaquée à l'improviste, manquant de tout, ne » recevant aucun renfort, abandonnée à sa seule énergie, a défendu l'indé- » pendance de la république romaine, envahi le royaume de Naples, battu et » détruit 80,000 Napolitains parfaitement organisés; que cette armée a com- » battu la masse énorme d'une population effrénée, mille fois plus dangereuse » que les troupes réglées, a pris trois cents pièces de canon, tous les parcs de » l'ennemi, cinq citadelles, cent drapeaux, et enfin, après un combat aussi » sanglant qu'étrange, a soumis un peuple acharné contre elle, et lui a fait don » de la liberté!

» Tel est aujourd'hui le sort de Naples. J'ai nommé les membres du gouver- » nement provisoire : ce matin je les proclamerai, et vous donnerai à cet égard » de plus grands détails par le prochain courrier.

» Salut et respect. CHAMPIONNET. »

[1] En installant le gouvernement républicain de Naples, Championnet lui adressa le discours suivant, que nous rétablissons d'après le texte inséré dans sa correspondance inédite :

l'inquiétude du Directoire, qui, dans son agonie, tremblait à chaque instant que l'indépendance de ses généraux ne précipitât sa chute; et les dispositions violentes que Championnet prit bientôt

« Le 7 pluviôse an VII.

» La république française dépose aujourd'hui dans vos mains, par mon » organe, le prix le plus précieux de ses victoires : le gouvernement d'un pays » justement reconnu comme un des plus heureux de l'univers par la beauté » de son climat, par les avantages de sa situation, par l'abondance de ses pro- » duits, par la fertilité de son territoire et par le nombre et l'énergie de ses » habitans.

» En vous rendant votre patrie entièrement affranchie du joug de la plus » longue tyrannie, la France vous rétablit dans la plénitude de tous vos droits. » Vous allez donc la gouverner par un double titre, celui de sa conquête, que » la France vous transmet, et celui de la naissance, fondé sur les droits de la » nature, les seuls qui puissent être légitimes.

» L'étendue du pouvoir que la loi vous confie est grande, parce qu'elle a été » calculée sur la nature des circonstances plutôt que sur les principes des gou- » vernemens libres. J'ai cru qu'une grande autorité vous était nécessaire pour » que la régénération de votre pays fût opérée avec une activité égale à celle » qui sera mise pour l'empêcher. Mais vous ne perdrez jamais de vue que la » force que le gouvernement obtient par la sagesse de sa conduite, par la con- » fiance qu'il inspire et par l'empire des vertus dont il donne l'exemple, est » bien supérieure à celle qu'il tient de l'étendue de ses pouvoirs. Ce que » vous avez tous souffert pour la cause de la sainte liberté perdrait tout son » prix, si la puissance dont vous êtes investis, pour récompense de votre » dévouement, n'était entièrement employée à consolider la liberté de votre » pays, et à consoler les républicains de la longue oppression dans laquelle ils » ont gémi.

» Ce qu'a fait pour vous sauver l'armée que j'ai l'honneur de commander, » les obstacles à travers lesquels il a fallu arriver jusqu'à vous, sont aussi » incroyables que l'aveuglement et le délire des populations qui ont rendu sa » marche si pénible et si sanglante.

» Il n'y a pas de village qu'il n'ait fallu conquérir, pas une rue de cette » capitale où elle n'ait été forcée de livrer bataille, pas une maison qu'il n'ait » été nécessaire d'assiéger.

» La même force qui vous a délivrés vous soutiendra; j'en prends l'enga- » gement solennel, au nom de la nation la plus généreuse et la plus loyale qui » existe.

» Aucune contribution militaire n'a encore dédommagé la France des » dépenses et des pertes d'une campagne aussi glorieuse. Je me réserve de la » fixer d'une manière proportionnée, non à la grandeur des sacrifices que la » France fait à la liberté de votre pays, mais elle sera calculée sur ses facultés

contre les agens de l'administration civile achevèrent d'attirer sur sa tête l'animadversion du gouvernement. Il est vrai de dire que si les abus contre lesquels nous allons le voir se prononcer avec énergie étaient flagrans, il usa avec immodération d'une omnipotence dont l'exercice illimité était une grave infraction aux lois de la subordination.

A la suite de l'armée de Naples avait marché cette bande de spéculateurs effrontés qui avaient commis de si honteuses spoliations à Rome, et que Championnet avait en vain signalés à la justice du Directoire. Naples était une proie offerte à leur avidité, mais le rigorisme et la probité du général en chef étaient des obstacles qu'ils ne pouvaient renverser qu'en provoquant la chute de celui qui réclamait leur expulsion. Ils éveillèrent facilement la jalousie du Directoire, en le dépeignant à ses yeux comme un factieux toujours prêt à méconnaître ses ordres, et dont l'indépendance était redoutable pour l'existence du gouvernement. La correspondance de Championnet ne laisse point de doute sur les motifs de la haine que lui avaient vouée ces misérables qu'il flétrissait dans toutes ses dépêches, et dont les intrigues finirent par triompher.

« Je vais m'occuper à organiser le gouvernement, » écrivait-il le 6 pluviôse, avec un profond découragement, au directeur Barras, « et toutes les autorités du pays, prendre tous les moyens » pour rendre utile à la République Française la conquête du

» et sur l'abondance des objets d'approvisionnement et des arts qu'il renferme. » Le soin de les recueillir sera confié à votre reconnaissance, ainsi que le soin » de les effectuer.

» Je recommande aux membres de la municipalité, que la réputation de leur » patriotisme et de leur probité m'a tous désignés comme jouissant de l'estime » de leurs concitoyens et de la confiance du peuple, de surveiller avec la plus » sévère diligence toutes les manœuvres des mécontens, et de réprimer tous » les désordres avec une rigueur inflexible : l'intérêt de tous commande la » plus grande tranquillité, et l'armée française ne veut faire désormais d'autre » usage de sa force que de combattre l'ennemi du dehors armé contre votre » liberté. » (*Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, fol. 253.)

» royaume de Naples, et puis, citoyen Directeur, j'en fais la » confidence à votre attachement pour moi, je vais solliciter » comme une grâce auprès du Directoire la permission de me » retirer chez moi, pour jouir enfin du repos dont j'ai tant » besoin : mes forces physiques et morales sont très-affaiblies. » J'ai résisté et résisterai encore jusqu'à ce que l'armée soit » établie solidement; mais alors, si, dans le cours de ma carrière » militaire, j'ai pu rendre quelques services à ma patrie, je ne » demande d'autre récompense que celle de vivre paisible et » tranquille dans mes foyers, où je serai à l'abri des sourdes » entreprises des méchans et des fripons. Mon cœur est ulcéré de » voir de quelle manière des hommes perfides, pour qui l'or est » la patrie, trompent le gouvernement sur le compte des hommes » qui lui sont le plus sincèrement attachés. Je vous le dis avec » ma franchise ordinaire, l'arrêté du Directoire qui établit une » commission civile est très-humiliant pour les généraux répu- » blicains, et en voulant mettre de l'ordre dans les finances, » simplifier les opérations et multiplier les *races dévorantes* des » agens, accorde tout aux hommes qui jusqu'à ce jour, bien loin » d'avoir fait quelque chose pour la patrie, en ont dévoré les » trésors. Pour preuve, je vous citerai l'article qui accorde une » remise de trois centimes par franc au receveur-caissier. Calculez : » les contributions dont je frapperai Naples s'élevant à soixante » millions, la remise du caissier sera de dix-huit cent mille livres, » et le pauvre militaire, qui tous les jours verse son sang pour la » patrie?..... Voyez la cruelle position d'un général en chef qui » n'a pas le droit d'accorder un sou de gratification à ceux qui » l'ont servi utilement, sans l'assentiment de l'homme avec lequel » il ne peut vivre. Je ne vous le cache pas, l'homme qui remplit » la place de commissaire civil près l'armée de Naples est faux et » méchant; il m'a insulté en tout ce que j'ai de plus cher après » ma patrie, en la personne de tous ceux qui m'entourent; il » m'est impossible d'avoir aucun rapport avec lui[1].

[1] *Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, page 251.

Cet homme, dont Championnet signalait en termes si énergiques les dilapidations, était Faypoult, commissaire civil près l'armée de Naples. Une seconde lettre du 9 pluviôse, également adressée à Barras, va nous révéler le véritable motif de l'indulgence coupable du Directoire.

« Je vous adresse, citoyen Directeur, quelques réflexions sur » l'établissement de la commission civile près les armées; je n'ai » pas cru devoir les présenter au Directoire sans vous les commu- » niquer. Si vous pensiez qu'elles puissent éclairer sa religion, » je vous prie d'en faire usage. Je vous dirai confidentiellement » que dans une conversation que j'ai eue avec un de ces *hommes*, » quand je me suis récrié sur l'énormité de la fixation des remises » du receveur-caissier, qui a *trois centimes par franc*, il n'a pas » eu honte de me dire : *Croyez bien que ce n'est pas tout pour » lui; vous ne pouvez pas savoir quelles sont ses intentions* (du gou- » vernement). J'ai été outré de ce propos, qui a été tenu devant » vingt personnes, et je lui ai répliqué que si le gouvernement » avait des besoins secrets dont il ne pouvait donner connaissance » aux représentans de la nation, il me paraissait plus simple » qu'il s'adressât à ses véritables, sincères et uniques amis, et » sous ce rapport je puis me flatter de tenir le premier rang.

» Je vous ai déjà fait des observations, dans ma dernière lettre, » sur cette remise de trois centimes par franc accordée à un » receveur-caissier : celui nommé par le citoyen Faypoult est son » beau-père; il peut dans un mois ou deux réaliser près de trois » millions six cent mille livres, si les contributions s'élèvent, » comme il est probable, à cent vingt millions. Qu'a donc fait » de si grand cet homme pour le bien de sa patrie?

» Vous ne sauriez vous imaginer, citoyen Directeur, combien » l'armée est révoltée de voir des fortunes aussi scandaleuses, elle » qui n'a d'autre fortune en partage que sa gloire et son dévoue- » ment à la République. J'écarte tout ce qui m'est personnel; je » ne vous dirai pas combien il est pénible d'avoir des surveillans

» pareils à ceux qui m'entourent : ce sont les mêmes hommes
» qui se sont signalés dans les républiques romaine et cisalpine ;
» ceux qui les servent sont couverts de l'exécration publique et
» sont fameux par des dilapidations scandaleuses.

» Encore une réflexion, citoyen Directeur; mettez-vous à la
» place des militaires : avons-nous jusqu'à ce jour démérité de la
» patrie? avons-nous à rougir de notre conduite? avons-nous
» donné matière à suspicion au gouvernement? Où trouverait-il
» des amis plus chauds et plus désintéressés que nous? Ne peut-il
» pas toujours compter sur notre dévouement, et nous confier le
» sort de milliers de Français. Il confie quelquefois les destinées
» de l'état à nos mains, et il suspecte notre probité; il craint que
» nous nous abaissions à nous déshonorer pour de l'or! Quittez
» votre caractère de Directeur; soyez un instant dans nos rangs,
» et prononcez!

» Vous voyez en moi la franchise d'un homme sans ambition,
» mais qui est cruellement ulcéré contre les hommes qui trompent
» le gouvernement. Je leur ai juré une guerre à mort; ils pourront
» me perdre, ils me perdront, mais ils ne m'arracheront pas ma
» propre estime et celle de tous les amis de la patrie[1]. »

Il faut admirer la naïveté de Championnet, qui s'indignait que l'on osât accuser le Directoire d'être le complice des manœuvres dont sa probité était révoltée, et qui dans sa candeur adressait ses doléances à l'homme le plus corrompu d'un gouvernement de corruption. Dans un rapport adressé le même jour au Directoire, il poursuit ses nobles et inutiles efforts :

« Je vous le déclare, citoyens Directeurs, tant que je comman-
» derai l'armée et que je serai investi de votre confiance, je la
» justifierai; j'opposerai une digue terrible aux efforts continuels
» des intrigans, des voleurs et des fripons qui sont toujours à la
» suite des armées, pour en dévorer la substance et celle des

[1] *Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, page 257.

» peuples à qui nous apportons la liberté qu'ils font abhorrer et » détester mille fois plus que tous les manifestes des rois. Je ne » dois pas vous dissimuler que la commission civile excite l'indi- » gnation et les murmures de l'armée. Tout ce qui est à sa suite » est composé d'hommes que je vous ai signalés plus d'une fois. » Vous savez avec quel courage j'ai démasqué les fripons dans » Rome; je leur ai arraché une partie des vols qu'ils avaient faits » à la République Française. Ils reparaissent sous de nouveaux » titres, et ne cachent pas l'intention de faire une fortune brillante » dans cette campagne qui a tant coûté de peine et de sang à » l'armée. Chacun se dit, citoyens Directeurs, que votre religion » a été surprise en rendant votre arrêté qui crée une commission » civile. L'énorme remise accordée au caissier, homme inconnu » dans les fastes de la révolution et le plus proche parent du » commissaire civil, contraste bien douloureusement avec l'hono- » rable pauvreté des militaires, qui depuis huit ans versent leur » sang pour la patrie[1]. »

L'avidité des agens de la commission civile excita bientôt dans Naples des plaintes universelles : non-seulement les édifices publics et leurs trésors étaient devenus leur proie, mais les propriétés des riches citoyens n'étaient pas à l'abri de leur rapacité. Le Directoire, forcé, par la publicité des plaintes de Championnet, de sévir contre les coupables, l'avait autorisé à les traduire devant une commission militaire; mais les excès commis par les dilapidateurs devinrent si flagrans, et l'arrêté que publia sur ces entrefaites le commissaire civil Faypoult était si hostile envers le général en chef et l'armée, dont l'honneur et la probité étaient également incriminés, que dans son indignation Championnet expulsa de Naples la commission civile et ses agens, par un ordre du jour dont il expose les motifs dans la dépêche suivante, adressée au Directoire le 18 pluviôse :

[1] *Correspondance inédite* de CHAMPIONNET, page 269.

« Citoyens Directeurs, je vous adresse un arrêté du citoyen » Faypoult, et celui que j'ai été obligé de publier pour punir son » audace et réparer les funestes effets de ce placard séditieux.

» C'est au milieu d'une ville où l'armée française a été obligée » de se battre avec acharnement pendant deux jours entiers, dans » laquelle elle est encore obligée de passer les nuits et les jours » sous les armes, pour y maintenir l'ordre et surveiller les mal- » intentionnés, qu'un homme revêtu d'une autorité publique a » l'impudence d'afficher une dénonciation solennelle, qui accuse » la probité du général et celle de ses compagnons d'armes, et » appelle tout un peuple, à peine calmé, à la discussion de sa » juridiction et de ses droits, dont vous seuls devez être les » arbitres.

» Si l'insolent qui a eu l'audace d'avilir mon autorité dans un » pays où le salut de l'armée et la conservation de sa conquête » n'ont presque point d'autre garantie, d'attaquer par des insi- » nuations perfides la probité du général, dans un pays où ce qui » reste à conquérir ne peut être pour ainsi dire conquis que par » la confiance, n'avait pas été revêtu de la qualité de votre » commissaire, je vous l'avoue avec franchise, il eût déjà payé de » sa tête l'excès d'une audace aussi criminelle.

» Les motifs de ma conduite et l'exposition des dispositions » séditieuses de son arrêté sont consignés dans le mien : je vous » laisse entièrement le soin de les juger. Mais je vous dois une » déclaration loyale de mes sentimens sur la nature même de » l'institution nouvelle que vous venez d'établir dans les armées » pour l'administration des finances, et je me croirais coupable » envers vous-mêmes si je différais plus long-temps à la faire. » Je vous déclare donc que cette commission ne m'a jamais déplu » que sous deux rapports : 1° l'abandon de trois centimes par » franc, qui forme une somme de plusieurs millions, pour salaire » d'une recette qui n'est ni difficile, ni dispendieuse; 2° le carac- » tère moral des agens destinés à se partager le produit d'une si » énorme générosité.

» La première clause est un scandale sur lequel votre religion » a été surprise; il est impossible qu'il ne serve pas de texte à » mille propos contre le gouvernement, qu'il n'aigrisse pas » l'humeur et le mécontentement du soldat épuisé de fatigues et » de misère, privé de sa solde depuis cinq mois, et qui sort d'une » république où il a vu le prix de ses conquêtes horriblement » pillé, dissipé et partagé par les mêmes hommes qui viennent à » Naples exercer sous un autre titre les mêmes fonctions.

» Le second inconvénient n'a pas des suites moins fâcheuses : » rien ne rend plus inefficaces tous les soins pris pour la disci- » pline et pour réprimer le goût du pillage que la vue de cette » foule de réquisitionnaires privilégiés, sans patriotisme et sans » morale, plus odieux encore par la licence de leurs mœurs que » par les excès de leur coquinisme.

» Retranchez de l'institution ces deux grands vices, et vous me » verrez tout disposé, autant par devoir que par sentiment, à » seconder la commission civile dans toutes ses opérations. Tant » qu'ils subsisteront, comme je n'ai pas dans mon autorité des » moyens de remédier aux inconvéniens graves qui en résultent, » ni au mécontentement unanime qu'ils occasionnent, je vous prie » d'accorder à d'autres votre confiance pour le commandement » de l'armée et d'accepter ma démission.

» Citoyens Directeurs, après m'être expliqué avec franchise » sur l'objet particulier de l'arrêté pris par votre commission, et » sur l'institution des commissions civiles près les armées, per- » mettez qu'avec la même loyauté je vous ouvre mon ame sur la » situation du pays dans lequel je me trouve. Conquérir n'est pas » difficile pour nos armées : ce qu'a fait celle que je commande » avec douze mille hommes et dans l'espace de deux mois le » prouve avec évidence; mais conserver nos conquêtes ne peut » être l'ouvrage de la force. Dans l'immense distance qui se » trouve entre l'armée et le gouvernement, il est impossible qu'il » aperçoive tous les moyens militaires pour remédier à cette foule

» d'insurrections partielles qui se manifestent dans toutes les
» parties du ci-devant royaume de Naples. Ici le peuple est
» horriblement aveuglé, et nous l'aurons long-temps pour ennemi.
» Les patriotes sont ardens, et les propriétaires riches prononcés
» pour la France sont en très-grand nombre.

» Si ce parti précieux n'est traité avec ménagement, s'il n'est
» pas encouragé par l'espérance d'une administration basée sur
» le calcul de ses intérêts, il n'y a pas de force qui puisse balancer
» les soulèvemens partiels qui fatiguent mon armée, et qui, malgré
» moi, la tiendront toujours dispersée et livrée à un genre de
» guerre bien fatal pour la discipline.

» Donner à tous une grande confiance, n'exiger que les sacri-
» fices nécessaires pour le maintien de nos forces, laisser à ce pays
» assez de ressources pour son organisation civile et militaire
» et le rétablissement de sa marine, diriger ses autorités consti-
» tuées sans les dominer, préserver sa fortune et ses propriétés
» publiques et particulières de la gestion immédiate d'adminis-
» trateurs corrompus, et de l'influence d'une foule d'agens mal
» famés : tel est le seul système qui puisse établir une confiance
» solide, donner une grande considération et une grande force au
» parti français, et faire bientôt de ce pays précieux un peuple
» ami et une puissance alliée.

» Si, au lieu de ce système, vous enlevez au général qui
» commande tous les moyens moraux d'y faire le bien; si vous ne
» lui laissez pas une autorité indépendante et absolue pour faire
» triompher les intérêts particuliers et généraux; si vous établissez
» à côté de lui une autorité rivale, et bien plus réelle que la sienne,
» qui puisse vexer les autorités établies, rendre les sacrifices
» pesans sans avoir le droit de les diminuer, fatiguer encore plus
» par la manière d'administrer que par la nature des sacrifices,
» qui puisse les faire gérer par des gens corrompus et sans
» patriotisme; tout est perdu, et malgré les efforts du gouver-
» nement et le courage des soldats, nous n'éviterons pas ici plus

» qu'ailleurs le malheur d'avoir fait peu d'amis et d'avoir à lutter
» contre un grand nombre de mécontens.

» Ma franchise prouve la confiance que j'ai dans tous les
» membres du Directoire. Si ma conduite m'avait fait perdre la
» sienne, je lui rends avec empressement un poste que je n'ai
» jamais ambitionné, mais dans lequel je ne souffrirai jamais un
» ordre de choses contraire à notre gloire, aux intérêts de ma
» patrie et aux sentimens unanimes de l'armée que je com-
» mande.

» Salut et respect. CHAMPIONNET[1]. »

Proscrire les abus contre lesquels s'exhalait l'indignation de Championnet, c'était exciter la haine de tous ceux qui s'en repaissaient, et dire la vérité avec tant de franchise, c'était déplaire aux oreilles que la cupidité devait fermer à ses accens. C'était là ce que devait apprendre à Championnet l'expérience, et surtout l'expérience des époques de corruption. Elevez aujourd'hui la voix contre les manœuvres corruptrices et les hontes de notre régime social et politique, aussitôt les clameurs des honnêtes gens qui se sont fait une vertu de leur avidité et de leur impudeur, vous signaleront comme un mauvais citoyen et un perturbateur du repos public. Mais le passé est sans enseignement pour ces ames généreuses qu'irrite le spectacle des passions mauvaises. Ce fut là la faute que commit Championnet. Cependant il faut avouer qu'il poussa hors des limites que lui imposait la hiérarchie des pouvoirs le sentiment d'indépendance attachée à sa position personnelle; tentative qui aurait été une œuvre de génie si elle eût été couronnée du succès. Que le 18 brumaire eût échoué, l'homme, si grand aujourd'hui, qui en fut le héros, ne serait qu'un factieux maintenant oublié.

La mesure énergique par laquelle Championnet chassait des états

[1] *Correspondance inédite*, page 303.

de Naples la commission civile fut accueillie avec faveur par toute l'armée, dont le juste orgueil supportait avec impatience le joug de ces parleurs qui mandaient de Paris leurs agens pour escompter le gain de ses conquêtes, sans presque lui tenir compte de son sang versé; elle fut surtout agréable aux vaincus, qui espéraient que la loyauté militaire les traiterait avec moins de rigueur et d'avarice. Mais le Directoire, à moins d'abdiquer son autorité, déjà chancelante, au profit des généraux, ne put tolérer cet acte d'insubordination; charmé d'ailleurs de trouver un motif légitime de se débarrasser d'un homme dont l'indépendance était blessante, et que ses ennemis dépeignaient aux yeux d'un pouvoir tremblant et soupçonneux comme un ambitieux redoutable. Au lieu de sévir ouvertement, il eut recours à un de ces subterfuges misérables qu'invente la pusillanimité : le 25 pluviôse (13 février 1799) il prend un arrêté qui ordonne au général en chef de l'armée de Naples de se rendre sans délai à Milan, auprès du ministre de la guerre Schérer, pour rendre compte de sa conduite. Championnet obéit. A son arrivée à Milan, il y est arrêté pendant la nuit, pour être traduit devant un commissaire militaire.

L'arrestation de Championnet produisit une vive répulsion dans l'armée, qui se sentit humiliée d'être placée sous la surveillance d'une administration tracassière, dont la domination mesquine était une insulte faite à son honneur. Joubert, à qui le Directoire voulut imposer les mêmes conditions, se démit du commandement de son armée, et Bernadotte, par les mêmes motifs, refusa de lui succéder. Les généraux Duhesme, Broussier et Bonnami, qui avaient partagé les vues de Championnet, furent enveloppés dans son honorable disgrâce.

Les témoignages les plus flatteurs d'estime et de reconnaissance prouvèrent au vainqueur de Naples que les sympathies populaires le suivaient dans son exil. Le gouvernement provisoire de Naples lui adressa l'expression publique des regrets que lui faisait éprouver sa retraite, et lorsqu'il apprit son arrestation, il s'empressa de lui

faire parvenir tous les documens officiels propres à légitimer sa conduite et à faire tomber l'accusation dirigée contre lui; tandis que le consulat romain lui offrait une armure avec cette inscription nationale : *Au général Championnet, les Consuls de la République Romaine.*

Championnet fut remplacé dans le commandement de l'armée de Naples par l'homme dont il avait eu tant à se plaindre, Macdonald, *qui avait tout fait pour le perdre.*

Après avoir été détenu à Turin, il fut enfin transféré à Grenoble, où s'instruisit son procès. Mais tandis qu'il était absous aux acclamations unanimes de ses concitoyens, l'intrigue du 30 prairial modifiait ce Directoire qui se mourrait d'incapacité et de *pourriture*, selon l'expression de Bonaparte, dont la main allait bientôt l'étreindre et lui faire rendre le dernier soupir. La tendance réactionnaire qui fut le résultat de cette modification rappela au pouvoir les hommes qui en avaient été écartés naguère : Bernadotte fut appelé au ministère de la guerre; Joubert eut le commandement de l'armée d'Italie, et Championnet fut nommé général d'une nouvelle armée destinée à protéger les grandes Alpes et qui reçut le nom d'*armée des Alpes.* Le ministre de la guerre Bernadotte, en annonçant à son ancien compagnon d'armes la décision prise à son égard par le nouveau Directoire, lui écrivit une lettre dont la publicité fut une réparation de l'injustice commise par l'ancien gouvernement. « Il y a quinze jours, » lui disait-il, « vous étiez » dans les fers; le 30 prairial vous a délivré. L'opinion publique » accuse aujourd'hui vos oppresseurs; ainsi votre cause est » devenue pour ainsi dire nationale. Pouvez-vous désirer un sort » plus heureux? Assez d'autres, dans les accidens de la révolu- » tion, ont saisi le prétexte de calomnier la République : pour » des hommes tels que vous, l'injustice est une raison d'aimer » encore davantage notre belle patrie. On a voulu vous punir » d'avoir renversé les trônes qui menaceront encore la forme de » notre gouvernement..... Allez, mon ami, couvrez encore de

» nouveaux lauriers la trace de vos chaînes! Effacez..... ou
» plutôt conservez cette honorable empreinte : il n'est pas inutile
» de remettre incessamment sous les yeux les attentats du despo-
» tisme..... »

Championnet s'empressa de se rendre à Grenoble, où il réunit en peu de jours la plus grande partie des soldats qui devaient former son armée. Le plan de la nouvelle campagne projetée par le Directoire était vaste et surtout éminemment national : il s'agissait de lutter contre les puissances coalisées qui menaçaient nos frontières. L'armée austro-russe avait reconquis la plus grande partie de l'Italie; Ferdinand IV, naguère honteusement chassé de Naples, y était rentré sans gloire, pour y assouvir avec lâcheté les plus affreuses vengeances; Macdonald s'était laissé battre à la Trebbia, et Joubert, défait par le général russe Suwarow à la malheureuse journée de Novi, était mort sur le champ de bataille.

Le but que Championnet s'était proposé, à son entrée en campagne, était de se joindre à l'armée d'Italie, dont les restes, depuis la mort de Joubert, avaient été confiés à Moreau, tout en faisant un mouvement offensif sur les frontières du Piémont. Mais tandis qu'il dirigeait ses manœuvres pour arriver à ce résultat, de grands changemens venaient de s'opérer dans les dispositions des alliés. Suwarow, mécontent des Autrichiens, dont il avait éveillé la jalousie, avait abandonné l'Italie, pour combattre nos troupes dans la Suisse, et se retirait, plein de rage et couvert de confusion, avec les débris de son armée vaincue et dispersée par Masséna, à la suite d'une des plus belles opérations dont l'histoire de la guerre fasse mention. Sur ces entrefaites, Moreau, rappelé à Paris, afin de s'entendre avec le ministre de la guerre, avant de se rendre sur le Rhin pour y diriger les mouvemens de l'armée d'observation organisée par le général Muller, laissait à Championnet le commandement de l'armée d'Italie.

Championnet était à la tête d'un corps d'armée de 25,000 hommes, qui se consumait dans des combats partiels sans résultat.

Afin de sortir de cette fausse position, il résolut de tenter les chances d'une bataille décisive et d'éloigner l'ennemi de Coni, en forçant le général Mélas à combattre dans une position désavantageuse; mais ses desseins furent pénétrés et déjoués par son adversaire, dont les habiles manœuvres triomphèrent à la désastreuse journée de Fossano (5 novembre 1799).

Ce fut là le terme de la carrière militaire de Championnet. Après la bataille de Fossano, il ne lui restait plus qu'un faible corps d'armée divisé en trois parties, que la misère, le dénuement le plus complet et les maladies décimaient chaque jour. Cet état de souffrance, dont les écrivains contemporains nous ont laissé le tableau le plus triste, exploité par des traîtres, entraîna le mécontentement et la désertion. Profondément découragé à la vue des misères sur lesquelles il appelait en vain la sollicitude du Directoire agonisant, Championnet fut atteint à son tour par l'affreuse épidémie qui moissonnait ses soldats. Transporté à Antibes, il y rendit le dernier soupir le 9 janvier 1800.

Peu de jours avant sa mort, il avait reçu une lettre confidentielle de Bonaparte, dont quelques écrivains ont avancé sans fondement qu'il désapprouvait les desseins. Championnet avait trop de mépris pour ce Directoire, dont la dégradation avait soulevé une répulsion générale, pour ne pas avoir donné son adhésion à la révolution du 18 brumaire, et ne pas partager les espérances que faisait concevoir l'homme qui venait de renverser ce gouvernement odieux. D'ailleurs, ne devait-il pas exister d'instinctives sympathies entre l'indépendant et généreux vainqueur de Naples et le puissant et robuste génie qui allait tirer la France du chaos de l'anarchie, pour l'élever à ce degré de force et de gloire qui restera peut-être dans les annales de l'humanité comme le dernier terme de la puissance[1].

[1] La lettre suivante, que nous empruntons à la *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte* que vient de publier à Valence M. le baron de

Championnet n'était pas simplement un soldat courageux dont la bravoure ait fait l'avancement militaire : si le ciel ne lui eût donné en partage que l'effervescence de l'intrépidité, il n'eût jamais été appelé à commander des corps d'armée considérables, à concevoir et à diriger des plans de campagne dont l'exécution réclame plus de force de tête que de force de bras. Mais son intelligence avait grandi avec les grandes circonstances au milieu desquelles les événemens le jetèrent. Son éducation militaire, commencée dans les rangs inférieurs de l'armée, s'était perfectionnée par la méditation et l'étude des plus illustres tacticiens, et s'acheva sur les champs de bataille.

Aux qualités qui en firent un des généraux habiles d'une époque qui en produisit une si grande quantité, il joignait toutes celles qui rendent l'homme privé digne de l'estime et de l'affection de ses concitoyens. Doué d'une grande générosité de cœur, sa bienveillance sut toujours adoucir, dans le cours de sa carrière mili-

Coston (2 volumes in-8°, 1840), donnera la preuve de l'opinion que nous émettons ici sur les sentimens qu'éprouvait Championnet pour le vainqueur de l'Egypte :

« Coni, le 22 vendémiaire an VIII (14 oct. 1799).

» *Au Directoire exécutif.* — Je viens d'apprendre d'une manière certaine, » citoyens Directeurs, l'heureuse arrivée en France du général Bonaparte; » je me suis empressé de la faire connaître, par la voie de l'ordre, à l'armée » d'Italie. Cette agréable nouvelle a rempli tous les cœurs de joie et d'espé- » rance, et je suis convaincu que l'armée va marcher de victoire en victoire si » elle est de nouveau guidée par ce héros : son nom seul porte la terreur dans » les rangs ennemis et double le courage de nos soldats; il lui appartient de » relever l'arbre de la liberté dans les lieux où il le planta lui-même, et de » faire trembler une seconde fois le tyran de l'Autriche sur son trône chan- » celant. En vous invitant, citoyens Directeurs, au nom de la patrie, de » l'armée et de la liberté de l'Italie, de confier le commandement de l'armée » au général Bonaparte, je vous prie d'accepter ma démission; ce fardeau est » trop pesant pour moi, et je serai complétement récompensé de tous les » efforts que j'ai faits jusqu'à ce jour pour le triomphe de la république et la » liberté de mes concitoyens, si je puis contribuer de nouveau à rendre » heureuse et libre notre chère patrie.

» CHAMPIONNET. »

taire, les rigueurs de la conquête et les violences de la guerre. La probité sévère et le désintéressement dont il donna de si nobles exemples, dans une position si pleine de séductions et d'entraînemens, le placent parmi les hommes qui ont le plus honoré l'humanité.

Championnet, d'après le témoignage de l'un de ses biographes qui a vécu dans son intimité, avait rédigé, à l'époque de son arrestation, des mémoires qui devaient renfermer des révélations importantes pour l'histoire de la révolution. Il avait aussi conservé une copie de sa correspondance, dont une seule partie est venue entre nos mains : nous y avons puisé quelques extraits rapportés textuellement dans cette notice. Le style en est incorrect, sans ornemens parasites, allant droit au but, mais plein d'animation et de franchise.

Outre les articles biographiques consacrés à Championnet dans la plupart des dictionnaires, la vie de ce général a été écrite par Fabie et Beaumont, dans la *Galerie militaire* (Paris, an XIII, in-12, tome II, page 323), par A. Châteauneuf (Paris, 1810, in-12), par M. Henri Dourille (Lyon, Paris et Valence, 1839, in-12), enfin par M. Savoye, notaire à Romans. Le travail dénué d'intérêt de cet écrivain est inédit; il fut soumis à la censure en 1811, pour être imprimé, mais quelques rectifications sans importance faites par un censeur méticuleux empêchèrent l'auteur blessé de le livrer à la publicité[1].

D'Antibes, le cœur de Championnet fut transporté à Valence, où, le 7 septembre 1800, on le déposa solennellement dans l'ancienne église de Saint-Ruf, qui servait alors de salle décadaire. Aujourd'hui, les concitoyens du vainqueur de Naples et l'autorité municipale de sa ville natale ont conçu le dessein, en lui faisant élever une statue en bronze, de lui consacrer un monument plus

[1] La notice de M. Savoye appartient aujourd'hui à M. Cany, notaire à Romans, qui a daigné me la communiquer avec une extrême bienveillance, ainsi que la correspondance de Championnet, dont j'ai fait usage dans le cours de cette notice.

digne de son nom. Une souscription ouverte dans ce but renferme les noms les plus honorables, parmi lesquels se font remarquer ceux de l'ancien compagnon d'armes de Championnet, Bernadotte, roi de Suède, et de l'ancien roi de Hollande, Louis Napoléon.

C'est là, sans doute, une œuvre inspirée par un noble patriotisme, mais c'est aussi une œuvre d'art; et qu'il nous soit permis, sous ce rapport, d'espérer que son exécution sera entourée des garanties et des lumières propres à en assurer la perfection. Un appel fait aux artistes fera éviter bien des mécomptes et des erreurs, et l'on ne disconviendra pas qu'un examen comparatif offre plus de conditions de succès qu'une conception isolée. Il ne faut pas oublier aussi que le caractère simple et sans faste du héros dont on veut honorer la mémoire, exclut du monument qu'on lui destine l'orgueil et la magnificence. La statue d'un héros populaire, destinée à être touchée par la main du peuple, doit être à la portée de tous : élevez-la fastueusement avec un appareil triomphal, vous commettez un contre-sens.

OLLIVIER JULES.

PROMENADE

ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE EN DAUPHINÉ.

(DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].)

Le Valcroissant. — Le Col de Portes. — Le Mont-Aiguille. La Fontaine ardente.

L'abbaye de Valcroissant, dont le propriétaire m'offrait l'hospitalité, est située dans un berceau de montagnes, à une lieue et demie de Die. On traverse, pour y arriver, une gorge resserrée entre deux hauts rochers où dix hommes arrêteraient une armée. Cette abbaye est au milieu d'un désert, mais d'un désert fertile et arrosé de plusieurs cours d'eau. L'un d'eux était amené autrefois dans le sein de la colonie des Voconces, au moyen d'un aqueduc dont on voit encore des traces. Les bâtimens sont entourés de prairies et de vergers; au-dessus s'élèvent des forêts de hêtres et de sapins; enfin, les rochers abruptes de Glandas couronnent le tout. Des souvenirs terribles se rattachent à cette vallée : les bénédictins de Valcroissant furent égorgés par les huguenots pendant les guerres de religion; plusieurs localités du désert doivent leurs noms à ce massacre.

Malgré les ours qui fréquentent la forêt du Valcroissant, je devais passer la nuit seul, dans une petite grotte du Mont-Glandas située à la base du mur naturel qui termine la côte est, à deux

[1] Voyez la *Revue*, tome VI, page 115.

grandes heures du couvent. Du feu et un lit de mousse furent bien vite préparés. Pendant que mon guide, avant de redescendre, abattait avec sa hache des branches de sapin pour alimenter mon foyer rustique, je m'assis sur le bord d'un ravin pour voir coucher le soleil. A mes pieds s'étalait le Valcroissant, berceau de verdure de mille nuances, au bas duquel je distinguais encore un petit nombre de points blancs et rouges; c'était l'abbaye. En face, les deux rochers qui ferment la vallée plongeaient déjà leurs bases dans une ombre mystérieuse. Au-dessus de leurs crêtes bizarres se dessinait la chaîne des montagnes de Pontaix; plus loin se dressait la scie gigantesque de Rochecourbe; à droite les dos puissans du Vercors et de Vassieux; à l'horizon bleuissaient les vapeurs du Rhône; et enfin, au-delà, l'Ardèche et ses monts bondissans. Quel tableau sauvage! Nulle habitation ne m'apparaissait dans toute son étendue, et à peine devinais-je la position des hameaux lointains par la fumée bleue qui s'étendait en nappes au milieu des rochers et des bois. L'instant du coucher du soleil fut un incendie pendant lequel tout ce qui m'entourait était lumière vive, quoique la nuit fût déjà noire aux environs de l'abbaye. A la vérité, j'étais élevé de plus de mille mètres au-dessus d'elle[1].

Tant que le soleil fut sur l'horizon, je sentis moins mon isolement, et, qu'on me passe l'orgueilleuse comparaison, je le regardais comme un camarade. Dès qu'il eut disparu, j'éprouvai un serrement de cœur, et ma tête se remplit de pensées tristes qui n'étaient pourtant pas sans charme : le silence était si parfait autour de moi, la nuit si limpide et si étoilée; pas une brise, pas un murmure; je n'entendais que ma respiration et les battemens de mon cœur..... A neuf heures et demie, la dernière lueur qui marquait au-dessus de l'Auvergne le passage du soleil, s'éteignit tout-à-fait; je me jetai sur la mousse de ma grotte, après avoir attisé mon feu.

[1] L'élévation du Glandas au-dessus de la mer est de 2,480 mètres. Le Mont-Dore, en Auvergne, en a 1,884.

Je fus tiré d'un sommeil inquiet par les cris d'une nuée de corneilles qui saluaient les premiers rayons du jour. Mon feu était éteint, le froid était piquant; je courus dans les rochers pour me réchauffer et mieux connaître les alentours de ma demeure. La montagne, au-dessus de ma tête, affectait les formes les plus bizarres : ici, c'était une voûte immense plaquée contre les parois du rocher; là, un obélisque gigantesque (*lou pesteo*) planté par sa pointe dans les éboulis, et appuyé par le gros bout contre la crête du Glandas; plus loin, une petite source tombait d'une fente de rocher. A un quart d'heure de là, je trouvai un magnifique spectacle, un tableau tel que l'imagination la plus délirante n'aurait pu le concevoir.

La nature avait taillé dans une brèche calcaire des voûtes immenses, des ponts naturels, des pics surplombans élancés au-dessus des ravins, des tours penchées et à jours comme celles de Pise, mais deux ou trois fois plus hautes. Dans chaque crevasse, un arbre puissant étendait ses branches; sur toutes les croupes, des sapins s'inclinaient devant la brise matinale; dans chaque recoin, des cascades s'élançaient du sommet des rochers. Partout de l'eau, partout de la verdure, partout des lierres, des épicéas, des ronces, des taillis inextricables; puis, au-dessous de ces rochers verdoyans, une pente boisée descendant pendant deux lieues; et par-delà les forêts, des lignes de fonds accidentées et grandioses jusqu'à l'horizon. Ajoutez au premier plan quelques grottes et voûtes naturelles pleines d'ombre et de mystère; enfin imaginez, pour parcourir à l'aise ces merveilles, une large corniche, dominée par Glandas tout entier, qui s'avance comme un toit sur le précipice dont le regard n'ose sonder la profondeur..... Les Dauphinois ont donné à ce désert délicieux le nom de *Baumes du Paradis*. Jamais un nom ne fut plus juste ni plus expressif.

Les bâtimens de l'abbaye de Valcroissant sont fort étendus et datent d'époques diverses. Ils se distinguent d'abord par un ensemble et des détails très-pittoresques. On y voit une cour romane

d'un goût élégant; elle m'a semblé appartenir à la transition par une porte à ogive qui sépare deux larges fenêtres à plein-cintre subdivisées elles-mêmes en deux autres fenêtres plus petites par une colonnette à chapiteau. Le réfectoire est vaste[1]; il est éclairé au sud par une rosace ornée de festons, et deux longues fenêtres à ogives, inscrites toutes trois dans une vaste ogive qui fait saillie dans toute la hauteur de la façade. Des contre-forts soutiennent les murs aux angles saillans.

Le propriétaire du couvent a reconstruit une grande portion des anciens bâtimens. Outre ce que je viens de décrire, on y trouve pourtant encore des débris d'architecture du XVe siècle et du règne de Louis XV.

Ce fut dans les bois qui entourent l'abbaye que je reçus la nouvelle des ordonnances de juillet.

Le département de la Drome est séparé de ceux de l'Isère et des Hautes-Alpes par une chaîne de montagnes calcaires qui court à-peu-près du nord au midi. Cette chaîne forme un plateau étroit, comparativement à sa longueur; elle lance à l'ouest un grand nombre de ramifications dont les hauteurs et les pentes sont très-variées. Le versant de droite est en général plus rude, plus régulier et même à pic sur une grande partie de son étendue. La hauteur moyenne de la chaîne est de douze à quinze cents mètres; les principaux sommets vont jusqu'à deux mille cinq cents mètres; les cols ou passages sont élevés en général de mille à douze cents. Les bassins du Buesch et de la Gresse servent de limites, à l'est, au département de la Drome; ils se dirigent l'un au sud, l'autre au nord, et l'aspérité des crêtes qui les bordent est telle qu'on ne trouve pas, pour y descendre, plus de dix cols, parmi lesquels trois seulement sont praticables aux voitures, et cela sur une étendue de trente-cinq lieues. Il se rencontre même un espace de plus de huit lieues, entre Varces et le mont Glandas, où l'on ne

[1] Ce réfectoire pourrait bien avoir servi de chapelle.

trouverait pas un sentier ni une fissure dans le mur de mille cinq cents mètres qui domine la vallée de la Gresse.

Pour franchir ce plateau par le col de Portes, on remonte, à partir de Die, pendant trois lieues environ, un petit ruisseau qui coule à gauche de la route, dans un précipice d'une profondeur effrayante. Jusqu'à l'entrée du col, la verdure cache les rochers; les aiguilles du Glandas d'un côté, les arêtes du Vercors de l'autre, sont couvertes de hêtres et de sapins. Mais ici le passage change brusquement. Si l'on se retourne, le profond ravin que l'on vient de côtoyer s'étend au sud-ouest, couronné de groupes d'arbres; en face, des lignes majestueuses de montagnes boisées se croisent et s'entremêlent sur plusieurs plans; au-dessus de leurs cimes on distingue les trois dents de Rochecourbe, et, enfin, le Rhône, terminé par les pics arides de l'Ardèche. Si l'on continue à s'avancer sur le plateau, la pente se radoucit et finit par devenir insensible et nulle. On ne voit plus autour de soi ni arbres, ni crêtes élancées; deux murs de rochers presque parallèles enserrent le sentier, car ce col n'est praticable qu'aux mulets; à peine quelques buissons rabougris rampent-ils parmi les éboulemens qui le bordent, et leur feuillage est insuffisant pour abriter le voyageur. C'était le 31 août 1830 que je traversais ce col, par la plus grosse chaleur du jour; elle était accablante malgré la hauteur de 1,400 mètres à laquelle j'étais parvenu. Je fus obligé de m'asseoir dans une carrière abandonnée depuis plusieurs siècles, à l'ombre de quelques colonnes ébauchées, qui étaient destinées aux monumens romains et à la cathédrale de Die : rien de plus triste que ce site. Peu à peu les rochers s'abaissent à l'entour, le terrain se nivelle, et l'on se trouve enfin au centre d'un pâturage de six ou huit lieues de longueur, de deux en largeur, bordé à l'ouest par une forêt de sapins, à l'est par un escarpement presque vertical de mille mètres. Une seule habitation s'élève dans ce haut désert; c'est le cabaret de Prapeyret, sorte d'hospice au petit pied, où l'on se repose de la fatigue de la montée, avant de redescendre le col de

Portes dont on n'a parcouru encore que la moitié. Après une halte de quelques minutes, je me mis à gravir le Grand-Veymont, situé à l'est du désert, sur le penchant affreux qui domine le bassin de la Gresse. C'est un cône calcaire, accessible à l'ouest, de 2,500 mètres d'élévation, et servant de point de repère pour les opérations de la nouvelle carte de France. La vue dont on jouit au Grand-Veymont est impossible à décrire; il en est, certes, de plus attrayantes, de plus belles même, suivant le goût général; mais je ne pense pas qu'il y en ait de plus sauvages ni de plus extraordinaires en France et dans les états voisins. Ce qui la distingue entre toutes les vues de montagnes, c'est l'absence presque totale de cultures, aussi loin que la vue peut s'étendre.

Le côté du levant offre des champs d'une bien petite étendue, car le chemin des Alpes et les glaciers règnent sur ce point pendant un espace de plus de quarante lieues du nord au sud. Il résulte de ce délaissement absolu de la plaine du Vercors, un silence morne et une tristesse dans le paysage qui font frissonner.

De rares moutons errans sur le plateau, quelques oiseaux de proie en sentinelle sur des ruines chauves de rochers, sont les seuls êtres vivans que l'on puisse découvrir. En revanche, des troupeaux de montagnes s'élancent des quatre points cardinaux, et bondissent en cercle autour du désert : là est la vie; là le mouvement. Les formes les plus singulières et les plus insolites, les tons les plus bizarres, les accidens de terrain les plus inattendus, se heurtent et s'entremêlent, au mépris le plus absolu des idées ordinaires sur la construction des hauteurs. La chaîne granitique qui sépare la France de la Savoie est taillée à grandes dents de scie, languetée comme le pourpoint d'un fou en titre d'office, diaprée de neiges éblouissantes, de glaciers de turquoise, de rochers rouges comme le porphyre, ou noirs comme le jais. La chaîne calcaire qui occupe la moitié du département de l'Isère et presque tout celui de la Drome, est d'un tout autre caractère. Ce sont des pics de fantaisie, des plans inouis, des polyèdres sans nom. Ici

s'arrondit un vaste dos hérissé d'une toison de sapins; là se dresse un colosse à face humaine, dont la bouche vomit des cascades et des avalanches; plus loin est une tour crénelée, haute d'une demi-lieue verticale, ou un manteau de roches plissé par le cahos et troué par les siècles. De grands fleuves comme l'Isère et le Rnône sont d'imperceptibles filets d'eau au milieu de ce conflit des montagnes; on les devine, plutôt qu'on ne les voit. Devant un tel spectacle, l'imagination se reporte involontairement aux guerres des Titans contre l'Olympe, et l'on s'attend à chaque instant à voir crouler à ses côtés des cantons entiers sous la respiration d'un géant.

Je n'éviterai le reproche d'exagération qu'en citant des noms; je m'en rapporte aux personnes qui connaissent le pays : la Moucherolle est un obélisque dont le pyramidion se perd dans les nuages; le Veymont est son digne pendant. Le mont Aiguille semble une colonne placée en sentinelle au-devant du Vercors; si on le joignait au Veymont par une voûte, les plus hautes montagnes du centre de la France passeraient sous ce portail sans en toucher le sommet. Le Taillefer n'est-il pas le dos le plus immense qu'on puisse trouver? Le Saint-Eynard, près de Grenoble, n'est-il pas comme un bastion détaché de la chaîne Cartusienne? Quant aux montagnes du Grand-Som, des Hayes, de Combechaude, de Pomiers, de Quaix, de Provezieux, du Petit-Som, à quoi les comparer, sinon à un groupe de pyramides régulières, dont la moindre a dix et quinze fois la hauteur de celles d'Egypte, et couvre de sa base une ou deux lieues carrées de terrain? Les dimensions de tous ces colosses français ont-elles rien à envier à la Suisse? Le Pelvoux a 4,300 mètres, le Viso 3,900, la Grande-Rousse 3,800, le Grand-Gleizin 3,400, le col de Saix 3,300, le pic de Belle-Donne 3,200. Enfin, existe-t-il un panorama plus étendu que celui du Grand-Veymont, d'où l'on embrasse tout l'espace compris entre Tarare et le mont Viso, et tout celui qui sépare le Mont-Blanc du mont Mézin dans l'Ardèche; c'est-à-dire un diamètre de 270,000

mètres ou de 60 lieues communes à vol d'oiseau, dans le premier cas, et de 230,000 mètres ou de 50 lieues dans le second.

Pour descendre au Monestier-de-Clermont, on suit un sentier malaisé, d'une pente effrayante et tout encombré d'éboulemens et de rochers. Bientôt on côtoie le flanc septentrional du mont Aiguille, une des sept merveilles du Dauphiné, qui n'a point la forme d'une pyramide renversée, comme le prétend M. Delacroix dans son excellente *Statistique de la Drome*, mais plutôt celle d'une colonne tronquée reposant sur une pyramide de verdure. L'escarpement de cette montagne lui a valu le nom d'*inaccessible*, nom qu'elle ne mérite plus, aussi bien que plusieurs autres, car la curiosité des hommes est parvenue à son sommet.

La première ascension du mont Aiguille date de 1492, comme le témoignent le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion par François de Bosa et la lettre de messire de Dom Julien au président de Grenoble. Dom Julien, envoyé par Charles VIII, resta six jours entiers sur le plateau de ce rocher, avec dix ou douze autres personnes dont on a conservé les noms. Il avait fallu, dit-il, pour cette ascension, une *demi-lieue* d'échelles. On ne saurait trop s'etonner de l'audace de Dom Julien, à une époque où la superstition regardait le mont Aiguille comme un lieu mal fréquenté; aussi le pieux capitaine de l'entreprise eut-il la précaution de le faire bénir et baptiser au nom de la T. S. Trinité, puis d'y faire dire une messe; il avait, à cet effet, emmené un prêtre avec lui.

Une seconde ascension eut lieu le 16 juin 1834, et il en fut également dressé procès-verbal : cinq Dauphinois, parmi lesquels se trouvait un prêtre, l'entreprirent; mais un seul en vint à bout. Il est à remarquer que Jean Liotard, ce hardi montagnard, était aussi le seul qui ne sût pas signer son nom.

La troisième ascension est du 6 juillet 1834. Sur neuf voyageurs, sept parvinrent au sommet de la pyramide. « Là, il se mirent à » chanter la *Marseillaise* et dansèrent un rigaudon; ensuite, ils

» s'occupèrent de la triangulation du plateau : ils trouvèrent 900
» mètres de longueur, 140 de largeur, et une hauteur de 280.
» Toutes leurs opérations géométriques étant terminées, ils firent
» une partie de boules avec des pierres. Après cette partie, ils
» descendirent en chantant la *Colonne*, et rapportant diverses
» fleurs cueillies sur le sommet qu'ils venaient de quitter. L'un
» des braves et joyeux voyageurs, le sieur Victor Imbert, arrivé,
» en descendant, à la moitié du mont, y fit un tour de force
» nommé vulgairement l'*arbre droit*, sur une partie de roche
» taillée par la nature en forme de portail. Ils n'ont trouvé de
» vraiment remarquable sur le sommet que quelques débris d'un
» vieil édifice en pierres sèches. Tout fut terminé à dix heures
» du matin. Un procès-verbal, dûment certifié par les autorités,
» constate les faits que nous venons d'énoncer. » (*Statistique de la Drome*, par M. Delacroix.)

Les circonstances des deux ascensions de 1492 et de 1834 me semblent résumer le caractère des deux époques. La première fois, on fit bénir les lieux par un prêtre; la dernière, on chanta des airs nationaux, et l'on astreignit le rude géant à des observations géométriques.

Il est probable que les débris d'édifice en pierres sèches provenaient de la maison temporaire bâtie sous Charles VIII par le sieur de Dom Julien.

Du mont Aiguille au village du Monestier, on continue à descendre par une pente rapide. Là, on trouve la grande route de Grenoble à Marseille, dont les sinuosités sans nombre s'étagent sur de magnifiques coteaux.

Près de cette route, on voit, au milieu de la nuit, briller sur le bord d'un torrent un feu bleuâtre qui s'élève à quelques pouces de terre; c'est une mine naturelle de gaz hydrogène carboné, connue sous le nom de *Fontaine ardente*. Cette autre merveille du Dauphiné, source inépuisable de combustible, située dans une position délicieuse et grandiose, est un lieu de rendez-vous pour

les amateurs de plaisirs champêtres et de curiosités. On a proposé de l'utiliser pour l'éclairage de Grenoble; mais la distance de six lieues qui sépare les deux localités, a fait ajourner l'exécution du projet. C'est au docteur Sylvain Eymard, de Grenoble, que l'on devait cette idée originale.

A deux lieues de Grenoble, les rives du Drac sont réunies par un pont célèbre dans ce pays. Ce monument hardi de la puissance et du génie de Lesdiguières balance avantageusement, ce me semble, le souvenir de sa dureté et de sa tyrannie. Ce grand homme, qui avait aussi sa manière de pousser en avant la civilisation, ne me paraît pas avoir été jugé plus sainement par notre siècle que par le sien. Aux flagorneries dont il était l'objet pendant sa vie, succéda un système entêté de dénigrement calomnieux que nous suivons à notre tour en vrais moutons de Panurge. A Dieu ne plaise que je prétende justifier les mœurs sauvages et les crimes impardonnables de Lesdiguières; je sais que le belliqueux Dauphinois, après avoir apostasié, poursuivit haineusement ses premiers compagnons d'armes; je sais qu'il pressura ses vassaux, saccagea en vrai routier les villes conquises, décima par la ruse ceux que son épée n'avait pas atteints, et refusa hardiment à Henri IV de déposer les armes qu'il avait prises pour la défense de l'état. Je n'ai point oublié, non plus, son immoralité, ses rapines, la cruauté de ses vengeances; mais quel capitaine de son époque serait exempt de blâmes de ce genre. Quel héros du XVIe siècle, après Bayard, cet autre dauphinois, se distingua à la fois par la pureté des mœurs, le désintéressement, le courage, le génie militaire, la science de l'administrateur et une soumission passive aux lois établies? On ne remarque pas que le chevalier *sans peur et sans reproche* est une exception, qui brille d'autant plus qu'elle est plus inattendue et plus isolée. Lesdiguières n'a fait que ce que faisaient ses contemporains, sans honte, sans remords; il a suivi l'exemple de la cour et d'Henri IV lui-même, *le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.* Tout le monde sait

que la dépravation et la rapacité de l'ère des Valois rencontreraient difficilement leurs pareilles dans l'histoire, et je ne puis m'empêcher de trouver ridicule l'exigence de ceux qui demandent à un siècle corrompu des puritains greffés sur Cincinnatus.

On a cent fois reproché au dernier connétable le fameux : *viendrez, sinon brûlerez*. Et en vérité la mauvaise foi des critiques n'a d'égale que leur ignorance. Je vois partout que c'était la formule usitée à des époques plus rapprochées de nous, dans la plupart des transactions entre les grands seigneurs et leurs vassaux; il n'en pouvait guère être autrement dans ces temps de troubles et de ravages politiques et religieux. Combien de petits souverains exécutaient la sentence sans avoir fait la menace!

Quant à cette historiette d'une tête coupée pour le vol d'un poisson, je me suis toujours permis de la regarder comme apocryphe; et, le fait fût-il réel, malgré tout ce qu'il a d'odieux en lui-même, il ne présentait rien de bien extraordinaire alors. N'a-t-on pas vu jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce siècle galant, poli, civilisé, n'a-t-on pas vu des paysans pendus pour destruction du gibier seigneurial : Rousseau et l'*Encyclopédie* avaient pourtant déjà fait leur apparition sur cette terre de mœurs douces et généreuses!

H. LEYMARIE.

LETTRE SUR GRENOBLE

PAR LE PAYS.

« Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant. »

Ce méchant vers de Boileau est à-peu-près tout ce que l'on sait aujourd'hui d'un écrivain que les femmes adoraient sur le titre de ses livres, dont la réputation ferait la convoitise de nos célébrités romancières, et qui sans façon aurait pu s'inscrire parmi les *douze maréchaux de la France littéraire*, ne plus ne moins que M. de Balzac, s'il n'avait été réservé au XIXe siècle d'enfanter l'excentrique et pyramidal auteur des *Contes drolatiques*, qui vient, avec une si rare modestie, d'estimer la valeur de ses œuvres à la bagatelle de deux millions.

Le Pays était un honnête directeur général des gabelles du Dauphiné et de la Provence, qui menait de front la littérature et ce qu'il y a de moins littéraire au monde, la perception des taxes et des impôts indirects. Ce galant homme s'était proposé d'imiter Voiture; entreprise certes non médiocre dans un temps où ce pédant et prétentieux écrivain, qu'admirait Despréaux, jouissait encore dans les ruelles des précieuses d'une immense célébrité; et il est juste de dire qu'il éclipsa le maître, sans reproduire la froideur, l'apprêt maniéré et la fausseté de son style. Il ne faut pas se hâter de conclure que les productions de Le Pays fussent

des chefs-d'œuvre : écrites avec facilité et enjouement, leur frivolité même fit leur célébrité; admirées avec emportement, par les femmes surtout, l'auteur mort, il n'en fut plus question. Que M. Jules Janin aille de vie à trépas (et que le ciel nous préserve de cette perte), la génération future saura-t-elle que sa plume a tour-à-tour conspué et encensé la maison d'Orléans?

Le Pays a fait des lettres vraies ou supposées, mais toutes écrites dans le but de les publier; il ne faut, par conséquent, pas s'attendre à y rencontrer ce qui fait le charme du genre épistolaire : l'abandon, le laisser-aller et le naturel. Le fonds inépuisable de la plupart de ces lettres est l'amour, ou plutôt ce qu'on appelait alors la galanterie. Le Pays, sur ce chapitre, est un vrai *lion*, et l'on conçoit que les femmes, éprises d'un homme qui savait dire si galamment les choses du cœur, courussent chez son libraire, comme le raconte un biographe, prendre sur lui des informations bienveillantes.

Le Pays a écrit des lettres sur tout et à propos de tout : sur la paix de 1659, sur ses médecines, ses maîtresses, ses désespoirs amoureux, ses langueurs, sur toutes les futilités qui assiégent dans le monde le cerveau éventé d'un homme frivole; il n'a pas oublié d'en écrire sur les pays qu'il a vus ou habités. C'est une de ces dernières, qui renferme un tableau superficiel de Grenoble, que nous allons reproduire, non que sa valeur littéraire la rende digne d'être exhumée du petit volume parfaitement oublié aujourd'hui des *Amitiez, amovrs et amovrettes*[1], mais par ce qu'il ne sera pas sans intérêt de juger par cet extrait, dont le sujet rentre d'ailleurs dans la spécialité de cette *Revue*, de la médiocrité d'un écrivain que la mode et le mauvais goût auraient nommé *président de la société des gens de lettres*, si l'on se fût avisé de faire cette découverte en 1665.

[1] *Amitiez, amovrs et amovrettes*, par Monsieur Le Pays; troisième édition, augmentée du portrait de l'auteur. Grenoble, Philippe Charvys; Paris, Sercy, 1665, in-12. En deux ans, ce volume eut plus de quinze éditions.

« *A Monsieur de la V. S. D. F.....*

» DESCRIPTION DE GRENOBLE.

LETTRE XL.

» De Grenoble.

» Forcé jusques icy par la tyrannie de l'usage, et par le respect » que je vous dois, j'ay toujours commencé mes lettres par » Monsieur, et les ay finies par vostre très humble serviteur : » mais puisque vous voulez que nous renoncions à cette mauvaise » coustume, et que nous ne laissions plus tant de papier inutile, » j'useray avec plaisir de la liberté que vous me donnez. Aussi » bien vous puis je assurer que mon inclination y étoit contrainte, » et que ce respect qu'on rend en laissant tant de papier vuide a » toujours passé en mon esprit pour un respect en blanc et fort » ridicule..... Depuis mon retour des Pays-Bas, où je n'ay pas » blanchi par la longueur du voyage, comme vous vous l'étiez » imaginé, la Fortune m'a conduit en ce lieu, où je souhaite, par » bien de raisons, qu'elle ne me retienne pas long-temps. Puisque » vous désirez que je vous mande quelle est cette ville et si elle » mérite la reputation qu'elle a en France, je vous avoueray » qu'en y arrivant j'ay esté surpris. Sa situation extraordinaire m'a » donné un estonnement, dont je ne suis pas bien revenu, et que » vous ne trouverez point estrange, quand je vous auray dit » qu'elle est située dans un valon entouré de montagnes si pro- » digieuses, que quand on y est, on croit estre dans un monde » particulier. L'on ne sçait presque par où l'on y a pu entrer, » par où l'on en pourra sortir, ny par où avoir commerce avec » le reste du monde. Cependant ce valon, ces montagnes, et ces » rochers qui sembloient destinez du ciel pour servir de demeure » aux ours et aux autres bestes sauvages, sont habitez par les

» gens du monde les plus civilisez et les plus polis. Les hommes
» y ont de l'adresse et de l'esprit infiniment. Les femmes y sont
» bien faites, et quoique montagnardes, ne peuvent point passer
» pour des bestes farouches. Car si ce que l'on dit est vray, elles
» n'ont point l'humeur ny d'ourses, ny de tygresses, et l'on n'a
» point encore veu qu'elles ayent estranglé ny dechiré personne.
» Au reste, quoy qu'on soit ici loin de Paris, l'humeur de Paris ne
» laisse pas d'y regner. On y aime la propreté, l'eclat et la magni-
» ficence. La galanterie et l'esprit y paroissent plus qu'en lieu du
» monde. On dit mesme que parmy les hommes il s'en trouve
» beaucoup qui escrivent admirablement bien en prose et en vers,
» et parmy les dames quelques unes qui s'en meslent, et plusieurs
» qui en connoissent la beauté et la delicatesse. On dit de plus
» qu'en l'un et l'autre sexe il se fait grand commerce de fleurettes
» et de soupirs, et qu'on y a une si grande connoissance de ces
» deux sortes de marchandises, qu'on y juge d'abord si les fleu-
» rettes sont de bale, ou façon de maistre, de la cour ou de la
» province. Pour les soupirs, on y connoist les degrés de leur
» ardeur, mieux que chez les chimistes ceux de la chaleur du
» feu. Après cela, Monsieur, vous demeurerez d'accord que
» jamais demeure ne fut moins sauvage que celle-cy, quoy qu'elle
» soit au milieu des montagnes et des bois, et qu'un honneste
» homme y doit passer la vie fort agreablement. Mais pour moy,
» quand je serois souffert de tout le beau monde qu'on voit en cette
» ville, j'aurois toujours beaucoup de regret d'estre eloigné de
» F..... où j'avois l'honneur de voir tous les jours et vous et
» Monsieur de V...., qui estes les personnes du monde pour qui
» j'ay le plus d'estime, et dans la compagnie desquelles il y a le
» plus de profit à faire. Pour me consoler du chagrin que j'ay
» d'en estre privé, faites moy la grace de me donner de temps
» en temps des marques de vostre amitié et d'estre persuadé de
» la mienne. »

Toutes les autres lettres de Le Pays sont de la même force; ce qui n'a pas empêché le bel esprit qui les a produites d'avoir été en vogue, comme l'est aujourd'hui ou l'a été M. de Balzac : et cependant qui se souvient de Le Pays!

Documens historiques inédits.

Réception solennelle à Grenoble du portrait de Monseigneur le Duc d'Orléans, gouverneur de la province de Dauphiné[1].

Du sixième avril dix-sept cent cinquante-huit, dans l'hôtel de ville de Grenoble, sur les trois heures de relevée, le conseil général de la ville assemblé, où estoient Messieurs, etc.

Il a été exposé par M. Romand, premier consul, que S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans[2], gouverneur de cette province, qui dans toutes les occasions a donné des marques de bonté et de son auguste protection à cette ville capitale de son gouvernement, a bien voulu en sceller les assurances par le don signalé que S. A. S. vient de faire de son riche portrait à cette ville, pour être placé dans son hôtel, où nous avons déjà l'avantage de posséder le portrait de S. A. S. feu Monseigneur le Duc d'Orléans, son père[3], qui étant encore Duc de Chartres en fit présent à cette ville, en l'année 1723. Il est donc convenable de délibérer sur les marques publiques de joie et de profond respect que la ville doit donner pour la réception d'un gage aussi précieux de la protection du prince notre gouverneur, que celui du portrait de son auguste personne.

[1] *Archives de la Préfecture de Grenoble*, dossier coté N.° 296, 3e division.

[2] Louis-Philippe, duc d'Orléans, né à Paris le 12 mai 1725.

[3] Louis, duc d'Orléans, né à Versailles le 4 août 1703.

Sur quoi, ouï le procureur du roi, qui a dit que l'on ne saurait assez manifester la joie et les sentimens de la plus parfaite reconnoissance et du plus profond respect des habitans de cette ville pour la réception du portrait de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, notre gouverneur, qui nous fait sentir tous les jours les effets de son auguste protection; en conséquence, il requiert qu'il soit délibéré que le portrait de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans soit reçu avec toute la pompe et les démonstrations de joie qui seront possibles.

A été délibéré que cette ville ne sauroit assez marquer sa joie, son profond respect et sa reconnoissance de la bonté signalée de Monseigneur le Duc d'Orléans, son gouverneur et son protecteur, qui a bien voulu lui en donner un gage assuré par le présent de son riche et magnifique portrait, qu'il lui a envoyé pour être placé dans cet hôtel de ville. A cet effet, MM. les consuls sont priés de faire orner, pour le dimanche sept du mois de mai prochain, un char le plus proprement que faire se pourra, sur lequel sera élevé à la porte de France le portrait de S. A. S., où MM. les consuls iront le recevoir en robes consulaires, accompagnés de M. le procureur du roi, précédés des mandeurs et pertuisaniers de la ville, avec violons, hautbois et autres instruments de musique. Ce char sera tiré par six des plus beaux chevaux, qui seront ornés de cocardes en rubans représentant la livrée du prince; les cochers et les postillons, ainsi que les mandeurs et pertuisaniers de la ville, auront de pareilles cocardes. Lorsque ce char sera mis en marche pour entrer dans la ville, on espère qu'il sera environné de la compagnie des gardes de S. A. S. qui sont en cette ville; il leur sera donné de pareilles cocardes. Ce char sera suivi de MM. les consuls et procureur du roi, qui monteront dans des carrosses préparés à ce sujet : les chevaux, cochers et postillons auront de pareilles cocardes. M. le comte de Marcieux, commandant en chef en cette province, sera supplié par MM. les consuls de vouloir bien donner les ordres qu'il trou-

vera bons pour que la milice bourgeoise et les troupes réglées qui sont en garnison en cette ville bordent la haie et fassent une escorte à la marche du char sur lequel sera élevé le portrait du prince, et qu'il soit salué des canons et boîtes, comme il trouvera à propos. Et pour que ce portrait soit vu à la satisfaction des citoyens, le char sur lequel il sera élevé passera du pont de pierre qui est sur l'Isère pour entrer en cette ville par la rue Saint-Pierre, celle de Créquy, celle de Bonne, la place Grenette, la Grande-Rue et la place Saint-André qui touche à l'hôtel de ville, où le portrait de S. A. S. sera placé dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, où est le portrait de S. A. S. feu Monseigneur le Duc d'Orléans, qui étant encore Duc de Chartres en fit présent à cette ville en l'année 1723. Il sera fait des fontaines de vin sur les places Grenette et de Saint-André : MM. les consuls sont priés d'y faire observer le bon ordre, et ils demanderont à cet effet des gardes à M. le comte de Marcieux. Il y aura sur les mêmes places des violons, hautbois et autres instruments de musique, pour répondre et satisfaire à la joie publique. Il sera donné des rafraîchissemens dans les salles de l'hôtel de ville, et la nuit venue cet hôtel, ainsi que ses dépendances, jardin et bois, seront illuminés par des pots à feu, bougies, chandelles et lampions; les rues et les maisons des habitants seront pareillement illuminées sur les fenêtres; il sera jeté des fusées dans le jardin et sur les terrasses de l'hôtel de ville. MM. les consuls sont encore priés de demander à M. le comte de Marcieux les gardes et les patrouilles nécessaires pour faire observer le bon ordre; de sorte que cette fête se passe avec toute la solennité convenable. Et la dépense qui sera faite à cette occasion, comme pour placer le portrait de S. A. S. dans la salle de l'hôtel de ville, sera arrêtée par MM. du conseil ordinaire de ville, et payée par le sieur trésorier, auquel le montant des mandats qui seront sur lui expédiés sera alloué dans ses comptes.

Le Sanglier de la forêt de Connes.

ESQUISSE DU COMTÉ DE SAVOIE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(CINQUIÈME ARTICLE [1].)

XVII.

« Quoi ! dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres,
« J'aurais pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres ? »
(BOILEAU, *Lutrin.*)

AYMONET, Marie et le prieur étaient restés maîtres du champ de bataille, et lorsqu'ils furent revenus de la surprise causée par une rencontre si peu attendue, Marie conta brièvement ses aventures.

Le jour où le page avait quitté Ripailles, Marie éprouva le besoin de la solitude, pour se livrer à ses rêveries printanières; ramenée par le souvenir, elle avait dirigé sa promenade vers le massif de noyers placé entre Rives et le prieuré, dont le feuillage gardait le secret de confidences chères. Elle allait...., elle allait...., tantôt, consultant l'oracle fragile d'une fleur sur les destins promis à son amour; tantôt, cherchant sous la rosée un trèfle à quatre feuilles, ce présage infaillible de bonheur; puis elle était venue s'asseoir à la même place où les mains d'Aymonet avaient pressé les siennes : là, ses pensées voyageaient loin, bien loin, dans le monde inconnu; quand tout-à-coup *petit Jehan de Monseigneur* parut devant elle. Il semblait encore plus sombre que

[1] Voir la *Revue du Dauphiné*, tome V, p. 293; tome VI, pag. 5, 95 et 254.

d'habitude; et d'un ton bref il dit à Marie : « Partez, damoiselle! » partez à l'instant! ou sinon, dès ce soir, vous serez victime » d'un complot machiné par le traître Franconis, lequel convoite » la seigneurie de votre corps et de vos biens. » — Elle voulait demander quelques explications, mais déjà le nain avait disparu derrière les taillis, en sifflant un air de chasse. Marie, épouvantée de cet avis mystérieux, s'était empressée de rentrer au prieuré. Après délibération avec dame Catherine et Bonne de Berry, il fut conclu qu'il y aurait imprudence grave de ne pas suivre les conseils du petit Jehan. En conséquence, Marie était partie de suite, sous bonne escorte, pour se rendre auprès de son tuteur, Gérard d'Estavayer, qu'elle devait rencontrer à Duing ou dans les environs d'Annecy. Elle voulait lui dénoncer les infâmes projets de l'écuyer, et obtenir son agrément pour entrer dans un monastère jusqu'à l'époque de sa majorité. — « Adonc, » continua Marie, « je me suis envenue au manoir de Duing. Messire » Gérard n'y avait paru depuis une pièce de temps; la dame du » châtel aussi était départie pour accomplir dévotement la » Toussaint au couvent de Tamié. Or, m'ennuyant dans le ma- » noir, seulette avec les chambrières et le vieux chapelain, » tentée par la brise du soir et la beauté du lac, j'ai pris une » barque au rivage : vous savez, messire de Menthon, que je » pourrais commander les galères de Venise ou de Rhodes. Donc, » un vent propice m'a conduite à point dans cette grotte, où se » tenait le sabbat de foi-mentie. Après avoir écouté un petit, j'ai » par mots sybillins, et comme célestine apparition, dispersé le » conseil déloyal. »

— « Ains, difficile est, » dit le page, « de piper long-temps » le sire d'Estavayer. Vous avez, damoiselle chère, couru péril » à navrer le cœur de vos amis. »

— « Voirement, » reprit-elle, « sans votre assistance, dont » je mercie Dieu, je serais descendue aux grottes de cristal où » logeaient les nymphes païennes; et pourtant, » ajouta-t-elle,

en partant d'un éclat de rire qui fit penser le page à son aventure de Chillon, « c'est grand triomphe pour moi d'avoir épouvanté » princes et chevaliers, comme si la buccine du jugement final » eût sonné à leurs oreilles. »

— « Ce n'est l'heure de gausser, » représenta *Dominus de Balmis*, à qui l'heureuse fin de son entreprise avait rendu la parole. « Vous ne pouvez rentrer au château de Duing, où vous » attend le vitupère du traître Gérard; j'opine pour qu'alliez » d'ici au moutier de Sainte-Catherine; et là resterez sous la » protection de l'abbesse Guigone Alaman. »

— « Volontiers, le ferai-je, » répondit Marie. « C'était mon » projet en quittant Ripailles; et dame Catherine m'a promis de » venir bientôt me trouver en clôture. »

Ainsi convenu, ils s'embarquèrent.

Deux vigoureux paysans furent chargés d'accompagner Marie, à qui le prieur remit une lettre pour l'abbesse du couvent de la montagne.

De son côté, le jeune de Menthon, de retour dans son château, s'empressa de prendre les mesures que les circonstances semblaient exiger : il fit armer ses vassaux et expédia un messager au sire de Grandson. Mais ces précautions devinrent inutiles par suite des événemens accomplis dans le Chablais, et dont la nouvelle fut bientôt répandue dans toute la comté.

XVIII.

« Qui peut frustrer le Temps, ce sévère
» chasseur, intrépide comme le limier, agile
» comme le faucon? Pensez à lui, et levez-vous
» avant le jour, joyeux seigneurs, aimables
» dames. »

(WALTER-SCOTT, *Chanson de chasse.*)

Un doute m'est venu : Hommes du XIXe siècle, avez-vous vu passer la chasse, le cerf et les limiers? La chasse est-elle encore de

ce monde? Hélas! cette école de la guerre, ce plaisir des rois, la chasse est morte! C'est triste à dire; mais elle est morte, comme la chevalerie, comme la poésie, comme toutes les bonnes pensées qui faisaient battre le cœur de nos pères! Poésie, amour, religion, chevalerie, anges du ciel, où donc avez-vous caché vos ailes?.....

Et la chasse elle-même, la chasse, avec ses émotions et sa gloire, la chasse, avec sa musique, sa rosée matinale, ses parfums des bois, avec ses blondes châtelaines et ses faucons enrubannés; la chasse est ensevelie sous les décombres du manoir féodal. Qu'ils sont bien loin de nous ces temps où les rois de France trouvaient digne d'entrer dans les caveaux de Saint-Denis, avec des peaux de cerf pour linceuls[1]! ces temps naïfs où les trouvères comparaient les plaisirs de la chasse à toutes les joies du paradis[2]!.....

Avez-vous vu passer le cerf et les limiers? Avez-vous vu passer les seigneurs, les pages et les dames?.... Pitié! pitié! la chasse est morte!

Ah! gardons-nous du moins d'insulter cette noble défunte, en donnant le nom de chasseur à ce gentleman qui fait la guerre aux renards de son parc; à l'innocent amateur qui va épouvanter les lièvres du canton, pour amoindrir son obésité ou pour se préparer une digestion facile. Si quelques-unes des traditions de la noble chasse subsistent encore, il faut les chercher sur les pics de nos montagnes, dans le robuste cœur des chasseurs de chamois : eux encore bravent des dangers, affrontent les crevasses glacées et les vertiges du précipice; eux encore ont des émotions et de la gloire : mais vous tous, honnêtes poursuivans du lièvre ou du lapin, chasseurs au poil ou à la plume, que Dieu vous bénisse! et dites avec moi : Pitié! pitié! la chasse est morte!

[1] Lacurne de Sainte-Palaye.

[2] Gasse de la Bigne a dit, en faisant l'éloge de la mélodie des chiens, que « il n'est homme s'il les ost (entend) que voulsit aultre paradis. »

Elle vivait, par Saint-Hubert! le jour mémorable où le Comte Rouge et Brumboy[1], son fidèle coursier, s'arrêtèrent au carrefour de la forêt de Lonnes. Un grand feu avait été allumé au pied d'un chêne[2], encore vert malgré la saison, et qui s'élevait solitaire du milieu d'un pâturage entouré de sapins ; les oisillons commençaient à chanter dans le fourré ; des larmes de rosée reluisaient sur les feuilles à la clarté du soleil.

Autour du feu étaient réunis les dames, les chevaliers et les gens de l'escorte : déjà les uns étaient à cheval; d'autres ordonnaient les chiens de relais; plusieurs étaient encore assis sur l'herbe où ils venaient de boire le coup du matin; qui savait bon mot, aussi le disait[3]. Suivant les us de vénerie, les chasseurs portaient des bottes fortes avec des éperons sans or ni argent; le cornet d'ivoire pendait à leur cou; une ceinture de cuir d'Irlande retenait leurs couteaux de chasse; le pourpoint fourré de gris, la robe courte et verte complétaient leur costume; quelques-uns portaient un faucon *de basture* ou brodé sur la manche gauche[4]. Tous étaient armés d'épieux, d'arcs et de flèches, ou d'épées longues et bien *amaurées*.

Quand les hommes chargés de faire les quêtes, après s'être levés de très-grand matin pour buissonner, eurent dicté leurs nouvelles à l'assemblée, et raconté qu'ils avaient entendu les rugissemens du roi de Lonnes, un frémissement involontaire fit tressaillir les cœurs les plus fermes.

— « N'est-il donc personne, » demanda Bonne de Berry, « qui » puisse trouver voie ou manière de faire mourir cette bête » maudite?..... »

— « Avec votre permission, ma noble dame, » dit Jehan de

[1] *Chronique Ms.* de PERRINET DU PIN.

[2] *Le Roi Modus.*

[3] LACURNE DE SAINTE-PALAYE.

[4] CIBRARIO.

Advanchier, « j'ai promis à mon saint patron d'éprouver qui » du sanglier ou de moi pourra brider l'autre. Mais si je succombe » dans cette entreprise, je requiers de vous que fassiez dire des » prières pour le repos de mon ame, dans la chapelle de Notre-» Dame des Voirons. »

— « Tu seras le victorieux, » répondit la comtesse, « et de » simple échanson, tu deviendras mon écuyer. »

Malgré cette assurance, le plus grand nombre appréhendait la rencontre du terrible animal, et blâmait la présomptueuse promesse de l'échanson.

Cependant les quêteurs avaient rapporté les fumées d'un cerf de *beauté oultrière*[1]; cette bonne fortune remit tout le monde en belle humeur, car, pour dire vrai, on ne comptait rencontrer que des bêtes noires, la saison de chasser le cerf étant passée depuis la Sainte-Croix de septembre[2].

Alors, le Comte Rouge donna le signal de laisser courir les chiens, en tirant de son cornet un son prolongé, qui retentit jusque dans les rochers des Fées-Ternes. Brumboy fit entendre un hennissement d'impatience et de joie. Une minute après, sur ses traces rapides, hommes et chevaux, chiens et varlets, tourbillonnèrent et disparurent derrière les taillis, dans les sentiers du bois, emportés comme les feuilles par un vent d'orage.

Le brouillard flottait encore sur le flanc des collines; mais par momens, à travers ses pans déchirés comme un drapeau glorieux, les regards plongeaient d'en haut sur les vastes trouées par où le soleil jetait ses flèches d'or à la surface bleue du Léman.

Et de larges clameurs montaient vers les Alpes : les aboiemens des limiers, les cris des veneurs, les sons du cor faisaient bruit si grand *qu'on n'aurait mie entendu Dieu tonner*[2]. Montagnes et

[1] *Chronique Ms.* de Perrinet du Pin.

[2] *Le Roi Modus.*

vallons s'ébranlaient à la fois, comme si les Aiguilles maudites[1] eussent d'un bond secoué toutes leurs avalanches.

Et les chasseurs allaient toujours. Entraînés sur les nombreuses refuites du cerf, sur la cime d'un rocher, au contour d'une colline, dans les gorges couvertes de bruyères, on les voyait paraître et s'éclipser, monter et dévaler, aussi pressés que les éclairs dans une tempête de nuit : ils allaient, toujours ils allaient, comme cet infatigable chasseur qui chevauche, dit-on, dans les brumes des grandes forêts de la Germanie.

— « Arrière ! arrière ! faites requêter les chiens ! » tout-à-coup s'écrièrent les cent bouches des veneurs, car le cerf avait dérouté les limiers, et s'était jeté ensuite dans les eaux de la Dranse. Mais *Hubaut, Marpaut et toute leur progénie*[2] furent sourds aux ordres des varlets; et au lieu de relever le défaut, ils se mirent sur les marches du grand sanglier dont ils venaient de trouver les *laissées*. Seulement, un des sages chiens avait traversé le pont jeté sur le torrent : il entraîna ainsi sur la bonne voie Perrinet du Pin, Bonne de Berry, Catherine et quelques jouvenceaux; le premier, par suite de sa rotondité, les autres, par faiblesse de nature, étant restés à l'arrière-garde.

Ne pouvant supporter toutes les fatigues du courre, les dames avaient pris une des larges routes de la forêt. En marchant l'amble sur leurs palefrois, elles arrivèrent à l'un des accours, près d'une fontaine merveilleuse, située aux portes d'Evian, et connue aujourd'hui sous le nom harmonieux d'*Amphion*; mais alors elle sourdait sans bruit d'une pelouse ombreuse, où les vagues du Léman secouaient leurs gouttes perlées par le vent du nord.

— « Halte ! » dit la comtesse, en posant la main sur l'épaule de Catherine pour sauter bas de son cheval. « Voici tantôt la mi-jour; » le cerf n'a pas été relancé, et le commencement de cette chasse » ne pronostique rien de bon. »

[1] Le Mont-Blanc était nommé dans le moyen-âge *la Montagne maudite*.

[2] *Chronique Ms.* de PERRINET DU PIN.

— « Oyez ! » dit Catherine ; « il me semble que les dernières » sons d'un cornet viennent de se perdre dans le val des Fées-» Ternes. »

— « A Dieu ne plaise, » s'écria Bonne de Berry. « Quel im-» prudent oserait, par accords de vénerie, troubler le sommeil » des trois Dames[1] ? »

— « Soyez sans crainte aucune, » dit le gros Perrinet ; « le » charme de la grotte a été rompu par la vaillante épée de Blonay, » et depuis la mort de Robert, le val n'est plus hanté par les » chats du dieu Tabulon. »

— « Qui sait ? » répliqua, en secouant sa tête grise, Rup-Dirup, le fauconnier, qui avait suivi la chasse en amateur inoccupé, « Qui sait ? Les démons sont plus fins que les meilleurs » limiers. »

— « J'ai quitté hier l'abbaye de Saint-Maurice, où j'étais allé » quérir des chiens nouveaux, » dit à son tour un aide-veneur « Or, j'en ai apporté triste présage, car le plus beau poisson » de l'étang s'est fait mourir de mort subite, et cependant tous » les bons pères se portent à merveille ; mais il est connu qu'un » de ces poissons ne peut mourir sans que trépassement d'homme » s'ensuive[2]. »

[1] La légende des Fées-Ternes, avec le récit du prodigieux combat soutenu par un de Blonay contre les légions de chats du dieu Tabulon, sera bientôt livrée au public ; elle a été écrite par mon ami Léon Ménabréa, qui a puisé aux traditions conservées dans la famille de Blonay. Cette légende, éminemment fantastique, ne pouvait trouver un meilleur interprète que l'auteur des *Feux-Follets*.

[2] Cette tradition est rapportée par le Père Sigismond, prédicateur capucin, dans son *Histoire du glorieux Saint Sigismond, martyr, roi de Bourgogne*, imprimée en 1666, page 128 ; voici dans quels termes :

« Entre les choses merveilleuses que Dieu a operées en ce saint lieu » d'Agaune (Saint-Maurice), sont les poissons qui se nourrissent dans le » vivier ou reservoir qui est dans l'enclos du monastere, où il y a une fort » belle fontaine claire et diaphane comme du cristal. Elle est si froide l'esté » qu'à peine y peut-on tenir la main dedans, et l'hiver elle est si tiede qu'elle

— « Il est sûr, » reprit le fauconnier, « qu'en suivant la » course des chiens, on marche à l'aventure, et le diable peut » faire voir une longue route : déduit de chiens n'a vaincu oncques » déduit d'oiseaux. »

— « Oui dà, » repartit Perrinet, en s'asseyant sur la mousse, pour argumenter plus à l'aise; « lequel des deux déduits est le » meilleur? Voilà matière à grandes controverses entre les deux » avocats : *amour des chiens* et *amour d'oiseaux*[1]. Certes, les » deux exercices sont très-bonne voie pour gagner appétit et » faire son salut : un chasseur étant occupé sans cesse, il ne lui » reste dans le chef aucun vide où le péché puisse pondre son » œuf, car on sait qu'oisiveté ne peut qu'embabouiner la cervelle » et engendrer imaginations déréglées. Déduit d'oiseaux convient » aux dames, aux prélats, et gens chargés d'embonpoint, qui » tout de même par cette voie iront en paradis. Pourtant j'opine » que les places les meilleures n'y seront pas pour eux, ains pour » les chasseurs du déduit de vénerie, qui plus fatiguent leurs

» va fumant comme fait l'eau chaude dans une chaudiere de feu. La source » sort du pied du rocher de Verasse en si grande abondance qu'elle fait tra- » vailler deux moulins à la fois; elle passe par le milieu de la ville, et sortant » de sa source elle entre dans un vivier, dans lequel elle nourrit des poissons » qui sont quasi noirs sur le dos, et au-dessous ils sont gris. Il faut donc re- » marquer que ces poissons, de toute antiquité, à sçavoir depuis la fondation » dudit monastere faite par Saint Sigismond, on a toujours remarqué que » quand il mouroit un religieux, en mesme temps il mouroit aussi un de ces » poissons, et on l'enterroit en une place nommée *le Martollet*. Et si un » poisson mouroit devant la mort de quelqu'un des religieux (ce qui arrivoit » quelquefois), c'estoit un signe et presage de la mort prochaine de quelqu'un » des religieux, lequel incontinent payoit tribut à nature, ce qui leur donnoit » à tous subject de se bien preparer à la mort. En confirmation : c'est ce » qui arriva à la mort funeste d'un religieux qui se nommoit François de » Plastro, sacristain dudit monastere, du temps de monseigneur Adrien de » Riedmatten, abbé, puis fait evesque de Sion : ce religieux fut tué sur les » terres des heretiques de Berne, où il estoit allé; et avant son depart, le » mesme jour, mourut l'un des plus gros poissons, au grand estonnement de » tous les religieux, parce qu'en ce temps il n'y en avoit pas un de malade. »

[1] Gasse de la Bigne. — Lacurne de Sainte-Palaye.

» corps, et par corollaire mieux brident leurs esprits[1]. Toutefois, » nous n'avons loisir de vider présentement ce notable débat; » m'est avis que l'air du lac et des montagnes a ouvert notre » estomac d'une façon prodigieuse : donc, si c'est votre plaisir, » ma gracieuse dame et maîtresse, nous rentrerons au prieuré. »

— « Volontiers! » dit Bonne de Berry, « d'autant que j'ai » tristes nuages sur le cœur. »

Cependant le Comte Rouge avait suivi les marches du grand sanglier; et pour l'atteindre plus vite, il s'était jeté presque seul dans un étroit chemin qui devait le conduire plus directement vers le fort du roi de Lonnes.

— « Courage, Brumboy! sus, mon valeureux! à belle fête on » nous attend! » disait le comte à son ardent coursier; et les pieds du noble animal dévoraient le sol, ses flancs fumaient, un torrent d'écume gonflait ses naseaux. Mais, tout-à-coup, le sentier se rétrécit encore; les branches des taillis se croisent et se mêlent; des buissons de houx épineux, des bouquets d'églantier entravent Brumboy dans sa course désordonnée; son œil se trouble au milieu des ramées garnies de feuilles sèches; son sabot, qui broyait la mousse, heurte avec violence contre la racine d'un sapin : cheval et cavalier sont renversés en même temps.

— « Savoie au Comte! » s'écrie Amé, en cherchant à se dégager des étriers. Le duc Louis de Bourbon, les fidèles Grandson, Costa, Fléchières, qui avaient suivi de loin la course de leur maître, accoururent à sa voix et l'eurent bientôt relevé. « Êtes-vous blessé, Monseigneur? » — « Je le crois; un écot de » sapin m'a navré sur le nerf de la cuisse. » — « Cette plaie est » étroite, mais longue et *parfonde de moult longue parfondeur*[2], » fit observer Othon, « et il serait prudent d'abandonner la chasse » pour ce jour. »

[1] On trouve ces bizarres moralités dans un traité de chasse composé par Gaston Phébus, comte de Foix. »

[2] *Chronique Ms.* de Perrinet du Pin.

— « Mon cousin, » dit le duc, « rentrons au logis, et mon » physicien africain tôt coudra cette plaie[1]. »

— « Il est habile, pour sûr, » ajouta de Grandson; « à son » art je dois d'être vivant. »

— « Vous gaussez, messires, » répondit le comte; « jà, je ne » suis femme pour avoir peur d'une piqûre d'épingle; » et de suite remonté en arçons, il lança de nouveau son cheval : gagnant du terrain sur ceux qui l'avaient relevé, il fut bientôt seul comme il le désirait, dans son intention d'attaquer avant tous le redoutable sanglier.

Notre concitoyen, Guillaume d'Oncieux, a comparé la fuite de cette bête noire à celle des Parthes, et ses combats à celui des Horaces; or, le roi de Lonnes était bien fait pour justifier ce classique parallèle : depuis long-temps ce vieux routier avait laissé les compagnies pour marcher seul dans sa force et son indépendance[2]. Aux premiers aboiemens des chiens, il s'était levé de sa bauge; grave et les oreilles dressés, il avait écouté un moment leurs cris tumultueux; et après avoir reconnu le nombre des forces ennemies, après avoir calculé ses moyens de résistance, il avait jugé la retraite opportune; se tournant alors du côté de sa patrie, il s'était dirigé vers la montagne des Voirons, peut-être avec la pensée que la terre natale lui serait plus hospitalière, ou qu'elle était meilleure pour mourir[3], si son heure était venue. Dans sa fuite, il avait soin de rejeter de la terre sur ses traces, et il parvint ainsi à rompre les limiers; leurs clameurs ayant cessé de le poursuivre, il s'arrêta un moment au pied d'un sapin séculaire que la foudre avait frappé, dont le tronc noirci s'élevait sur un monticule de la forêt : depuis là, le regard du sanglier jeta un adieu suprême aux taillis qui avaient abrité sa gloire et

[1] Ambroise Paré.

[2] Les sangliers d'un âge mûr voyagent seuls, et pour cela ils sont nommés *laissants les compagnies*. (*Le Roi Modus.*)

[3] *Miles venator*, par d'Oncieux.

ses impétueuses amours, aux campagnes dont il avait fait son royaume; dans cette contemplation mélancolique, il allait oublier la cruauté des chiens et des chasseurs, quand la voix du vaillant *Hubaut* s'éleva pleine et vibrante à quelques pas du sapin : un grognement lugubre et prolongé répondit à cette voix; et secouant ses épaules endurcies aux blessures, ses épaules couvertes de pointes acérées comme un dard, allant et venant sur l'étroit espace comme un lion captif dans sa loge de fer, le roi de Lonnes montra ses dents terribles prêtes à châtier le premier audacieux qui entreprendrait de l'attaquer isolément. C'était bien là le projet du Comte Rouge; mais Jehan de Advanchier avait pris les devans : né dans le pays et connaissant tous les détours du bois, il avait suivi des voies de traverse; et à l'arrivée d'Amé VII, près du fort où le sanglier venait de se retrancher, le digne fils du Chablais avait déjà engagé le combat. Or, la description de cette lutte mémorable mérite bien un chapitre, et pour ne pas rester au-dessous du sujet, nous ne saurions mieux faire que de copier le récit de Perrinet du Pin dans sa très-véridique et très-poudreuse chronique.

XIX.

« Je n'invente pas, je traduis, ou à-peu-près,
» comme on traduit toujours. »
(MÉRY, *Annibal à Capoue.*)

« Le dessus dict Advanchier entra sy avant au boys qu'il pust
» veoir à l'euil la beste noire qu'il queroit; et voyant, mist pyé à
» terre, puis à toute la blanche espée s'avancza pour assaillir le
» fier Roy du boys de Lonnes; et cependant qu'il advanczoit,
» le Comte, qui appetoit trouver le Roy avant tout aultre, arriva
» sy pres du lieu qu'il pust veoir Advanchier adresser vers le
» verrat; et voyant qu'il n'estoit sitost venu sur la beste que son

» exchanczon, voulut laisser au premier arrivé l'honneur de
» donner au Roy le premier assault, tant pour debvoir deu à cilz
» qui devant luy l'avoit treuvez, que tant parce qu'il se recorda
» de ce que Advanchier avoit dict qu'il exprouveroit lequel du
» sanglier enragiez ou de luy pourroit arrester l'un l'aultre; et re-
» cordant ce que dict est, sans soy monstrer se retrey et arresta de
» pyé quoy pour adviser sy un vassal auroit valeur et hardement
» tel que de faict ozast faire ce que de bouche avoit dict. — Mais
» bien vous dis-je : le Comte eut peu de temps employé à re-
» garder le vassal tirer vers la beste hurée, qu'il vist cestuy
» sanglier entrer en sy grande fureur que, sans point vouloir
» attendre l'approchement de Advanchier, il se courrouça telle-
» ment que espouvantable estoit le veoir par chaleur excumer,
» romfler et marteller des dents, avec le poil droict sy herissez que
» bien sembloit avoir le dos couvert d'aiguilles et d'alenes, avec les
» yeulx embrazés plus que vif charbon et plus rouges que gouttes
» de sang; et dans cestuy hideux point esbroua en courant contre
» celuy qui le vouloit assaillir. — Voyant cestuy esbrouement
» hideux, l'exchanczon, qui estoit tres fort et solide, et gent,
» et adextre et poliz, fist un sault en se destournant pour laisser
» le chemin à la beste noire; et, feisant ce destour, rua de toute
» l'espée tranchante un coup de revers qui fust si dur et si tres
» bien assis qu'il n'y eut hos ne maschoieres qui pust garder que
» la pesanteur dudict coup, sans point en refaire d'aultre, ne fist
» voler sur l'herbe verde la museliere du sanglier garnie de dents
» et de langue; et non pour aultant se voulust le filz de truye
» arrester, ains s'en alla hurtant de teste et de corps d'arbre en
» arbre la longueur de plus d'un harpend de terre bien mesuré;
» et, ce faict, par deffault de sang chey sans plus relever. —
» Quand le Comte de Savoye qui, comme dessus ay dict, regardoit
» laquelle des deux bestes sensible et insensible pourroit vaincre
» l'aultre, vist le coup porté par Advanchier, il se signa de la
» merveille, et, en se signant, dist dans son cuer que ce coup

» estoit descendu de bras d'homme fort et sy vertueux que prince
» qui de tels auroit grand nombre pour aller combattre ses
» ennemys se pourroit vanter d'estre seurement accompaigniez.
» — Neantmoins, tandis que Jehan l'exchanczon chaudement
» poursuyvoit le paoure Roy de Lonnes hurtant d'arbre en arbre,
» le gentil prince ne se voulut descouvrir, et se tint retrait jusqu'à
» ce qu'il perdist de vehue son vassal et le porc; ceste perte faite,
» il s'approucha avec l'intention de prendre et emporter le musel
» dudict porciau, lequel gissoit sur l'herbe verde; ains, apres
» avoir relevé dents et museliere, le Comte voulant laisser à
» chascun l'honneur de son merite, changea de propos et remist
» tout sur place, dans la pensée que par adventure le dessus dict
» Advanchier pourroit tourner le querir, pour en faire present
» à luy ou à la princesse : en quoy, dict le noble prince, il recevra
» laux et honneurs de tous ceulx qui savent la beste avoir esté si
» perilleuse qu'aucun ne l'osoit attendre. Pourtant le Comte avoit
» desir de garder une des maistresses dents qui estoient longues
» à merveille; c'est pourquoy il se mist à adviser comment tyrer
» il la pourroit; et en advisant visita la museliere, et treuva une
» piece d'acier venant de l'espée du vassal qui s'estoit rompue
» dans la maschoyre. — Lors, prist le Comte icelle piece d'acier,
» et, sans desgarnir le musel de dents ni d'aultre chose, le laissa
» en propre lieu d'où il l'avoit relevez; puis remonta à cheval,
» puis s'en vint à Ripailles seulet et sans compaignie.

» Or, pendant qu'Amé le Rouge estoit au boys, ceulx qui
» l'avoient vehu tomber de cheval estoient accourus vers la com-
» tesse, pour luy dire que le cadet s'estoit renversé sur son cava-
» lier, et que leur seigneur s'estoit navré durement. — A ceste
» nouvelle fust la princesse exprise de tel chagrin, qu'elle incon-
» tinent s'achemina vers la foret pour aller treuver le Comte,
» lequel sur le chemin rencontra sa dame desconfortée; et la
» rencontrant, il s'esmerveilla doulcement; puis luy demanda la
» cause de son desconfort, et quelle part alloit ainsi plourant et

» gemissant accompaignée de ses dames? — « Monseigneur, »
» dist la princesse, « puisque Dieu m'a donné grace de vous
» treuver icy, je ne demande point d'aller plus avant; toutesfois
» je supplie que me disiez comment vostre santé se porte? et que
» vous fassiez diligemment vostre blessure visiter. » — A ces
» mots, le prince, qui estoit sy vigoureux que de ce ne
» tenoit compte, se prist à moult doulcement soubzrire, et
» respondit joyeusement : « Ma mie, soyez sceure et certaine que
» si j'avois mal ou douleur, il n'est creature soubz le ciel à qui
» je le revelerois sitost qu'à vous : ains, le Roy de Lonnes a seul
» esté navré, sy bien que, sy mort n'est, je suis certain que vivre
» ne peut longuement. » — Lors, narra comment Advanchier
» s'estoit fierement comporté en sa presence, et informa la com-
» tesse du horion que tel avoit rué que d'un seul coup avoit faict
» voler par terre le musel du porciau; puis, il monstra à la dame
» la piece d'acier qu'il avoit rapportée; encore lui dist que Advan-
» chier, pensant estre seul poursuivant, cuidoit qu'aucun ne luy
» avoit vehu faire le coup. — Sur ce, la tres humble princesse
» mercia Dieu d'avoir delivré la terre de la beste maudite; et,
» doubtant courroucer son seigneur, n'osa plus luy parler de sa
» cheute de cheval; ains, croyant qu'il avoit dist verité, se prist
» à recomforter. — Bientost, vit-on revenir Jehan, le Cha-
» blaisien, sur son dos portant la beste hurée et desconfite; et le
» voyant, la comtesse lui dist : « Çà, venez, mon escuyer nouvel;
» en joyau je ferai monter ceste piece d'acier rapportée par
» Monseigneur : grand prix elle a, venant de l'espée d'un va-
» leureux. » — A ces paroles, Advanchier devint tout rouge
» comme pucelle, et, mettant genou en terre, baisa la main de
» Bonne de Berry.

» Tout ce que dessus parachevé, tous et toutes rentrerent au
» prieuré. Le Comte, que la chasse avoit mis en appetit, voyant
» son disner prest, se lava, puis à table s'assist. »

Perrinet ainsi
Termine son récit.

XX.

« Les morts vont vite! vite! vite!
» Pourquoi ne me suivrais-tu pas? »
(BURGER.)

UNE matinée froide et morne couvrait le Chablais de ses teintes lugubres; des brouillards, chargés de givre, avaient voilé la plaine et les flancs des montagnes; les feuilles se détachaient de tous les arbres, lentes et nombreuses; elles roulaient sur les préaux de Ripailles, avec un bruissement sinistre, image des pauvres ames descendant une à une et se pressant toujours dans les abymes de l'éternité. Les vagues gémissaient au loin sur les grèves, comme le glas des cloches funèbres : toute la nature, avec ses vêtemens de deuil, semblait se disposer pour la fête des morts.

Par les cours, par les corridors du prieuré, des groupes d'officiers, de grands seigneurs et de varlets, causaient pêle-mêle, à voix basse et d'un air consterné : on disait qu'Amé VII avait trop méprisé la blessure qu'il s'était faite en tombant de cheval, que pendant la dernière nuit de graves symptômes s'étaient déclarés, que des spasmes cruels déchiraient la poitrine du prince, que sa tête était secouée par des douleurs aiguës accompagnées d'une chaleur ardente. On ajoutait que le physicien Jehan de Grandville avait fait enlever le premier appareil mis sur la blessure par Pierre de Lompues, et que, pour soulager les douleurs à la tête, il avait fait raser l'épaisse chevelure du comte, en pratiquant dans le cuir diverses incisions qu'il avait recouvertes de lavande et d'*autres médicamens à son plaisir*[1]. On disait encore que ces remèdes, au lieu d'avoir calmé les souffrances du malade, paraissaient au contraire les avoir augmentées, et qu'on l'avait entendu s'écrier

[1] *Chronique Ms.* de PERRINET DU PIN.

dans son délire : « *Ce mauvais physicien me fait traîtreusement* » *mourir*[1] ! » Enfin, les médecins ordinaires venaient d'être mandés à leur tour; mais arriveraient-ils assez tôt?.....

Cette dernière réflexion occupait messire du Pin, comme il sortait de la chapelle, où il venait d'entendre la messe de l'aube de la Toussaint, et il disait mentalement : « Que le beau sire Dieu » nous soit en aide ! On peut voir d'étranges choses par le temps » où nous sommes : les enchantemens et œuvres de sorcellerie » ont, en ce jour, pleinière puissance sur notre terrienne lour- » desse; vers la minuit procbaine, toutes les fosses des cimetières » ouvriront leurs noires profondeurs.... Que le beau sire Dieu nous » soit en aide ! » Et, en murmurant une prière, il passa devant l'officine de maître Pierre de Lompues, rendez-vous ordinaire des oisifs, des curieux de nouvelles, des amateurs de coups de bec ou de discussions quintessenciées. Perrinet s'empressa d'entrer dans l'échoppe, en reconnaissant le savantissime prieur de Ripailles qui était en conversation très-animée avec l'apothicaire et Rup-Dirup, le fauconnier. Pierre de Lompues s'écriait d'un ton courroucé : « Hé bien ! qu'en dites-vous, mes maîtres? est-ce » injure assez outrageuse pour un vieil serviteur de la maison? » et des nouveaux venus viendront ainsi larronner tous nos » emplois?..... Enlever, sans façon aucune, l'emplâtre que » j'avais mis sur la navrure du comte, congédier Pierre de » Lompues et ses médicamens, le traiter ni plus ni moins que juif » ou chien galeux : voilà, mes maîtres, ce qu'a bien osé faire un » païen physicien africain ! Par Saint Côme ! pareil affront demeu- » rera-t-il impuni?.... »

— « Donc, c'est vous, maître Pierre, qui avez mis le premier » appareil? » demanda Rup-Dirup, en lançant un regard oblique à l'apothicaire.

— « Qui donc, sinon moi?..... Et un bon appareil, je vous

[1] Perrinet du Pin. — Servion. — Paradin.

» jure, composé de mumie bien confite, bien embaumée; lequel » remède sert grandement à la curation des chutes et coups, » orbes et meurtrissures, pour empêcher que le sang ne se » caillebotte et congèle dedans le corps [1]. Hé bien! voilà le médi- » cament excellentissime que l'ignare et païen mège africain a » fait enlever, pour le remplacer, savez-vous par quoi? son » seigneur Satanas pourrait seul vous le dire; mais le certain » c'est qu'il a haché avec une lancette la tête du comte, tellement » que le sang en sort de tous côtés, ce qui met notre cher sire » en grande pamoison [2].

— « En vérité, » fit observer le prieur, « on trouve par le » monde une engeance de sorciers, enchanteurs, empoisonneurs, » vénéfiques, méchans, rusés, trompeurs [1], lesquels expéri- » mentent leurs sorts sur les patiens, ensuite de paction qu'ils » ont faite avec les démons, qui leur sont esclaves et vassaux; » or, le diable ne peut donner aux malades une vraie et entière » guérison, ains use seulement d'une fausse et palliative cure. »

— « Pourtant, » dit Perrinet, « on a vu quelquefois de » vaillans physiciens, et de ceux-là ne convient mal dire; Plinius » les a nommés empereurs des malades, *imperatores ægrotantium*, » et, comme les jurisconsultes, au bout d'un certain temps, ils » sont faits comtes de l'Empire [3]. »

— « Voire! tous m'ont bien l'air d'être comtes de Château-le- » Vain [4]! » s'écria l'apothicaire. « Je vous le demande, celui qui » a fabriqué le remède ne doit-il pas mieux connaître ses pro-

[1] Ambroise Paré.

[2] Servion.

[3] De Ville.

[4] « Le prince Aimon mourut à Choix, en 1242, dans un château qu'il » avait fait construire : son emplacement, d'après la tradition, est occupé » aujourd'hui par des bois châtaigners, auxquels on donne le nom de *Château-* » *le-Vain;* on y jouit d'une très-belle vue sur le lac Léman. »

(*Mémoires Mss.* de l'intendant Pescatore.)

» priétés et vertus que ces docteurs de Paris ou de Bologne, » peut-être encore juifs ou païens, capables certainement de » perdre un chrétien corps et ame? C'est mon avis : en tout état » bien policé, on ne devrait tolérer autres médecins que des » apothicaires. »

— « Vous plaidez pour votre saint, maître Pierre, » dit en souriant le prieur. « Mais si la maladie de notre seigneur le » comte devenait plus grième, m'est avis qu'on devrait faire » venir de la Montagne-Blanche, aussi nommée la Montagne-» Maudite, un peu d'eau des glaciers, qui est un remède souverain » dans les maladies désespérées, par exemple, pour éteindre une » fièvre continue[1]. Sans doute, vous avez appris, messire du » Pin, qu'on trouve telles glaces dans les hautes montagnes tirant » contre le midi; en certains lieux, elles ont empli les vallées, » et se sont endurcies comme pierre; pourtant elles ne sont ni » pierre, ni métal, bien qu'en lueur et transparence elles ne soient » guère différentes du métal le plus pur. De vrai, cette glace » est de telle nature qu'elle se purge d'elle-même, si bien et par-» faitement, qu'il n'y demeure ni bois, ni autre matière quel-» conque, tellement qu'elle demeure purifiée comme fin cristal[2]. »

On sait que le savantissime prieur de Ripailles arrêtait peu le flux de ses paroles, quand il leur avait lâché la bride sur quelque texte topographique; mais son discours fut interrompu par Rup-Dirup, le bon fauconnier, qui, après avoir écouté, la bouche béante, de trop longues digressions, tandis que de grosses larmes roulaient dans ses yeux, demanda brusquement : « L'état de notre » sire est donc bien périlleux? »

— « Périlleux présentement, » répondit Pierre de Lompnes; « mais la blessure était peu, et la curation certaine, si l'on eût

[1] Paradin.

[2] C'est à-peu-près dans ces mêmes termes que Paradin a exprimé son admiration pour la vallée de Chamouny.

» laissé le champ à la science indigène, au lieu de suivre les
» prescriptions de l'étranger. »

— « Et les étrangers sont toujours plus admirables que les
» connus, » reprit vivement le prieur; « déjà nous en avons fait
» l'expérience : vous souvient-il, mes maîtres, de ce Paul
» Tigrin[1] qui vint céans, l'an passé? Il se disait patriarche de
» Constantinople; aussi fut-il bien choyé, fêté et caressé par
» notre comte Amé, qui lui donna du sien abondamment, le fit
» habiller, et l'envoya en Avignon avec douze chevaux bien
» harnachés. Or, ce fourbe et menteur personnage s'est embar-
» qué depuis peu avec grandes richesses pour retourner dans
» son pays, à savoir chez les païens musulmans, dont il était,
» après avoir trompé le pape Clément et l'abbé de Saint-Denis,
» comme il avait trompé Monseigneur de Savoie, par la grande
» piperie de *tout nouveau*, *tout beau*. Dieu veuille que cette fois
» le sire comte en soit quitte pour des habits et des haquenées! »

— « Certes, » dit Perrinet, « nos princes devraient avoir
» moins de fiance dans les étrangers. Quelle nécessité d'avoir
» autour d'eux autres que Savoisiens? Les premiers-nés de la
» patrie sauraient bien, seuls envers tous, maintenir sans tache
» l'azur de leur bannière; et il est impossible de trouver dans
» l'histoire que la Savoie ait produit des traîtres au prince, à la
» patrie ou à leurs amis[2]. »

A peines ces mots étaient-ils achevés, qu'on entendit une rumeur lointaine gronder sourdement; puis s'éleva un cri sauvage et lamentable comme le vent du désert; un grand tumulte se faisait au dehors; et, dans ce même instant, emporté sur un cheval rouge à tous crins, on vit *petit Jehan de Monseigneur* passer avec la rapidité d'un follet au milieu d'un tourbillon de feuilles mortes. Il disparut bientôt dans les profondeurs du brouillard; mais, devenu invisible, on l'entendait encore chanter à tue-tête :

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*.
[2] De Ville.

Les morts vont vite!
Vite! vite!
Faites place au bon archier noir :
En est-il de meilleur en France?
Son arc, tendu matin et soir,
Au but toujours sa flèche lance :
Vassal ou roi,
Nul ne l'évite.
Comme il court sur son palefroi!.....
Les morts vont vite!
Vite! vite!

Au galop, et bride sur cou,
Le cheval devance l'orage;
Le bon archier abat d'un coup
Bien des vaillans sur son passage.
Place à l'archier!
Dans le Cocyte
Il va descendre un chevalier.....
Les morts vont vite!
Vite! vite!

La fin de cette ballade se perdit dans les clameurs confuses qui annonçaient le trépas du Comte Rouge. A cette nouvelle, une douleur sombre se dessina sur les traits du vieux fauconnier : ses larmes avaient subitement cessé de couler, et saisissant avec force le bras de Pierre de Lompues, il dit d'un ton de colère concentrée, en s'adressant au prieur et à Perrinet : « Je vous » prends témoins que cet apothicaire a confessé d'avoir mis le » premier appareil sur la blessure de celui qui n'est plus! »

XXI.

« Amé, qu'on dit le Rouge, accroît de Barcelonne
» Et Nice ses estats, domte le Sionnois;
» Un traistre médecin en sa fleur l'empoisonne :
» Pour conserver la vie, on la perd maintes fois. »

(Vers cités par GUILLAUME PARADIN
et par GIOFFREDO, *Storia delle Alpi maritime*.)

LE Comte Rouge venait d'expirer dans sa trente et unième année, au milieu des plus cruelles douleurs, dévoré par un mal inconnu, lorsque la veille encore il était plein de vigueur et de santé[1] : la nature ou une main parricide avait-elle brisé dans sa fleur cette vie déjà si glorieuse, et qui paraissait destinée à tant d'avenir?..... Si la science de guérir eût été plus avancée à cette époque, peut-être aurait-on reconnu dans une mort si prompte le résultat du tétanos produit par la blessure que le prince s'était faite à la cuisse; les coups de lancette qui, d'après Servion,

[1] D'après la chronique de Perrinet du Pin, le Comte Rouge aurait langui trois ou quatre mois depuis le jour de sa chute de cheval; mais quelques écrivains rapportent que sa mort arriva le lendemain ou le jour même de l'accident survenu à la chasse. J'ai adopté cette dernière version, bien que je l'estime historiquement moins exacte, parce qu'elle devait donner plus de vivacité au récit; et je l'ai fait avec d'autant moins de scrupule, que je m'y suis cru autorisé par quelques fragmens de la chronique vaudoise insérés dans un roman anonyme, imprimé à Paris en 1806, intitulé : *Anecdotes historiques, Othon de Grandson et la Tour de Trèmes*. J'ai pris dans ce livre la romance chantée par Marie dans le cinquième chapitre. Ce roman est curieux par quelques citations, mais assez pauvre du reste; on en peut juger par les titres de ses chapitres, qui rappellent les beaux temps de sensiblerie littéraire à la mode sous l'empire. En voici des échantillons : Chap. II. *Les méprises de l'amour-propre coûtent cher*. — Chap. III. *Un rival atroce*. — Chap. X. *Deux amans réunis par le hasard à la grille d'un couvent*. — Chap. XIII. *Les derniers regrets d'une ame sensible*. J'omets les autres, tous également propres à exciter la curiosité du lecteur, surtout quand le lecteur est une portière ou un candide épicier.

avaient haché la tête du malade, et auxquels la crédulité contemporaine a imputé en partie la catastrophe, étaient vraisemblablement des scarifications encore d'usage dans la pratique moderne, et que Grandville avait jugé convenable d'employer.

Mais la simplicité de l'art dans son enfance ne s'avisait pas d'attribuer de si graves effets à une cause extérieurement si légère : l'imagination dut chercher dans des moyens plus énergiques aux yeux du vulgaire la source d'un mal mystérieux et terrible. Les propos que le prince avait proférés dans son délire, quelques taches livides que l'on crut remarquer sur son cadavre[1], de vagues soupçons des complots tramés par le prince de Morée, accréditèrent bientôt le bruit que la mort était le résultat d'un crime; on sait d'ailleurs que l'accusation d'empoisonnement était très-fréquente à la fin du XIVe siècle. Aussi, à peine le comte avait-il fermé les yeux, que le populaire demandait le supplice immédiat des médecins, et voulait *les destranschier par pyeces*[2]. Autant pour les sauver d'une fureur aveugle, que pour vérifier des bruits généralement répandus, il y eut ordre d'arrêter provisoirement Pierre de Lompues et Jehan de Grandville; leur conduite devant être soumise plus tard à une enquête régulière.

Amé VIII était encore enfant lorsque la mort de son père lui transmit la couronne d'Humbert-aux-Blanches-Mains; six hivers devaient s'écouler avant que le nouveau comte pût gouverner par lui-même[3] : les princes de Savoie, de même que les fils de France, sont majeurs à quatorze ans[4]. Ainsi, notre patrie était exposée à tous les périls d'une minorité; les cœurs amis de leur pays étaient pleins de regrets sincères et de sinistres pressentimens; un deuil général suivait le funèbre cortége qui s'était mis en marche vers l'abbaye d'Hautecombe.

[1] Cibrario.
[2] *Chronique Ms.* de Perrinet du Pin.
[3] Guichenon.
[4] Capri de Mégève.

XXII.

« ..... Notre Saint-Denis, la royale Hautecombe,
» Où nos ducs souverains, étendus dans la tombe,
» Reposent sous l'armure où la mort les surprit. »
(THIOLLIER[1], *l'Indicateur Savoisien.*)

Le lendemain de la Toussaint, le jour des ames, une longue procession avait quitté le Chablais : le patriarche de Jérusalem[2], les abbés d'Aulps et de Filly, une foule de religieux, de barons, de chevaliers et d'hommes d'armes, accompagnaient à sa dernière demeure le corps du vaillant Comte Rouge. Cette escorte était grossie sur la route par les curés et le clergé des communes qu'elle traversait : des groupes de villageois, portant des cierges bénis, sillonnaient les campagnes, et venaient s'agenouiller devant la dépouille de leur maître.

Une neige abondante, tombée dans la dernière nuit, rendait la marche difficile, et ajoutait encore à la solennité du spectacle : les vêtemens lugubres tranchaient avec le blanc du paysage; il était découpé en rivières de feu par des milliers de torches funèbres. On rapporte que dans le trajet de Ripailles à Genève, où le cortége fut hébergé le premier soir, aucun des cierges ne s'éteignit, malgré la vivacité du vent : signe certain et surnaturel que le trépassé avait été reçu dans la gloire d'une autre vie[3].

Le lendemain, après avoir entendu la messe dans la cathédrale de Saint-Pierre, le cortége continua sa route lente et silencieuse;

[1] La Savoie vient de perdre dans M. Thiollier un poète qui l'honorait, un fils dévoué dont la noblesse de cœur allait de pair avec les plus brillantes facultés de l'esprit.

[2] CIBRARIO.

[3] Dans la vallée si pittoresque d'Allèves, on trouve une tradition semblable sur les funérailles du dernier seigneur de Bauge.

il arriva enfin sur les bords mélancoliques du Bourget, dans la matinée du dimanche 5 novembre.

Bientôt une étrange flotille couvrit les eaux du lac : des barques nombreuses, et pavoisées de draps noirs, cinglaient vers le triste rocher qui porte la solitaire maison d'Hautecombe; les unes marchant voiles déployées, les autres suivant à force de rames, elles avançaient toutes, rapides et sombres, comme les ailes pressées des vols d'oiseaux qui, dans l'arrière-automne, traversent nos froides régions pour s'abriter sous un plus doux soleil.

La première barge portait un catafalque en velours noir, bordé de franges d'or, sur lequel s'élevait la couronne des comtes de Savoie; les autres portaient des prélats, des écuyers, des pages, des grands seigneurs, des conseillers de robe longue, des chevaux richement harnachés; ici brillaient des cuirasses et des cimiers; là on remarquait les étoles mortuaires sur les aubes des prêtres; les bannières catholiques et les drapeaux de guerre flottaient confondus avec les voiles grises.

Parfois, dans l'intervalle des chants religieux, les ménestrels du comte, qui portaient de riches instrumens soutenus par des cordons de soie arrêtés à des boutons d'or, tiraient de leurs mandores des accords graves et pleins de tristesse; mais le cri du vent dominait tous les bruits; seul, dans de rares momens, le verset d'un psaume montait dans les nuages, et venait mêler sa voix sainte aux grandes voix de l'hiver sur les montagnes.

Des roches brunes et arides bornaient l'horizon; quelques grands arbres, dispersés sur les crêtes du mont du Chat, étendaient leurs bras couverts de givre, dépouillés de toute végétation, pareils à des fantômes convoqués pour voir passer un mort. Les sommités des Alpes, ensevelies sous la neige, se fondaient dans les couleurs mates des nuages, et semblaient unir la terre au ciel par leurs infinies profondeurs. Une teinte cuivrée avait assombri la surface des vagues; elles sifflaient en écumant contre les

robustes carènes. Aussi, Advanchier, qui tenait la barre d'un gouvernail, ne put s'empêcher de dire à l'oreille de messire du Pin : « Que Notre-Dame nous protége ! car petit maître Jehan de » Monseigneur est monté, jambe deçà, jambe delà, sur le mont » du roi Arthur, et dans peu il fera des siennes par-dessus nos » têtes. »

— « Petit maître Jehan, » répliqua Perrinet, « a disparu avec » l'ame de notre sire; et le petit homme est trop rusé compère » pour se montrer de sitôt dans le monde des vivans; il sait bien » que son cou n'y serait guère plus en sûreté que ceux de » Grandville et de maître Pierre, car la manière dont le nain » nous a fait ses adieux a très-grande, voire très-vilaine appa- » rence d'œuvre de sorcellerie. »

— « La chose est incontestable, *indubitabilis* ! » dit à voix basse le savantissime prieur de Ripailles; « mais, avez-vous fait » attention, messire du Pin, que notre bon ami Advanchier, » lequel est certes très-illustre chasseur, ains ne fut jamais » docteur en clergie, vient pourtant de donner au mont du Chat » le nom du roi Arthur[1] ? Or, cette dénomination prouve mani- » festement qu'il se trouvait jadis sur ladite montagne un chat sau- » vage d'excessive grandeur, plutôt tigre que chat, dont la contrée » fut délivrée par *Berius* et *Melianus*, vaillans chevaliers du roi » Arthur. Ce prince, allant en Italie, avait laissé ici, à la prière » des habitans circonvoisins, les deux généreux capitaines que » j'ai nommés, afin d'avoir raison du redoutable animal. »

— « Ne vous déplaise ! seigneur prêtre, » répondit l'écuyer, « mais je tiens cette histoire pour un conte de vieille : quelle » vraisemblance, en effet, que les Allobroges, les plus vaillans » des Gaulois, selon le témoignage de Lucius Flaccus, de Salluste, » de Strabo, et autres auteurs; quelle vraisemblance, dis-je, que » ces belliqueux Allobroges aient eu besoin de mendier la force

[1] Foderé.

» des capitaines étrangers pour délivrer leur patrie de la présence
» d'un matou, tant féroce fût-il[1] ? »

— Une vague furieuse, qui vint s'abattre sur la proue, en même temps que les prêtres recommençaient leurs chants, mit fin à une discussion que le prieur n'aurait pas si vite abandonnée sans ce double incident.

Les barques approchaient du rivage d'Hautecombe : au-dessus de la scène de deuil que nous avons essayé de décrire, l'antique abbaye, dont un pâle rayon de soleil colorait encore les tours, se dessinait sous un nuage fauve, calme et silencieuse comme un asyle inaccessible aux tempêtes du monde. Plus vaste qu'aujourd'hui, moins reluisante, moins parée, elle avait alors ce caractère de solennité que le temps seul peut donner : à la place de ces marbres blancs, de ces couleurs d'azur et d'or, qu'on a peut-être trop prodiguées, en oubliant qu'il leur manquerait les teintes d'un ciel d'Italie, ses pierres brunes, couvertes de rudes empreintes, son style grandiose, brumeux comme notre climat, s'harmonisaient avec les souvenirs de la vie forte et laborieuse des comtes endormis sous ses voûtes. Alors, aussi, on voyait errer dans l'ombre de ses corridors plusieurs vieillards aux majestueuses barbes blanches, vétérans du cloître, qui avaient dans leur jeunesse porté le harnais de guerre sous le comte Aimon ou sous Edouard-le-Libéral. Ces représentans d'un siècle passé, vénérables gardiens des morts, ressemblaient aux dieux immobiles et inconnus qui, gravement assis sur un piédestal de granit, étaient chargés de veiller sur les tombeaux des Pharaons.

A l'arrivée de la flotille, tous les moines étaient descendus au rivage pour recevoir le nouveau commensal de leurs sépulcres.

[1] Cette même raison a été donnée par Foderé pour réfuter l'opinion que nous avons placée dans la bouche du prieur. Foderé est auteur d'un livre assez bouffon, intitulé : *Narration historique et topographique des couvens de l'ordre Saint-François et monastères Sainte-Claire, érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de Saint-Bonnaventure.*

Plus loin, des chevaliers attendaient, la lance baissée. Leur chef, portant l'épée de guerre nue, qu'il devait déposer sur l'autel pendant la sainte-messe, avait seul levé la visière de son casque, et son regard sombre était constamment fixé sur la couronne qu'apportait la première barge : était-ce le remords ou l'ambition qui occupait dans ce moment l'ame du prince de Morée?....

Le rayon de soleil qui avait jusque-là blanchi les flèches gothiques de l'église, s'éclipsa derrière les nuages; les sonores cavernes de la montagne répétèrent de nouveau l'hymne des trépassés, quand la procession monta lentement le rocher et disparut sous les voûtes de l'abbaye.

Quinze cents torches[1] éclairaient l'enceinte de l'église, chargée de noires tentures où étaient semés les écussons de Savoie.

Au milieu du silence de la foule prosternée sur les marbres tumulaires, le patriarche de Jérusalem commença le service divin[2]; il était assisté par vingt abbés, quatre évêques et les archevêques de Lyon et de Tarentaise.

Tout-à-coup, au moment de l'offertoire de la messe, s'ouvrit une des larges portes à plein-cintre qui donnaient dans la chapelle; un bruit prolongé d'armes et de chevaux retentit sur les dalles; des chevaliers armés entrèrent montés sur leurs destriers, également couverts d'armures, et vinrent déposer au pied du cercueil les divers emblêmes de la puissance des comtes de Savoie. Alors, prêtres et ménestrels alternèrent les chants qui suivent, en même temps que s'accomplissaient les divers actes d'une cérémonie aussi imposante que chevaleresque[3].

[1] Cibrario.

[2] Le corps du Comte Rouge, descendu à Hautecombe le 8 novembre 1391, ne fut mis en terre que le 2 avril suivant : on ne sait par quels motifs les obsèques furent ainsi ajournées. (Cibrario, *de l'Economie politique du moyen-âge.*) L'intérêt de mon livre, si intérêt il y a, ne pouvait admettre cette interruption.

[3] Les cérémonies qui accompagnèrent la sépulture d'Amé VII furent à-peu-près les mêmes que celles que l'on observa pour les funérailles de son père; le

LES PRÊTRES.

Temple des héros morts, basilique de gloire,
Sur leurs funèbres gonds tes portes ont gémi;
On entend le réveil d'un écho de victoire,
Depuis le Comte Vert sous ta voûte endormi :
L'ange du dernier jour, l'ange va-t-il descendre?
Quelle voix téméraire ose troubler la cendre
Des forts, des saints, des valeureux?
A leur couche immortelle un seul pouvait prétendre....
L'enfant a-t-il vécu digne de ses aïeux?

détail de celles-ci se trouvait dans un vieux parchemin rapporté par Capri de Mégève, dans son *Traité historique de la Chambre des Comptes*, ouvrage qui devient très-rare. Ce morceau n'ayant pas été, que je sache, reproduit textuellement dans aucun autre livre, je crois bien faire en le donnant ici. Je remplacerai, toutefois, le mot *stacon*, qui se trouve dans Capri de Mégève, par celui de *falcon*, soit *faucon* :

« OFFERTE POUR LA SEPULTURE D'AMÉ VI.

» Premierement l'on offrira la banniere de Nostre Dame, et demourera » à la offerte jusques à tant que tout la offerte soit faicte; la offriront deux » chivaliers.

» Item, apres offriront deux chivaux couverts, deux hommes dessus armés » des armes de Sainct Georges, et chascun portera une banniere desdictes » armes, et les offriront deux chivaliers, chascun desdicts chivaliers.

» Item, se offriront apres deux chivaux couverts, deux hommes dessus, » armés des armes de Sainct Maurice, et chascun portera une banniere des- » dictes armes, et les offriront deux chivaliers, chascun desdicts chivaliers.

» Item, M. le prince de la Morée offrira l'espée de la guerre, et la tiendra » par la pointe, et l'aultre espée luy portera devant un escuyer à tout le foerre, » en signe de raison et de justice, et comme ledict escuyer sera devant le » prestre, il se mettra de l'aultre part de Nostre Dame, sans offrir ladicte » espée, et attendra illec tandis que la banniere de Nostre Dame y demourera.

» Item, l'escu des armes de Savoye offriront deux chivaliers.

» Item, le flael (*timbre ou cimier du casque*) offriront deux chivaliers.

» Item, le collar (*collier de l'Annonciade*) offriront deux chivaliers.

» Item, offrira-t-on deux bannieres de guerre de Savoye, et offriront » chascune desdictes bannieres deux chivaliers.

» Item, offrira-t-on un chival et homme armé des armes de Monseigneur,

LES MÉNESTRELS.

Voyez cet écusson ! Dans ces rouges armures
Battait un noble cœur. L'ombre d'Amé-le-Grand
A reconnu son fils ! Place ! il a les mains pures
Comme Humbert au gantelet blanc :
Comme eux il a vécu ; leur gloire le réclame !
Apportez sur l'autel, apportez, chevaliers,
L'étendard saint de Notre-Dame :
A nos princes toujours cette auguste oriflamme
Du triomphe ouvrit les sentiers.

LES PRÊTRES.

Toute pompe est d'argile, et toute gloire est vaine ;
Aux lauriers les plus beaux quelque poussière humaine
Vient allier toujours son limon corrupteur ;
Comme le vêtement d'un serf au dur labeur,
Le ver aime à ronger l'hermine souveraine.
Ainsi soit dans ce monde : aux hommes la douleur,
Le triomphe à la mort, et la gloire au Seigneur !

» et le chival en sera couvert, et l'offriront deux chivaliers, et celuy repre-
» sentera la personne de Monseigneur.

» Item, se offriront apres deux chivaux des bannieres de Savoye, et les
» offriront chascun chival deux chivaliers.

» Item, le pennon des armes un chivalier, et le chival deux chivaliers.

» Item, l'estendart offrira un chivalier, et le chival offriront deux chivaliers.

» Item, le chival de tournois sera couvert des armes de Savoye de basture,
» et un homme dessus couvert aussi, le haume en la teste, et portera une
» espée rotte en sa main.

» Item, deux chivaux, deux bannieres de basture des armes de Savoye
» offriront quatre chivaliers.

» Item, le chival de l'estendart de basture, deux chivaliers.

» Item, pour la joste un homme armé, et un chival couvert de la devise
» de colors *(couleur verte)* et de noys *(nœuds d'amour)*, et dessus son haume
» un falcon.

» Item, un homme sur un chival couvert, une banniere en la main de la
» devise que dessus.

» Item, deux, outre la devise que dessus, et deux chivaliers l'offriront.

» Item, quatre chivaux noirs, quatre hommes noirs dessus, et quatre
» bannieres noires. »

LES MÉNESTRELS.

Ecoutez ! écoutez la fanfare guerrière
De Saint George, notre champion.
Place ! car voici la bannière,
Les armes, les chevaux à la blanche crinière
De Maurice, martyr, notre vaillant patron !
Place aux armes de la Savoie !
En champ d'azur l'aigle déploie
Les ailes du combat. Place ! place au drapeau
Des fils aînés de la croix blanche !
Aux vents de la bataille, on verra leur phalange
Bondir, comme le fier taureau,
Sur nos montagnes bien-aimées,
Quand aux brises de mars le pré s'est rajeuni.....
Par le Dieu trois fois saint, par le Dieu des armées,
Que notre étendard soit béni !

LES PRÊTRES.

Drapeau de la patrie, à sa gloire fidèle,
Il est grand et sacré comme elle :
Que tous deux soient bénis ! Mais le sombre héraut
Des arrêts éternels proclame le silence :
Que l'étendard s'incline, éploré sur sa lance,
Comme un saule sur un tombeau !

LES MÉNESTRELS.

C'est bien ! continuons l'offrande :
Voici le lion du cimier,
Le glaive de justice, et la verte guirlande
Des nœuds d'amour et du collier.
Place ! voici la blanche épée,
Qui reluisait naguère au soleil des combats :
Sa lame, de gloire trempée,
Ne pouvait se ternir au souffle du trépas.

Place à Brumboy ! le cri des armes
Aimait ses fiers hennissemens ;
Mais aujourd'hui son œil roule de grosses larmes,
Que voilent ses longs crins pendans.
Bannières et chevaux, airains retentissans,
Avancez ! avancez, insignes des batailles !
Au cercle noir des funérailles,
Bons chevaliers, pressez vos rangs.

LES PRÊTRES.

Mais un seul, au milieu de l'enceinte sacrée,
Apparaît : que veut-il ? Le fer de son épée
Sur la pierre des morts a retenti trois fois.....
C'est lui ! c'est le héros ! voilà ses armes sombres :
Tel Sion, pris d'assaut, le vit sur ses décombres !
Or, mânes glorieux, montez sur le pavois
Où se dressent les grandes ombres,
Qui seront aïeules des rois !

LES MÉNESTRELS.

Ouvrez la barrière des lices :
Noël ! Noël ! aux plus hardis !
A leurs grands coups soyez propices,
Beaux habitans du paradis.
Noël ! Noël ! Monseigneur passe :
Voilà son faucon pour la chasse,
Son vaillant limier de l'Artois,
Ses pages, ses couleurs, et son cheval de race
Portant les armes du tournois.

LES PRÊTRES.

Vanité du néant ! orgueil de la poussière !
Un panache brisé traîne dans la carrière ;
Un cheval revient seul, sans cavalier ni mors ;
Le glaive s'est rompu dans sa joûte dernière
Contre l'archange de la mort.....

LES MÉNESTRELS.

La trompette a sonné sous la funèbre porte :
Laissez passer la sombre escorte
Des hommes d'armes du Destin.....
A vous, noirs cavaliers aux visières d'airain,
Avec vos drapeaux noirs, sur vos noires cavales
Dont les rudes sabots font retentir les dalles,
A vous !.... et des tombeaux marquez-nous le chemin !

Et bientôt un recueillement solennel domina l'assemblée; les chants avaient cessé; on n'entendit plus rien que le bruit de la pierre sépulcrale tombant sur la dépouille d'Amé-le-Rouge, le dernier des comtes de Savoie, dernier anneau de la chaîne héroïque dont le premier va se perdre dans les nuageuses traditions qui entourent d'une auréole vénérée le nom fabuleux de Bérold.

XXIII.

« Héroïques guerriers! sur la rive étrangère,
» Qu'à vos froids ossemens la terre soit légère!
» Demain, l'armée en deuil suivra votre convoi,
» Sous les vieux oliviers plantés par Godefroi. »
(MÉRY ET BARTHÉLEMY, *Napoléon en Égypte.*)

Un lustre s'est écoulé depuis les funérailles du Comte Rouge : nous allons retrouver quelques-uns des héros de notre histoire sur un champ de bataille tristement célèbre dans les annales de la chevalerie et de la chrétienté. Quoique lointaine, cette plage étrangère a été arrosée par le sang savoyard : toute terre est sacrée où reposent les ossemens de nos frères. Hélas! combien nous en pleurons morts inutilement pour d'ingrats étrangers! Qui pourrait compter, ô ma patrie! les champs funèbres où tes

enfans ont trouvé un trépas glorieux, en combattant aux côtés des enfans de la France? Depuis l'Indus, aux grèves de l'Océan; depuis les sables d'Egypte, aux plaines glacées de la Moskwa; depuis Crécy, à Montmiral; dès le temps où les Allobroges indomptables, mêlés aux cohortes de Brennus, vinrent frapper aux portes du capitole, jusqu'à ce dernier des jours glorieux, où l'aigle tomba de son ciel étoilé de victoires, dans les drapeaux troués de la vieille garde : ô ma Savoie! qui pourrait dire le nombre de tes guerriers morts en pensant à nos vallées natales?....

Et pourtant les noms des trépassés sont méconnus de cette nation pour qui tu avais ouvert tes flancs généreux! ses chroniqueurs et ses poètes n'ont pas même récité le verset d'un hymne reconnaissant au pied de l'ossuaire dont tes robustes mains ont élevé l'offrande. Tes propres fils, pâles générations, jetées insoucieuses dans la fange dorée de notre siècle, ont perdu le souvenir de ceux qui moururent hier!

Mais que l'avenir soit béni! l'avenir est aux poètes. Alors, ô ma Savoie! tes enfans ne mourront que pour leur mère. Que l'avenir soit béni! alors, un jeune ménestrel, après avoir trempé sa lyre aux sources d'eau vive, élèvera une grande voix sur les montagnes; il redira tes guerriers des anciens jours, et ceux des temps nouveaux; alors, ô ma patrie! debout sous ta bannière, tu entendras de nouveau la harpe des bardes agiter le feuillage de tes forêts. Que l'avenir soit béni[1]!....

Le Danube roule dans ses flots des sons lugubres; la lune, qui vient de se lever sur la rive sanglante, éclaire une vaste plaine jonchée d'armes et de cadavres; quelques chevaux, sans maîtres, errent seuls dans la nuit funèbre; des lambeaux de chair se balancent aux pieux innombrables dont la campagne est couverte :

[1] Juvénal rapporte que des bardes allobroges se sont distingués par leurs chants poétiques. Dans certains cantons du Dauphiné, on se sert encore aujourd'hui du mot *Bardoux* pour désigner le peuple de quelques contrées de Savoie. (Voyez l'*Annuaire* de M. PALLUEL.)

contre cet obstacle est venue se briser l'impétueuse ardeur de Jean de Nevers et des chevaliers qui l'avaient suivi[1]. Dans le lointain, mille feux passent et se croisent sur les murailles de Nicopolis; par momens on voit luire dans l'ombre la lance d'un spahis; des corbeaux au vol sinistre s'abattent des hauteurs de l'Hémus, pour prendre leur place au banquet de la mort : pourtant l'on rapporte que le Dieu tout-puissant ne leur permit pas de toucher aux corps des soldats chrétiens[2]; mais ceux des infidèles donneront bien aux oiseaux de proie un festin assez magnifique, car autour de chaque chevalier on peut compter plus de dix turbans couchés dans la poussière; et pourtant Mahomet a vaincu. Ecoutez les hurlemens sauvages, les cris de joie féroce qui s'élèvent du camp de Bajazet!

Bajazet le victorieux est un grand empereur! A lui les pavillons de satin vert que madame de Bourgogne avait brodés de ses mains; à lui encore les harnais resplendissans d'or et d'ivoire, les bannières, les guidons armoriés, les housses richement chamarées; à lui encore les chaînes d'or des élégantes poulaines, et les coupes d'argent où, le matin même de la bataille, une jeunesse folle autant que brave a puisé cette jactance qui l'a perdue!

Bajazet le victorieux est un grand empereur! Lorsque ses regards sont enfin fatigués de compter toutes ses richesses, il ordonne qu'on lui amène ses captifs : dépouillés, tout nus[3], couverts seulement de leurs blessures, les mains attachées et saignantes sous des cordes grossières, chassés devant les eunuques comme de vils troupeaux, arrivent alors devant la tente du glorieux fils d'Amurath tous ces enfans délicats des nobles dames de France, tous ces galans chevaliers qui, la veille, rêvaient encore les lauriers de la première croisade et la prochaine délivrance du Saint-Sépulcre.

[1] Michaud.

[2] De Barante.

[3] Michaud. — De Barante.

Bajazet le victorieux est un grand empereur! N'a-t-il pas annoncé aux rois chrétiens qu'il traverserait tous leurs états, écraserait leurs trônes et leurs peuples sous ses bottes de fer, et qu'il irait jusqu'à Rome pour y faire manger l'avoine à son cheval sur le maître-autel de Saint-Pierre[1]?

Oh! le chef des croyans est un grand empereur! car il fait un signe, et trois mille têtes de prisonniers français roulent sous le glaive de ses janissaires[2]. Mais, par Allah! le grand empereur est généreux : après cette somptueuse hécatombe, qui était bien due à sa vengeance, il réserve pour une dure captivité les enfans de rois ou de princes, quelques chefs assez riches pour payer une forte rançon, et qui viennent d'assister, sans pouvoir les défendre, au supplice de leur amis, de leurs frères d'armes, de leurs dévoués serviteurs.

Jean de Bourgogne! tu es le premier sur la liste des esclaves. Ton sage père, le duc Philippe, fut-il jamais en retard quand il s'est agi de lever des tailles sur *Jacques-Bonhomme?* Hé bien! l'épargne populaire s'épuisera encore une fois! On aurait eu grand tort de te faire mourir : va! ta vie est précieuse au chef des croyans; un nécromancien lui a prédit que tu étais destiné à faire couler le sang de plus de Chrétiens que tous les Turcs ensemble[3].

Comte d'Eu, connétable de la fleur de lys! tes grasses campagnes de l'Artois fourniront à Bajazet pour payer des sabres aux poignées d'or ciselé, des schalls de Damas, et des étalons d'Arabie.

Sire de Coucy! le prix de ton illustre tête servira pour acheter les faucons blancs qui font les délices de Sa Hautesse[3]. Mais, hélas! tu ne dois plus revoir ton cher pays de France, ni la douce

[1] Froissart.

[2] Michaud.

[3] De Barante.

amie qui pleure, attendant ton retour, dans le vieux manoir de tes pères! Noble Enguerrand, dernier de la famille des preux, personne après toi ne portera la devise :

Je ne suis roi, ni prince aussi;
Je suis le sire de Coucy.

Brave maréchal de Boucicault! la rançon de tes cheveux blancs va servir aux voluptés du sérail; elle paiera les blanches Circassiennes, dressées aux amoureuses langueurs, et les fougueuses esclaves de Nubie dont la peau noire et lustrée cache des serpens de feu.

Humbert, bâtard de Savoie, seigneur de Romont et de Montagny! où sont les nombreux gentilshommes de nos vallées[1] qui t'avaient suivi jusqu'aux rivages de Nicopolis, heureux et fiers de combattre avec un fils du Comte Rouge? Ta tête aussi est épargnée : la Savoie est pauvre, mais sa main fut toujours libérale[2], et Bajazet ne l'ignore pas : après sept ans de captivité, Amé VIII saluera ton retour; Hautecombe te garde un marbre funèbre.

Cependant, à l'heure où le Danube se blanchit aux rayons de la lune, un homme s'est levé lentement du milieu des cadavres; le fer d'une lance est resté dans sa cuisse, mais le montagnard est robuste, il s'inquiète peu de cette blessure. Après avoir promené ses regards sur tous les points de l'horizon, il se baisse de nouveau, secoue et relève de sa main puissante un autre guerrier qu'il avait couvert dans sa chute : renversé sous le corps du vainqueur du Roi de Lonnes, Perrinet du Pin devait la vie à ce bouclier gigantesque. — « Quel dénouement pour mon livre sur la con-» quête de la Grèce! » dit-il, en se frottant les yeux. — « Parlez » bas, et hâtons-nous, » lui répond Advanchier; « j'ai vu tomber

[1] Dom Luc de Lucinges, *Mss.*

[2] Le Chablais se taxa à 5,000 livres pour sa rançon. (De Barante.)

» non loin de nous le jeune sire de Menthon : peut-être respire-
» t-il encore. » — Ces mots rappelèrent notre chroniqueur au sentiment du désastre qui venait d'accabler l'armée chrétienne : ils se mirent à la recherche de leur jeune ami ; ils le trouvèrent bientôt étendu auprès de l'amiral de Vienne, qui tenait encore serrée entre ses mains la bannière de Notre-Dame, cette bannière que par six fois il avait relevée[1], quand il ne restait plus à ses côtés qu'une poignée de Chrétiens, et dont les plis glorieux lui servaient maintenant de linceul.

La pâleur de la mort commençait à couvrir le visage d'Aymonet ; des flots de sang inondaient sa chevelure ; un infidèle l'avait frappé à la tête au moment où il cherchait à dégager l'amiral : pourtant le cœur battait encore. — « Dieu soit loué ! » dit Perrinet, « il peut revoir nos montagnes. » — Advanchier le chargea doucement sur ses vigoureuses épaules, et ils descendirent la pente boisée qui glissait aux bords du fleuve. Une barque de pêcheur restait au rivage : ils s'y jetèrent avec le grand-maître de Rhodes et Sigismond de Luxembourg[2] : ce sage roi de Hongrie fuyait presque seul, lui qui, le matin de cette funeste journée, comptait cent mille hommes sous ses étendards. Il avait fait de rudes guerres aux Turcs, il les connaissait bien ; et tant de malheurs ne seraient pas arrivés si Jean de Nevers eût écouté ses conseils.

Après les premiers soins donnés au pauvre Aymonet, lorsque l'esquif fut au milieu du Danube, le vieux roi, debout sur la proue, découvrit sa couronne de cheveux blancs, et dit d'une voix émue : « A genoux, messires ! prions pour les morts, et
» remercions Dieu qui nous a miraculeusement sauvés. La folie
» héroïque des chevaliers français vient de clore à jamais la
» longue folie des Croisades. »

[1] De Barante.

[2] Michaud. — De Barante.

XXIV.

« En quoi consistait l'autorité des États?
» Tout était alors de fait, rien de droit. »
(MÉNABRÉA.)

Or, voici quelles choses étaient advenues au pays de Savoie, avant et pendant notre excursion chez les Infidèles.

D'après l'antique usage, la tutelle d'Amé VIII revenait de droit à sa mère Bonne de Berry; mais, contrairement au droit et à la coutume, l'assemblée des états fit acte de souveraineté[1] : la régence et la tutelle furent décernées à Bonne de Bourbon, aïeule du jeune comte.

Cette décision des états fut peut-être dictée par l'influence du prince de Morée et de ses partisans; peut-être aussi prit-on en considération la jeunesse et l'inexpérience de Bonne de Berry, dans les circonstances critiques où une mort imprévue avait jeté le pays. Quoi qu'il en soit, les états commirent la faute de ne pas distinguer avec soin la garde du prince mineur et le gouvernement de sa principauté : on aurait dû suivre à cet égard les sages règles posées par les ordonnances des rois Charles V et Charles VI. Cette faute ne tarda pas à produire de grands troubles et discordes.

Un des premiers actes de la régente[1] fut de nommer des commissaires pour rechercher les auteurs de l'empoisonnement supposé du Comte Rouge; mais lorsqu'on vit le prince de Morée nommé lui-même pour présider cette commission, lorsqu'on vit encore Louis de Cossonay siéger parmi les juges, bien des gens y trouvèrent à redire, et demandèrent qui donc figurerait au rang des accusés?

[1] GUICHENON. — DE COSTA.

[2] CIBRARIO.

Othon avait confié à la régente les renseignemens qu'il tenait de longue main; il lui avait appris les détails du complot préparé dans la grotte de Chaire. Une voix courageuse, celle de l'évêque de Maurienne, demanda bien aussi que la conduite de tous fût scrupuleusement examinée, dût cette enquête atteindre les têtes les plus élevées; mais, soit que le prince de Morée eût démontré son innocence, soit que ses amis eussent étouffé l'accusation, celle qui fut dirigée contre lui n'eut aucun résultat[1].

On avait fait d'inutiles recherches pour retrouver *petit Jehan de Monseigneur* : cela donna bien à penser; plusieurs opinèrent que le nain était un de ces êtres de nature merveilleuse venus dans ce monde pour suivre jusqu'à leur trépassement quelques personnes privilégiées : cet avis était plausible, d'autant que la petite créature avait disparu avec l'ame du comte. Jean de Grandville et Pierre de Lompues avaient été arrêtés au moment même de la catastrophe. Le premier, conduit en présence de l'évêque de Maurienne, des seigneurs de Cossonay, de Grandson, de Saint-Maurice, de Conflans, et des autres conseillers[2], subit un long interrogatoire; il fut en outre examiné par des médecins : mais il parla si bien, que son assurance, et peut-être encore les raisons que quelques-uns de ses juges avaient de le ménager, décidèrent sa mise en liberté. Il se retira dans le pays de Vaud, où Othon, qui était convaincu de son innocence, et qui se rappelait d'ailleurs la pro-

[1] Il est incontestable que le prince de Morée fut grandement soupçonné d'avoir attenté aux jours d'Amé VII; Guichenon le rapporte, et De Pingon s'est exprimé ainsi sur le même sujet : *Anno Christi* 1391 *kalendis novembris, obiit Amedeus Sabaudiæ comes, non sine veneni suspicione; quo etiam crimine insimulatus Achaïcus Amedeus, se manifestè purgavit.* L'auteur anonyme des *Anecdotes historiques, Othon de Grandson et la Tour de Trêmes,* dit que le prince de Morée fut presque convaincu de ce crime, et qu'il ne put jamais pardonner à Othon d'avoir transmis à la régente certaines confidences que Jehan de Grandville aurait faites en mourant. Le témoignage de l'auteur que je viens de citer est assez important, parce qu'il paraît avoir eu connaissance de la chronique vaudoise.

[2] Servion. — Paradin.

messe faite après le guet-apens de la Balme, n'hésita pas à lui donner asyle dans son château.

Grandville se réfugia successivement en Bourgogne[1]. Arrêté de nouveau, soumis à la torture, examiné par les ducs de Bourbon, de Berry et de Bourgogne, il fut encore une fois reconnu innocent. Il paraît même que le duc de Bourbon le reprit à son service[2]. Cependant, depuis environ deux ans, il s'était éloigné du monde, et l'on ignorait dans quelle retraite il était allé cacher ses jours.

Pierre de Lompues fut moins heureux : convaincu d'avoir mis le premier appareil sur la blessure du comte, et d'après quelques autres indices non moins équivoques, il fut condamné à mort et exécuté à Chambéry. On le conduisit au lieu du supplice, attaché à la queue d'un roussin qu'on avait emprunté d'une juive[3]; son corps fut partagé en divers quartiers, qu'on expédia dans trois villes des états; la tête fut portée à Bourg-en-Bresse par le messager Tharantaise. Ces membres sanglans restèrent exposés, suivant la coutume[4], aux portes des cités, avec une croix blanche et un écriteau portant : « *C'est icy le trayteur Pierre de Lompues.* »

Mais le supplice de ce malheureux n'avait point calmé les ressentimens populaires. Pierre de Lompues et Grandville, s'ils étaient coupables, ne devaient être considérés que comme des agens subalternes, car certainement ce n'était point au profit de leurs vulgaires ambitions que la mort venait de poser la couronne sur la tête d'un enfant. Toutefois, les soupçons élevés contre le prince de Morée tombèrent insensiblement : soit par inconstance

[1] Cibrario.

[2] Anonyme, *Anecdotes historiques.*

[3] Cibrario.

Guichenon et M. de Coste ont écrit que Pierre de Lompues ou *de Stupinis* eut la tête tranchée à Bourg-en-Bresse; mais pour ce fait, comme pour d'autres, M. Cibrario a été mon guide.

[4] Spon.

de caractère, soit que son désir de régner eût reculé devant les difficultés à vaincre, il se contentait de gouverner sous le manteau de Bonne de Bourbon. Cette princesse était entourée de personnes qui pensaient plus à leur profit singulier qu'à celui de la chose publique[1]; aussi l'on murmurait beaucoup; il se tint même certains discours touchant l'honneur de la régente; plusieurs étaient d'avis qu'avec l'entourage de son aïeule, Amé VIII *n'estoit mie bien seurement de sa personne :* la faute commise par les états portait ses fruits. De son côté, Bonne de Berry, mécontente d'avoir été exclue du gouvernement, avait rallié à son parti un grand nombre de seigneurs. Les esprits s'aigrirent : une sorte de fronde fut organisée; et la Savoie se trouva partagée en deux camps, prêts à se disputer avec les armes la garde du jeune comte. Les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans intervinrent comme pacificateurs; ils commencèrent par remettre le soin de la personne de notre sire au bon chevalier Oddon du Villars : mais tous ces puissans princes n'étaient eux-mêmes guère d'accord ensemble; ils avaient déchaîné les tempêtes sur la terre de France, et le bruit du flot grondeur montait jusque vers nos vallées.

Dans ce même temps, le présomptueux Jean de Nevers appelait à une croisade contre les Turcs l'élite de la jeunesse française et la fleur de la chevalerie : plusieurs gentilshommes de Savoie, fatigués de nos querelles intestines, saisirent avec empressement l'occasion de courir les glorieuses aventures; Humbert, comte de Romont, fils naturel du Comte Rouge, marchait à leur tête. Aymonet, endolori d'amour, mais qui ne devait s'unir à Marie qu'après avoir fait ses preuves dans les belles armes, et dont Gérard avait jusque-là contrarié tous les projets, partit avec les guerriers pélerins, pour recevoir l'accolade, comme chevalier de Jésus-Christ, à la première bataille contre les Infidèles.

Déjà, avant le départ des croisés, Othon de Grandson, tenant

[1] Guichenon.

la promesse qu'il avait jurée à Catherine, s'était embarqué pour l'Angleterre[1].

Or, quand les bons s'en allaient, tandis que les deux comtesses occupaient le pays de leurs dissensions, Gérard d'Estavayer trouva l'heure favorable pour faire éclater son infernal plan de vengeance. Dès-lors, les soupçons d'empoisonnement, qui s'agitaient encore sur la tombe d'Amé VII, prirent une direction nouvelle : Gérard sut faire tourner au profit de sa haine les imaginations toujours en quête et toujours indécises sur le véritable auteur du crime. Il commença par réunir, par répandre dans le public, par commenter, d'abord à demi-voix et ensuite d'une manière plus ouverte, les diverses circonstances qui pouvaient témoigner contre son rival : Othon avait conseillé au comte de faire soigner sa blessure par Grandville; Othon avait appuyé dans le conseil la défense du physicien; Othon lui avait donné asyle dans son château. Ces trois indices, amplifiés par la haine, grandirent en passant d'une bouche à l'autre : soutenus et répétés avec une persistance infatigable, ils finirent par prendre un caractère tel, que plusieurs de la noblesse et du peuple, surtout dans le canton de Vaud, donnèrent *grand blâme* à messire de Grandson[2]. Partout on disait qu'il avait été consentant que le physicien fît mourir le comte[3]. La calomnie était fortement appuyée par le prince de Morée : il n'avait pu pardonner les confidences faites à la régente, et il recrutait des partisans pour Gérard. A la nouvelle des accusations dirigées contre lui, Othon s'empressa de revenir pour se justifier; il parut devant le roi de France, le duc de Bourgogne, et les autres princes des lys; le conseil de régence l'entendit à son tour : son innocence fut déclarée.

J. REPLAT.

[1] ANONYME, *Anecdotes historiques*.

[2] *Le Chroniqueur*, journal de l'Helvétie romande. — CIBRARIO.

[3] PARADIN.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICE

SUR LES BUSTES DES ANCIENS DAUPHINS

PLACÉS DANS LE VESTIBULE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE GRENOBLE.

§ Ier.

Douze bustes en marbre blanc de Vizille, représentant nos anciens souverains du pays, existaient à Grenoble, avant 1792, sous la voûte du palais de justice; ils étaient rangés six de chaque côté de la voûte, et ornés, chacun d'eux, d'une moulure en forme de médaillon; au-dessus étaient inscrits les noms des princes sur six tablettes ornées aussi de moulures, et dont la place ainsi que celle des médaillons apparaissent encore, quoique ces bustes et les inscriptions des tablettes aient été enlevés et dégradés dans le temps, comme un souvenir d'une époque devenue odieuse. Neuf de ces bustes, restaurés par Lobetti, artiste piémontais, furent transférés d'abord à l'évêché, lors de la création du musée dans ce local, et plus tard à la bibliothèque publique, dans la petite salle servant de vestibule. Deux nouveaux bustes, appartenant à cette ancienne collection, ont été retrouvés, en 1837, à Saint-Egrève, chez M. de Laporte, qui, aussitôt, sur la demande de M. Berriat, maire de Grenoble, en a fait don à cette ville. Ces deux bustes ont été restaurés par M. Sappey, sculpteur, réunis aux neuf autres et classés d'après les renseignemens puisés dans la notice suivante, également rédigée sur la demande de M. Berriat.

§ II. *Opinions sur les anciens Comtes du Graisivaudan, appelés depuis Dauphins de Viennois.*

Mathieu Thomassin, conseiller au parlement de Grenoble, ou, selon d'autres, président en la chambre des comptes de cette ville, auteur de mémoires inédits qu'il rédigea par ordre de Louis XI, lorsque ce prince, encore dauphin, se retira dans la principauté que lui assigna son père pour l'éloigner de la cour, est l'auteur le plus ancien qui ait donné une généalogie suivie des anciens comtes du Graisivaudan. Ces comtes, appelés dans la suite dauphins de Viennois, sont classés d'après lui dans cet ordre :

1° Guigues-le-Vieil, dit autrement *le Gras*, qui fonda le monastère de Saint-Robert, où il prit l'habit de moine, où il mourut et fut enterré, et dont la femme était fille d'un roi de Castille.

2° Guigues II, fils de ce Guigues-le-Vieil, marié à Malcide, fille de Stéphin, duc de Bourgogne, nièce du pape Calixte II; lequel prince fut le premier dauphin, et mourut d'une blessure reçue dans une bataille contre le comte de Savoie, en 1140.

3° Guigues III, qui eut pour femme une nièce de l'empereur, et qui laissa trois enfans : Humbert Ier et deux filles; l'une comtesse d'Auvergne, et l'autre comtesse de Valence.

4° Humbert Ier, qui mourut jeune et sans postérité.

5° La sœur d'Humbert, comtesse d'Auvergne, qui succéda à son frère.

6° Béatrix, fille de cette comtesse, qui succéda à sa mère, et qui épousa un duc de Bourgogne; mariage d'où naquit le dauphin André.

Viennent ensuite : André, Guigues IV, Jean Ier, Humbert II, Jean II, Guigues V et Humbert III.

La première partie de cette généalogie est un tissu de bévues : son auteur, qui, à son ordinaire, paraît n'avoir rien examiné, quoiqu'il eût à sa disposition les archives de la chambre des

comptes et celles de l'évêché, où certainement il aurait trouvé tous les documens nécessaires, dans un siècle où ces archives étaient intactes, se trompe à chaque pas. Il dénature et déplace les faits; il confond, par exemple, Guigues-le-Vieux avec Guigues-le-Gras, deux personnages distincts; Guigues III avec un autre Guigues, son fils, mort en 1142; Malcide, Mahilde, Mathilde ou Mahaut, femme de Guigues III, avec Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne, nièce de Calixte II et femme de Guigues IV dit *Dauphin*. Il cite un Humbert qui n'a point vécu, et fait deux degrés de la comtesse d'Auvergne et d'une Béatrix qu'il dit être sa fille; tandis que Béatrix, mariée d'abord à un fils du comte de Toulouse et ensuite à Hugues III, duc de Bourgogne, est la même princesse. Il est à croire que la plupart de ces méprises dans lesquelles il est tombé sont le résultat d'un passage mal interprété de la vie de la comtesse Marguerite, par un chanoine de la cathédrale de Grenoble, nommé Guillaume. Ce chanoine, qui vivait au XIIe siècle, donne au comte Guigues, père du mari de cette comtesse, le surnom de *Vetus*, à cause de son grand âge, et pour le distinguer de son fils, encore jeune, portant le même nom que lui[1]. Thomassin aura pris sans réflexion ce vieux Guigues, ou Guigues le père, pour Guigues-le-Vieux dont il est question dans l'un des cartulaires de Saint Hugues et dans d'autres documens : il a dû, d'après cette première bévue, qualifier de Guigues II le mari de cette Marguerite, fille d'Etienne, lequel comte mourut effectivement en 1142 des suites d'une blessure reçue au siége de Montmeillan, et penser que sa femme pouvait s'appeler à la fois Malcide et Marguerite.

Philibert Pingon, auteur d'un ouvrage sur les princes de la maison

[1] *Hæc famosissimi viri Stephani, Burgundiæ comitis, filia, soror etiam excellentium virorum Rainaldi et Guillelmi comitum, neptis que piæ recordationis papæ Calixti, ad conjugalem egregii comitis Guigonis dalphini copulam fuit transducta magnifico principe Guigone veteri, ejusdem Guigonis patre, celebri donatione illustrata.*

Savoie, où il a sujet de parler de ces comtes du Graisivaudan, n'est pas plus exact. Il indique Guigues-le-Gras comme étant le premier de ce nom, et père d'un autre Guigues tué dans un combat, près de Montmeillan; il désigne le fils de ce dernier sous le nom de Guigues III, et donne pour successeur à ce Guigues un comte de Toulouse, son gendre, dit *Taillefer*. On voit qu'il suit à-peu-près le plan de Thomassin : il convient d'ajouter, qu'en bon savoyard, il n'oublie pas d'attribuer à ceux de sa nation d'éclatantes victoires remportées sur ces trois Guigues et sur ce comte de Toulouse.

Les frères de Sainte-Marthe, dans leur généalogie de France, suivent les mêmes erreurs; ils commencent toutefois à opérer un léger changement, en qualifiant de premier dauphin Guigues III, et non point Guigues II.

André Duchesne, plus judicieux, distingue Guigues-le-Vieux de Guigues-le-Gras, et leur assigne pour successeurs deux autres Guigues; il exclut aussi du rang des dauphins le jeune Humbert, quoiqu'il pense devoir le mentionner dans sa généalogie; mais il confond encore Guigues-le-Gras avec Guigues-le-Comte, son fils, ne faisant qu'un seul degré de ces deux princes.

Chorier, qui s'est plu à chercher des ancêtres à Guigues-le-Vieux, et qui, pour avoir trouvé un Guigues cité dans un acte de 889, s'est avisé d'attribuer à ce Guigues-le-Vieux quatre ou cinq aïeux tous du nom de Guigues, n'est pas moins tombé dans l'erreur de Duchesne et dans d'autres plus graves; ils suppose deux Guigues, moines à Cluny; il se perd et s'égare dans une foule de conjectures, et quoique, ayant sous les yeux le cartulaire de Saint Hugues où est établie d'une manière claire et précise la généalogie de ces premiers princes, il eût pu s'attacher à un guide certain, il confond, lui aussi, Guigues-le-Gras avec son fils, qui vivait du temps de cet évêque. Malgré cette omission d'un degré, il dépasse de beaucoup le vrai nombre des Guigues, au moyen des ascendans qu'il crée au premier d'entre eux qui soit réellement connu. Humbert, prétendu frère de Béatrix, rejeté

par Duchesne, et qu'il appelle Guigues-Humbert, devient également pour lui un nouveau Guigues; de sorte que, classant encore Guigues-André parmi ces Guigues, il trouve tout-à-coup, à sa manière de compter, treize princes de ce nom.

De nouvelles recherches, plus approfondies et plus exactes, ont depuis fait connaître qu'il y a eu huit Guigues, y compris Guigues-André, ou sept seulement, en mettant ce dauphin à part; deux Jean et deux Humbert; en tout douze princes; opinion suivie par Valbonnays, qui nomme Guigues VIII le prédécesseur et le frère d'Humbert II : mais il est constant qu'avant Valbonnays et Chorier, c'est-à-dire dans la dernière moitié du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant, on ne comptait que sept ou six Guigues, selon qu'on classait André au rang de ces princes, ou qu'on le mettait à part; ce qui, à cette époque, portait le nombre des anciens comtes du Graisivaudan ou dauphins de Viennois à onze : six Guigues, un André, deux Jean et deux Humbert.

§ III. *Bustes de nos anciens Comtes ou Dauphins.*

Il est facile de voir, d'après ce qui précède, que les douze bustes de nos anciens comtes ou dauphins, placés autrefois sous la voûte du palais de justice de Grenoble, ouvrage de la renaissance et d'une sculpture florentine, et dont neuf sont depuis long-temps à la bibliothèque publique de cette ville, devaient être rangés suivant le classement de six Guigues et d'un André; le même classement adopté par Duchesne. La preuve en résulte des inscriptions jointes à ces neuf bustes, et qu'on a eu soin de conserver; ces inscriptions indiquent : Guigues III et Marguerite de Bourgogne réunis (car deux de ces bustes sont accouplés, représentant à la fois le profil du prince et celui d'une princesse); Guigues IV; André; Guigues V; Jean Ier; Humbert Ier; Jean II et Béatrix de Hongrie réunis; Guigues VI, et Humbert II. Dans

Duchesne, également, Guigues III est marié avec Marguerite de Bourgogne; André est classé à part, et le dernier Guigues a le nom de Guigues VI.

Ici s'élève, il est vrai, une difficulté que fait naître la vue de ces deux bustes accouplés. Trois races différentes d'anciens dauphins ont gouverné le Dauphiné; deux dauphines ont servi de transition de l'une à l'autre de ces races : l'idée de l'artiste aurait-elle été, en sculptant ces deux bustes, d'indiquer cette double transition? Cette hypothèse ne paraît point admissible, parce qu'il n'y avait sous la voûte du palais de justice que douze bustes; qu'un de ces bustes représentait un enfant, ce qu'ont pu reconnaître des témoins oculaires, et qu'il aurait fallu, dans cette supposition, trois bustes accouplés, au lieu de deux, l'une de ces dauphines ayant été mariée deux fois, d'abord au comte de Saint-Gilles, et ensuite au duc de Bourgogne, qui, tous les deux, ont administré la province. En accordant, même, qu'on n'ait sculpté cette dernière dauphine qu'une seule fois, qu'on l'ait réunie, par exemple, au duc de Bourgogne, il aurait toujours fallu un treizième buste pour avoir six Guigues, le duc de Bourgogne, André, son fils, deux Jean, deux Humbert, et le jeune prince qui ne figure point dans la collection actuelle. Il est pourtant certain qu'il n'y avait que douze bustes, et qu'il n'y a en pas eu un plus grand nombre. On sait, d'ailleurs, que le comte de Saint-Gilles et Hugues III, duc de Bourgogne, n'ont jamais été rangés parmi nos anciens dauphins; d'un autre côté, ces indications de la comtesse Marguerite et de Béatrix de Hongrie n'ont pu être données au hasard : si elles ont été conservées telles à ces doubles bustes placés dans le vestibule de la bibliothèque publique, c'est qu'évidemment elles se trouvaient déjà telles au-dessous de ces mêmes bustes, sous la voûte du palais de justice.

Maintenant, deux nouveaux bustes ont été retrouvés : à quels princes doivent-ils appartenir? sous quels noms convient-il de les classer? Deux questions qui seront bientôt résolues.

Des douze bustes qui existaient autrefois, neuf sont connus : Guigues III, Guigues IV, André, Guigues V, Jean Ier, Humbert Ier, Jean II, Guigues VI et Humbert II; il ne manque donc plus, pour compléter cette collection primitive, que deux Guigues, c'est-à-dire Guigues-le-Vieux et Guigues-le-Gras. Les deux bustes trouvés à Saint-Egrève ayant tous les deux la tête ornée d'une couronne perlée, symbole de l'ancienne souveraineté comtale, retracent, l'un, un vieillard, l'autre, un homme d'un âge déjà mûr : nul doute que l'artiste n'ait voulu indiquer, sous le premier de ces types, Guigues-le-Vieux; il n'en est pas de même du second buste, qui est loin d'être le plus gras et le plus replet de ceux de la collection. Je proposerais, pour tout accorder, de nommer ce vieillard, à la barbe longue et épaisse, Guigues-le-Vieux; de choisir le plus replet des autres bustes afin d'en faire le second Guigues, et de poser ce deuxième buste à la place de ce dernier[1]; car il est positif que ces bustes n'étant simplement qu'un travail d'idée, le sculpteur n'a pu être guidé dans ce travail que par des indices frappans et faciles à reconnaître : c'est ainsi qu'Humbert II est figuré dans cette même collection sous des traits rêveurs et pensifs, et qu'un casque et une cotte de mailles sont les ornemens du dernier Guigues, mort des suites d'une blessure, au siége du château de la Perrière, en 1333.

L'ancien ordre dans lequel étaient rangés les bustes de nos anciens dauphins est, par ce moyen, rétabli : on peut aussi connaître par-là de quel jeune prince était le buste qui manque; si c'était celui du jeune Humbert de la généalogie de Thomassin, ou bien celui du jeune André. Les inscriptions actuelles des neuf bustes de la bibliothèque rappellent seulement Humbert Ier et Humbert II; les deux bustes qui accompagnent les inscriptions

[1] Ils ont été placés et disposés dans cet ordre. M. Berriat a fait mettre en même temps, au-dessous de chacun des deux nouveaux bustes, une tablette ainsi conçue : *Donné par M.me de Laporte, octobre* 1837.

de ces deux Humbert sont des hommes formés; d'où il résulte qu'il ne devait y avoir que deux Humbert dans la collection, et que, dès-lors, le buste qui manque devait être celui du jeune André.

Tous ces bustes sont de la même main et décèlent le ciseau de la renaissance.

A cette époque vivait à Grenoble Pierre Bucher, procureur-général au parlement, magistrat distingué, qui, après s'être démis de sa charge pour quelques tracasseries qu'il éprouva, renonça à l'étude des lois et s'adonna tout entier à son goût pour la sculpture. Le chiffre dont il se servait pour marquer ses ouvrages consistait en deux lettres entrelacées, S. P.; la première posée presque transversalement sur la seconde, de manière à offrir à la fois les initiales S. P. B. : *Sculpsit Petrus Bucher*. Ce monogramme ingénieux existait sur l'une des pierres de l'encadrement du grand médaillon trouvé, il y a peu d'années, derrière la boiserie d'une cheminée, dans une salle, au fond d'une maison de la rue Brocherie, N.° 26; médaillon qui est actuellement à la bibliothèque publique de Grenoble. On se rappelle à cet égard qu'il y eut, dans le temps, des personnes qui pensèrent, au premier abord, qu'il devait représenter Saint Paul, avec le glaive, attribut de son martyre, par la raison seule qu'on y lisait au bas les initiales entrelacées S. P. : *Sanctus Paulus*. Une tout autre interprétation de ces mêmes lettres aurait pu conduire à un résultat plus satisfaisant; il s'agissait d'y voir le nom de l'auteur, et non point celui du sujet de l'ouvrage, et de les interpréter par S. P. B. : *Sculpture de Pierre Bucher*. Ce n'est point ici une supposition hasardée; c'est une vérité que ce passage de Chorier met dans tout son jour.

« Pierre Bucher ou Buchichier, » dit l'écrivain dauphinois, « était un excellent sculpteur, et l'on voit de ses ouvrages, dans » la maison dont il était lui-même l'architecte, qui méritent l'ad- » miration des plus excellens ouvriers. Le roi Henri IV en fit tant

» d'estime, qu'après les avoir considérés, il désira d'en pouvoir » faire enlever un manteau de cheminée, pour le porter à Fon- » tainebleau[1]; il le trouva si beau qu'il ne douta pas qu'il ne dût » être un nouvel ornement à cette royale maison; mais l'exécu- » tion d'un tel dessein fut jugée impossible[2]. »

La rue Brocherie, autrefois Bucherie, tire son nom de la famille Bucher, qui y avait sa demeure[3]. La maison de cette rue, N.° 26, une des plus élégantes et des mieux construites que nous ayons, et qui s'étend jusqu'au pied de la tour, en face de l'église de Notre-Dame, appartenait encore vers la fin du dernier siècle à la famille Bucher-Saint-Guillaume; ce nom de Saint-Guillaume lui est encore donné quelquefois : voilà donc quelle était la maison de Bucher. Quant au médaillon qu'on y a trouvé, on sait assez qu'il n'avait point changé de destination lorsque le hasard le fit découvrir; il servait encore de manteau de cheminée. La difficulté principale n'existe donc plus : l'histoire d'une sculpture dont on désespérait de pouvoir jamais reconnaître le nom de l'auteur n'est plus un mystère.

Nous reviendrons sur ce sculpteur et sur cet ouvrage; il suffit de dire pour le moment que ce monogramme se retrouve, avec la date 1602, sur le fronton d'une petite porte latérale sous la voûte du palais de justice, là même où étaient placés les douze bustes de nos anciens comtes ou dauphins. Que signifient dès-lors cette date et ce chiffre S. P. B., si ce n'est que cette partie du palais n'a été achevée qu'en 1602; qu'elle fut exécutée d'après le plan qu'en aurait donné Pierre Bucher (car Guy-Allard nous apprend que l'architecture et la sculpture lui étaient communes), et que ces bustes, qui en faisaient le plus riche et le principal ornement, étaient de la main de ce jurisconsulte sculpteur.

[1] Henri IV passa à Grenoble en 1600.

[2] *Histoire du Dauphiné*, tome II, page 607.

[3] *Histoire de Grenoble*, page 294.

§ IV. *Quels furent nos Comtes et Dauphins, nos Comtesses et Dauphines.*

Un acte conservé dans un des cartulaires de Saint Hugues, acte par lequel cet évêque se plaint des prétentions des premiers Guigues, de leurs procédés peu délicats et de leurs continuelles manœuvres, pour affaiblir, chaque jour, l'autorité épiscopale, est l'un des titres les plus précieux qui nous restent sur l'ancien état politique d'une partie du Dauphiné. On y lit qu'au temps de l'évêque Isarne il n'existait dans le diocèse de Grenoble aucun seigneur qualifié de *comte;* que cet évêque possédait seul son diocèse; qu'Humbert, qui fut évêque après lui, jouit de la même puissance; qu'à Humbert succéda Mallenus, et que c'est alors que *Guigues-le-Vieux*, *père de Guigues-le-Gras*, commença à s'attribuer injustement ce qu'il transmit à ses successeurs; que lui et son fils s'attachèrent constamment à empiéter sur les droits des évêques, au point qu'il ne resta bientôt plus à ces derniers un seul mas entier. Cet acte rappelle, en même temps, un traité passé entre Saint Hugues et *Guigues-le-Comte, fils de ce Guigues-le-Gras*, au sujet d'un partage des Condamines de Meylan, situées près de l'église de ce lieu[1]. Un *Guigues dit Dauphin* est également mentionné dans une charte datée de l'épiscopat d'Hugues II, comme étant fils de ce Guigues-le-Comte avec qui Saint Hugues fit ce traité pour le partage de ces Condamines[2]; d'où l'on doit compter quatre degrés de Guigues bien distincts :

Guigues-le-Vieux, premier comte du Graisivaudan;
Guigues-le-Gras, fils de Guigues-le-Vieux;
Guigues-le-Comte, fils de Guigues-le-Gras;
Guigues-Dauphin, fils de Guigues-le-Comte[3].

[1] *Charta de Condaminis quæ modo sunt inter comitem et episcopum.*

[2] *Concordia facta inter Hugonem II episcopum, et Guigonem Delphinum.*

[3] *In cujus diebus, Guigo vetus, pater Guigonis crassi..... Guigoni comiti,*

Cette filiation, attestée et prouvée par deux titres qu'on ne saurait recuser, n'est pas moins appuyée sur d'autres actes, anciens et authentiques, où ces princes ont les mêmes surnoms et sont indiqués de la même manière : quelques citations vont suffire. Guigues-le-Vieux et Guigues-le-Gras, son fils, sont appelés, le premier, *senex*, et le second, *pinguis*, dans un acte de donation faite par eux, en 1053, à la prévôté d'Oulx, d'un mas dans la vallée de Césane, dans le Briançonnais[1]. Ces deux Guigues et Guigues-le-Comte, leur fils et petit-fils, sont rappelés tous les trois dans un autre acte de donation faite à la même prévôté au temps de Guigues-le-Vieux, qui fut moine à Cluny, par deux habitans de la vallée de Jarente, aujourd'hui la Vallouise, *Jarenton de Careria* et *Hugues de Aurelia*, et confirmée plus tard, en 1101, en présence de Guigues-le-Comte, fils de ce Guigues-le-Gras[2]. Ce Guigues-le-Comte est qualifié aussi fils de Guigues-le-Gras dans l'acte d'abandon qu'il fit à Saint-Hugues, en 1097, des églises et des dîmes de son comté dans l'étendue du diocèse de Grenoble, ainsi que dans l'acte de ratification de cet abandon, deux ans après[3]. Il se nomme enfin lui-même fils de *Pétronille* et mari de *Mathilde-Reine*, dans l'acte de cession, en faveur toujours de l'église d'Oulx, des dîmes et des oblations qu'il avait sur cette église et sur celles qui en dépendaient[4]; témoignage établissant

filio Guigonis crassi, etc., etc. Guigo comes, qui vocatur Delphinus....., frangebat placitum quod fuit factum inter Sanctum Hugonem et patrem ejus.

[1] *Ego Guigo comes qui nomine vocor senex, atque filius meus Guigo pinguis, dono et confirmo pro animæ meæ mercede et pro anima patris meì et matris meæ et parentum meorum, etc.* (Cartulaire du monastère d'Oulx.)

[2] *In tempore Guigonis comitis vetuli, qui fuit monachus Cluniacensis..... in præsentia Guigonis comitis, filii Guigonis pinguis.* (Même Cartulaire d'Oulx.)

[3] *Ego Hugo..... quòd veniens Guigo comes, filius Guigonis crassi, ante nos, etc., etc. Notum sit..... quòd ego Guigo comes, filius Guigonis crassi, dimitto, etc., etc.* (Premier Cartulaire de Saint Hugues.)

[4] *Ego Guigo comes, filius Petronillæ..... pro salute animæ meæ, uxorisque meæ Matildis, et patris mei et matris meæ..... hujus doni et confirmationis*

assez que Guigues, dit Dauphin, marié avec Marguerite de Bourgogne, doit être compté pour le quatrième de ce nom, étant formellement qualifié fils de cette Mathilde-Reine, dans la charte précitée du temps d'Hugues II.

Adélaïs et Pétronille sont données pour femmes, la première à Guigues-le-Vieux, et la seconde à Guigues, son fils, dans un acte de 1050, par lequel ces deux princes cèdent, à la cathédrale de Vienne et à l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, la propriété d'un mas qu'ils avaient dans le Viennois [1]. D'après Guichenon, Guigues II se nommerait cependant fils de Gothelène, dans l'acte d'une donation faite de l'église de Notre-Dame de la Mure à l'abbaye de Cluny, acte qu'il se contente de citer; d'où il paraîtrait qu'il se serait marié deux fois, d'abord avec Gothelène, et ensuite avec Adélaïs.

Guigues III épousa en premières noces *Inès* ou *Agnès*, qualifiée de *Catalane*, et en deuxièmes noces *Reine*, qu'une charte du cartulaire du prieuré de Domène, de l'an 1106, dit être venue d'Angleterre [2] : il est à croire qu'elle était fille d'un roi de cette contrée, et que ce nom de *reine* lui a été donné suivant l'usage de cette époque de conserver aux femmes le titre des familles d'où elles sortaient [3]. Reine est nommée *Mahende-Reine* dans un acte

testes sunt Matildis-Regina, uxor ejus, et filius ejus Humbertus, Anicensis ecclesiæ electus, etc., etc. (Cartulaire d'Oulx.)

[1] *Ego Guigo, Gratianopolitanæ provinciæ princeps, cum filio meo Guigone, pro redemptione animæ meæ, etc..... Wigoni verò quem suprà diximus majori, qui posteà effectus est monachus, centum solidos tribui, et Adelaïdi comitissæ quinquaginta, et alii Wigoni, filio illius Wigonis quem suprà diximus, quinquaginta solidos, et uxori ejus Petronillæ.....* (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne.)

[2] *Hoc autem donum laudavit et corroboravit dominus Wigo comes, et uxor ejus Regina, quæ fuit de Anglia.* (Cartulaire de Domène.)

[3] On lit effectivement dans un acte de 1223, contenant l'énumération des bienfaits accordés par les dauphins à l'ancienne abbaye de Chalais, près de Voreppe, que ce monastère fut fondé par le comte Guigues et par sa femme Mathilde d'extraction royale (*Guigo comes de Albione, et uxor ejus nomine Matildis, genere regina*).

de 1105, où le comte Guigues, à sa persuasion, cède au couvent d'Oulx ses droits sur les églises de Césane, de Briançon et du Villard-d'Arène[1]; elle a le seul nom de *Reine* dans une autre charte de ce monastère passée sous le prévôt Nantelme[2], et celui de *Mathilde-Reine* dans l'acte précité, où il est fait mention de son mari le comte Guigues, indiqué comme étant fils de Pétronille. Elle est aussi appelée simplement *Mahilde* ou *Mathilde* dans un traité souscrit par elle, son mari et Saint Hugues, sur l'intervention des évêques de Viviers et de Die[3]. Cette comtesse vivait encore sous l'épiscopat d'Hugues II, vers l'an 1134; s'étant alors entremise elle-même pour régler de nouvelles difficultés survenues entre ce prélat et son fils Guigues-Dauphin. L'acte qui en fut dressé constate cette médiation, et nous apprend qu'elle avait un chapelain particulier nommé Juvenis.

Guigues IV épousa Marguerite, fille d'Etienne, comte de Bourgogne. De cette union reçut le jour Guigues V, marié par l'empereur Frédéric Ier à une de ses parentes qu'on ne nomme point; il ne laissa lui-même qu'une seule fille, Béatrix, qui épousa Guillaume, comte de Saint-Gilles, fils de Reymond V, comte de Toulouse : ces circonstances se tirent de la vie ou plutôt de l'éloge de la comtesse Marguerite, par le chanoine Guillaume, auteur contemporain, dont le récit, confirmé par divers actes, devient dès-lors digne de foi.

Les degrés et les alliances qui suivent sont maintenant plus connus; ces alliances et ces degrés sont :

Béatrix, en qui finit la première race des comtes du Graisivaudan[4]; elle épousa, après la mort de Guillaume, de qui elle

[1] *Guigo comes precibus Maiendæ-Reginæ et Arberti prepositi.* (Cartulaire d'Oulx.)

[2] *Eodem die antè dominum nostrum et antè Reginam uxorem suam definitæ.* (Ibid)

[3] *De concordia facta inter episcopum Hugonem et Guigonem comitem.* (Année 1116; charte du premier cartulaire de Saint Hugues.)

[4] Rien n'est plus obscur et en même temps moins important que l'origine

n'eut point d'enfant, Hugues III, duc de Bourgogne, veuf d'Alix de la famille des princes de Lorraine.

Guigues-André ou Guigues VI, fils de Béatrix et du duc de Bourgogne, chef de la deuxième race de ces mêmes comtes, et qui, le premier, prit le titre de Dauphin; il eut trois femmes : Semnoresse, fille d'Aimard III, comte du Valentinois, Marie de Claustral, petite-fille de Guillaume V, comte de Forcalquier, qu'il répudia peu d'années après, et Béatrix, fille de Guillaume, marquis de Montferrat.

Guigues VII, fils de Guigues-André et de Béatrix, marié à Béatrix, fille de Pierre, comte de Savoie.

Jean Ier, fils de Guigues VII et de Béatrix, marié à Bonne, fille d'Amé V, comte de Savoie; il mourut d'une chute de cheval et sans postérité, peu de mois après son mariage, laissant pour héritière sa sœur Anne qu'avait épousée Humbert, baron de la Tour-du-Pin.

qu'on a prétendu attribuer à ces comtes de la première race de nos dauphins, appelés communément comtes d'Albon ou d'Albion, d'où l'on a pensé qu'ils devaient être issus des anciens possesseurs du château-fort de ce nom, dans le Viennois, sans penser que Guigues-le-Vieux et Guigues-le-Gras, son fils, ne paraissent qualifiés de ce titre d'Albon dans aucun acte : Guigues III est le premier qui l'ait pris, soit qu'il ait acquis lui-même cette terre, soit qu'il en ait hérité de sa mère, ou qu'il l'ait recueillie dans quelque succession. D'autres, au contraire, les font descendre de seigneurs établis dans les montagnes des Alpes, et déjà riches et puissans dès la fin du IXe siècle; opinion fondée sur une simple donation faite, vers l'an 940, par un comte Guy, à l'église de Romette, près de Gap. De nombreux dons accordés par ces premiers princes du Dauphiné à la prévôté d'Oulx et à d'autres monastères voisins, ainsi que les droits et les redevances dont ils jouissaient dans le Briançonnais dès le règne de l'empereur Conrad-le-Salique, sembleraient en quelque sorte appuyer cette conjecture. Le fait est, dans tous les cas, que ces comtes, de quelque lieu qu'ils fussent et quels que fussent leurs ancêtres, ne commencèrent à jouir à Grenoble d'une certaine autorité que sous l'épiscopat d'Humbert, un des membres de leur famille; ce ne fut également qu'après la mort de ce prélat qu'ils s'emparèrent de diverses terres aux environs de cette ville, et qu'ils s'arrogèrent le titre de princes et de comtes du Graisivaudan. On fixe cette usurpation vers l'an 1040.

Humbert Ier, qui commença la troisième et dernière race des dauphins.

Jean II, fils d'Humbert et d'Anne, marié à Béatrix, fille de Charles-Martel, roi de Hongrie.

Guigues VIII, fils de Jean II et de Béatrix, marié à Isabelle, fille de Philippe-le-Long, roi de France, mort sans postérité.

Humbert II, frère de Guigues VIII, marié à Marie des Baux, fille de Bertrand des Baux, comte de Montcayeux, et de Béatrix d'Anjou.

§ V. *Époques auxquelles vivaient ces Princes et ces Princesses.*

1re Race. Guigues-le-Vieux, premier comte du Graisivaudan, vers l'an 1040, se fait moine à Cluny vers l'an 1057, mort en 1075.

Guigues-le-Gras, mort en 1080.

Guigues-le-Comte, mort en 1125.

Guigues-Dauphin, mort en 1142, au château de la Buissière, où il s'était fait transporter après avoir été blessé au siége du château de Montmeillan, place voisine appartenant à la Savoie.

Marguerite, femme de Guigues-Dauphin, morte à la Mure en 1163.

Guigues V, mort au château de Vizille en 1162.

Béatrix, fille de Guigues V, mariée d'abord, en 1163, au comte Guillaume de Saint-Gilles, dit *Taillefer*, mort en 1180, et ensuite, en 1184, au duc de Bourgogne, mort en 1192, vivait encore en 1228.

2me Race. Guigues-André, mort en 1236.

Béatrix de Montferrat, femme de Guigues-André, vivait encore en 1256.

Guigues VII, mort en 1270.

Béatrix de Savoie, veuve de Guigues VII, femme en deuxièmes noces de Gaston, vicomte de Béarn, qu'elle épousa en 1273, vivait encore en 1297.

Jean Ier, mort en 1282.

Humbert Ier, mort en 1307.

Anne, femme d'Humbert Ier, morte en 1296.

Jean II, mort en 1318.

Béatrix, femme de Jean II, morte en 1354.

Guigues VIII, mort, en 1333, au siége du château de la Perrière, près de Saint-Julien-de-Ratz[1].

Humbert II, qui céda ses états à la France en 1349, mort en 1355.

Marie des Baux, femme d'Humbert II, morte à Rhodes en 1347.

§ VI. *Tombeaux des anciens Souverains du Dauphiné et de quelques-unes de nos Comtesses et Dauphines.*

Guigues-le-Vieux, mort à Cluny en 1075, aurait été transporté de cette abbaye dans le cloître du prieuré de Saint-Robert, près de Grenoble, monastère qu'il avait fondé avant de prendre l'habit monastique. Son fils, Guigues-le-Gras, qui avait aussi contribué à cette fondation, Guigues III et Jean Ier, reçurent la sépulture dans ce même lieu ; deux causes principales des nombreux bienfaits que les dauphins accordèrent constamment aux religieux de cette maison. Humbert II, ayant fait don à ces religieux, en 1344, de la paroisse de Saint-Egrève, avec la juridiction pure et simple attachée à cette terre, le fit connaître d'une manière positive : on lit dans l'acte qui s'en est conservé que ce fut en considération de ce que le couvent avait été bâti par

[1] D'après la version commune et suivant une inscription qui était à Grenoble, dans l'église de Saint-André, ce prince, blessé mortellement au siége de ce château de la Perrière, le 25 août 1333, serait mort le même jour : la date de cet événement, arrivé un mois plus tôt, paraîtrait mal indiquée; car une note du testament de Guigues VIII et une quittance des frais funéraires du dauphin, deux pièces consignées dans le recueil de Valbonnays, sont datées, l'une, du mercredi après la fête de la Magdeleine, *à l'armée devant la Perrière*, et l'autre, du 14 du mois d'août.

ses prédécesseurs, et parce que les corps de plusieurs d'entre eux y reposaient.

L'obituaire de ce couvent faisait mention de *deux Guigues, fondateurs de ce prieuré;* l'un, sous le nom de *Guigues, comte et moine,* à la date du 18 janvier; l'autre, sous celui de *comte* seulement, au 22 décembre, jours marqués, tous les deux, pour la célébration de leur anniversaire. Il consignait ailleurs la mort de Guigues-le-Vieux au 10 des kalendes de mai; indices, à la vérité, confus, mais suffisans pour établir qu'il s'agissait de deux Guigues, fondateurs de Saint-Robert, c'est-à-dire des deux comtes du Graisivaudan les plus anciens, et dont l'un avait été moine. Guigues-le-Vieux et Guigues-le-Gras se trouvaient dès-lors indiqués : ces deux princes, néanmoins, ont été confondus et pris pour un seul et même comte dans l'inscription placée sur la tombe de l'un d'eux, à une époque bien postérieure à leur mort, puisque cette inscription constate un titre que n'ont porté leurs successeurs que plus d'un siècle après : *Hic jacet Guigo Grassus, dalphinus primus et monachus magnæ pietatis.* — Ci gît Guigues-le-Gras, premier dauphin, moine d'une grande piété. — L'erreur est en cela patente : Guigues-le-Vieux et son fils n'ont jamais été qualifiés de dauphins; Guigues-le-Gras ne fut pas même le premier comte du Graisivaudan, ce qu'on a sans doute voulu indiquer dans cette épitaphe; Guigues, *moine d'une grande piété,* n'est pas non plus Guigues-le-Gras, mais Guigues-le-Vieux, son père : on a déjà vu que ces deux princes ont souvent été confondus.

Guigues-Dauphin ou Guigues IV, mort à la Buissière en 1142, et Guigues V, son fils, furent enterrés l'un à côté de l'autre dans le cloître de la cathédrale de Grenoble, où leurs tombeaux existaient encore vers la fin du XVIIe siècle. Ces deux tombeaux, démolis lorsqu'on abattit ce cloître et qu'on agrandit et refit en partie le palais épiscopal, sous le cardinal Lecamus, étaient contre le mur, élevés en forme d'autel et sans inscription; ils

n'offraient même, pour tout ornement qu'une grande croix fleuronnée, sculptée en relief; croix que les comtes du Graisivaudan faisaient mettre sur leurs monnaies.

Hugues III, duc de Bourgogne, successeur de ces princes, du chef de sa femme Béatrix, fille de Guigues V, mourut à Tyr, à son deuxième voyage d'outre-mer, en 1192, et y fut enterré.

Les restes de Guigues-André, de Jean II, de Guigues VIII et d'Hugues, baron de Faucigny, fils d'Humbert Ier, reposent à Grenoble dans l'église de Saint-André, l'ancienne chapelle delphinale, et où leurs tombeaux ne paraissent plus depuis long-temps, ayant été détruits lors des troubles religieux survenus dans cette ville en 1562[1]. Les tombeaux de ces trois derniers princes, Jean II, Guigues VIII et Hugues, avaient été construits par ordre d'Humbert II; ils étaient en marbre de Mezage, près de Vizille[2], et enrichis de divers ornemens et de sculptures : la date de leur confection, le nom du sculpteur chargé de ce travail et le montant des frais de cet ouvrage, sont constatés dans un arrêté de compte du 27 février 1354, portant quittance d'une somme de cent florins d'or reçue par *Nicolas Girard, marbrier*, pour avoir construit ces *trois mausolées* dans l'église de Saint-André. L'ordonnance d'Henri de Villars, donnée pour le paiement de cette somme, atteste en même temps qu'*Humbert, ayant quitté sa principauté, voulut laisser ce monument de sa piété envers les derniers dauphins, ses prédécesseurs, et rendre ce devoir à leur mémoire.*

[1] Leurs tombeaux ne furent point relevés; on se contenta de placer au-dessus des stalles, le long du chœur de l'église, quatre tables en marbre noir, sur chacune desquelles on grava une inscription en lettres d'or.

[2] Les marbres extraits de ce lieu paraissent avoir été, à cette époque, très-estimés; on trouve même qu'ils ont été employés à des tombeaux des princes de Savoie, dans la célèbre abbaye d'Hautecombe; ce qui résulte d'un compte rendu par le châtelain de Vizille, sous le règne du dauphin Humbert II. *Item, posuit deliberasse, mandato domini nostri Dalphini prædicti, pro charrey quadraginta quinque lapidum de marbre et d'albâtre, tam magnorum quam parvorum extractorum in pereria de Mesatier, ad opus comitis Sabaudiæ, pro una tumba facienda apud Altam Combam, pro dicto comite, XIV lib., XVI sol.*

Guigues VII, fils de Guigues-André, fut enterré dans la chartreuse de Prémol, près de Vizille; Humbert Ier le fut dans celle de Sainte-Marie-du-Val en Royans, où depuis quelques mois il portait l'habit de chartreux.

Humbert II, ayant prescrit par son testament qu'il voulait qu'on l'inhumât dans le couvent des dominicains de Paris, auxquels il laissait ses meubles, sa mitre et ses pierreries, et qu'on placât son tombeau près de celui de la reine Clémence de Hongrie, sa tante, dans le chœur de cette église; cette disposition du testament fut exécutée. On se borna, toutefois, à lui élever une simple tombe, consistant en une large pierre, remplacée ensuite par une plaque en cuivre, sur laquelle plaque on le représenta revêtu d'un habit de dominicain, avec la croix patriarchale, la mitre et le pallium. A ses côtés, on plaça deux écussons; celui de droite, aux armes pleines du Dauphiné, et celui de gauche, à ces mêmes armes, écartelées de celles de l'archevêché de Rheims, une croix cantonnée de quatre fleurs de lys; autour de cette tombe était l'épitaphe.

On mit aussi, mais plus tard, dans une salle de ce couvent, un portrait de ce même prince, qualifié mal à propos de prieur de cette maison : c'était un tableau, assez mauvais, qui existait encore avant 1792, et non point une statue que des écrivains ont confondue avec celle du cardinal Hugues de Saint-Cher.

Le tombeau d'André, fils d'Humbert II, était, enfin, dans l'église des Jacobins de Grenoble, avant qu'on l'eût démolie, en 1562. Lorsque la nouvelle église de ce couvent, qui sert aujourd'hui de halle aux blés, fut rebatie, les religieux y firent transporter les cendres du jeune prince, et le parlement ordonna d'y relever son tombeau, en 1583.

Quant aux tombeaux de nos anciennes comtesses et dauphines, ils sont bien moins connus; on ignore même où la plupart d'entre elles ont reçu la sépulture.

Pétronille, femme de Guigues II, fut enterrée dans le cloître

du prieuré de Domène; ce qu'on induit d'une donation faite à ce monastère par Guigues III, en 1106, *pour le repos de sa mère ensevelie en ce lieu, pour le salut de sa femme et pour celui de ses enfans*[1].

La comtesse Marguerite, femme de Guigues-Dauphin, morte à la Mure, le 8 février 1163, fut transportée à Crolles, dans l'abbaye des Ayes qu'elle avait fondée[2]. On mit sur sa tombe une simple inscription qu'on accompagna plus tard d'une longue apologie en vers latins. Sa fille Marquise, décédée le 21 juillet 1196, fut enterrée dans le même lieu, à côté d'elle[3].

Béatrix de Montferrat, femme de Guigues VI, la dauphine Anne et Béatrix de Hongrie, furent inhumées, la première, dans la chartreuse de Prémol, la seconde, dans celle des Salettes, et la troisième, dans l'abbaye de Saint-Just-en-Royans. Dans la chartreuse des Salettes étaient également les tombeaux d'Henri, régent du Dauphiné, fils d'Humbert Ier et de Marie de Viennois, sa sœur, prieure de cette maison. L'épitaphe de Marie était ainsi conçue : *Hic jacet felicis memoriæ domina Maria de Viennesia, filia Humberti Dalphini, quæ obiit die* XXVII *octobris* M . CCC . XXX . VIII.

Marie des Baux, femme d'Humbert II, mourut à Rhodes au commencement de 1347. La nouvelle de sa mort, dit Humbert Pilat, arriva à Grenoble le premier mai de cette année : cette nouvelle portait que la dauphine avait été ensevelie à Négropont; ce qui ne s'accorderait point avec le testament de son mari, de

[1] *Hoc autem donum..... Wigo comes et uxor ejus Regina.... fecit autem hoc donum prædictus comes Wigo pro anima matris suæ quæ ibi sepulta jacet, et pro salute uxoris et filiorum suorum.* (Charte du prieuré de Domène, datée de 1106.)

[2] Ses obsèques furent célébrées à Grenoble par l'évêque Jean, chartreux que la cour de Rome venait d'opposer à Geoffroy, partisan zélé de l'empereur Frédéric II, et qui mourut en 1178.

[3] *Anno ab incarnatione Domini M . C . LXIII. VI id. februarii, Margareta comitissa spiritum exhaluit. Item anno ab incarnatione Domini M.C.LXXXXVI XII kal. augusti, Marchisia spiritum reddidit.*

1355, par lequel testament il lègue une somme de 7,300 florins aux frères mineurs de Marseille, pour transporter de Rhodes dans leur église le corps de la princesse, et pour célébrer un anniversaire en sa mémoire. On ignore si cette disposition testamentaire du dernier dauphin a été exécutée.

J. PILOT.

Le Sanglier de la forêt de Lonnes.

ESQUISSE DU COMTÉ DE SAVOIE A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

(SIXIÈME ARTICLE[1].)

SUITE DU CHAPITRE XXIV.

Gérard comprit alors qu'il ne lui restait qu'un moyen d'assouvir sa vengeance : un appel au jugement de Dieu, la preuve par le plaid de l'épée. L'entreprise était audacieuse et pleine de dangers; mais, plus jeune, plus robuste qu'Othon, Gérard se confiait dans cette supériorité physique, et surtout il avait foi dans la puissance d'une haine sans bornes. Sa résolution prise, il se rendit auprès de Louis de Joinville, seigneur de Divonne, bailli de la baronnie de Vaud, et il lui porta une plainte ainsi conçue[2] :

« Sire bailli, je Gérard d'Estavayer me plains entre vos mains » d'Othon sire de Grandson; et pour obtenir justice de mon » très-chier et redouté seigneur Monseigneur de Savoie, je vous » requiers qu'il vous plaise assigner ledit Grandson à un jour, » selon la coutume du pays, et lui vouliez notifier qu'à tel jour » je lui maintiendrai et dirai qu'il a faulsement et maulvaisement » été consentant de la mort de mon redouté seigneur Monseigneur » de Savoie, dernier défunt, et qu'il a été aussi consentant d'un

[1] Voir la *Revue du Dauphiné*, tome V, pag. 293; tome VI, pag. 5, 95, 154 et 257.

[2] Guichenon. — Cibrario.

» autre crime; et ce je lui dis, dirai et maintiendrai, mon corps
» en contre le sien, à Mondon, où raison se doit faire de toutes
» causes touchant les chevaliers bannerets de ce pays, par-devant
» vous, comme bailli et commis et sire souverain des parties, et
» à qui plus appartient de connaître dudit cas par toutes raisons
» qu'à nul autre, considérée la grosseur de la matière, qui est
» crime de lèse-majesté. »

Mais le sire de Joinville, regardant cette accusation comme une œuvre de démence, la transmit simplement au conseil d'Amé VIII. Ce mauvais accueil ne rebuta point Gérard; il servit au contraire à augmenter le nombre de ses partisans, car plusieurs considérèrent le refus du bailli d'autoriser le combat, comme portant atteinte aux coutumes et franchises de Vaud; en sorte que toutes les villes de ce pays se cotisèrent pour aider à Gérard à soutenir son appel[1]. L'exaspération allait croissant : pour prévenir des scènes sanglantes, après en avoir longuement délibéré, le comte et son conseil mandèrent appeler les parties à comparaître à Bourg-en-Bresse, le 15 novembre 1397. Là, mis en présence d'Othon, Gérard renouvela son accusation, et jeta le gage de bataille, en demandant qu'il fût remis au bailli de Mondon, pour être la cause plaidée devant cet officier, selon les coutumes du pays de Vaud, non ailleurs, ni autrement. Il soutint qu'il ne pouvait engager le combat hors du territoire dudit pays, dont le comte de Savoie était obligé de garder et observer les libertés, comme avaient toujours fait ses ancêtres; il ajouta que si lui, Gérard, consentait que le gage fût plaidé à Bourg, il tomberait en la malveillance et inimitié de ses concitoyens, qui lui reprocheraient d'avoir laissé violer leurs franchises.

Othon prit à son tour la parole, et après s'être muni du signe de la *vraie sainte croix*, il fit un bien sage et beau discours, dont voici la substance :

[1] *Canton de Vaud*, par J. Olliviier.

« Je prends Dieu, Sainte Anne et benoiste lignée en témoi-
» gnage de la vérité; et je te dis, Gérard, que tu mens et as
» menti autant de fois comme tu l'as dit. Je suis tout prêt à moi
» défendre, et tout de suite, à l'ordonnance de mon souverain
» seigneur ici présent, et de son honorable conseil; et je ferai si
» avant que mon honneur sera très-bien et très-grandement
» gardé, et que toi, Gérard, tu en demoureras menteur. Mais je
» veux le combat hors du pays de Vaud, dont les gens, à leur
» grand tort, me tiennent pour ennemi; je veux le combat ici,
» sans nul retard, et voilà mon gage! Gérard veut une dilation :
» seul j'aurais le droit d'en obtenir une, car je suis défendant,
» et Gérard est appelant; or, il a dû venir à son appel pourvu
» d'armes, d'harnois, de chevaux, et de tout ce qui lui faisait
» besoin, car à toute heure il devait être prêt à soutenir son
» accusation. Certes, si je voulais m'excuser de la bataille, j'aurais
» plusieurs et raisonnables causes : d'abord, le roi de France,
» qui est le plus grand et le plus noble roi des chrétiens, hauts et
» puissans princes les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans,
» m'ont déjà reconnu pur et net du crime dont ce Gérard est
» venu m'accuser. En second lieu, si j'étais coupable, tant de
» vaillans prud'hommes, chevaliers et écuyers, comme on en
» trouve dans la comté de Savoie, auraient-ils laissé la com-
» mission de me punir à tel accusateur, nécessiteux, plein de
» convoitise, et faiblement advisé? Non, sans doute, car la chose
» leur appartenait de plus près; et si aucun d'eux ne l'a mise en
» avant, c'est parce que les vaillans de ce pays craignent Dieu,
» aiment leur honneur, ne veulent pas soutenir une fausse que-
» relle. Je pourrais donc me dispenser du combat; mais j'ai
» considéré les grands malheurs qui sont déjà survenus par les
» mauvais mensonges de Gérard; j'ai réfléchi combien il est
» nécessaire de mettre fin aux dissensions pour que notre seigneur
» le comte arrive en paix à l'âge d'homme. Par ces motifs,
» j'accepte et requiers le gage de bataille; je le veux plaider ici,

» et sans retard, huy ou demain : ma querelle est bonne, Dieu
» sera mon juge! »

Malgré l'impatience d'Othon, les parties furent ajournées à comparaître au même lieu de Bourg le 25 janvier suivant, avec déclaration que cet ajournement ne préjudiciait point aux coutumes, libertés et franchises du pays de Vaud, lesquelles le comte entendait au contraire observer et maintenir. En conséquence, Gérard prêta, entre les mains des maréchaux de Savoie, le serment qu'il se présenterait au jour fixé, sous peine de confiscation de ses biens, et d'être atteint et puni comme s'il était vaincu; il donna onze gentilshommes pour ses cautions. Les mêmes formalités furent remplies par son adversaire.

Du 25 janvier, la cause fut encore renvoyée au 30 juin suivant; et le conseil rendit enfin une ordonnance ainsi conçue[1] :

« Nous Amé, comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste,
» marquis en Italie et vicaire-général du saint empire : Les
» parties entendues, après avoir en mûre et grande délibération
» avec nos *proceres*, barons, docteurs en droit, amis et con-
» seillers, et plusieurs autres tant de notre pays que du dehors;
» nous comte susdit, séant au siége de justice et de raison, ayant
» devant nous les saintes écritures, pour que notre jugement
» procède droiturier de la face de Dieu, son saint nom appelé,
» en faisant le signe de la vraie croix, et disant *en nom du Père,*
» *et du Fils, et du Saint Esprit, amen!* par cette notre sentence,
» en cet écrit déclarons et prononçons que gage de bataille soit
» et se fasse entre messire Gérard d'Estavayer appelant, messire
» Othon de Grandson défendant; que chacun accomplisse son
» devoir, et que la sainte grâce de Dieu soit au bon droit pour
» démontrer la pure vérité. Et pour ce, assignons ès dites parties
» le septième jour du mois d'août à comparaître personnellement,
» à heure due, dedans notre ville de Bourg, par-devant nous en

[1] Guichenon.

» notre cour, en la place dedans les lices qui leur seront établies,
» avec leurs chevaux couverts et armes pleines, sans avoir en
» icelles pointes offendables, portant chacun une lance d'égale
» longueur, deux épées et une dague telles comme avoir les
» voudront, pour faire leur devoir comme gentilshommes le
» doivent faire; et ce, sous la peine de mille marcs d'or à prendre
» sur tous leurs biens, meubles et immeubles, et d'être celui qui
» ne comparaîtrait pas à ladite journée atteint et convaincu, et
» d'être le fait pour confessé. »

Les sermens et les cautions furent alors renouvelés; l'assemblée se sépara impatiente du jour fatal.

Ainsi la barbarie féodale relevait ses débris au milieu des troubles d'une minorité; les nobles voyaient avec plaisir cet appel au jugement de Dieu, ce retour à une coutume, aussi stupide que cruelle, dont les exemples étaient devenus rares, grâce au triomphe du droit romain et à la sagesse de nos princes. Partout il n'était question que du prochain combat : on en parlait dans les châteaux, dans les villes, au foyer du laboureur, et jusque dans les cloîtres.

XXV.

« Voici la profonde galerie aux dalles sonores;
» et cette jeune femme rêveuse qui la parcourt
» incessamment, en s'arrêtant à chaque pas, c'est
» la châtelaine, qui attend depuis deux ans un
» écuyer venu de Palestine, dont elle n'ose plus
» espérer le retour, car elle pleure. »

(Charles Nodier.)

Béatrix de Genève avait, à la fin du XIIe siècle, fondé un monastère de religieuses de l'ordre de Citeaux, sous le vocable de Sainte Catherine, sur le versant septentrional du Semnoz, au

milieu d'une gorge sauvage, ombreuse, couronnée de hautes futaies, qui s'ouvre et descend à l'est dans le riant bassin d'Annecy[1]. Durant les siècles de foi, cette pieuse retraite conserva long-temps les tombeaux de plusieurs comtes et évêques de Genève.

Là se trouvaient réunies les trois nobles dames que nous avons connues au château de Chillon.

Au moyen-âge, l'existence de la femme était ordinairement divisée en deux parts, une pour le château, l'autre pour le cloître : lorsque les vents printanniers de la jeunesse animaient d'heureux jours, le manoir féodal lui offrait ses profondeurs mystérieuses, ses trésors d'inépuisables rêveries, ses balcons aériens, ses longues et fraîches galeries jonchées de paquerettes et de pervenches; mais si l'absence, une mort, ou un parjure, brisait le rayon de douce espérance venu un matin, suave et doré, jusqu'à l'ogive d'où la châtelaine regardait passer la vie, elle échangeait facilement une solitude abandonnée de l'amour terrestre contre une autre solitude remplie de l'amour divin, le seul qui soit éternel.

Ainsi avait fait Catherine d'Estavayer : déjà le voile des saintes couvrait son front battu par tant d'orages; elle semblait avoir entièrement oublié un monde où son cœur avait porté bien des peines; si un nom du passé errait encore dans ses rêves, il ne descendait plus sur ses lèvres purifiées par la prière. On ne la rencontrait jamais que dans le court trajet de sa cellule à la chapelle, pâle et rapide comme une ombre égarée au séjour des vivans.

Bonne de Berry était venue rejoindre son ancienne amie, pour l'entourer de son affection à l'approche du combat judiciaire, et pour empêcher que ce bruit terrible ne parvînt jusqu'à elle. Fatiguée de la lutte, la princesse cherchait aussi à oublier les mécomptes de l'ambition.

[1] Besson.

De son côté, Marie de Bergen, orpheline, isolée, en butte aux poursuites de Franconis, n'ayant d'autre appui que la protection douteuse de Gérard, avait bien perdu de sa gaieté première, et elle était restée avec Catherine depuis le départ d'Aymonet pour la Croisade. Pourtant elle n'avait point apporté dans le couvent la pensée de ne plus le quitter : bien des fois elle avait entrevu, derrière les grilles de sa prison volontaire, un monde rempli de rumeurs éclatantes et parfumé d'émotions tendres ou glorieuses; alors, pendant ses longues heures d'oisives rêveries, elle laissait errer son ame sur le chemin de la Hongrie ou de Jérusalem; elle retrouvait Aymonet devenu chevalier de renom; elle le voyait de retour, et portant sur son cimier un rameau des palmiers d'Asie; encore, elle le voyait présenter à ses vassaux une chaste épouse, blonde comme Marie, à l'œil bleu comme Marie, et qui rougissait suspendue au bras du jeune guerrier. Mais hélas! tous ces beaux songes venaient d'être brisés cruellement : un pauvre pélerin, demi-nu, mourant de faim, de froid et de fatigue, qui disait arriver des bords du Danube, était venu raconter un jour à la porte du cloître l'horrible massacre des Chrétiens sous les murs de Nicopolis. En même temps, cette nouvelle s'était répandue dans Paris. Personne d'abord n'y voulait croire; on fit même emprisonner et le peuple voulait jeter dans la Seine les premiers qui en parlèrent[1]; mais, à la fin, les bruits de ce désastre furent confirmés par tant de bouches, qu'on dut bien se rendre à l'évidence. Près d'une année s'écoula avant qu'on pût connaître les noms des prisonniers; ils furent apportés en France par messire de Helly, chevalier de l'Artois, que l'Amorabaquin avait député pour traiter de la rançon. Le baron de Menthon ne figurait pas sur la liste des captifs : donc il était du nombre des morts.

Avec cette affreuse certitude, un deuil immense était tombé sur le cœur de Marie : dès-lors, aussi, elle conçut le projet de

[1] Michaud. — De Barante.

consacrer ses jours au Seigneur. Pourtant, à la veille du sacrifice, des regrets désolaient son ame; au moment de se vouer à l'immobilité des sépulcres, sa liberté d'autrefois lui apparaissait plus ravissante; elle aurait voulu fouler encore une fois les bruyères de ses montagnes, dire un dernier adieu à ses lacs de Suisse, à leur ceinture étincelante de glaciers et de cascades. Un soir des premiers jours d'août 1398, la jeune fille était assise dans le préau élevé en terrasse, d'où l'on découvre dans le lointain une partie de la plaine : elle écoutait le ruisseau fuyant de la montagne, les chaudes brises qui soufflaient leurs murmures dans la forêt; son regard s'attachait au rayon de lumière qui jouait en dehors des froides murailles du monastère; et les yeux de la jeune fille se chargeaient de larmes, car elle portait envie au rayon lumineux, à la goutte d'eau vagabonde, à la brise indépendante des bois!.... Sa rêverie fut interrompue par Bonne de Berry, qui vint doucement par derrière pencher sa tête sur le front de la novice, et lui dit, en secouant dans ses cheveux les blanches étoiles d'un jasmin : « Toi aussi, ma jolie fleurette, tu es donc brisée par » l'orage!.... Mais, enfant, pourquoi pleurer? Ce monde vaut-il » qu'on le pleure? Prosterné devant l'injustice, vouant des palmes » à la bassesse, des gémonies à la vertu, ce triste monde vaut-il » donc une seule de tes larmes? » — Et en même temps le front de la comtesse se couvrait d'un nuage, au souvenir de récentes injures; mais après ce retour sur elle-même, elle ajouta : « Othon, » le brave, le généreux Othon, n'est-il pas accusé du plus noir » des attentats? et peut-être sera-t-il déclaré criminel, parce que » l'ouvrier qui a forgé sa lance en aura manqué la trempe, ou » parce qu'il se trouvera un défaut dans le harnement de son » cheval? »

— « Oh! ma dame, je vous en prie, » dit la novice, « ne » prononcez plus ce nom fatal : mieux vaudrait la mort pour » Catherine que d'apprendre ce qui va s'accomplir à Bourg! » Mais Dieu est juste, et le bon chevalier de Vaud restera vic- » torieux. »

— « Je l'espère; et pourtant si des sujets rebelles ne m'eussent » enlevé la régence, qui était mon droit, je n'aurais point permis » cet indigne combat. Othon est déjà vieux et faible : peut-être » les vrais coupables de la mort de mon noble époux battront » des mains devant une défaite, que leur blasphême nommera un » jugement de Dieu!..... Vois-tu, Marie? » ajouta-t-elle en appuyant sa main serrée contre sa poitrine, « ce cœur n'a plus » qu'un désir, plus qu'une pensée, c'est de pénétrer l'infernal » mystère qui s'est dénoué sous la pierre d'Hautecombe; aussi » j'attends avec impatience la venue de cet ermite qui a demandé » à me voir : je ne sais pourquoi, mais je pense qu'il me dira des » choses importantes. »

— « Il est bien extraordinaire, » dit Marie, « qu'il vous ait » priée d'une entrevue : depuis environ deux ans qu'on parle d'un » ermite retrait dans la grotte de Quintal, il n'est pas sorti de son » creux de rocher, et n'a eu des relations avec personne. »

Livrées à leurs réflexions, elles gardèrent le silence. L'abbesse vint les rejoindre. Le vent parfumé du soir faisait trembler leurs voiles; tandis que le soleil couchant illuminait encore les campagnes voisines, l'enclos des religieuses s'entourait d'une ombre sereine et douce, comme celle où se cachent les bouquets de violettes : insensiblement, des pensées moins tristes occupèrent l'esprit de Marie et de la comtesse.

Malgré sa position élevée dans la montagne, quelques champs cultivés s'étendaient autour du monastère de Sainte-Catherine : la récolte était faite; mais deux ou trois pauvres enfans, courbés sur les sillons, allaient ramassant l'épi oublié par la faucille opulente. Les yeux fixés sur cette paisible scène, sur ces petits glaneurs, innocente poésie des moissons, Bonne dit à ses compagnes : « Voyez là-bas ces enfans de serfs et de manans : hâlés » par le soleil ou souillés par les pluies, leurs rondes figures » expriment encore la fraîcheur d'ames saines et joyeuses; » pourtant, que de fois ils se couchent sans nourriture et sans

» abri!.... Hé bien! je voudrais être enfant comme eux : moi
» fille de France, je porte envie à la pauvre fille qui chante à
» pleine voix sur la lisière des forêts. »

— « Mais pourquoi, » dit Marie, « les uns naissent-ils au sein
» de toutes les misères, tandis que d'autres enfans sont accueillis
» dans ce monde sur des berceaux d'or, environnés de toutes
» les pompes de la vie, et où les bonnes fées secouent les présens
» de leurs baguettes magiques? Pourquoi Dieu a-t-il mis cette
» inégalité entre les enfans des hommes? On ne la trouve point
» chez les animaux, car les petits des mésanges viennent dans
» des nids pareils, et les forêts ont des abris également verts
» pour les faons de la biche ou du chevreuil. »

— « C'est vrai, » dit à son tour l'abbesse, « mais pour les
» enfans des hommes, ici-bas tout n'est point fini; un autre séjour
» rétablira l'égalité : peut-on voir l'enfant du pauvre sans être
» convaincu de l'immortalité de l'ame? »

Cette grave conversation fut troublée par le bruit de la cloche qui sonnait l'*Angelus :* les trois femmes rentrèrent dans le cloître. Bientôt un calme profond enveloppa le monastère dans les ailes silencieuses de la nuit; mais ce silence était encore plein de vie, car la foi l'animait.

Et aujourd'hui, gravissez la montagne; allez, pieux pèlerins, allez chercher le moutier de Sainte-Catherine : vous ne rencontrerez qu'un silence de mort, des ruines couvertes de ronces, des pierres amoncelées où s'abritent des reptiles immondes! Quelques pans de murs, brunis et mutilés, restent seuls debout comme des cippes marquant la route des siècles. On n'a pas même élevé une croix de bois à la place où reposait la cendre des vierges, des évêques, des comtes de Genève; tant la génération qui passe est oublieuse des morts!

XXVI.

« Je me porte pour appelant de soif, comme
» d'abuz. Paige, relieve mon appel en forme.....
» Je souloys jadiz boire tout, maintenant je n'y
» laisse rien. »

(RABELAIS.)

A-PEU-PRÈS à la même heure, une conversation beaucoup moins édifiante que celle qui termine dans notre dernier chapitre avait lieu au pied de la montagne de Sainte-Catherine. La ville d'Annecy venait d'être envahie par une armée d'espèce fort étrange, et qui, malgré ses apparences de dévotion, était aussi redoutable que les anciennes compagnies de malandrins : elle formait une longue procession de personnes de tout état, grands seigneurs et vilains, châtelaines et femmes du populaire, moines et clercs séculiers[1]. Tous portaient un costume uniforme en toile blanche, tombant sur les talons, avec des capuces ou chaperons de même couleur, qui couvraient tout le visage, sauf deux ouvertures pour les yeux, comme les sacs des pénitens blancs[2]. Cette bande avait déjà parcouru plusieurs vallées de Savoie, en se recrutant au passage, et en laissant partout des souvenirs assez peu canoniques : le jour, elle maraudait les fruits des campagnes; la nuit, hommes et femmes couchaient pêle-mêle dans les églises, les moutiers, les cimetières, qu'ils profanaient par leurs orgies[3]. Des processions du même genre sillonnaient alors toute l'Italie. Cette mode avait été apportée dans nos pays par quelques imposteurs venus d'Ecosse : ils annonçaient que l'un d'entre eux était le prophète Elie, et que le monde allait périr par un tremblement de terre. Pour donner plus

[1] PARADIN.
[2] PARADIN. — FLEURY. — DE BARANTE.
[3] FLEURY.

d'autorité à leurs discours, ils portaient des croix de briques, où ils avaient mêlé du sang et de l'huile, ce qui produisait en été une exudation apparente[1]. Ces fourbes excitèrent ainsi un grand mouvement de dévotion : ce n'était partout que processions en habits blancs, d'une ville à l'autre; *tellement que l'on jugeait ceux qui n'étaient accoutrés à blanc rebelles contre Dieu; et ce faisaient-ils parce que l'ire de Dieu se manifestait en pestilences non pareilles, morts soudaines, guerres civiles inconciliables, schismes horribles et scandaleux, apparitions de comètes sanglantes, et autres célestes comminations*[2].

Or, la bande débarquée à Annecy avait fait halte dans le pourpris de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, au grand désespoir des dix-huit chanoines qui composaient son chapitre[3]; car les pommes de l'enclos pleuvaient déjà sous les coups de pierre ou de gaule des sacs blancs, et la dépense était menacée d'attaques encore plus sérieuses.

Cependant deux personnages s'étaient détachés de la procession : ils longèrent quelque temps la base du Semnoz, et arrivés près du ruisseau dont la bordure de saules découpe la prairie en festons argentés, un des compagnons dit à l'autre : « Sire écuyer, » arrêtons-nous, car j'ai soif; la journée a été chaude, la route » longue; il convient de saluer sa gourde avant de gagner les » rudes sentiers qui montent à grotte de Quintal. »

— « Au diable ! N'as-tu déjà bu trop d'un coup ? te voilà tantôt » ivre ! » dit le second pélerin.

— « A boire ! à boire ! » dit l'autre.

— « Voirement ! je ne te reconnais plus : autrefois tu étais » bon compagnon, alerte et vigoureux; mais à présent tu veux » à toutes les bornes t'arrêter, et te rafraîchir dans chacune

[1] Fleury.

[2] Paradin.

[3] Besson.

» hôtellerie, comme un méchant roussin marqué avec la clef
» rougie de Saint Pierre de Genève[1]. »

— « Dam! sire Franconis, les gloires du monde ressemblent
» aux fumées du vin..... : trop vite elles passent! *Sic transit*
» *gloria mundi,* comme nous disons nous autres clercs. Je ne
» suis plus au temps où je bataillais sous le grand connétable, et
» il y a une pièce d'années que je m'occupe à défendre mon cou
» contre les gorgerins de chanvre. » — Et se délivrant du surtout blanc qui couvrait un costume de guerre, il laissa voir la face enluminée du Grand-Chanoine : sa barre de fer était toujours accrochée au ceinturon; mais ses cheveux avaient blanchi; ses longues jambes avinées fléchissaient sous un embonpoint notablement augmenté depuis le jour où il avait abattu le cheval d'Othon, sous le château des Fées. S'étant donc assis sur l'herbe, au pied d'un saule, il vida d'un trait l'immense gourde en cuir, compagne inséparable de son livre d'oraisons, et il dit en caressant sa moustache du bout de la langue, tandis que ses yeux se fermaient à moitié : « Je veux sommeiller un petit : cet endroit
» est convenable assez pour dormir ou pour humer la purée
» septembrale; ains, le pyot est vide. Ma gourde chère, votre
» ventre mignon sonne creux comme..... la tête d'un écuyer.....
» Pardon, maître! je suis de compagnie franche, et *in vino veritas,*
» comme nous disons nous autres clercs. »

— « Ivrogne et brute! » murmura Franconis.

— « Plaît-il? » continua le Grand-Chanoine, dont la voix alourdie allait en traînant, et dont les yeux ne voyaient plus que du bout des cils papillotant sur une garniture de rubis, « plaît-il?
» voulez-vous boire, mon doux seigneur?..... Ah! c'est très-
» bien, vous voulez boire....; supérieurement imaginé! Hé bien!
» chantons en chœur :

[1] En Suisse et en Savoie, on marquait les chevaux invalides avec la clef de Saint Pierre de Genève, rougie au feu.

» Les Savoyards ne sont pas si fous
» Que de se quitter sans boire un coup !

» Oh ! la bonne chanson pour boire !..... boire et bataille ! » bataille et boire ! puis la camarde au bout du chemin..... » Allons trinquer avec elle, mon gentil seigneur ! Je me donne » à cent pipes de vieux diables[1] si je ne boirais volontiers une » outre pleine du vin de la Mort[2] !..... Ah ! ah ! vous voulez » boire, mon doux et honoré maître ?..... Désolé, ma foi !.... la » gourde est vide, bien et totalement vide..... Absent le liquide » purpurin ! *abest* comme l'honneur de..... Excusez, maître !.... » Holà ! gourde, ma mignonne, tu devrais bien ressembler à » l'escarcelle du juif errant.... Jamais à sec celle-là ! Le bonhomme » a beau pomper, il reste toujours dans le fond quelques menus » deniers pour boire..... A boire ! à boire ! à boire ! les Savoyards » ne sont pas si fous que de se quitter sans boire un coup..... »

— « Or çà ! fils de Bélial ! tu as donc juré de me faire damner ? » s'écria Franconis.

— « Nenni ! beau sire ; la chose est faite. » Et le ronflement bien caractérisé qui suivit de près ces paroles, avertit l'écuyer que toutes les menaces seraient impuissantes contre le sommeil de l'ivresse. Il prit donc patience une heure ou deux ; mais, au bout de ce temps, il frappa le malandrin du pommeau de sa dague : « Sus ! sus ! mon bon chanoine, le soleil tombe, notre » rendez-vous sera manqué. »

— « A sac le couvent ! à sac les nonnes ! » dit le ribaud en s'éveillant.

[1] *Pipes* pour *futailles*. (Voyez le *Glossaire* de Rabelais.)

[2] Nom d'un vignoble très-estimé, à Saint-Jean-de-la-Porte.

XXVII.

« L'ermite ainsi parlait, quand une armure a lui :
» Un noble chevalier s'est avancé vers lui. »

(PARSEVAL, *Philippe-Auguste.*)

PERSUADÉ que Gérard succomberait dans le combat judiciaire, Franconis avait inutilement voulu l'en détourner : en voyant qu'on n'écoutait pas ses conseils, l'écuyer tint son maître pour un fou enragé qui courait à sa perte, et il venait de s'en séparer au moment de partir pour la Bresse. Franconis avait aussi entendu répéter vaguement que le jeune de Menthon n'était pas mort dans les massacres de Nicopolis. Or, Gérard vaincu, Aymonet de retour, quelle chance pacifique l'écuyer aurait-il encore d'obtenir la main et la fortune de Marie? Il résolut donc de s'en emparer par violence : dans ce dessein, il avait recruté dans la procession des sacs blancs le Grand-Chanoine et quelques autres malandrins émérites, qui s'étaient affublés du costume à la mode pour se livrer plus sûrement à leurs habitudes invétérées de brigandage et de débauche.

Ignorant que la grotte de Quintal fût habitée par un ermite, le Grand-Chanoine l'avait assignée pour lieu de rendez-vous aux hommes de sa bande : ils devaient y arriver séparément et de divers côtés, pour prendre ensuite les sentiers dans la montagne qui conduisent au couvent de Sainte-Catherine.

Cette grotte était bien connue des malandrins; dans le temps de leurs prospérités, ils y avaient plus d'une fois caché les produits de leurs rapines. Aujourd'hui, elle n'est guère visitée que par les chasseurs : on y parvient par un sentier escarpé, rocailleux, dont souvent la trace est perdue sous des buissons d'aubépine ou des touffes de bruyère. L'intérieur est vaste; ses stalactites sont

recouvertes d'un duvet spongieux et vert comme l'algue marine; les rouges guirlandes d'une vigne vierge en tapissent l'entrée.

Or, l'ermite qui avait choisi cette solitude était un vieillard de haute taille; ses yeux brillaient d'un feu profond, ils devaient avoir vu de près bien des choses de ce monde; sa barbe blanche tombait jusqu'à la corde grossière qui serrait sa houppelande, dont le velours usé, où se voyaient encore des restes de broderie, attestait que son propriétaire avait vécu jadis dans la société des princes et des grands de la terre.

Au coucher du soleil, il était descendu de sa retraite pour puiser de l'eau vers le pied de la montagne; à son retour, il avait trouvé la grotte envahie par deux ou trois sacs blancs : ne voulant pas se commettre en telle compagnie, il s'était caché dans un taillis voisin, que protégeait un avancement de rocher, et d'où il pouvait découvrir ceux qui entraient dans son ermitage.

Bientôt arrivèrent Franconis et le Grand-Chanoine, dont l'ivresse était passée. En reconnaissant l'écuyer, l'ermite ne put retenir une exclamation de surprise et d'effroi, dont le bruit fut heureusement étouffé par les murmures du feuillage. Il savait que Bonne de Berry était au couvent de Sainte-Catherine : la pensée d'un complot contre cette princesse lui vint soudainement à l'esprit; et, sans perdre un moment, il se mit à descendre à travers bois et rochers, pour aller quérir main-forte auprès des censitaires du moutier, qui tenaient à emphythéose les moulins établis sur le canal du Thioux[1], à l'endroit où, après avoir traversé la ville, les eaux venues du lac s'écoulent, paresseuses et voilées, sous la colline qui porte les restes du château d'Alléry.

Grande était à cette époque sur l'esprit de leurs contemporains la puissance exercée par les hommes qui avaient embrassé la rude vie des solitaires : les peuples se levaient devant eux, et leurs voix étaient écoutées dans les conseils des princes. Ainsi,

[1] *Charte inédite du XIVe siècle.*

l'on avait vu dans ces mêmes temps Robert-l'Ermite servir de médiateur, pour appaiser les interminables guerres entre l'Angleterre et la France[1]. Aux pratiques austères d'une dévotion exaltée, ces hommes savaient allier des travaux utiles : un frère Laurent de Saint-Martin[2], qui occupait un ermitage dans les environs de Genève, travaillait à la réparation des routes voisines de cette ville; un autre ermite, Ugo de Laysery, entretenait le périlleux passage du rocher de Meillerie.

Cependant la nuit était venue, mais odorante et splendide, avec ses chaudes lueurs du mois d'août, avec ses voiles étincelans appendus comme gaze aux flancs de nos montagnes. Descendu dans la plaine, l'ermite continuait sa marche ferme et rapide du côté de la ville; comme il approchait de l'enceinte, un bruit d'armures et de coursiers parvint à ses oreilles, et presque en même temps arrivèrent près de lui, dans un tourbillon de poussière, deux chevaliers suivis d'un écuyer : leurs visières étaient baissées, et leurs chevaux couverts d'écume.

— « Ecoutez-moi, sires chevaliers! au nom de Dieu et de » Notre-Dame! » s'écria l'ermite d'une voix forte, en se plaçant au milieu de la route : la brise avait soulevé sa chevelure blanche, et son large front découvert sous les rayonnemens de la lune prenait une couleur inspirée. A cette apparition, les chevaux pressèrent leur mors et se cabrèrent sur leurs jarrets impatiens.

— « Bonhomme, » répondit un chevalier qui portait une branche de pin sur son écu, « nous avons hâte d'arriver aux » lices de Bourg, et point de loisir pour écouter légendes ou » prophéties. »

— « Par vos sermens de chevalerie! écoutez-moi! » reprit l'ermite. « Des malandrins vont porter le meurtre dans le couvent » de Sainte-Catherine, où sont la comtesse de Savoie et plusieurs

[1] De Barante.

[2] Cibrario.

» nobles dames..... Or, voyez!.... » — Et une clarté extraordinaire, après avoir illuminé la montagne, s'éleva rapidement en colonne de feu.

— « Qui m'aimera si me suive! » s'écria le plus jeune chevalier, en lançant son cheval dans la direction de l'incendie : celui à la branche de pin le suivit de près. L'ermite monta en croupe derrière l'écuyer, dont une hure de sanglier ornait l'écu de forme ronde.

XXVIII.

« ..... Je parcours la cime harmonieuse
» Où souvent de leurs cieux les anges descendus,
» En des nuages d'or mollement suspendus,
» Emplissent l'air des sons de leur voix éthérée. »

(André Chénier.)

Déja le feu dévorait la première enceinte au couchant : des clameurs féroces avaient accompagné ce début.

Tremblantes, éperdues, les religieuses, sorties de leurs cellules, courent échevelées en poussant des cris d'alarme; toutes se précipitent vers la porte qui ouvre du côté de la ville, et où les flammes ne paraissent pas encore : mais le couvent est cerné de toutes parts; la vue terrible des assaillans les a refoulées dans l'intérieur du cloître. Une seule a suivi l'impulsion première et continue à marcher vers la porte; les regards levés au ciel, droite, impassible, mais pâle, elle avance toujours : elle ne voit, ne sent rien, ni les menaces des brigands, ni la retraite de ses compagnes, ni les charbons enflammés qui brûlent ses pieds. Etonnés de son audace, les malandrins s'écartent et lui livrent passage; elle vole plutôt qu'elle ne marche. Franconis l'a reconnue, il veut la poursuivre; mais il s'arrête en pensant que Marie pourrait lui échapper, et il se contente de crier sur les traces de la fugitive :

« Epouse adultère ! va aux lices de Bourg ! va recevoir les baisers » de ton amant couvert du sang de Gérard ! »

Une voix déchirante répond à ces funestes paroles, mais la fugitive s'éloigne toujours; elle franchit les bois et les ravins, comme emportée par une force surnaturelle vers une infaillible destinée.

Cependant les filles du Seigneur sont venues se grouper autour de leur abbesse et de Bonne de Berry : à travers les barreaux des guichets, elles peuvent voir passer les malandrins; elles entendent leurs blasphêmes, leurs plaisanteries obscènes, leurs rires de démons. Les uns ont gardé les sacs blancs qui leur cachent le visage; d'autres ont découvert leur hideuses figures rougies par le feu de l'ivresse ou par les sinistres clartés de l'incendie : allant et venant derrière les flammes, ils semblent danser une ronde infernale autour de l'immense brasier.

Après un moment de stupeur : « Dieu seul peut nous sauver ! » dit Bonne de Berry. « Allons, mes sœurs, allons prier les anges » de nous défendre ou de nous emporter sur leurs ailes, si c'est » notre heure de mourir !.... » Et toutes la suivent en silence; couvertes de leurs voiles bénis, elles vont se prosterner sur les froides pierres de la chapelle : la voix pure de Marie entonne un pieux cantique; les vierges s'unissent à ce dernier chant du cygne.

Or, le vent porta les paroles saintes jusqu'aux chevaliers qui gravissaient alors le pénible sentier de la montagne : ils se signèrent dévotement à l'appel de ces voix lointaines, qui leur semblèrent celles des ames dans le paradis.

Mais les assaillans étaient arrêtés par un obstacle imprévu : une porte revêtue de fer et des murs épais fermaient la seconde enceinte; ne pouvant y mettre le feu, le Grand-Chanoine entreprit d'enfoncer la porte en frappant de sa barre à coups redoublés; ce travail prit beaucoup de temps; à la fin les gonds cédèrent; de nouvelles vociférations se firent entendre, et les malandrins victorieux se précipitaient dans le cloître, lorsque le cri : *Toujours ! partout Menthon !* vint frapper leurs oreilles.

Abrutis par le vagabondage, l'oisiveté et la débauche, ils ne ressemblaient plus aux soldats de ces bandes redoutables qui avaient, dans le cours du siècle, maintes fois rançonné les princes, les bonnes villes, et fait trembler le pape dans son château d'Avignon : ils ne songèrent donc point à faire résistance, et presque tous prirent la fuite, à la vue des chevaliers que l'ermite avait accompagnés.

Le Grand-Chanoine et Franconis restèrent à-peu-près seuls pour combattre les nouveaux arrivés : la lutte fut courte, mais décisive. Pendant que le chevalier à la branche de pin poursuivait les sacs blancs jusque sur la lisière des bois, l'homme d'armes qui portait sur son écu l'image du défunt Roi de Lonnes, avait mis pied à terre pour se battre corps à corps contre le Grand-Chanoine, dont la barre avait failli à l'assommer : s'étant saisis dans une étreinte de fer, les armes leur devenaient inutiles; on entendait haleter leurs poitrines, craquer leurs flancs. Ils arrivèrent ainsi sur le bord du ravin, dont l'escarpement bordait au midi les murs du monastère; ce ravin est profond; un torrent, quelquefois grossi par les pluies, y roule sur un lit de rochers : alors, redoublant d'efforts, l'écuyer soulève le malandrin, et le soulève encore, puis le lance d'un bond dans l'abyme et dans l'éternité.

En même temps, l'épée du jeune de Menthon s'ouvrait un large passage dans le sein de Franconis : il tomba baigné dans son sang. « Demande pardon à Dieu ! » lui dit l'ermite, en se penchant sur la blessure. — « Non, Jean de Grandville ! » répondit le damné, dont les regards brillèrent d'un éclat de l'autre monde. « Non, » Jean de Grandville ! je vais t'annoncer à Satan notre sire ! » Et se relevant à demi, il enfonça son poignard jusqu'à la garde dans les flancs du solitaire. Après ce violent effort, la voix de Franconis s'éteignit dans un dernier blasphême; ses yeux se fermèrent pour ne plus s'ouvrir.

Les chevaliers cependant s'empressaient de donner des secours

à l'ermite, dont le nom venait de leur causer la plus grande surprise. — « Oui ! » leur dit-il, « je suis bien ce malheureux qu'on » nommait autrefois le physicien africain; mais la miséricorde de » Dieu est infinie; j'espère dans sa grâce, en considération de » la rude vie de pénitence que j'ai menée depuis quelque temps. » — Il ajouta : « Vos soins sont inutiles, je sens que ma blessure » est mortelle; pourtant, j'ai encore un devoir à remplir; je veux » parler à la veuve du Comte Rouge. »

— « Restez pour faire ce que demande ce pauvre homme, » dit Aymonet à messire du Pin, « et vous reposez un peu dans ce » pays, car vous êtes fatigué de notre long voyage; ains, quant à » moi, sachez que j'ai voué un vœu à mon oncle Saint Bernard, » c'est de ne parler mie à dame ni jouvencelle avant d'avoir » châtié le traître Gérard : donc, je vais chevaucher contre » Bourg avec notre ami Advanchier. Que Dieu vous garde ! et.... » si quelque damoiselle..... s'enquiert de son vassal, dites-lui » que *toujours !* est la devise de ma famille. » — Ces derniers mots furent accompagnés d'un soupir. Pour donner une accolade à Perrinet, aussi pour respirer la fraîcheur du matin qui commençait à poindre, le sire de Menthon avait levé sa visière : ses traits avaient perdu l'air de jeunesse et de malice que nous leur connaissions; il était remplacé par une beauté mâle : sept ans passés, son long voyage, ses combats contre les Infidèles avaient fait du page Aymonet un chevalier accompli.

Il s'éloigna donc avec Advanchier, sans avoir revu la dame de ses pensées; mais en descendant les sentiers tortueux de la montagne, plus d'une fois il tourna les yeux vers les grises murailles du couvent. Du Pin avait de suite acquiescé à la proposition de faire une halte, d'autant qu'il voulait écrire l'histoire *moult délectable et récréative* de ses pérégrinations à travers les états du roi de Hongrie. Aidé par les serviteurs du couvent, il fit transporter Jean de Grandville dans une chaumière voisine, où Bonne de Berry s'empressa de venir les rejoindre.

En même temps, une hymne de reconnaissance montait vers le ciel; Marie et ses compagnes remerciaient les anges du secours qu'ils leur avaient envoyé : mais Catherine de Belp, châtelaine d'Estavayer, manquait à la prière.

XXIX.

DIDIER.

« ..... Mais, cela suffit bien,
» J'ai du sang à répandre en échange du tien ! »

SAVERNY.

« Non pas, Monsieur, cela ne peut suffire..... »
(VICTOR HUGO, *Marion Delorme.*)

OTHON et Gérard étaient venus à Bourg avec une suite nombreuse d'amis, de parens et de gentilshommes, leurs cautions pour le gage de bataille : les rubans aux souliers, ou le rateau brodé sur l'épaule, continuaient à distinguer les partisans des deux champions. Quand ces nobles seigneurs se rencontraient par les rues de la ville, ils échangeaient bien des regards remplis de haine, bien des accens de mépris ou de vengeance; et le sang aurait coulé plus d'une fois, sans les sages précautions prises par Oddon du Villars, gouverneur du jeune comte.

Ce n'était partout que bruit d'armes, de trompettes et de chevaux. Toutes les hôtelleries avaient été retenues à l'avance, elles étaient pleines de monde; sur les places, comme au dehors des murs, on élevait des tentes et des cabanes en feuillage; les cuisiniers, les marchands de comestibles, les ménestrels, les bouffons exerçaient en plein vent, ou sous l'immense couvert des halles, *les plus grandes et les plus belles qui soient en ville de France*[1] : mais, ni les pas moresques, ni les lazzis et momeries,

[1] FODÉRÉ.

ne parvenaient à fixer la foule; elle passait indifférente devant les tréteaux des jongleurs, sourde au bruit des clochettes qui pendaient à leurs robes bariolées vert, blanc et rouge : tous les esprits étaient dans l'attente d'un grand événement. Le populaire couvrait toutes les routes; à chaque minute, on voyait arriver dans la capitale de la Bresse des cavaliers sur leurs poudreux palefrois, des dames en litière ou sur des haquenées.

Par l'ordre du maréchal de Savoie, Boniface de Challant[1], le champ du combat avait été préparé à un grand trait d'arc de la ville; il était fermé par de fortes barrières; aux extrémités de la lice, on avait élevé, suivant la coutume, deux pavillons pour recevoir les combattans; une estrade était dressée sous une tente de serge verte pour le jeune comte et sa suite[1] : ces constructions avaient coûté 222 florins et demi d'or de petit poids (*parvi ponderis*).

Cependant, les deux acteurs obligés dans le drame qui allait se dénouer par la mort, voyaient arriver le moment suprême avec des sentimens bien opposés.

Othon était affaibli par de rudes travaux et des souffrances morales; depuis que Catherine avait prononcé les vœux qui la séparaient du monde, n'ayant plus à qui rapporter ses prouesses ni les élans de son ame, il avait beaucoup perdu de son énergie. Il était aussi péniblement affecté quand il considérait que ses concitoyens du pays de Vaud s'étaient rangés presque tous du côté de son rival, dont la popularité avait augmenté dans l'espèce de lutte engagée sous le prétexte du maintien des franchises. Délaissé, méconnu par les amis de sa jeunesse et de sa terre natale, Othon éprouvait une de ces douleurs profondes qu'il est seulement donné aux grandes ames de ressentir; il était comme le voyageur qui, après avoir traversé une riante vallée des Alpes, entre tout-à-coup dans une de ces gorges arides et noires, où

[1] Cibrario.

l'isolement glace le cœur, où l'on n'entend que le bruit d'un torrent qui gronde dans l'abyme, et le cri lugubre des oiseaux de proie. Mais Othon avait son honneur à défendre; et plein de foi dans les croyances de son époque, il ne doutait pas que le jugement de Dieu ne rendît témoignage de son innocence.

Au contraire, Gérard, esprit fort et superstitieux en même temps, croyait peu à la puissance de Dieu, mais beaucoup à celle du diable; il se moquait intérieurement du préjugé qui attachait à l'issue du combat judiciaire l'idée de l'intervention divine; jeune encore et robuste, animé d'une haine immense, il se flattait de vaincre facilement un adversaire plus vieux, plus faible, et que le malheur avait déjà terrassé à demi.

Or, la dernière nuit avant le jour du combat, Othon, retiré sous sa tente, passait la veillée en oraisons. Mais Gérard était à table avec de nombreux et bruyans amis, lorsqu'un étranger, à armes couvertes, et suivi d'un écuyer aux colossales proportions, entra sans se faire annoncer dans le pavillon où éclataient les voix confuses de l'orgie. A sa vue, tous les convives se levèrent surpris et effrayés, car dans leurs manoirs solitaires ils avaient entendu raconter bien souvent d'antiques légendes où Satan apparaît ainsi au milieu d'un festin joyeux; mais l'étranger, d'un signe de la main, leur imposa silence, et debout en face de Gérard il lui dit sans lever sa visière : « Moi, baron de Menthon et de Montrottier, » je défie toi, Gérard d'Estavayer, comme traître et sans foi, » ainsi que je suis prêt à le maintenir contre tous les absens et » présens, hormis Monseigneur le Comte. » — Et en même temps Advanchier tranchait avec sa miséricorde[1] la nappe du banquet. Des cris de fureur suivirent cet affront, le plus sanglant de tous dans les idées de la chevalerie; cinquante épées nues sortirent du fourreau; mais Gérard, étourdi au premier moment, répondit avec une assurance réelle ou feinte : « Le beau sire de

[1] Poignard à croix.

» Menthon a la tête jeune, possible est que le cimeterre des » Turcs l'ait un peu fêlée; autrement, il n'aurait pas oublié que » tout champion du jugement de Dieu est inviolable, et ne peut » accepter aucun défi jusqu'à l'accomplissement du plaid de » l'épée. »

— « Lâche et déloyal! tu as petitement répondu sur cette » besogne; si tu n'étais lâche et menteur, tu saurais bien que les » lois de la chevalerie défendent le combat contre un adversaire » souffrant et cassé d'âge : or, je suis prêt à maintenir la cause du » bon sire de Grandson. »

— « Voire! le beau champion des dames! » reprit Gérard d'un ton moqueur, « est-ce avec Marie, ton amoureuse, que tu » as appris à chanter si haut, mon jeune coq? »

— « Tu as menti par les dents! » s'écria Aymonet hors de lui; mais il ne put continuer : attiré par le bruit, Pierre Bouczan[1], qui était chargé de maintenir le bon ordre dans le champ-clos, entra suivi de ses hommes d'armes; et touchant l'épaulière d'Aymonet du pommeau de son épée, il lui dit en se découvrant : « Messire, je vous arrête jusqu'après le combat de demain : vous » ne devez empêcher la justice de Dieu et de Monseigneur. » — Des larmes de rage coulèrent des yeux du jeune chevalier, en voyant échouer ainsi son projet de combattre à la place d'Othon.

XXX.

« Souviens-toi du défi que tu m'as porté.....,
» des gages de bataille que nous avons déposés;
» toi, ta chaîne d'or; moi, mon reliquaire. »
(WALTER-SCOTT, *Ivanhoe*.)

Le jour si impatiemment attendu, le 7 août 1398, blanchissait enfin l'horizon; les premiers rayons du soleil n'avaient pas encore

[1] CIBRARIO.

dissipé les vapeurs amoncelées pendant la nuit sur le sol marécageux de la Bresse; mais déjà la foule avide, inquiète et agitée, se pressait sur les échafauds des lices.

Les prélats, les chevaliers, les conseillers de justice et les dames avaient pris place dans les loges réservées, que décoraient de riches tapis, des bannières, des banderoles, de nombreux écussons. Seize hérauts, grands-maîtres dans la science des armes et juges du combat, étaient debout dans l'arène[1] : ils portaient la verge blanche, dont le signal devait régler ou terminer la lutte; plusieurs fois, ils firent le tour du champ-clos, et le visitèrent minutieusement pour s'assurer qu'il ne s'y rencontrait *ne embusches ne mal engins*[2].

Sur une haquenée à housse verte arriva le jeune comte Amé VIII, portant un habit de drap d'or avec une houppelande en soie verte; il était accompagné de son gouverneur Oddon du Villars, qui avait mis sur ses armes une cotte en velours noir à taillades de soie rouge. Venaient ensuite, aussi parées de drap d'or, Bonne et Jeanne de Savoie, avec la châtelaine d'Apremont et plusieurs autres gentilles dames[1]. Le conseil du comte, le maréchal de Savoie, le bailli de Vaud, et cinquante-trois chevaliers ou écuyers fermaient le cortége du souverain.

Etant monté sur l'estrade qu'on lui avait préparée, le beau prince se mit gentiment à genoux; comme il savait bien lire, il ouvrit le mignon livre de matines où *Huguet, l'escrivain de Paris, lui avait fait certaines ystoyres d'or fin et d'azur*[1], et bien dévotement il pria Dieu de déclarer le bon droit.

Alors, la grosse cloche de Bourg se fit entendre, les trompettes sonnèrent.

Gérard sortit le premier de son pavillon : il était blême, ses yeux regardaient sans voir. Arrivé au pied de la loge du prince,

[1] Cibrario.

[2] *Anecdotes historiques.*

il mit un genou à terre, et posant la main droite, couverte de son gantelet, sur les saints Evangiles que tenait le bailli de Vaud, il jura la formule du serment[1]; mais peu de monde entendit ses paroles, malgré le silence qui régnait dans la foule :

« Moi Gérard d'Estavayer, sur les *Sainctes Evangilles*, sur la » foi et sur le baptême que je tiens de Dieu, je jure que je crois » pour vérité d'avoir bonne cause et droit d'avoir appelé, et que » celui que j'ai appelé a mauvaise cause. »

Les trompettes sonnèrent de nouveau. Othon parut à son tour, suivi de ses cautions; un murmure d'intérêt courut dans les rangs des spectateurs. D'une voix haute et ferme il jura, sans ôter son gantelet :

« Moi Othon de Grandson, seigneur d'Aubonne et de Sainte-» Croix, je jure sur les *Sainctes Evangilles*, sur la foi et sur le » baptême que je tiens de Dieu, que l'appelant a mauvaise cause » de m'appeler, que je l'ai bonne et loyale de me défendre. »

Othon s'étant retiré, après avoir salué le comte et l'assemblée, Gérard vint prêter le second serment exigé par les ordonnances, toujours sans quitter ses gantelets :

« Moi Gérard d'Estavayer, je jure sur les *Sainctes Evangilles*, » sur la foi et sur le baptême que je tiens de Dieu, et je prends à » témoin Monsieur Saint Georges que je n'ai sur moi *ne* sur mon » cheval pierres enchantées, paroles, charmes, *ne* talismans, *ne* » choses aucunes ès quelles je place espérance de grever mon » adversaire, fors mon corps, mon cheval et mes armes. »

Othon fit le même serment.

Enfin, les deux champions s'approchèrent ensemble du bailli de Vaud. Cette fois, ils quittèrent leurs gantelets; puis, se tenant tous deux par la main gauche, la droite posée sur le livre saint, Gérard dit le premier :

[1] Les formules des sermens ont été prises dans l'ordonnance de Philippe-le-Bel sur les *gaiges de bataille*.

« A toi, homme que je tiens par la main, je jure sur les *Sainctes* » *Evangilles*, et sur la foi et le baptême que je tiens de Dieu, » que les faits et paroles que j'ai proposés et fait proposer contre » toi sont vrais, et que j'ai bonne cause et loyale de t'appeler, et » que tu l'as mauvaise; j'en prends à témoin Monsieur Saint » Georges, et renonce au paradis si je suis menteur. »

— « A toi, homme que je tiens par la main, » dit à son tour le sire de Grandson, « je jure sur les *Sainctes Evangilles*, sur la » foi et le baptême que je tiens de Dieu, que tu as mauvaise » cause, que je l'ai bonne et loyale de me défendre; j'en prends » à témoin Monsieur Saint Georges, et renonce au paradis si je » suis menteur. »

Après ces formalités, les deux combattans rentrèrent un moment dans leurs pavillons; mais bientôt ils reparurent aux portes de la lice, à cheval, visière baissée, écu au cou, lance au poing, épées et dagues ceintes.

« Laissez aller les bons combattans! » s'écria le maréchal de Savoie : les barrières s'ouvrirent; les chevaliers s'élancèrent. Il se fit un solennel silence.

Par un mouvement plus rapide que l'éclair, les champions se sont rencontrés : leur choc est terrible comme la foudre qui tombe.

Arrivé à ce moment suprême de vengeance qu'il désire depuis si long-temps, Gérard ne voit plus les spectateurs dont les regards troublaient son ame; il oublie la cause apparente du combat, il s'oublie lui-même : il ne voit plus qu'un rival détesté, plus que l'amant de sa femme. Grand et fort de toute sa haine, il se précipite et frappe avec l'impétuosité de la rage. Mais sa lance vole en éclats; en même temps il reçoit sur le cimier un coup si rude que son cheval lui-même fléchit et le désarçonne.

Des cris de joie partis des gradins applaudissent au succès d'Othon : Gérard y répond par un cri de fureur.

— « A pied soit le reste de notre entreprise! » Ils sautent bas

de leurs coursiers : un combat s'engage corps à corps. Déjà le sang a coulé de la hanche de Gérard; mais, par un effort désespéré, il se redresse, s'élance de nouveau, étreint son adversaire, en lui criant le nom de Catherine; il l'étonne, le trouble par ce mot fatal qui renferme tout le mystère du combat, et le frappe de son poignard au milieu de la poitrine.

Suivant la loi du plaid de l'épée, le vaincu devait avouer son crime, ou perdre les deux mains : Othon, couché dans la poussière, tend les siennes au vainqueur qui les abat d'un seul coup[1]; et il expire en prononçant le nom de sa bien-aimée, que Gérard encore une fois a fait éclater sur la tête de son rival, comme une voix surnaturelle au sein de la tempête.

Cependant, la foule est consternée; les partisans eux-mêmes de Gérard retiennent les marques de leur joie; et lorsque *Chambéry*, le premier des hérauts d'armes, ordonne d'annoncer la fin du combat, les trompettes ne font entendre que des sons lugubres. Gérard s'empresse de quitter le champ-clos, comme s'il était honteux de sa victoire : bientôt son cheval l'emporte à travers les plaines de la Bresse.

Le combat venait de finir : la foule s'émeut de nouveau, ondule, s'ouvre et laisse passer Jaquet, le plus agile messager de la cour de Savoie[2] : tout couvert de sueur et de poussière, il franchit d'un saut la barrière des lices et les gradins de l'estrade, s'incline et remet au jeune comte une missive portant les armes de Bonne de Berry. Cette princesse priait son fils d'empêcher le combat : elle lui annonçait que Grandville, à son lit de mort, avait fait des révélations importantes, qui justifiaient pleinement le sire de Grandson.

Aussitôt, Amé VIII ordonne que cette lettre soit publiée au

[1] Alex. Dumas.

[2] En 1399, le messager Jaquet alla et revint en quatre jours de Genève à Pavie, et reçut pour salaire seize deniers de gros.

peuple. Après cette lecture, il se lève et dit avec émotion : « Che-
» valiers et amis ! nous jurons notre foi que le plaid de l'épée ne
» sera oncques permis dans nos états. Nous ordonnons que le
» corps du sire de Grandson soit rendu à sa famille, pour en
» user à sa volonté; car à Dieu ne plaise que tant noble et vaillant
» chevalier soit touché de main vile et flétri d'aucun châtiment !
» Bien est-il notoire à chacun que plus brave et plus loyal jamais
» ne fut au monde; mal seulement lui est advenu pour s'être
» mesuré à d'autres qu'à gens de sa sorte : biens et vie lui en
» coûte-t-il, voirement tout, sauf l'honneur. »

Triste et silencieuse, l'assemblée se sépare après avoir entendu ce sage discours, qui annonçait bien quel vaillant justicier serait un jour le jeune prince, à qui ses contemporains donnèrent le surnom de *Pacifique*.

Quant aux révélations faites par Grandville, connues seulement des conseillers intimes du comte, elles sont restées un secret pour la postérité : il parut seulement qu'elles démontraient l'innocence de Pierre de Lompues, car sa sentence fut cassée, sa mémoire réhabilitée et son corps retiré du gibet[1]. Il parut aussi que les déclarations du physicien accusaient certains grands personnages, auxquels pourtant on ne fit pas leur procès, et entre autres le lieutenant-général Louis de Cossonay : on le laissa parachever ses jours en paix et repos; mais à peine le diable avait-il pris son ame, que le bailli de Vaud reçut ordre de s'emparer de tous ses biens, et ce pour certaines bonnes raisons *(certis de causis*[2]*)*.

[1] Guichenon. — De Costa.

[2] Cibrario.

XXXI.

« Laissez passer la justice de Dieu. »

Avant le duel, Othon avait dressé son ordonnance de dernière volonté : suivant l'usage des chevaliers de ce temps-là, il avait légué son cheval et ses armes à la chartreuse de Lance; son corps devait être enseveli dans la cathédrale de Lausanne, dans ce mausolée touchant où l'on voit encore son image et ses gantelets mutilés.

Son convoi fut accompagné par une foule de gentilshommes : entre tous on remarquait messire Aymonet, lequel se lamentait fort et menait grand deuil; le palefroi du défunt et son fauconnier portant l'*oisel* sur le poing[1] fermaient le triste cortége. Après avoir traversé le mont du Chat, il arriva à Chambéry, où l'attendaient les aumôniers de Grandson, d'Aubonne et de Sainte-Croix; il prit ensuite le chemin de Genève par Annecy, toujours avec accompagnement bien fourni de cierges et de litanies.

Mais Gérard qu'était-il devenu depuis le jour de sa victoire sacrilége? En sortant du champ-clos, il avait lancé son cheval sur la route de Pont-d'Ain : c'était un puissant coursier noir, à la crinière hérissée, aux pieds nerveux, dont le galop était rapide comme la tourmente des Alpes. Un silence lugubre régnait dans les champs, brûlés par le soleil d'août. Le spectacle du jugement de Dieu avait rendu les chaumières désertes : long-temps, aucune créature humaine n'apparut aux regards du chevalier. Ses forces étaient déjà épuisées par les fatigues du combat; une chaleur ardente embrasait tout son sang; plusieurs fois, pour étancher la soif qui le dévorait, il voulut descendre de cheval : vains efforts!

[1] *Anecdotes historiques.*

ses bottes étaient rivées aux étriers, et le galop tonnant du coursier l'emportait toujours !....

Déjà les tourelles antiques du château de Pont-d'Ain se dessinent à l'horizon; Gérard arrive sur les bords du Suran; son cheval est prêt à s'élancer dans les flots, et lui a déjà délacé son casque de fer pour le remplir au passage avec ces eaux limpides, dont la vue irrite encore sa soif de damné : trompeur espoir ! le cheval se cabre, recule et emporte au loin son cavalier.

Le soir, après des circuits innombrables, il voit briller au milieu des montagnes deux coupes de cristal, entourées d'une sombre guirlande; la lune baigne ses rayons argentés dans les lacs jumeaux de Nantua : il approche ! il approche de leurs ondes claires et paisibles ! Mais le long du rivage, une femme se traîne dans la poussière de la route : ses vêtemens noirs sont à demi déchirés; un chapeau à larges bords cache sa figure; un rosaire pend à son cou; ses pieds nus, ensanglantés, n'ont pu la porter plus loin; mais sur ses genoux, et la tête ployée vers la terre, elle cherche encore à avancer du côté de Bourg. Au bruit du cheval, son front s'est relevé; elle tend les bras et appelle d'une voix éteinte. Gérard s'approche, il enlève du bout de son épée le chapeau de la pélerine : le coursier recule de nouveau, et cette fois l'éperon du maître a labouré ses flancs. — « Mort ! » dit le chevalier. — « Et toi maudit ! » répond la femme, qui s'est redressée comme une lionne à la vue du chasseur. « Et toi maudit ! » répète-t-elle encore; puis, elle tombe sans vie sur le bord du chemin.

Le puissant coursier noir fait entendre un hennissement sauvage, et part avec la rapidité d'une flèche : tout le jour, et toute la nuit, et tout le jour suivant, le cheval et le maître parcourent ainsi les campagnes. Enfin, après avoir erré sans repos ni trève, ils se retrouvent aux portes de Bourg.

Dans ce moment les dépouilles d'Othon sortaient de la ville : les chants des prêtres sonnent l'épouvante dans le cœur de Gérard;

il fuit, et le galop de son cheval est si pressé que la terre semble manquer sous ses pas; mais lorsqu'il a parcouru un cercle fatal, la justice de Dieu le ramène encore une fois en face du convoi funèbre. Il s'enfuit de nouveau; il s'efforce de lancer sa course dans toutes les directions opposées à celle que suit le cercueil de sa victime; il frappe avec sa lance sur tous les points de l'horizon; ses éperons se brisent dans les flancs du coursier : mais, retenus par une force invisible toujours sur le même chemin, le cheval et le cavalier reviennent se placer en tête de la procession; toujours et toujours les psaumes lamentables des prêtres résonnent aux oreilles de Gérard et semblent chanter son agonie.

Après plusieurs jours et plusieurs nuits passés dans ces luttes sans fin contre le bras de Dieu, il arrive sur les bords du Fier, à l'endroit où cette rivière est traversée par la route de Genève, où s'élevait une maladrerie pour les lépreux et les pestiférés[1].

Les rayons de midi dardent sur la tête de Gérard; sa poitrine respire du feu, et derrière lui résonnent toujours les terribles litanies. Les forces de son cheval aussi sont épuisées; sa bouche et ses flancs sont couverts d'une écume sanglante : il s'arrête, chancelle, frappe encore la terre de ses pieds de devant; mais son œil se voile, ses nerfs d'acier se contractent, son poitrail fumant s'est crispé..... Le généreux animal n'entendra plus la trompette de guerre!

Un cri rauque s'échappe enfin de la poitrine de Gérard : une violente secousse l'a dégagé des étriers; il touche la terre, court et se précipite dans les flots du torrent. Sur un des bords s'élève une falaise crénelée comme les murs d'un château-fort; elle est surmontée de tourelles en feuillage, où des festons de lierre se balancent comme des bannières chevaleresques. L'autre rive est moins abrupte; elle forme une pente verte, accidentée par d'étroits mamelons; seulement de grands débris de rochers, sem-

[1] *Archives de la ville d'Annecy.*

blables aux vertèbres grises d'un monstre marin, gisent vers la base et sont battus sans cesse par les vagues. D'autres rochers dressent dans le milieu du courant leurs têtes moussues, luisantes et lavées comme celles des Tritons : à leurs pieds, un moment retenues, les eaux présentent une surface limpide et doucement ombrée qui invite à se baiguer, tandis qu'un peu plus loin elles courent en bruyantes cascatelles.

Parvenu dans cette sauvage retraite, après avoir remonté le cours du Fier qui bouillonnait contre sa cuirasse, Gérard apaisa dans les eaux glacées l'ardeur fiévreuse qui le consumait, et il crut un instant avoir rompu le charme; mais à peine avait-il repris des forces que les funestes litanies éclatèrent encore à ses oreilles : le convoi défilait sur le pont de Brogny.

— « Où est le maître de ce cheval? » demande Aymonet, en reconnaissant le coursier noir étendu sans vie à l'entrée du pont. Le gardien de la maladrerie lui répond qu'un chevalier vient de descendre au fond du ravin : aussitôt Aymonet s'élance sur ses traces, en poussant son cri de guerre.

Or, aucune oreille humaine n'a jamais appris les détails de cette terrible rencontre; personne n'a pu faire le récit du long combat livré sur les bords du Fier. Pendant toute sa durée, le cortége stationna sur le pont en continuant de chanter les psaumes funèbres; jusqu'à l'heure où le soleil disparut derrière les collines, on entendit un bruit d'armes et d'imprécations mêlé aux voix grondantes des flots. C'est seulement au crépuscule que le convoi reprit sa marche.

Le lendemain, le gardien des lépreux retira des eaux du torrent le cadavre de Gérard.

CONCLUSION.

« Certes, je veux la fin de mon commmencement. »
(ALEX. DUMAS, *Caligula.*)

Au XIVe siècle, le réseau du fisc renfermait chaque comté, chaque bourgade, dans d'étroites limites; la plus petite châtellenie avait sa douane et ses frontières; sur tous les ponts il y avait un péage. Non-seulement on percevait une taxe pour le passage des marchandises; mais, dans plusieurs localités, le chapeau de fleurs de la mariée et son joyeux cortége étaient eux-mêmes soumis à l'impôt[1]. Ainsi, à Cluses, en Faucigny, toute nouvelle épouse qui passait le pont sur Arve devait payer chaque année, sa vie naturelle durant, quatre deniers ou quatre pains, et en sus douze deniers pour le transit des gens de la noce.

Au péage des Clées, en Vaud, on percevait eu pareil cas douze gros tournois vieux, c'est-à-dire un peu plus que pour une balle de draps français.

Ces lignes multipliées de douanes, ces nombreux péages étaient sans doute contraires à l'industrie et aux progrès de la civilisation : ils retenaient les hommes sur le sol qui les avait vu naître, et immobilisaient leurs idées. Pourtant, il faudrait bien nous garder de juger de tels établissemens avec la sévérité d'un économiste ou la rancune d'un marchand-colporteur; car nous devons à l'usage ci-dessus rappelé un document authentique sur le point capital de cette histoire. En effet, avec nos scrupules de fidèle narrateur et notre profond respect pour la vérité, nous étions contraint de laisser le lecteur dans une désolante incertitude sur le sort de Marie et de son amoureux; quand, après d'infinies recherches, nous avons trouvé un vénérable rouleau de parchemin renfermant

[1] CIBRARIO.

les comptes du péage de Villeneuve, et nous y avons lu avec la plus vive satisfaction, sous la date du 18 septembre 1398 : « Item, VI sols IV deniers I obole viennois, pour très-haut et » très-puissant Aymonet, baron de Menthon, accompagné de son » épouse noble dame Marie de Bergen, lesquels vont rendre foi » et hommage à notre très-redouté et très-chier sire Amé, en » son château de Chillon. »

Autorisé par cette précieuse note, dont la découverte est d'autant plus méritoire qu'elle avait échappé aux regards de lynx d'un savant piémontais cité plus d'une fois dans le cours de ces pages, nous avons sans crainte abordé la tradition, qui nous a fourni à son tour les renseignemens qui suivent.

Le mariage fut célébré à Annecy, dans l'église collégiale *Beatæ Mariæ Lætæ*. Révérend Henri de Balmis vint exprès de Talloires pour donner la bénédiction aux jeunes époux, pendant que, suivant l'usage, un voile symbolique d'or et de soie était suspendu sur leurs têtes rayonnantes de bonheur; il leur fit en outre un superbe discours, en prenant pour texte les noces de Cana : mais la jubilation du bon prieur était si grande que, dans le trouble d'une chaleureuse improvisation, il lui arriva, dit-on, au moins deux fois, de faire changer le vin rouge en eau claire.

Avec la sagacité qui vous distingue, ami lecteur, vous devez bien penser que le mariage fut suivi d'un banquet homérique, donné dans la salle d'honneur du château de Menthon. Perrinet du Pin avait été chargé de présider à tous les préparatifs, et il s'était acquitté de cet emploi avec une habileté qui faisait le plus grand honneur à ses connaissances gastronomiques : aussi, les tables étaient chargées d'innombrables quartiers de chevreuil et de sanglier, de poulardes bressanes, de chapons de Saint-Genis déjà fameux avant les citoyens du Mans, de perdrix rouges, de faisans, de truites et de lavarets, de vacherins d'abondance dont avait fait présent le savantissime prieur de Ripailles, de reblechons du Grand-Bornand, de fruits crus et confits, d'épices et de dragées.

Le clairet, le piment, les vins généreux de Saint-Jean, de Montmeillan et des Altesses, coulèrent à flots. Le soir, il y eut danses et momeries. Bref! il est certain que le mariage fut consommé. Cependant, la tradition ne nous a point appris si Aymonet s'était adressé à un astrologue pour connaître l'heure la plus favorable au désir bien légitime d'avoir un héritier : il est vrai que c'était l'usage dans ce bon vieux temps[1]; mais plusieurs excellentes raisons nous portent à croire que l'amour fut le seul nécromancien consulté dans cette affaire.

J. REPLAT.

[1] En 1377, lorsque le Comte Rouge épousa Bonne de Berry, il prit conseil de maître Thomas de Bologne, astrologue du roi de France, et lui donna quarante francs d'or.

FIN.

SOUVENIRS ET ÉTUDES DE VOYAGES.

Coup-d'œil
SUR LA GRANDEUR ET LA DÉCADENCE DES TURCS.

Ce qui surprend le plus dans l'état actuel de l'empire ottoman, c'est l'incroyable état de faiblesse auquel cet empire est si rapidement descendu. On a peine à concevoir que deux siècles aient suffi à cette transformation, et que la puissance qui effraya si long-temps l'Occident ait pu tomber aussi bas, en conservant les sources premières de sa vitalité glorieuse. Jamais peuple, en effet, ne mit autant de persistance à garder ses mœurs et ses institutions, et jamais peuple n'accusa dans ses annales une décadence aussi frappante.

Cependant, cet admirable principe d'unité religieuse, en qui réside la force de l'islamisme, et contre lequel neuf fois vinrent se briser les efforts des croisades chrétiennes, a survécu à la marche dévorante des événemens. Bien que la civilisation européenne ait tenté, dans ce dernier siècle, de desserrer ce lien puissant, on peut dire qu'elle n'a point encore pénétré dans la masse nationale, où se sont conservées les traditions antiques. Le contact diplomatique a, sans doute, ébranlé la foi musulmane dans quelques têtes haut placées; mais elle vit toujours dans les familles, dépositaires aveugles des vieilles superstitions. L'influence

islamique et le pouvoir théocratique des sultans subsistent encore chez les Turcs dans toute leur inflexibilité. Or, l'islamisme c'est tout l'Orient et l'histoire de ses peuples depuis douze siècles. Un coup-d'œil rétrospectif est donc nécessaire pour le suivre dans toutes ses phases, si intimément liées avec la grandeur et la décadence musulmane.

Envisagé sous le rapport politique, l'islamisme est le plus étonnant instrument de conquêtes dont l'histoire offre l'exemple. Naissant au milieu des nombreuses sectes dont la persécution de Constantin avait inondé l'Arabie, il plane à l'instant sur toutes les hérésies, acquiert ses premières forces matérielles par sa puissance de prosélytisme, et prépare au monde le spectacle du boulevard de la chrétienté tombant sous les coups d'une foi nouvelle qui lui avait emprunté ses doctrines.

On a écrit quelque part que l'islamisme n'était qu'une hérésie chrétienne : Mahomet, dit Michelet, a volé son dieu à Moïse; rien ne paraît plus vrai. Mahomet, en créant l'islamisme, a en quelque sorte christianisé l'Orient, et, sous plus d'un rapport, il ne fut lui-même qu'un chrétien. On est surpris, en étudiant le Coran, d'y voir à chaque page apparaître le christianisme à travers la forme poétique dont l'apôtre a revêtu son œuvre, et d'y reconnaître de profondes méditations de la Bible et de l'Evangile. Le caractère de moralité réformatrice dont il a si fortement empreint sa croyance, est la plus grande preuve de l'élévation de sa mission. En groupant tant de peuples sous son étendard victorieux, en réagissant aussi puissamment contre les idolâtries orientales, il accomplissait en Asie l'œuvre du christianisme en Europe. Si cette association religieuse et intellectuelle eût été mieux comprise, on n'eût pas traité Mahomet d'imposteur, et l'on eût rendu justice, sinon à son esprit prophétique, au moins au génie de ses inspirations.

Sous le rapport humanitaire, les bienfaits de l'islamisme furent immenses. Il abolit les sacrifices d'enfans, améliora la condition des femmes par la restriction de la polygamie, le sort des esclaves

par l'interdiction d'en avoir de musulmans et par l'obligation de bien traiter les esclaves infidèles; enfin, il rehaussa la moralité de tous par ses prohibitions contre le vin, le jeu, la danse et la prostitution. Plus on avance dans l'examen de cette religion tant calomniée, plus on y trouve de fréquens points de contact avec le christianisme. Mahomet, ayant à renverser l'idolâtrie arabe et à se faire reconnaître d'un peuple que sa descendance d'Ismaël rattachait aux souvenirs de l'histoire juive, a puisé dans les livres juifs les élémens de son hérésie. Grand admirateur de Moïse, il a confirmé le Pentateuque et emprunté à sa législation la plupart de ses réglemens sur le mariage, l'héritage, etc.[1]. Il a déclaré qu'Abraham était musulman; il a reconnu la mission de Moïse, de Jésus et de tous les prophètes, dont la foi, dit-il, était la sienne; ne mettant aucune différence entre eux et lui, il a donné à entendre qu'il ne venait que continuer leur œuvre[2].

Ne négligeant rien pour consolider sa doctrine, Mahomet fit des concessions aux prédispositions des Arabes, en leur laissant les sacrifices d'animaux, la circoncision, les pélerinages et leurs formes gouvernementales. Si, parfois, la rigide austérité de sa doctrine dépasse celle du christianisme, il leur accorde en compensation le dogme de la fatalité qui domine partout, et la conception séduisante de sa vie future et de son paradis : l'un continuait les idées admises chez les peuples orientaux; l'autre répondait à leurs tendances vers les jouissances matérielles. Instruit par ses voyages et par sa parfaite connaissance de l'esprit asiatique, c'est ainsi qu'il posa les bases de son édifice colossal, et qu'il fonda cette conquête qui commence au siége de la Mecque et ne s'arrête qu'à la prise de Constantinople.

Contraint, par la nécessité, de défendre l'islamisme par les mêmes armes qu'on employait à l'étouffer, Mahomet se servit de

[1] SALES, *Traduction du Coran*, section VI.

[2] SAVARY, *Traduction du Coran*, chapitre III (*la famille d'Amram*).

la guerre comme moyen de propagation; mais dès qu'il put stabiliser sa domination et concentrer l'unité du pouvoir dans la création du califat, tout en conservant à sa doctrine son caractère guerrier et envahissant, il lui imprima une pente plus généreuse et plus libérale; il donna à l'Arabie cette impulsion progressive qui lui fit de beaucoup dépasser l'Europe dans les travaux intellectuels.

Quel peuple alors pouvait lutter avec l'éclat dont brillèrent les Arabes sous les califes? Pendant plusieurs siècles, ils portèrent à un point extraordinaire l'extension des connaissances humaines : dans les sciences, ils avaient traduit Diophante, Euclyde, Archimède, et la géométrie paraît leur appartenir exclusivement. Le grand miroir d'Alexandrie et l'instrument avec lequel on distinguait les vaisseaux à trente milles ont précédé de huit siècles le télescope de Newton. Ils avaient des idées arrêtées sur la reproduction de la terre, la coloration des fleurs par l'irrigation des racines, le sexe des palmiers, la mort en hiver des plantes herbacées et des animaux sans os. Ils connaissaient la boussole, le papier, les lettres de change, et traînaient des chars à feu cinq cents ans avant la bataille de Crécy. Dans les lettres, le peu qui nous en est parvenu atteste la littérature ingénieuse, élégante et morale des écrivains de Bagdad et de Bassora. L'influence arabe fut, au reste, très-grande en Europe : nos progrès dans la chimie et l'astronomie ne sont que le résultat de leurs erreurs dans l'alchimie et l'astrologie. L'Espagne a conservé d'eux soixante et dix bibliothèques; Séville seule a compté jusqu'à seize mille métiers arabes. Enfin, la poésie méridionale s'est approprié le rythme des poètes arabes; Boccace, l'Arioste et bien d'autres encore leur ont emprunté plus que des inspirations. Tels avaient été les bienfaits de l'islamisme pendant quatre cents ans.

La civilisation islamique parvenue à ce point de grandeur, il a fallu, non pas une révolution, mais plus que cela, une conquête, pour la frapper du coup qui l'écrase encore aujourd'hui. Cette conquête est la double invasion turque et mongole. D'abord,

tributaires des princes arabes, dont ils composaient la garde, les Turks, peu nombreux dans le principe, acquirent chez ceux dont ils avaient emprunté les mœurs et la religion une influence qui devait les rendre bientôt conquérans de leurs maîtres. Lorsqu'ils se virent plus forts et que leur fraction devint plus importante, ils appelèrent leurs frères à leur aide. Alors, des vastes plaines de la Toxiane et du Turkestan descendirent de nombreuses hordes qui envahirent l'empire et consolidèrent peu-à-peu les conquêtes journalières qu'elles faisaient sur lui, en formant de nouveaux états. Bientôt s'élevèrent les puissantes sultanies d'Iconium, de Karism, de Kerman, qui, resserrant toujours davantage les limites arabes, réduisirent le califat à ses possessions primitives. La domination arabe allait tomber entre les mains des conquérans qu'elle avait si imprudemment adoptés, quand une commotion inattendue vint arrêter la pente des événemens et différer le dernier triomphe des Turks. Rappelant la nuée de Barbares qui envahirent l'Europe au commencement du Ve siècle, les Tartares-Mongols de Gengis-Kan fondirent sur l'Asie comme une avalanche. Portant la destruction au milieu des cités florissantes élevées par la civilisation musulmane, ils ravagèrent les états, transportèrent les populations, et changèrent ces riches contrées en des steppes nus et désolés. Le califat d'Orient avait disparu dans ce bouleversement.

L'islamisme, déjà divisé, sans être affaibli, par le schisme d'Omar et d'Ali[1], résista cependant à ces grandes secousses, puisqu'il se tint debout sur les ruines de l'empire arabe; mais il éprouva une déplorable transformation. Autant les Arabes, en conquérant la Perse en 640, avaient augmenté sa prospérité, autant les Turks, en succédant à l'empire arabe, firent disparaître sa gloire. Sans doute, la croyance était identique; mais l'esprit guerrier de ces pasteurs nomades, leur turbulence désorganisatrice, l'exagé-

[1] Il éclata au VIIe siècle et subsiste encore aujourd'hui.

ration de leur fanatisme et leur complète ignorance, ne pouvaient s'allier aux sages institutions des califes. La fusion de cette nationalité demi-sauvage détruisit le caractère civilisateur de la foi de Mahomet : dès ce moment elle perdit, en passant aux vainqueurs, sa tendance bienfaisante et progressive.

Plus tard, au commencement du XIVe siècle, alors qu'il ne restait plus de traces de la courte domination mongole, et que les Turks reconquirent leur prépondérance en Asie, l'islamisme, qui leur appartient désormais, subit une nouvelle modification. Il se dépouilla de cette âpreté sauvage dont l'avaient entaché les premières peuplades du Turkestan; mais il ne put redevenir ce qu'il était à la belle époque des Arabes. Les Turks, en prenant le nom d'Osmanlis, en introduisant l'esprit de caste que proscrivait le Coran, opérèrent une première et grande réaction contre la foi de Mahomet. En fondant leurs institutions politiques dans celles des Arabes, ils altérèrent le degré conservateur qu'elles avaient acquis et leur rendirent ce qu'elles avaient primitivement de belliqueux. De nouveau, elles redevinrent conquête religieuse sous Othman, comme elles l'avaient été sous le prophète, mais avec cette différence que les califes civilisaient leur puissance, et que le second empire turc ne se consolidait que militairement. A dater de cette époque, les Ottomans n'eurent plus qu'un but : la soumission de tous les peuples. Dédaignant l'éclat des arts et des sciences, la guerre devint pour eux une nécessité; ils se ruèrent contre l'Europe, marchant à la domination du monde promise par le Coran.

Cette partie de l'histoire de l'islamisme n'est pas, à proprement parler, la plus grande, mais elle est la plus héroïque; les Turcs commencent cette période de conquêtes dont la gloire remplit trois siècles. On voit alors avec quel merveilleux esprit d'unité les successeurs d'Othman acceptent et accomplissent l'héritage d'avenir qu'il leur avait légué. Orkan crée la discipline au milieu de ses guerriers, une justice d'une admirable simplicité avec les

cadis, et fonde avec les janissaires le formidable noyau militaire dont Amurat et Aladin devaient achever l'institution. Il rattache ainsi à son empire, grandissant avec ordre et puissance, toutes les populations fatiguées de l'anarchie mongole. Le royaume franc d'Arménie s'était conservé trois siècles, à force d'héroïsme, au milieu des hostilités de l'Asie : son dernier roi, Livon de Lusignan, tombe sous les coups d'Amurat, qui, ne trouvant plus de victoires en Asie, passe en Europe, et vient déployer le drapeau du prophète sur les murs d'Andrinople. L'empire grec était réduit à sa capitale, et Jean Paléologue, tributaire du sultan à la fin du même siècle; l'élite de la chevalerie européenne est écrasée à Nicopolis, et Constantinople, que Manuel Paléologue avait courageusement affranchie du joug de Bajazet, allait succomber devant ce terrible sultan, lorsque Tamerlan parut. Les Tartares-Mongols devaient encore une fois arrêter les Turcs devant leur proie, comme jadis leurs ancêtres s'étaient mis entre eux et l'empire arabe. Au même lieu où Pompée avait vaincu Mithridate, Tamerlan défait Bajazet. La division qui éclata entre les fils de ce Louis XI ottoman laisse l'empire d'Orient jeter encore quelques lueurs et se préparer à illustrer ses derniers jours. Mais, délivré des Mongols, le croissant se trouva seul face à face avec le christianisme, et l'unité islamique devait triompher d'une église affaiblie de tant de discordes. Malgré les quatre victoires de Jean Huniade et les exploits fabuleux de Scanderberg, elle avançait vers la réalisation promise. Enfin, en 1453, la dernière croix tombe dans le sang héroïque du dernier des Constantins, et la chute de Byzance retentit en Europe.

Possesseur de sa métropole définitive, l'islamisme ressentit encore l'influence de la nouvelle terre qu'il adoptait. Sa froide austérité arrivant tout-à-coup au milieu des vices matériels et spirituels de la cour d'Orient, ne succéda pas impunément à tant de corruption; son rigorisme se relâcha à mesure que la dégradation byzantine s'infiltra dans les Osmanlis. L'usage du vin, de

la musique, etc., défendu par le Coran, devint assez commun parmi eux; et des quatre rites religieux ils choisirent celui de *Hannefy*, comme le plus indulgent, le moins hostile aux habitudes des vaincus. Vivant jusque-là sous la tente, dominés par la soif des conquêtes et par un culte du fatalisme plus exclusif que celui des Arabes, leurs lois, leurs réglemens, leurs mœurs se ressentaient de leurs allures nomades. Mais, devenant nation européenne, ils empruntèrent aux Grecs, et accrurent leur science administrative et leur législation. A la simplicité noble et antique des premiers sultans, succédèrent le luxe et l'étiquette de la fastueuse cour de Byzance, qui avait si fort émerveillé Luitprand, l'ambassadeur du roi Berenger. La cour de Mahomet II devint presque celle des Constantins, par sa richesse et les usages qu'elle conserva, entre autres celui des eunuques, si contraire à l'esprit du prophète[1]. Le conquérant de Constantinople fut le premier législateur de son peuple, dont il assit sagement les institutions : il mourut effrayant l'Europe de la position formidable où il laissait l'islamisme.

Le règne paisible de Bajazet II avait à peine rassuré la chrétienté alarmée des progrès de l'invasion ottomane, que Sélim, conquérant l'Egypte et la Syrie, anéantissant les Mamelouks, et arrachant au dernier des Abassides les tristes débris du califat d'Orient, devenait à la fois sultan et iman suprême, et acquérait à sa descendance la plénitude spirituelle et temporelle des pouvoirs islamiques. Alors, à une des plus belles époques de l'histoire, lorsque le XVIe siècle contemplait Charles V, François Ier, Henri VIII, Thomas Morus, Léon X, Luther, Erasme, Machiavel, apparut en Orient la grande figure de Soliman-le-Magnifique. Alors, l'empire ottoman s'éleva dans toute sa splendeur, et l'islamisme devint plus menaçant que jamais. Avec les Arabes, il avait pénétré en France, jusqu'à Poitiers; avec les Turcs, il envahit

[1] D'Hosson, *Tableau de l'empire ottoman.*

l'Allemagne, et amena 300,000 hommes jusque sous les murs de Vienne. On vit dans les gorges de la Carniole et de la Carinthie la cavalerie musulmane hisser ses chevaux avec des cordes par-dessus les rochers. Rhodes est enlevée aux chevaliers de Jérusalem; Tunis, Alger, tombent devant Barberousse, et le drapeau du prophète va flotter victorieusement sur les rives de l'Euphrate et du Tigre. Portant l'islamisme à son plus haut point de gloire, le génie de Soliman voulut aussi le dégager de son esprit stationnaire, en l'identifiant avec la civilisation occidentale. Par son alliance avec François Ier, il le transporta au milieu des débats diplomatiques de l'Europe, et, ressuscitant la politique bienfaisante des califes, partout il encouragea les arts, les sciences et les lettres. La puissance turque avait atteint l'apogée de sa gloire.

Mais les belles pages des annales ottomanes se fermèrent avec la tombe de ce grand homme; après lui commença la dislocation de son vaste empire, et une décadence que le temps marqua toujours davantage. La bataille de Lépante fit disparaître pour jamais cette marine si redoutable avec Barberousse; peu-à-peu les frontières conquises sur la Perse et la Hongrie retournèrent à leurs anciens maîtres. En vain Amurat, réveillant l'esprit musulman, voulut faire diversion au caractère inquiet et dangereux de ses janissaires en les envoyant contre l'Allemagne, le prince Eugène et Montecuculli, à Saint-Godard, Sobieski, devant Vienne, refoulèrent les derniers efforts envahissans de l'islamisme. Ce qui restait de son prestige victorieux devait s'éteindre à Mohatz, sous Mustapha II, et à Peterswaradin, sous Achmet III. Ainsi, aux brillantes conquêtes qui avaient jusque-là soutenu l'empire succédait une continuité de défaites, et l'exagération de son orgueil s'effaçait tous les jours à force d'humiliations.

Lorsque vint le XVIIIe siècle, ce ne fut plus seulement une décadence de gloire et de domination, mais une dégénérescence complète qui se fit sentir dans la nation. Le pouvoir, dont l'action était autrefois si énergique, ne résidait plus que dans les mains

énervées des grands ; les intrigues du sérail, les rivalités sans nombre, en paralysaient la force. Repoussé aux frontières, le courage musulman était venu se perdre dans les débauches de la métropole; tout enfin concourait à cette époque à abaisser la puissance turque.

Dans les siècles antérieurs, l'islamisme, apparaissant avec son ardent esprit de conquête et son caractère de fatalité, avait facilement grandi au milieu de l'Europe affaiblie par les divisions intestines et les luttes religieuses toujours incessantes : l'empire grec noyait sa décrépitude dans la corruption; Gênes et Venise se battaient dans le Bosphore; l'Autriche et la Hongrie se détruisaient mutuellement. Les sultans, avec leurs masses disciplinées et aguerries, leurs intrépides janissaires et leur puissance d'unité, avaient dû triompher de la chrétienté désunie. Mais au XVIIIe siècle les mêmes causes de succès n'existaient plus pour eux. L'Autriche, maîtresse de la Hongrie, avait recouvré sa force; Pierre-le-Grand fondait le redoutable voisinage de son empire; la Turquie était donc arrêtée sur le Danube et la mer Noire. Indépendamment de ce que la guerre de trente ans venait de raffermir l'Europe, en faisant proclamer la liberté religieuse et en constituant fortement le corps germanique, elle avait aussi donné lieu à d'immenses progrès dans la tactique et les organisations militaires. Ainsi donc la même époque à laquelle l'Europe avait commencé sa propre régénération, avait marqué pour les Turcs leur premier affaiblissement.

En suivant l'histoire ottomane dans ses tristes événemens des derniers temps, on voit cette décadence, née après Soliman, devenue plus décisive au XVIIIe siècle, glisser plus rapidement encore sur la pente qui l'amène à sa déplorable actualité. Les sultans, retirés dans leur palais, dominés par les voluptés du harem, ne sortent de leur léthargie que pour prendre part aux drames sanglans du sérail. Abrutis de matérialisme, le cercle de leurs idées se rétrécit, les victoires et la prospérité du pays ne

sont rien pour eux. Des visirs, élevés par de honteuses faveurs, gouvernent l'empire et dirigent les armées. Quelques-uns d'entre eux, retrouvant l'ancien courage des Osmanlis, rehaussent vainement par quelques victoires le drapeau du prophète, l'énergie du pouvoir n'existe plus pour les seconder, et le brillant héritage de conquêtes légué par Mahomet II et Soliman disparaît peu-à-peu sous des revers répétés. Au lieu de ces austères sultans, fiers de coucher sous la tente, et qui, le cimeterre au bras, dictaient des lois à la moitié du monde, ce ne sont plus que des padischas énervés, entourés de la splendide étiquette des vieilles cours d'Asie, extravagans dans l'idée de leur grandeur personnelle et de la puissance musulmane. S'arrogeant un cruel arbitraire inconnu de leurs prédécesseurs[1], ils font mettre à mort leurs sujets sans jugement; leurs familles mêmes ne sont pas à l'abri de cette politique sanguinaire. S'appuyant sur cette sentence du Coran que « le désordre est plus pernicieux que le meurtre, » ils en exigent des légistes de l'empire[2] une épouvantable interprétation, et le fratricide devient légalement sanctionné.

Pendant que le sang d'Othman dégradait ainsi sa noble origine, la population turque avait ressenti des effets plus fâcheux encore de cette décadence. Adoptant dans les usages des vaincus ce qui répondait à leurs tendances au matérialisme, les Osmanlis avaient négligé d'y puiser aussi les sources de progrès qui les auraient maintenus au niveau de l'Europe. Ce que leurs ancêtres avaient fait à l'empire arabe, ils le firent à l'empire grec. Orgueilleusement retranchés dans leur fanatisme religieux, ils dédaignèrent toujours de s'associer au mouvement intellectuel qui s'opérait alors. Si ce n'est sous le règne du grand Soliman, à aucune époque les arts et les sciences n'existèrent pour eux. Tant que les victoires soutinrent glorieusement leur nationalité, ils conser-

[1] Rizzo-Nevoulos, *Histoire de Grèce.*

[2] De Hammer, *Histoire ottomane.*

vèrent une vigueur et une énergie morale; mais quand la chrétienté raffermie eut élevé des barrières à leurs invasions, contraints au repos, l'indolence naturelle d'un peuple pasteur reprit son empire. A l'exemple des sultans, les Turcs retombèrent dans leurs habitudes stationnaires et leur voluptueuse insouciance. L'islamisme, dévié de son but, altéré dans sa première essence libérale, ne représenta plus, dès-lors, que le fanatisme et l'ignorance. Telle a été la marche rétrogressive qui a fait la Turquie du XIXe siècle.

MARCEL CHEVALIER.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

BIOGRAPHIE.

C. CHARVET, HISTORIEN DE L'ÉGLISE DE VIENNE.

La vente d'un manuscrit inédit de Charvet sur l'histoire de Vienne, qui a eu lieu à Lyon le 15 novembre 1839, m'a engagé à faire quelques recherches sur cet historien, qui a été mentionné très-sommairement par les répertoires biographiques.

C. Charvet, d'abord chanoine de Saint-Donat, puis archidiacre de l'église primatiale de Vienne, mourut dans cette ville vers l'année 1772. Il fit imprimer en 1761 son *Histoire de la sainte Eglise de Vienne* (Lyon; C. Cizeron, in-4° de xx et 798 pages, avec 8 fig. ou pl.); ouvrage que Barbier (*Dict. des Anonymes*, N.° 7603) annonce fautivement avoir été composé par Bourdat de Richebourg. Ce dernier n'a été que le réviseur et l'éditeur de cet ouvrage sur le manuscrit autographe de Charvet, qui se trouve chez M. le marquis de Rigaud de Serezin, à Vienne. Charvet publia en 1769 un *Supplément* de 31 pages qui contient des additions et des corrections, et qui est devenu fort rare.

L'histoire de Charvet est bien supérieure sous tous les rapports aux ouvrages que le célestin Jean du Boys, l'abbé Le Lièvre et Maupertuy[1] avaient publiés avant lui sur le même sujet. Ecrivain

[1] *Antiquæ, sanctæ ac senatoriæ Viennæ Allobrogum, sacræ et profanæ antiquitates*, à Joanne a Bosco (inséré dans le *Floriacensis Bibliotheca*). Lugduni, Cardon, 1605, in-8°. — *Histoire de la saincteté et antiquité de la*

érudit et rempli de bon sens, il sut éviter les exagérations des moines dans lesquelles étaient tombés ses devanciers. Les archives de l'église de Vienne, qu'il avait à sa disposition, lui ont fourni de curieux documens qu'il a su employer avec discernement. Ceux qu'il rapporte à la fin de son ouvrage, pour servir de preuves, font vivement regretter la perte de ces archives qui ont été dispersées pendant les orages de la révolution. L'histoire de Charvet, quoique ne pouvant pas être citée comme rare, ne se trouve cependant pas facilement, et sa réimpression, en la continuant jusqu'en 1789, serait un véritable service rendu aux études historiques.

Charvet a laissé deux ouvrages inédits, savoir :

1° *Plusieurs preuves sacrées et titrées, historiques et chronologiques, pour monstrer l'imposition du nom de Saint-Donat à l'ancien bourg-église-château de Iovinzieux, acquis des roys de Bourgogne par les évesques de Grenoble, les effets depuis changement receus jusqu'à présent.*

Ce Ms. in-4° se trouvait, il y a une trentaine d'années, entre les mains de M. Savoye, notaire impérial à Romans; il est autographe et d'une assez jolie écriture. On lit sur le plat de la reliure : *Livre historique du prieuré de Saint-Donat en manuscri tirant* 238 *feuillets écrits.* M. Cl. Martin s'en est servi utilement pour la rédaction de son *Histoire chronologique de Saint-Donat*, publiée en 1812.

2° *Fastes de la ville de Vienne.*

Il existe deux copies également autographes de ce travail manuscrit rédigé après l'année 1770; l'une chez M. le marquis de Rigaud de Serezin, à Vienne; l'autre, mise en vente à Lyon le 15 nov. dernier (*Catal. Guiffet,* N.° 214), a été acquise, au prix

ville de Vienne, par Jean Le Lièvre. Vienne, J. Poyet, 1623, in-8°. — *Histoire de la sainte Eglise de Vienne, jusqu'en* 1708, par Mauperruy. Lyon, 1708, in-4°.

de 283 francs, par M. Girard, libraire de Vienne. Nous féliciterons d'autant plus vivement M. Girard d'avoir enlevé ce précieux manuscrit à prix d'argent aux libraires de Lyon, que M. Delorme pourra y puiser de curieux renseignemens pour l'ouvrage qu'il se dispose à publier sous le titre de *Guide pittoresque de l'amateur à Vienne et au musée de Vienne.* On me permettra d'émettre ici le vœu de voir la bibliothèque de cette ville, si pauvre en documens inédits ou imprimés sur notre histoire locale, faire l'acquisition du manuscrit de Charvet.

Voici la description de cette seconde partie dont l'authenticité autographique ne saurait être contestée :

Elle forme un vol. in-4° de 228 pag. chiffrées, dont 4 blanches au commencement et 25 autres, soit dans le corps de l'ouvrage, soit à la fin. Le manuscrit, qui paraît avoir été mis au net pour l'impression, est d'une écriture très-correcte et très-lisible, quoique annonçant la main d'un homme âgé. Il est orné d'un assez grand nombre d'inscriptions et de dessins d'antiques faits avec beaucoup de soin, et que l'on trouve de la page 119 à la page 227. Après un avant-propos de 16 pages, viennent cinq chapitres renfermant l'histoire de Vienne depuis sa fondation sous les Allobroges jusqu'en 1770 (pag. 17-105). On trouve ensuite diverses dissertations fort curieuses dont je crois devoir relater ici les titres : *Description de Vienne moderne,* page 105. — *Conciles de Vienne,* pag. 111. — *Vienna subterranea*, elogium per Nic. Chorier, page 113. — *Inscriptions découvertes depuis Chorier et corrigées,* page 116. — *Epitaphes du prieuré de l'Isle, sous Vienne*, page 133. — *Remarques sur une tête coiffée en cheveux, découverte en* 1757 *à Saint-Romain, près de Vienne*, page 136. — *Remarques sur les ruines d'un bain antique découvertes en* 1748 *dans l'enclos des Capucins, à Vienne,* page 140. — *Remarques sur une urne de verre découverte en* 1751 *près d'Auberives*, p. 144. — *Remarques sur les aqueducs et égouts romains dans Vienne*, page 147. — *Remarques sur les anciens monumens de Vienne,*

page 155. — *Remarques sur les figlines et poteries*, page 158. — *Remarques sur les tuileries*, page 161. — *Extrait d'un registre des délibérations de l'église de Vienne, concernant la ville de Vienne*, page 165. — *Remarques sur les années* 1766-1770, page 171. — *Remarques sur les noms anciens de quelques rues et de quelques lieux anciens des environs de Vienne*, page 177. — *Notice des hommes célèbres dans les lettres nés à Vienne*, page 181.

On trouve dans ce dernier chapitre des documens biographiques fort intéressans que l'on chercherait vainement dans Guy-Allard et dans son continuateur Chalvet. Ainsi, Charvet nous apprend, par un extrait de l'acte de baptême de Nic. Chorier, que cet auteur, que tous les biographes font naître en 1609, est né à Vienne le 9 septembre 1612. Il nous apprend encore que ce même Chorier, chose ignorée jusqu'à ce jour, est l'auteur de *l'Eloge en latin de Vienne souterraine et de la Sainte Nape*, ouvrage imprimé en 1668 (Vienne, Cl. Baudrand), et réimprimé, ajoute-t-il, avec une mauvaise traduction en vers français, à Grenoble, chez Giroud fils, en 1715. C'est probablement cette dernière édition qui est citée par plusieurs bibliographes et notamment par le P. Lelong (*Bibl. hist.*, N.° 38,000), sous le titre de : *Les Eloges en françois et en latin de Vienne souterraine et de la Sainte Nape, avec deux Lettres du sieur de Mantes sur l'ancienneté et la saincteté de Vienne*. Ne pourrait-on pas supposer également que le sieur de Mantes, l'auteur de la traduction en vers français, n'est autre que Marc de Nantes, avocat à Vienne, et auteur d'un grand nombre de poésies inédites[1]? Nous y lisons encore que les œuvres de M. d'Yse de Saléon, archevêque de Vienne, sont devenues fort rares, parce que ce prélat les ayant léguées aux Jésuites de Vienne, le P. de La Calade, recteur de cette maison, se contenta d'en distribuer quelques exemplaires, et vendit le reste à un épicier de Vienne.

[1] On en trouve plusieurs dans un *Recueil Ms. de vers* qui est dans la bibliothèque de M. Revolat, juge de paix à Vienne.

Le Ms. de Charvet est terminé par 14 feuillets non paginés renfermant des extraits relatifs au Viennois du *Registre Dalphinal* de Mathieu Thomassin, Ms. in-fol. conservé à la bibliothèque publique de Grenoble (N.° 452-4).

Je terminerai cette notice sur Charvet en relevant une erreur qu'il a commise dans son *Supplément à l'histoire de Vienne.* On y lit, page 17, que le fameux Postel, étant disgracié à Paris, se retira à Vienne, où il demeura quelque temps, et qu'il y fit imprimer sa méthode pour étudier les langues orientales, sous le titre de *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio ac legendi modus longè facillimus.* Il ajoute qu'il dédia cet ouvrage à Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qui le protégeait et qui avait fait fondre des caractères exprès, et que la date de l'épître dédicatoire est du cinquième janvier 1538. Cependant le P. Desbillons, auquel nous devons une liste exacte des ouvrages de Guillaume Postel[1], cite cette même édition avec l'indication de *Prostant Parisiis, apud Dyonisium Lescuier*, et il ajoute qu'on lit à la fin du volume : *Excudebat P. Vidovæus Verlionensis, mense martio* 1538. La *Bibliographie instructive* de Debure et les *Catalogues* de Gaignat et de La Vallière donnent la même indication à ce volume. Il paraît, au reste, qu'en 1538 il n'existait point d'imprimeur à Vienne, et que ce ne fut qu'en 1541 que Mathias Bonhomme et Gaspar Trechsel, imprimeurs de Lyon, vinrent s'y établir. C'est par erreur que MM. Breghot du Lut et Perricaud[2] disent qu'on ne retrouve ce dernier à Lyon que vers 1544. On lit à la fin de la *Biblia sacra, ex sanctis Pagnini tralatione, etc. : Lugduni excudebat Gaspar Trechsel,* 1542.

[1] *Nouveaux éclaircissemens sur la vie et les ouvrages de G. Postel.* Liège, 1773, page 111.

[2] *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.* Lyon, 1839, in-8°, p. 300.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre à M. le Rédacteur en chef de la Revue du Dauphiné.

Monsieur, veuillez bien me permettre d'avoir recours à la *Revue du Dauphiné* pour signaler aux bibliophiles quelques nouvelles raretés bibliographiques[1] dont vient de s'enrichir la bibliothèque de M. de Terrebasse, déjà si curieuse en ouvrages émanés des écrivains ou des presses de notre province.

Pour procéder chronologiquement, je mentionnerai d'abord un superbe exemplaire relié en maroquin vert des *Commentaria et apparatus super statuto Dalphi:* Cet in-fol. de Guy-Pape, imprimé en 1496, est, comme vous le savez, sans indication de lieu d'impression; mais il résulte de la dédicace qu'il est sorti des presses de Valence en Dauphiné. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce curieux incunable, dont j'ai déjà parlé dans la *Revue de Vienne*[2]. Vous êtes assez heureux, au reste, pour en posséder un exemplaire. Je citerai ensuite :

1° *Clavdii Ptolemæi Alexandrini geographicæ enarrationis libri octo. Ex Bilibaldi Pirckeymheri tralatione, sed ad græca et prisca exemplaria à Michaele Villanouano (Serveto), secundo recogniti,* etc., in-fol. Cette édition, que j'ai décrite longuement dans la *Revue* précitée[3], a été, ainsi que l'indique le dernier feuillet, imprimée à Vienne en Dauphiné, en 1541, par Gaspar Trechsel, sous la rubrique de *Prostant Lugduni apud Hugonem à Porta.* Si vous étiez curieux de collationner ce volume, que quelques bibliographes ont fait plus rare qu'il n'est réellement, je mettrais à votre disposition l'exemplaire qui se trouve dans ma bibliothèque. A propos de Servet, c'est par erreur qu'on lit dans le

[1] *Revue du Dauphiné*, tome IV, pag. 259-260.

[2] *Revue de Vienne*, tome II, page 64.

[3] *Revue de Vienne*, tome I.

dernier N.° du *Bulletin du Bibliophile*[1] que ce fut son traité *De Trinitatis erroribus*, imprimé en 1531, qui le fit condamner à être brûlé vif; son *Christianismi Restitutio*, imprimé à Vienne en Dauphiné en 1553, fut le motif de sa condamnation.

2° *Petri Ravennatis memoriæ ars, quæ Phœnix inscribitur, vtiliss. ad omnium scientiarum professores, grammaticos, rhetores,* etc. Viennæ, apud Mathiam Bonhomme, 1541, petit in-4° de 16 pag. Dans une épître *candido lectori*, Mathias Bonhomme annonce qu'il a tiré cet ouvrage de la bibliothèque du très-célèbre Séb. Mont., probablement *Montueux*.

3° *Prosopopeia animalivm aliquot : in qua multa de eorum iuribus, natura, proprietatibus, præcipuè ad rem medicam pertinentibus, continentur. Authore Io. Vrsino, medico doctore et poeta laureato. Cvm scholiis Iacobi Oliuarij, Auchionensis doctoris medici.* Viennæ, apud Mathiam Bonhomme, 1541, pet. in-4° de 55 pag., imprimé en italique, avec grandes lettres ornées, avec réclames et les signatures Aij-Giij. On trouve sur le verso du feuillet du titre une dédicace de J. Olivarius adressée *Hieronymo Montuo, Myrabelli toparcho et medico eximio suo*, et à la fin une épître de *Stephanvs Roybosivs Tvlinvs benevolo lectori. Apvd Tvlinvm*, 15 *calend. Iunius* 1541. C'est un nouvel auteur dauphinois que je ne connaissais pas encore. Un second exemplaire de cet ouvrage se trouve chez M. Revolat, juge de paix à Vienne; il ne doit pas être commun, car je ne l'ai vu mentionné jusqu'ici que dans le *Catalogue Falconnet* (N.° 4460).

Ces deux impressions de Mathias Bonhomme ne sont point mentionnées dans ma *Notice sur l'origine de l'imprimerie à Vienne*[2], mais on y trouve la description d'une troisième impression du même typographe qui fait également partie des nouvelles acquisitions de M. de Terebasse; c'est *Les taux que prendront les gens*

[1] N.° de nov. 1839, p. 918, N.° 2113.

[2] *Mélanges relatifs à l'hist. littéraire du Dauphiné.* Valence, Borel, 1837-1839, tome I, p. 99-114.

de Justice au pays de Daulphiné pour leurs vaccations et labeurs, etc. Vienne, par Mathias Bonhomme, 1541, petit in-4° de 16 p. en lettres rondes. Il paraît que Mathias Bonhomme ne fit pas un long séjour à Vienne comme imprimeur, car on le retrouve un ou deux ans après à Lyon.

Je terminerai cet inventaire bibliologique par la description d'un petit in-12, relié en maroquin, qui, quoique d'un millésime beaucoup plus moderne, n'est guère moins rare que les précédens; il renferme avec une pagination séparée les cinq opuscules suivans qui jusqu'ici avaient échappé à mes recherches :

I. *Noëls nouveaux composez en l'honneur de Jésus naissant*, sur les plus beaux airs du temps. Grenoble, Pierre Faure, sans date, 10 p.

II. *Noël nouveau*, sur l'air : *Quand ma mère d'un air en colère.* 8 pages.

III. *Noël nouveau*, sur l'air : *Garçons et fillettes.* 12 p.

IV. *Noël nouveau*, sur l'air : *Je ne veux plus sortir de mon cavot.* 12 pages.

V. *Noëls nouveaux, en forme de dialogue, au langage commun de Grenoble.* 12 pages.

Tous ces noëls paraissent être sortis de la même imprimerie. Vient ensuite une nouvelle partie commençant par la page 3 et intitulée : *Noëls nouveaux*, sur l'air : *D'un Dauphin la naissance.* On trouve au bas de la onzième et dernière page l'approbation donnée à Lyon le 10 décembre 1729. Dans ces noëls, qui ne sont pas de la même impression bien que du même format, les pasteurs semblent s'exprimer aussi en patois dauphinois. Je regrette fort de n'avoir pas connu ce volume lorsque j'ai rédigé ma *Bibliographie des patois du Dauphiné*[1]. Entre autres omissions qui existent encore dans cette monographie, je vous

[1] *Mélanges relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, tome I, p. 187-232.

signalerai un autre *Recueil de Noëls composés au langage de Grenoble*, par M. le marquis de Chaulne, in-12, sans date, cité dans la *Lettre sur les ouvrages écrits en patois*, par M. G. B. (Gustave Brunet[1]). Vous n'avez pas, s'il m'en souvient bien, mentionné cet opuscule dans les documens bibliographiques que vous avez transmis en 1836 au *Bulletin du Bibliophile*[2].

Ayant suivi deux ventes publiques de livres qui ont eu lieu à Lyon au mois de novembre dernier, et dans le catalogue desquels figuraient un assez bon nombre d'articles relatifs à l'histoire du Dauphiné ou émanés de ses écrivains, je terminerai cette chronique par l'indication de quelques ouvrages de ces deux spécialités qui se sont adjugés à un prix assez élevé :

I. *Notice des principaux ouvrages d'une bibliothèque* (12 nov. 1839). Lyon, Guiffet, 1839.

N.° 123. *Histoire des plantes du Dauphiné*, par VILLARS. Grenoble et Paris, 1786-1789, 3 vol. in-8°, cart., avec 55 pl. — 26 fr.

N.° 157. *Nobiliaire de la province de Dauphiné*, par CHORIER. Grenoble, 1697, 4 vol. in-12, bas. — 13 fr. 75 c.

N.° 212. *Histoire générale du Dauphiné*, par CHORIER. Grenoble et Lyon, 1661-1672. 2 vol. in-fol., bas. Le 1er vol. en mauvais état et le second mouillé et taché. — 84 fr.

N.° 213. *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, par CHARVET. Lyon, 1761, in-4°, fig., bas. (sans le *Supplément*). — 11 fr. 05 c.

C'est dans ce catalogue que figure, sous le N.° 214, les *Fastes de la ville de Vienne*, Ms. in-fol. et inédit de Charvet, dont je vous ai envoyé une description détaillée[3] que j'ai depuis fait insérer dans le *Journal de Vienne*[4]. Je me contenterai donc de vous

[1] Bordeaux, 1839, in-8°.

[2] N.° de juillet, p. 236-238.

[3] Voyez l'article précédent.

[4] Nov. 1838. M. Delorme a publié une autre notice sur ce Ms. dans la *Revue de Vienne*, nov. 1839, p. 124-126.

apprendre à ce sujet que le libraire Girard, qui l'avait acquis au prix de 283 fr., vient de le céder à la bibl. publ. de Vienne.

II. *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque de M. C. de B.* Lyon, Fontaine, 1839.

N.° 7. *Traduction de deux épistres de Saint Hierosme au pape Damase*, par ANT. RAMBAUD, de Dye. Tournon, Cl. Michel, 1615, petit in-8° br. (ouvrage rare). — 6 fr. 95 c.

N.° 24. *De l'Usure*, par l'abbé ROSSIGNOL. Embrun, P.-F. Moyse, 1787, in-12, demi-rel. — 11 fr. 25 c.

M. Weiss a dit dans la *Biogr. univ.* que l'édition entière de cet ouvrage fut brûlée par les sans-culottes embrunais, et que l'auteur ne put en sauver que deux exempl. J'ai déjà fait remarquer dans la *Revue bibliographique*[1] que cet autodafé n'ayant eu lieu qu'en 1791, ce n'est que le reste de l'édition qui a pu être détruit.

N.° 47. *Tropologie, ou propos et discours de mœurs*, par B. DE LOQUE, daulphinois. Lyon, Gabriel Cartier, 1606, in-8°, parch. — *Deux traitez, l'un de la guerre, l'autre du duel*, par le même, 1588, petit in-12, cart. 8 fr. — Volumes peu communs, mais d'une condition médiocre.

N.° 87. *Essai de botanique pratique*, par l'abbé BLANC. Embrun, P.-F. Moyse, 1787, in-12, demi-rel. — 5 fr.

N.° 90. MONTEUX. *De activa medicinæ scientia, commentarii duo.* Lugd., J. de Tournes, 1557, pet. in-8°, demi-rel. — 5 fr.

N.° 96. FRIZON. *Principes d'astronomie et cosmographie*, trad. par CL. DE BOISSIÈRE, daulphinois. Paris, Hierosme de Marnef, 1582, in-8°, parch., fig. — 7 fr. 75 c.

N.° 97. BESSON, dauphinois. *Le Cosmolabe universel.* Paris, G. de Roville, 1567, in-4°, parch., fig. (état médiocre). — 8 fr. 50 c.

N.° 184. *Le Melante, amoureuses avantures du temps*, par VIDEL. Paris, Thiboust, 1624, in-8°, parch. 15 fr. 95 c. — Bel exempl. d'une édition rare qui n'avait figuré jusqu'ici que dans le *Catalogue Aimé Martin*. Par un *lapsus* assez singulier, la *Biographie univ.* intitule cet ouvrage *La Méchante*.

N.° 247. *Hérodote, historiographe du peuple hébreu sans le savoir*, par l'abbé BONNAUD. Embrun, impr. de P.-F. Moyse, 1784, in-8°, broch. 10 f. 50 c. — Edition rare inconnue aux bibliographes.

[1] N.° 6. Juillet 1839, p. 235.

N.° 287. *Histoire de Dauphiné abrégée*, par CHORIER. Grenoble, Charuys, 1674, 2 vol. in-12, brochés et non rognés. — 9 fr. 95 c.

N.° 303. *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries*, par VULSON DE LA COLOMBIÈRE. Paris, Tavernier, 1637, in-4°, cart., avec 75 pl. (exempl. à petites marges). — 28 fr. 25 c.

N.° 356. *Recherches bibliographiques sur quelques impressions néerlandaises du XVe et du XVIe siècle*, par DUPUY DE MONTBRUN. Leide, 1839, broch. in-8° avec pl. — 6 fr. 95 c.

N.° 406. *Aloysiæ Sigeæ Toletanæ Satyra sotadica de arcanis amoris et veneris* (auctore NIC. CHORIER). Absque nota. 2 part. en 1 vol. petit in-12, bas. 12 fr. 95 c. — Première édition de ce livre infâme, sortie clandestinement des presses de Grenoble de 1650 à 1660. Elle est rarissime, et n'avait jamais, à ma connaissance, figuré dans aucun catalogue de vente. L'exempl. mis en vente était incomplet du feuillet du titre et du dernier feuillet de l'ouvrage.

N.° 407. Le même. *Editio nova emendatior et auctior. Accessit colloquium ante hac non editum.* Fescennini. Petit in-12, sans date, bas. — 10 fr. 95 c.

Je m'étendrai un peu sur cette édition, dont vous avez donné une description assez incomplète dans votre *Notice sur Chorier*[1]. Quoique l'on trouve sur son frontispice l'indication de *Amstelodami*, je suis fondé à croire qu'elle n'est autre que la seconde, imprimée à Genève et qui n'a jusqu'ici été décrite que par Ebert[2], d'abord à cause des mots : *Accessit colloquium ante hac non editum*, car vous savez que le VIIe dialogue ne se trouve pas dans la première édition, ensuite à cause des nombreuses et grossières fautes d'impression dont elle fourmille, et qui proviennent de ce que ladite édition n'ayant pas été faite sous les yeux de l'auteur, il ne put en corriger les épreuves. Une troisième raison à alléguer, c'est que les deux premières éditions seules portent le titre ci-dessus; toutes les autres ont été publiées sous celui de *Joannis Meursii elegantiæ latini sermonis*, etc.

Vic.^te COLOMB DE BATINES.

[1] *Mélanges relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, t. I, p. 1-50.

[2] *Dict. bibliogr.*, t. II, p. 116.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

§ 1er. *Ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné.*

Carte du département de la Drome, gravée par A. Guibert, Paris, Blanc.

— *Réminiscences de quelques excursions dans le Dauphiné*, par L. Hermenous. — Insérées dans le *Courrier de l'Isère*, N.os des 10, 13, 15, 22 et 29 août; 5, 10, 14, 25 déc. 1839; 9 janv. 1840.

— *Tables pour la conversion des mesures anciennes du Dauphiné en nouvelles et réciproquement*. Grenoble, Prud'homme, tableau in-plano.

— *Essai sur l'application du système métrique dans les Hautes-Alpes, Barême gapençais*, par Augustin Barneond j.ne. Gap, J. Allier, 1839, in-12.

— *Notice historique et descriptive sur Notre-Dame de Grenoble*, par Eugène Bonnefons. Grenoble, Baratier, 1839, in-8°. — Analysée par M. A. P. dans le *Patriote des Alpes* (20 déc. 1839).

— *Lettre à M. Cournot, recteur de l'académie de Grenoble, sur les différens noms donnés à la rivière Isère*, par Pierquin de Gembloux. Bourges, 1839, in-8°. — Voyez la *Revue*, tome VI, p. 52.

— *Généalogie des seigneurs de Guignard de Samois, du Leyritz et d'Arbonne, vicomtes de Saint-Priest, ducs d'Almazan, grands d'Espagne*, etc. Paris, impr. de Crapelet, 1839, in-8°. — Cette généalogie, rédigée par M. le comte de Courchamp, est un tirage à part du *Mémorial historique de la Noblesse*, publié par A.-J. Duvergier (tome I, p. 165-187). Louis XIV érigea en 1653, en faveur de Philippe-Marie de Guignard, la seigneurie haute-justicière de Saint-Priest dans le Viennois en dignité vice-comitale.

— *Eloge de Servan*, par M. de Mesnard, procureur-général à Rouen. — Cet éloge, prononcé à la rentrée de la cour royale de Rouen, a été inséré textuellement dans la *Revue de législation française et étrangère* (tome X, p. 401-429).

— *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterives, comprenant une partie des actes de la diplomatie française, depuis 1794 jusqu'en 1830*, par le chevalier Artaud de Montour. 2e édition. Paris, Adrien Leclerc, 1839, in-8°. — Edition plus étendue que la première (Voy. la *Revue*, tome VI, p. 189), qui n'a été tirée qu'à 26 exempl. et qui n'a pas été mise en vente. — Analysée par M. N. (Nettement) dans la *Gazette de France* (12 déc. 1839). — Un extrait de cette histoire avait été publié dans le *Journal des Débats* (19 mai 1839), sous le titre de : *M. de Talleyrand et M. d'Hauterives*.

— *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*. Tome I, feuilles 11-14. Grenoble, impr. de Prud'homme, 1838, in-8°. — Voy. la *Revue*, tome V, page 337; tome VI, p. 161 et 190. — Les principaux articles insérés dans cette livraison sont : 1° *Essai hist. et statistique sur l'ancien mandement d'Allevard*, par Alfred Bougy; 2° *Résumé d'un mémoire de M. Dausse sur la forme et la*

constitution de la chaîne des Rousses en Oisans, mémoire inséré dans les *Mémoires de la Société géologique de France*, tome II, p. 150.

§ II. *Ouvrages composés par des Dauphinois.*

Sainte-Bible (la), en latin et en français, trad. nouv. d'après la Vulgate, par M. DE GENOUDE (de Montélimar), tome IV. Paris, Sapia, 1839, in-4°.

— *Mémoire pour le rétablissement de l'ordre de l'Oratoire en France*, présenté à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par le même. Paris, impr. de F. Didot, 1838, in-4°. — Publié aussi sous le titre de : *A Son Excellence M. le Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.*

— *Conférences prêchées pendant l'Avent dans la cathédrale de Grenoble*, par l'abbé de Ravignan; *Appréciation et analyse* par J. FRÉDÉRIC TAULIER (de Grenoble). Grenoble, Baratier, 1839, in-8°. — Imprimé d'abord dans le *Courrier de l'Isère.*

— *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte, c'est-à-dire depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son commandement en chef de l'armée d'Italie, avec un appendice renfermant des documens inédits ou peu connus postérieurs à cette époque*, par le baron DE COSTON (de Valence), lieut.-colonel d'artillerie en retraite. Valence et Paris, Marc-Aurel, 1839, 2 vol. in-8°, avec *fac-simile.*

— *Examen des revenus publics*, par le vic.te D'AUDIFFRET. Paris, Dufart, 1839, in-8°, avec un tableau.

— *Nouveau cours de géographie moderne et de géographie ancienne comparées*, par MM. QUEYRAS ET MARITAN (des Hautes-Alpes), 2e édition. Paris, Belin-Mandar, 1839, in-12. — La 1re édition est de Paris, 1837.

— *Principes de l'arpentage, du nivellement et de la construction des cadrans solaires*, par N. MEISSAS (des Hautes-Alpes). Paris, veuve Maire-Nyon, 1839, in-12.

— *Nouveaux élémens de chimie destinés à l'enseignement*, par le même. Paris, Perisse, 1839, in-12.

— *Manuel d'agriculture, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles primaires et des propriétaires ruraux*, par V.-J. DE BRUNO (de l'Isère). Grenoble, Prud'homme, 1839, in-18. — *Le même, suivi de la Richesse du bon cultivateur divisée en 17 chapitres.* Grenoble, le même, 1839, in-18. — La 1re édit. est de Grenoble, 1837, in-18.

— *Télèphe*, tragédie en 5 actes, par J.-B. DALBAN (de Grenoble). Paris, Delaunay, 1839, in-8° en vers.

— *Abbesse (l') de Castro*, par M. DE STENDHAL (A. Beyle, de Grenoble). Paris, Dumont, 1839, in-8°.

— *Isabelle de Montréal*, drame en 2 actes, par MM. PAUL FOUCHER ET CORDELLIER-DELANOUE (de Grenoble). Paris, Barba, 1839, in-8°.

— *Marché (le) de Saint-Pierre*, mélodrame en 5 actes, par MM. AUGUSTE ANTIER et ALEXIS DECOMBEROUSSE (de Vienne). Paris, Marchant, 1839, in-8°.

— *Maris (les) vengés*, coméd.-vaudev. en 5 actes, par MM. DECOMBEROUSSE (de Vienne), ARAGO et ROCHE. Paris, Barba, 1839, in-8°.

Vic.te COLOMB DE BATINES.

TABLE

DES MATIÈRES DU SIXIÈME VOLUME.

HISTOIRE.

QUELQUES NOTES SUR LES PROTESTANS DE MENS ET DU TRIÈVE, par M. ANDRÉ BLANC, pasteur, *page* 27.

RECHERCHES SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *Dauphiné*, par M. PIERQUIN DE GEMBLOUX, *page* 52.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES CAUSES DE L'INTRODUCTION ET DE LA DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ EN DAUPHINÉ, par M. THÉOPHILE CORBET, *page* 129.

NOTICE SUR LES BUSTES DES ANCIENS DAUPHINS, par M. J.-J. PILOT, *page* 300.

COUP-D'OEIL SUR LA GRANDEUR ET LA DÉCADENCE DES TURCS, par M. MARCEL CHEVALIER, *page* 370.

DOCUMENS HISTORIQUES INÉDITS.

JEUX DE L'ARBALÈTE, DE L'ARC ET DE L'ARQUEBUSE A GRENOBLE, par M. J.-J. PILOT, *page* 38.

RELATION DU PASSAGE DE S. A. R. DON PHILIPPE, INFANT D'ESPAGNE, A GRENOBLE, EN 1743, *page* 42.

RÉCEPTION A GRENOBLE DU PORTRAIT DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, EN 1758, *page* 253.

BIOGRAPHIE.

EXPILLY, PAR M. OLLIVIER JULES, *page* 65.

AYMAR DU RIVAIL, par le même, *page* 147.